PAUL VIEILLE

la féodalité et l'Etat en Iran

éditions anthropos

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/lafaeodalitaeetl00viei

la féodalité et l'Etat en Iran

© Editions Anthropos, Paris, 1975

PAUL VIEILLE

la féodalité et l'Etat en Iran

Storage
W.EP
06559

Southern Illinois University — Library

éditions anthropos
12, avenue du Maine, 75015 Paris

OCLC/LCS

Les planches photographiques sont dues à G. Bouquillon.

RECONNAISSANCE

Le terme est trop faible pour exprimer ce que je dois à ceux avec qui j'ai collaboré au sein de l'Institut d'Etudes et de Recherches Sociales, qui m'ont aidé de leurs conseils, au milieu de qui j'ai vécu pendant près d'une dizaine d'années. Je leur suis redevable de ce livre comme des autres travaux que j'ai consacrés à l'Iran, mais aussi, mais bien davantage, de ce que ce livre parvient mal à rendre, la découverte de l'une des plus admirables civilisations et de l'un des peuples parmi les plus grands.

De la dette contractée à leur égard, je ne me sens nullement quitte en citant, pour complaire à l'usage, un certain nombre de noms à propos des circonstances qui ont donné naissance aux études rassemblées en cet ouvrage.

Dans le déchiffrement du matériel réuni en 1962 sur un « groupement féodal », les discussions avec MM. A.-H. Banisadr, M. Hagcheno et A. Mahdavi me furent d'un concours précieux.

« Naissance, Mort, Sexe » a pour point de départ une étude sur la fécondité en Iran menée en 1966 par les démographes de l'Institut d'Etudes et de Recherches Sociales, MM. J.-C. Chasteland et M. Amani. Ceux-ci souhaitèrent que soit répondu à un certain nombre d'interrogations majeures relatives au sens économique-social et culturel des conduites actuelles. Une étude partiellement financée par le *'Population Council'* (New York) fut entreprise. Trois cents interviews centrées (cent cinquante hommes, cent cinquante femmes) furent enregistrés sur bande magnétique par Mmes L. Bartsh Sepehri, S. Khaze, H. Beihaghi, Melcomyan, R. Mortazavi et M. Tad-

EP06559

jeran pour les femmes, et MM. M. Kotobi, L. Ghanouni, B. Par ham, P. Zirnoun, H. Raffi, P. Mohadjer et S. Attarha pour les hommes.

L'analyse systématique de ces documents n'a pas pu être menée à bonne fin. Le texte que l'on lira est fondé sur une première appréciation du matériel réuni, il présente le corps d'hypothèses élaboré pour l'analyse des entretiens ; il n'aurait pu être écrit sans l'efficace concours de MM. B. Parham et M. Kotobi. Il a, en outre, bénéficié des critiques et observations de MM. A.-H. Banisadr, S. Camilleri, J.-C. Chasteland, A. Mahdavi et F. Rahnema.

Le troisième texte a pour origine une étude urbaine réalisée sur la ville de Ahvaz en 1963 avec la collaboration de MM. A.-H. Banisadr, M. Hagcheno, M. Behfourouzi, M .Hakami, M. Mehrabani, G.-R. Estifa, R. Nadjafbeguy, S. Attarha, M. Ghodsizadeh, H. Ketabtchi, D. Abedie et H. Haddadi.

Une relecture des données réunies me conduisit à rédiger en 1967 une étude dont la rédaction définitive en 1972 doit beaucoup à MM. A.-H. Banisadr et J. Breton.

Que tous ceux qui, à un moment ou à un autre, m'ont aidé dans la réalisation de ces études et, particulièrement, les chercheurs et techniciens de l'Institut d'Etudes et de Recherches Sociales, trouvent ici l'expression de ma très profonde reconnaissance.

INTRODUCTION

Les études réunies dans cet ouvrage sont déjà anciennes. Une dizaine d'années nous séparent de l'époque où les matériaux sur lesquels elles sont bâties furent réunis. Depuis, des changements brutaux ont affecté la société iranienne par suite de son intégration accélérée au marché mondial, au travers de la faramineuse croissance de la demande de pétrole. Cette restructuration dont j'ai, dans une publication récente, essayé de rendre compte (P. Vieille et A.-H. Banisadr, 1974), a mis en évidence certaines des caractéristiques des formations économiques-sociales antérieures et confirmé bien des conclusions auxquelles les travaux ici rassemblés parviennent. C'est pourquoi l'édition de ces études ne paraît pas aujourd'hui sans intérêt ; elles concourent en effet, par différentes approches, à fournir une explication de la société iranienne.

Le souci d'explication est né de l'étonnement que provoquèrent mes premiers contacts avec l'Iran au début des années 1960. Si d'un côté (pôle étranger) je rencontrais, est-il besoin de le mentionner, l'affirmation très impérialiste de l'irrationnalité abyssale du peuple iranien, c'est-à-dire, de son infériorité méthaphysique, de l'autre (pôle autochtone, réciproque du premier) je trouvais soit une volonté, allant jusqu'à la négation de faits pratico-sensibles immédiats de ne se reconnaître qu'en l'image d'un Iran qui eut été au cœur de l'Europe, soit, lorsque je tentais de fournir des éléments explicatifs, l'appel à une mystérieuse complexité défiant tout effort d'analyse.

La volonté d'identification à l'Europe est ancienne ; on la retrouve tout au long du XIXe siècle, dans les tentatives de

réformes orientées vers la modernisation et l'indépendance de la Perse et dans les mouvements sociaux tels que le Babysme ou la Franc-Maçonnerie dont l'objet, implicite, est davantage l'abandon de l'identité culturelle nationale et, médiatement, la soumission à l'étranger. Elle est directement et très clairement engendrée par les succès économiques et militaires que les puissances dominantes, Grande-Bretagne et Russie, enregistrent, à cette époque, sur la Perse. Pour faire face aux menaces, la couche dominante (la cour, l'aristocratie) ne voit d'autre solution que l'adoption d'institutions occidentales (dans la formation des cadres, l'organisation de l'armée, etc.). L'impossibilité dans laquelle elle se trouve pourtant de procéder à des modifications de ses bases économiques-sociales et de ses institutions politiques fondamentales réduit cependant, rapidement, les innovations à l'affirmation de leur existence et, en conséquence si l'on peut dire, à une prétention de conformité au modèle d'autant plus vive qu'elle ne dispose d'autre preuve que la volonté d'identification.

La situation de la bourgeoisie donne lieu à des mécanismes analogues. Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, elle se développe dans le cadre de la pénétration commerciale de l'Occident auquel, du même coup, elle désire emprunter ses modèles de développement, ses formes économiques-sociales et ses formes politiques : l'Etat bourgeois. Dans cette perspective, elle rencontre pourtant deux obstacles complémentaires. D'une part l'impérialisme, qui détermine son développement, en même temps le freine par des moyens économico-politiques (en la maintenant dans une position subordonnée qui entrave l'accumulation, et empêche l'investissement) et par des moyens proprement politiques (appui des forces répressives de l'Etat au cours, par exemple, de la révolution de 1907). D'autre part, la bourgeoisie est, intérieurement une classe faible ; elle n'a pas encore au XIXe siècle (elle n'y parviendra jamais), enlevé la maîtrise des campagnes, principales pourvoyeuses de plus-value, à la féodalité et ne jouit pas d'indépendance politique dans les villes. Aussi n'a-t-elle pas d'autre issue que de réduire ses ambitions révolutionnaires en collaborant avec la féodalité dans la perspective d'une réforme politico-administrative : élimination de l'arbitraire royal, institutionalisation de la justice et organisation du pouvoir judiciaire, limitation et contrôle des dépenses de la Cour et de l'appareil d'Etat, etc. Tous objectifs que la féodalité agrée (momentanément) puisqu'ils concourent à limiter le pouvoir

d'intervention du prince dans la redistribution de la propriété foncière. Réformes sans portée et sans lendemain parce qu'elles ne correspondent pas à/et n'engendrent pas un changement dans le rapport des forces dans le pays : le pouvoir à la fois est fonction, on le montrera, de la féodalité (orientale) et, en tant que tel, donc qu'obstacle à la montée de la bourgeoisie, appuyé par l'étranger ; cet appui devait d'ailleurs, avec le temps, prendre le pas sur les conséquences de la fonction dans la structuration sociale ancienne.

L'impossibilité, en raison des conditions tant extérieures qu'intérieures, pour la bourgeoisie de mener à bien réellement une entreprise qui l'eut placée dans une position semblable à celle des bourgeoisies européennes, transformait la volonté d'identification réelle en une affirmation abstraite d'identité, la conduisait à supprimer mythiquement la différence par et dans le discours.

Cette orientation culturelle des couches supérieures et de la bourgeoisie détermine, bien entendu, celle de l'intelligentsia iranienne ; elle alla chercher ses modèles dans les pays occidentaux et plus particulièrement en France, pays qui avait le double avantage de l'indépendance par rapport aux puissances dominant la Perse et d'une formulation particulièrement claire de l'idéologie bourgeoise. En fait, la spécificité de la société iranienne et de son histoire était totalement gommée ; au début des années 1960, il eut été difficile, au travers de l'enseignement universitaire, de se faire une idée sommaire, de l'histoire économique et sociale de la Perse. La situation n'était guère différente à l'extérieur de l'université ; c'était notamment le cas des ouvrages se réclamant du marxisme (après 1953 édités à l'étranger) ; ils plaquaient sur une histoire spécifique des schémas d'explication stéréotypés.

Si, du fait de son euro-tropisme, la culture iranienne efface les conditions et les traits structurels spécifiques de l'histoire de la Perse, cela signifie-t-il, que, réciproquement, les études consacrées dans les pays dominants à l'histoire de ce pays et à sa société manquent ses dimensions propres ? Pourquoi les intellectuels des nations dominantes eussent-ils mis en évidence ces spécificités structurelles à l'époque où l'objet des pôles de domination est effectivement de disloquer les économies, les sociétés, les cultures des pays dominés en les ouvrant et afin de les ouvrir au marché de la production industrielle ?

Il y a un peu plus d'un siècle, Gobineau (1865-1957) souli-

gnait les raisons que nous pouvions avoir de mieux connaître les sociétés orientales. « Tout ce que nous pensons et toutes les manières dont nous pensons ont, écrivait-il, leur origine en Asie », ajoutant cet autre motif « d'utilité directe et pratique » ; nos relations de toute nature avec l'Orient deviennent plus étroites, nous ne pouvons ignorer les sociétés dans lesquelles « nos intérêts, les matériels comme les politiques » sont engagés (p. 13). La première raison, il l'entendait dans un sens historique ; nul, sans doute mieux que lui, n'a su mettre en évidence les contrastes culturels entre la Perse et l'Europe de son temps. A la seconde, il donnait un contenu humaniste ; la rencontre des deux sociétés il l'eut voulue sur un plan d'égalité, de respect mutuel, de connaissance et de reconnaissance réciproque. N'est-ce pas là pourtant le discours habituel de l'humanisme idéaliste de la bourgeoisie ?

Après un siècle, les études que Gobineau consacra à l'Asie Centrale (à la Perse), n'ont rien perdu de leur présence, non seulement en raison de la vigueur, de la vivacité de leur écriture, mais aussi parce que le tableau dressé des façons d'agir et de penser paraît, au milieu du XXe siècle, presque actuel encore. Ne rappelons ici que quelques-uns des aspects décrits avec tant de verve : goût pour les discussions métaphysiques, la complexité et le mystère, fantaisie intellectuelle, souci d'adoption de toute idée nouvelle, indifférence aux contradictions, habitude de la restriction mentale et de la pieuse dissimulation (*Ketmân*), ou, sur d'autres plans, mutuel dédain que se portent le pouvoir et ses sujets, conception de l'appareil légal et de l'appareil gouvernemental comme instruments personnellement rattachés au souverain, conséquences qui en résultent à l'époque des inter-règnes, usages commerciaux, statut des marchands dans la société urbaine, etc. On n'en finirait pas de dresser la liste des notations précises et justes relatives à la culture, aux mœurs et aux pratiques sociales. Pourtant la chaude sympathie que Gobineau nourrit à l'égard de la Perse, s'alimente surtout au goût romantique du merveilleux et de l'exotisme ; il ne cherche pas tant à nous faire comprendre une autre société qu'à nous saisir par l'étrangeté d'un monde différent et sa verve même s'avive au plaisir d'étonner le lecteur. Aussi, le tableau qu'il nous donne est-il essentiellement posé en contraste avec la société européenne au milieu du XIXe siècle (ou du moins de celle qu'il est convenable de dire qu'elle est) et demeure-t-il un négatif de la société persanne.

A partir des aspects saisis Gobineau ne parvient pas (en réalité, plus romancier que scientifique, il ne cherche pas à le faire) à recomposer un positif, à structurer des éléments étranges. Pour ajouter du piquant à la description des dispositions intellectuelles des « Asiatiques » il préfère trouver des explications dans l'originalité de l'âme orientale, dans des penchants naturels indépendants des rapports de l'homme avec la nature et des rapports sociaux. En fait, il se borne à nommer des catégories de pratiques : panthéisme, quiétisme, esprit ecclésiastique, goût pour la méthode inductive, attrait de la poésie, etc., se hasardant parfois à en chercher les rapports sans souci d'une extrême cohérence et d'une grande clarté.

Prenons l'exemple de ce qu'il nomme la disposition générale au scepticisme et au quiétisme : « C'est l'usage immodéré de la *méthode inductive* qui a amené cette disposition morale. Elle a aiguisé les intelligences très finement, mais, en même temps, elle les a trempées d'une sorte de scepticisme inconscient qui résulte du besoin même de *ne pas mettre de bornes à la curiosité métaphysique* » (1865-1957, p. 15, passages soulignés par nous). « *La passion des Orientaux pour les entretiens de philosophie et de religion* les a accoutumés à tout entendre... le *moulla* le plus disposé à l'intolérance... avec la mobilité naturelle de son esprit (ne manque pas) de conserver en sa mémoire une partie des arguments contraires à son opinion qu'il a entendu fournir, et il les garde... pour chercher à en tirer *quelque quintessence qu'il puisse mêler aux notions qu'il possède déjà* » (p. 18). « En réalité, le *soufysme* a pour caractère dominant d'offrir un *enchaînement de doctrine fort lâche* qui place en échelons des notions de significations très différentes, si différentes qu'elles n'ont entre elles qu'un seul et unique rapport et *ce rapport, c'est un quiétisme* adapté à chacune d'elles, une disposition d'âme passive qui entoure d'une nimbe de sentimentalité inerte toutes les conceptions imaginables de Dieu, de l'homme et du monde » (p. 71). « En tout cas, on peut prononcer hardiment que la *vaste association*, qui, à parler rigoureusement, n'en est pas une, dont je viens de retracer les principaux traits, a été,est encore excessivement funeste aux pays asiatiques par la nature de ses influences. Le quiétisme, le beng et l'opium, l'ivrognerie la plus abjecte, *voilà ce qu'elle a produit* » (p. 72). « Le *quiétisme*, et non l'islam, *voilà la grande plaie des pays orientaux*... Le malheur a voulu qu'il y eut pour lui venir en

aide, des secours de toutes natures. J'en ai nommé quelques-uns ; en voici deux autres encore : le spectacle constant des révolutions politiques et l'attrait de la poésie. On ne comprend que trop avec quelle facilité devaient se *laisser glisser dans l'atonie* des gens qui voyaient se succéder sous leurs yeux, avec les dynasties différentes, la ruine des villes, la cessation du commerce, la dispersion des familles, le massacre des individus... *Un scepticisme a de bonne heure, pour ces causes, envahi l'Orient* tourmenté et le quiétisme, après tout, qu'est-ce autre chose qu'une forme de scepticisme où l'âme croit conserver encore assez de vigueur pour transporter ce qui lui reste de foi au sein d'une abstraction... Je le répète voilà ce qu'a produit le soufysme ; et ce qu'il souffle aux Orientaux, ce n'est pas l'annihilation de l'homme, c'est la dépravation de ses forces » (pp. 73 et 74).

En ces divers passages nous trouvons les liaisons causales ou non causales suivantes (dans l'ordre de leur succession dans le texte) :

— méthode inductive (phénomène fondamental) ⟶ absence de bornes à la curiosité métaphysique ⟶ scepticisme ;
— passion pour la philosophie et la religion (analogue au deuxième terme de la séquence précédente) ⟶ syncrétisme ;
— « soufysme » (caractère principal) : ensemble syncrétique fort lâche dont l'unité est constituée par le quiétisme (pas de relation causale explicitée) ;
— « soufysme » en tant qu'ensemble syncrétique (phénomène fondamental) ⟶ quiétisme ;
— quiétisme (phénomène fondamental) non pas causé mais activé par de multiples facteurs dont, outre notamment le « soufysme », l'histoire politique et la poésie ;
— histoire politique (phénomène fondamental) ⟶ scepticisme dont une des formes est le quiétisme ;
— « soufysme » (phénomène fondamental) ⟶ quiétisme.

Est-ce à un mécanisme de mimétisme qu'il faut attribuer ces flottements de la pensée de Gobineau ou s'est-il intellectuellement projeté sur l'Orient ? Plus sérieusement, remarquons que nous ne faisons ici que retrouver, sous une forme caricaturale, les difficultés habituelles de l'analyse philosophi-

que ; elle ne sait trop à quel saint se vouer. Comment, en effet, reconnaître les relations entre les différents éléments par lesquels une culture est caractérisée, toutes pouvant être, rationnellement, aussi vraies ou même simultanément vraies au sein d'un ensemble de relations réciproques. Suggérera-ton que le philosophe pourrait résoudre la difficulté par l'analyse systématique du discours et, ainsi, éliminer sa subjectivité dans l'observation de la subjectivité de ceux qui parlent ? Il ne dépasserait pourtant pas la région de ce qui se donne à voir et de ses éventuelles, inexplicables contradictions. La culture ne peut être comprise, dans les rapports même entre ses éléments, qu'à partir des techniques et rapports de production, des pratiques réelles et des développements idéaux auxquels ils donnent immédiatement lieu.

Les notations sur la vie économique et sociale ne sont certes pas absentes de l'œuvre de Gobineau sur la Perse (1859 surtout et 1865), mais il est rare qu'il s'intéresse aux conditions technico-économiques de la production ; il se situe d'ordinaire au niveau des pratiques immédiates elles-mêmes de l'échange ou de la production à partir desquelles il cherche, par une opération proprement nominaliste, à inférer quelque attitude qui les explique et devient un attribut de l'homme oriental. Celui-ci est enfermé dans une essence qu'on lui prête. L'humanisme de Gobineau, au nom de la reconnaissance mutuelle de deux sociétés, fige en réalité « l'orientale » ; son entreprise apparaît donc bien, en définitive, comme celle d'un intellectuel lié à la bourgeoisie du XIXe siècle.

Au cours des vingt dernières années, l'islam iranien a été l'objet d'une œuvre monumentale d'herméneutique. Henry Corbin (1971), considère que le *shî'isme* est l'une des grandes voies de l'islam, sinon sa voie par excellence. Selon lui, l'islam est tendu entre deux pôles, celui de la *sharî'at*, pôle de la religion positive, de la loi religieuse, de l'exotérique, du symbole, et celui de la *haqîqat*, pôle de la vérité spirituelle, du symbolisé, de l'ésotérique, de la gnose, du « dévoilement des sens cachés ressortissant aux plans supérieurs de l'être et de la conscience ». Il trouve son intégralité religieuse dans cette tension. Le *shî'isme* a maintenu l'équilibre entre les deux pôles ; il se situe entre la tendance légaliste et la tendance gnostique représentée par le soufisme, bien que, avec son institution comme religion d'Etat sous les Safavides, il ait accentué le penchant légalitaire par crainte des excès du soufisme. Celui-ci conduit à

accorder une trop grande importance aux shaykhs des congrégations. Les shaykhs apparaissent alors comme une personnification de l'imam et tendent à faire oublier ou minimiser la signification de l'imam caché, c'est-à-dire conduisent à une « sécularisation métaphysique du pur *shî'isme* ». A l'inverse si la tension est abolie au bénéfice de la *sharî'at*, celle-ci se réduit à une « écorce vide » ; le concept religieux et le système social sont identifiés, la communauté spirituelle et sa cohésion invisible sont dissipées. Mais alors, comme c'est le cas aujourd'hui sous les coups de la modernité, lorsque la société traditionnelle est ébranlée c'est le concept religieux lui-même qui est touché.

Henry Corbin, dans son enquête sur l'islam iranien refuse toute tentative d'explication historico-sociologique, « historiciste », dont il voit la source dans l'option agnostique, parce qu'elle est totalement étrangère aux faits de transcendance qu'elle prétend expliquer. « C'est pourquoi, plutôt que de construire une explication théorique au moyen de causes extérieures, mieux vaut nous orienter sur la structure des faits spirituels comme tels, et tels qu'ils se proposent à nous : découvrir *ce que* le phénomène religieux nous montre, *ce que* ce phénomène nous explique. » Position parfaitement légitime. Ce n'est pourtant pas sans dessein qu'Henry Corbin écrit aujourd'hui un ouvrage monumental sur le shî'isme iranien. Il est inquiet de la mort de la spiritualité, de la mort de Dieu. La religion légalitaire s'effondre dans le grand bouleversement économique social que l'Occident introduit par effraction dans les pays d'islam. Or cet effondrement résulte de la confusion et de l'identification de la chose religieuse et d'un système social donné, la mort de Dieu est le fruit de la socialisation de la religion. Henry Corbin recherche, à la suite de N. Berdiaev, l'antidote des négativités issues de cette socialisation dans la redécouverte de la spiritualité. Il consacre son œuvre à cet effort de revivification en vue de laquelle le shî'isme lui semble occuper une place privilégiée parce que, au contraire du sunnisme dont la situation est dramatique en raison de l'accentuation du pôle exotérique, il a constamment maintenu le pôle de la gnose.

L'œuvre d'Henry Corbin est donc, par lui-même datée. Poursuivant l'exaltation « d'une hiéro-histoire s'accomplissant dans le monde spirituel », elle est un moment de ce temps existentiel et, pourtant, n'est pas sans lien avec « l'histoire extérieure ». Elle n'apparaît, en définitive, que comme l'un des éléments de

l'antidiscours philosophique du discours de la société marchande. Le premier cherche à prendre ses distances par rapport aux valeurs méprisées du monde réifié mais ne parvient pas à se distancer réellement parce que demeurant au niveau de la philosophie face à l'univers réel de la marchandise, si bien qu'en dépit de son affirmation agressive d'indépendance, il n'est pas moins immanent à la société marchande que n'importe quel autre de ses produits idéologiques. Si donc, le projet d'Henry Corbin est « de son temps », pourquoi le shî'isme ne serait-il pas, sans que cela n'atteigne d'ailleurs en rien sa grandeur spirituelle, lié, dans son origine et son développement, à un temps et à un lieu ? Qu'on ne puisse manquer de se poser la question, l'œuvre d'Henry Corbin le montre encore. Lui-même, s'il ne daigne pas y répondre, ne peut éviter parfois de la poser, de se référer à propos de faits spirituels, à des événements de l'histoire extérieure. Ses préférences vont au shî'isme en lequel est maintenue vivante la spiritualité islamique ; mais le shî'isme trouve son origine, il lui semble nécessaire de le remarquer, principalement en Iran, même si cette qualification est insupportable parce qu'elle infère une socialisation du concept religieux (il faudrait ici préciser qu'en réalité l'Iran n'a été que le principal point d'appui originel d'un courant très tôt développé au sein de l'islam et, tout à la fois, politique et religieux). La spiritualité shî'ite est universelle du fait même qu'elle est pure spiritualité ; pour la même raison cependant, elle ne pouvait s'étendre universellement mais seulement en certaines conditions historico-sociologiques spécifiques ; comme la référence au drame de Kerbala dont la commémoration ouvre l'année liturgique shî'ite, cette spiritualité a le sens d'une protestation contre les ordres de ce monde, elle implique certains rapports de la pensée religieuse, et donc des groupements dont émane cette pensée, avec les pouvoirs. Les effets, déjà notés, de l'officialisation du shî'isme en Iran n'en sont-ils pas une preuve supplémentaire ?

A propos de l'un des aspects essentiels de l'expression shî'ite, la « discrétion », la « discipline de l'arcane » (*taqieh* ou *Ketmân*), H. Corbin se pose encore la question : réflexe hérité de périodes de persécutions acharnées ? Mais c'est pour repousser l'hypothèse ; la raison ne serait qu'occasionnelle. En fait, dit-il, la retenue « fut imposée par les saints imams eux-mêmes, non pas seulement comme une clause de sauvegarde

personnelle, mais comme une attitude commandée par le respect absolu envers les hautes doctrines : n'a strictement le droit de les entendre que celui qui est à même d'entendre et de comprendre la vérité. Agir autrement, c'est livrer à l'indigne le dépôt qui vous a été confié, c'est commettre à la légère une grave trahison spirituelle ». En réalité cette explication renvoie aussi au niveau historico-sociologique. Le problème apparaît immédiatement si l'on se pose la question : qui sont ceux à même d'entendre et de comprendre, dans quelles catégories, groupements sociaux se recrutent-ils ? La réponse est apparemment évidente ; le peuple shî'ite est ainsi désigné par opposition aux peuples qui n'ont pas adopté les mêmes croyances et attitudes religieuses. Or le peuple shî'ite est, originellement, le peuple iranien et l'on peut, en première approximation, reprendre l'hypothèse bien souvent formulée, qu'opprimé, contre ses oppresseurs, à la fois, il a développé une interprétation spirituelle du Livre Saint qui le libérait idéellement et adopté des pratiques initiatiques qui séparaient sa contre-culture de la culture dominante et lui donnaient le sentiment d'une supériorité spirituelle sur le conquérant.

La formation, le développement, les conditions d'application et les effets de l'esprit initiatique shî'ite appellent une étude à la mesure de sa perfection. Constatons seulement ici la carence générale des études d'iranologie sur ce plan. Cette carence ne provient pas, comme le prétend véhémentement Henry Corbin sans le montrer, de l'exclusion mutuelle de deux disciplines, l'herméneutique et l'histoire sociologique (« Mais, est-ce tellement scientifique de prétendre expliquer à ceux qui voient, les raisons pour lesquelles ils voient ce que précisément l'on est soi-même incapable de voir ?... »). L'une et l'autre en réalité sont complémentaires : bien davantage, la seconde, plus compréhensive, est en mesure de féconder la première ; elle permettrait véritablement de saisir la multiplicité des sens, jusqu'au plus spirituel, en rapportant les textes à l'époque, aux circonstances, à l'intention dans lesquelles ils furent écrits. Alors, peut-être, pourrait, sur cette base, se poursuivre l'effort d'élaboration idéologique d'un « antidote » réel aux turpitudes du monde moderne. Réel, c'est-à-dire réellement opposé au règne de la marchandise, orienté sur un projet qui en présente véritablement le dépassement, et réellement lié, dans ses objectifs et ses moyens, à une culture et à une histoire spécifique.

Tournons-nous vers les études d'histoire économique et sociale. Elles se sont multipliées au cours des deux dernières décennies (voir notamment le recueil de textes et la bibliographie de Ch. Issawi, 1971). Que nous apportent-elles pour la compréhension de la société iranienne, de sa structuration ? Considérons tout d'abord les travaux de A.K.S. Lambton qui dominent l'ensemble des apports récents. La masse des informations recueillies dans les documents d'archives et sur le terrain est immense, qu'il s'agisse par exemple de la vie rurale, du régime foncier, du rôle de l'Etat et de la conception qu'il se fait de la nation au cours de l'histoire. Entre la somme des données et la théorie on ne peut cependant manquer de constater une profonde lacune. Nous serions ainsi, nous dit-on, en présence d'un système bureaucratique et non d'un système féodal. Tout au long de l'histoire la terre a en effet été assignée en fonction des besoins financiers de l'Etat ; la répartition n'y a pas résulté, comme en Europe, du besoin de protection ressenti par les individus. La notion de contrat synallagmatique, caractéristique de la féodalité européenne, est ainsi absente ; dans l'histoire iranienne, tout vient du pouvoir et ce pouvoir est arbitraire. Pourtant, note A.K.S. Lambton, on aboutit à une propriété virtuellement indépendante, et ce résultat ne serait pas dû à une cause structurelle mais à une circonstance accessoire : le fait que les différentes fonctions administratives aient été concentrées en une même personne. Quant à l'organisation politico-administrative générale, l'auteur décrit la société iranienne comme une société en laquelle, les mêmes fonctions que dans l'Occident contemporain seraient assignées au gouvernement, à l'Etat, aux lois et règles écrites et non écrites. L'Iran aurait toutefois cette particularité que les intentions du pouvoir, les lois et les règles y seraient constamment débordées par la pratique ; l'administration ne se comporte pas comme on pourrait l'attendre d'une bureaucratie, les décisions de l'Etat ne parviennent pas à s'actualiser, la possession foncière dépend en principe de l'Etat mais celui-ci est impuissant devant les possesseurs, il existe des règles fixant les rapports entre paysans et maîtres de la terre, mais les paysans sont sur-exploités, et la suspicion est mutuelle. L'auteur parle ainsi de la marche de toutes les affaires en termes négatifs : la Perse apparaît en somme comme un pays où, si je puis dire, rien ne va. (Voir en particulier, dans 1953, le chapitre concernant les terres des Domaines (*Khaleseh*) sur les-

quelles le pouvoir de l'Etat devrait être particulièrement grand.)

Devant la généralité du débordement de la loi formelle, il conviendrait de se demander si le schéma ethnocentrique du rapport entre règle et pratique est applicable, s'il ne faudrait pas d'abord rechercher la loi de la pratique et la fonction de la loi formelle par rapport à la précédente. De toutes façons la qualification bureaucratique ne convient manifestement pas à l'organisation sociale décrite et bien faible apparaît l'argument conduisant au rejet du concept de féodalité à propos de cette organisation. Quelle est la caractéristique essentielle de la féodalité sinon le partage des droits entre le seigneur et le paysan, le premier disposant du droit de propriété, le second des droits d'usage dans le cadre général d'une faible intensité des échanges ? Or A.K.S. Lambton n'insiste-t-elle pas justement à maintes reprises dans son œuvre sur l'importance des communautés paysannes dans l'histoire iranienne, sur leur caractère *semi-autonome* et sur la force de récupération qu'elles représentent après chaque désastre, sans d'ailleurs préciser ni ce qu'elle entend par communauté ni le fondement de sa vivacité ? Par ailleurs, s'il est vrai que la notion de contrat est particulièrement significative de la féodalité européenne, il est admis que des féodalités existèrent d'où cette notion était absente. « Au-dessus de la paysannerie une classe de guerriers professionnels s'était élevée. Ce fut dans ce milieu que, sur le modèle donné par les rapports du suivant d'armes avec son chef, se développèrent les dépendances personnelles... Elles étaient, de même qu'en Europe, hiérarchisée. Mais la vassalité japonaise fut, beaucoup plus que la nôtre, un acte de soumission et beaucoup moins un contrat. Elle fut beaucoup plus rigoureuse aussi puisqu'elle n'admettait pas la pluralité des seigneurs » (M. Bloch, 1939-1968, p. 611). En outre, le contrat n'était que l'un des traits fondamentaux de la féodalité européenne qui peuvent être ainsi décrits : « Sujétion paysanne ; à la place du salaire, généralement impossible, large emploi de la tenure-service, qui est, au sens précis, le fief ; suprématie d'une classe de guerriers spécialisés ; liens d'obéissance et de protection qui attachent l'homme à l'homme et, dans cette classe guerrière, révèlent la forme particulièrement pure de la vassalité ; fractionnement des pouvoirs générateur de désordre ; au milieu de tout cela, cependant, la survivance d'autres modes de groupement, parentèle et Etat, dont le dernier devait, durant

le second âge féodal, reprendre une vigueur nouvelle » (*id.*, p. 610).

Des études russes sur l'Iran, très nombreuses, peu, faute de traduction, sont accessibles ; ne mentionnons ici que celle, remarquable, de Z.Z. Abdullaev (1963) sur le développement de la bourgeoisie et du prolétariat à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Dans les années 1880, avec l'intégration progressive de l'Iran au marché mondial, la formation d'une classe de marchands, jusque-là fort lente, s'accélère. L'intensification de l'échange entraîne le développement de productions (coton, soie, opium) répondant à une demande étrangère et donc une intégration accrue au marché mondial. Le procès appelle la formation d'un capital marchand et d'un capital financier nationaux : les dernières années du XIXe siècle voient la multiplication des grands hommes d'affaires, marchands et prêteurs et des sociétés commerciales ; « le capital national est alors une source indispensable du financement des grandes opérations commerciales ». Cet appareil national est cependant immédiatement menacé par les efforts concurrents de la Grande-Bretagne et de la Russie, menés au travers des banques que l'une et l'autre puissances contrôlent, pour dominer financièrement la Perse. Il en résulte que le capital national est mis dans une position dépendante, et orienté vers l'investissement dans la production de biens demandés par les marchés étrangers et, particulièrement, par l'industrie des pays capitalistes. Comme ailleurs à la périphérie mondiale, l'entrée dans le marché capitaliste international détermine un procès d'accumulation primitive et, en même temps, le limite, l'empêche de se dépasser, freine le développement de la bourgeoisie. Z.Z. Abdulaev décrit par ailleurs la formation de la classe ouvrière à la même époque. Elle résulte de la destruction d'une large partie de l'artisanat et de la paupérisation des campagnes, conséquences, la première, de la pénétration des marchandises industrielles étrangères, la seconde, des pressions conjuguées de la fiscalité d'Etat et des exigences de la propriété foncière (N.R. Keddie, 1950, insiste aussi sur ce point). Les populations rejetées de la terre et des autres activité de production « traditionnelles » ne trouvent pourtant pas d'emploi dans une industrialisation intérieure qui demeure extrêmement réduite en raison de la concurrence extérieure et des avantages accordés à la circulation des produits étrangers par rapport aux nationaux ; aussi l'une des caractéristi-

ques de l'époque est-elle la migration, saisonnière ou définitive, de main-d'œuvre iranienne vers les centres industriels du Sud de la Russie. L'accent est ainsi porté sur les processus classiques de la fin du XIXe siècle et du début du XXe ; est, par là même, mis en lumière le contexte de la Révolution Constitutionnelle de 1906-1907 et l'une des raisons de la dictature de Reza-Chab au lendemain de la Première Guerre mondiale et de la Révolution soviétique. La faiblesse de cette analyse réside justement dans son classicisme, réduit jusqu'au schématisme. Que sous les effets de la pénétration du marché, s'accélère un processus de différenciation des classes sociales, que l'impérialisme s'oppose à l'affirmation d'une bourgeoisie dont le développement vient d'être suscité sont des événements d'essentielle importance, communs à la dynamique des formations économiques sociales périphériques. Pourtant, une interprétation manichéenne du changement économique social ne parvient pas à expliquer cette dynamique elle-même. Si, en effet, la décomposition des éléments de l'organisation antérieure est aussi avancée qu'il est soutenu (domestication de l'Etat et de l'Aristocratie, désorganisation de l'économie agraire, développement de la bourgeoisie et du prolétariat) on ne comprend pas que la révolution d'inspiration bourgeoise de 1906-1907, ne triomphe finalement pas. Toutes les chances, appréciées en termes de forces de classes en présence, semblent de son côté. Les questions que l'on se pose immanquablement sont alors de savoir quels sont, à cette époque, les rapports effectifs entre la bourgeoisie et la féodalité, entre celle-ci et la paysannerie, entre ces différentes classes et, d'autre part, l'aristocratie et l'Etat, dans quelle mesure des traits spécifiques qui historiquement ont empêché le développement de la bourgeoisie et la révolution bourgeoise se sont maintenus ; quel est le développement réel du prolétariat, le degré d'avancement de la destructuration des rapports féodaux dans les campagnes ; comment le marché et l'impérialisme ont joué dans ce contexte, quels étaient les rapports entre les classes sociales, spécialement l'aristocratie, la féodalité, la bourgeoisie et l'impérialisme ? De telles questions n'ont, dira-t-on, plus aujourd'hui qu'un intérêt historique puisque la « révolution blanche » de 1963 a largement redistribué les cartes iraniennes au profit d'un Etat entièrement lié à l'impérialisme. Elle a pourtant laissé subsister de nombreux témoins du passé. En outre l'intérêt historique

lui-même est de très grande ampleur ; la connaissance des rapports entre classes permettrait d'apprécier la stratégie des forces révolutionnaires au temps où elles eurent un poids considérable dans le devenir de l'Iran : en 1906-1907 au temps de la Révolution constitutionnelle, après la Première et la Deuxième guerre mondiale, à l'époque de Mossadegh enfin. On peut en effet se demander si, en chacune de ces circonstances, sous des apparences diverses, la conduite des forces révolutionnaires (qui se donnaient expressément comme révolutionnaires) n'a pas été abandonnée à une bourgeoisie faible et peu développée, mal dégagée de ses liens avec la féodalité, qui a refusé d'associer à la lutte contre la bourgeoisie dominante étrangère, c'est-à-dire au nationalisme, la lutte contre le système féodal, a hésité devant la libération radicale des paysans et leur entrée massive dans le mouvement révolutionnaire. Il faudrait ici s'interroger sur l'organisation, à l'époque, des partis de gauche en Iran, sur l'origine et la formaton de leurs cadres ; il est au moins un fait incontestable, ces cadres, en très grande majorité, n'étaient d'origine ni ouvrière ni paysanne. Quoi qu'il en soit, on comprendrait, dans la perspective de l'affirmation d'une bourgeoisie nationale et d'une stratégie révolutionnaire orientée dans cette direction la fonction implicite de l'analyse théorique retenue de la société iranienne (il ne s'agit évidemment pas ici de l'ouvrage de Z.Z. Abdulaev, postérieur aux événements en cause, qui apparaît comme une justification a posteriori, ou, en tous cas, comme révélateur d'une tendance). En affirmant la force de la bourgeoisie et du prolétariat, en identifiant implicitement la structure sociale iranienne à celle de l'Europe, on occultait les problèmes réels, on laissait entendre que la bourgeoisie avait déjà démantelé la féodalité et émancipé les paysans du joug féodal, que les forces ouvrières et paysannes « libres » (paysans sans terre) étaient déjà puissantes du fait de l'industrialisation et de la désorganisation des campagnes par l'usure et le marché et que, donc, dans l'alliance tactique avec la bourgeoisie, le prolétariat serait immédiatement en mesure d'exercer sa propre hégémonie. On pouvait alors faire l'économie d'une véritable Réforme Agraire, c'est-à-dire non seulement de la distribution de la terre à ceux qui la cultivent, mais aussi de l'organisation des masses paysannes à la fois sur le plan de la production et sur le plan politique. L'irréalisme de l'analyse théorique faisait que, dans la réalité, elle devenait un instrument idéo-

logique mystificateur justifiant une stratégie erronée et cachant les objectifs réellement poursuivis.

Si l'on admettait que l'impérialisme avait déjà totalement bouleversé la société antérieure, du même coup était légitimé l'abandon de toute interrogation sur le mode de production spécifique de la Perse avant la pénétration de l'impérialisme et sur la formation économique sociale qui résultait de la composition de ce mode de production antérieur avec l'impérialisme. Ce n'est point faire injure aux pays non européens que de constater qu'ils n'ont pas eu la même histoire, la même succession de phases historiques que les pays européens ; c'est au contraire identifier certaines des conditions réelles à partir desquelles ils se développeront une fois les modes production « traditionnels » déstructurés par l'impérialisme occidental. De cette différence initiale, du fait qu'éventuellement leur histoire était arrêtée ou se mouvait à l'intérieur de cycles répétés, on ne peut inférer que leur développement devra se produire en empruntant les voies occidentales, en s'« européanisant », en adoptant la culture occidentale. Cette représentation, tout à fait contraire à la méthode dialectique, a cependant été attribuée à Marx à la fois par des marxistes et des non-marxistes (voir par exemple H. Carrère d'Encausse et S. Schram, 1965). Si Marx emploie effectivement le terme « européanisation » (à propos de l'Inde, « la rupture de ces formes primitives stéréotypées était la condition *sine qua non* de l'européanisation », lettre du 14-6-1853, in *idem*), il est bien clair qu'il n'entend par là que l'entrée dans l'histoire mondiale, ou, plus précisément encore, l'entrée dans la périphérie du système économique social dominant i.e. le capitalisme européen, et dans les luttes entre ce capitalisme et les masses exploitées. Il s'agit là d'une donnée de fait, observée dès le milieu du XIXe siècle et qui n'a fait que se confirmer depuis et non d'une appréciation subjective du développement culturel des pays extra-européens sans référence à la transformation économique-sociale qui leur est imposée de l'extérieur. Que Marx encore ne condamnait pas « d'avance toute tentative de la part des peuples de ces pays de se moderniser tout en restant eux-mêmes » (in *idem*, p. 15), est par ailleurs assez montré par l'importance qu'il accorde, par exemple, à la révolte des Taiping ; il s'agit bien, en effet, d'une révolte chinoise, née en Chine, donc, élément historique du développement de la Chine, produit par elle-même, portant sa culture spécifique,

non point en tant que culture arrêtée mais en marche, liée à la réponse que le peuple chinois apportait à l'effraction occidentale. Renouer avec l'interrogation de Marx sur les sociétés non européennes ne signifie évidemment pas que l'on accepte d'emblée d'appliquer le concept de Mode de Production Asiatique, de lire des sociétés au travers de ce concept comme d'autres l'ont fait au travers de celui du féodalisme par exemple. On sait trop que Marx qui reprit des économistes classiques l'idée d'une spécificité historique des sociétés orientales, ne disposait sur l'Asie que de bien peu d'informations. S'il n'abandonna jamais le concept de Mode de Production Asiatique, il ne se préoccupa vraiment des formes propres à l'Orient que dans les années 1850 (surtout dans les articles de 1853 pour le New York Daily Tribune et dans les fondements de la Critique de l'Economie Politique de 1857-1858 — voir dans C.E.R.M., 1970, ses textes sur le sujet). Ses observations (celles des Fondements, principalement) sont extrêmement abstraites et ont donné lieu à de multiples interprétations. Tentons de les présenter brièvement.

Le fait fondamental du Mode de Production Asiatique, Marx le situe dans le niveau et l'organisation des forces productives. D'abord dans une économie techniquement peu avancée, où l'agriculture et les fabrications artisanales se trouvent étroitement unies au sein de la famille : la division du travail est peu développée, et détermine la dispersion de la population en petites communautés autosuffisantes et autonomes, ne donnant pas naissance, par les échanges, à des villes qui leur soient économiquement liées. La commune « directement issue de la nature », fondée sur « la famille, la famille élargie à la tribu, ou élargie par intermariage entre les familles, l'association de tribus », « n'est pas le résultat mais la condition préalable de l'appropriation... et de l'utilisation collective du sol » (Marx, 1970, p. 436). Ce « système des villages » qui, ailleurs, a pu se transformer en faisant apparaître l'appropriation individuelle du sol s'est maintenu en Orient par suite de circonstances particulières : du fait du climat, de la géographie, l'agriculture y nécessite d'importants travaux collectifs (irrigation notamment) ; aussi l'individu ne peut-il s'approprier les conditions objectives de son existence que par la médiation de la commune, que par l'appartenance à la communauté. Ainsi apparaissent les conditions objectives de la formation d'une classe fonctionnelle (ayant pour activité la direction des grands travaux

et la gestion des ouvrages collectifs) qui en contrepartie de ses charges prélève une partie du surtravail. Cette classe fonctionnelle se substitue à la communauté par des voies diverses dépendant des conditions historiques ; elle apparaît comme une communauté supérieure au-dessus des communautés particulières, les personnifie. « Dans la plupart des *formes asiatique* fondamentales, rien ne s'oppose à ce que l'*unité qui englobe* et domine toutes les petites communautés fasse figure de *propriétaire suprême* ou de *propriétaire unique*, les communautés réelles étant alors de simples possesseurs héréditaires. Etant le véritable propriétaire et la véritable condition de la propriété collective, l'*unité* peut elle-même sembler distincte et au-dessus de la multitude des communautés particulières ; l'individu est alors, en fait, sans propriété » (idem, p. 437). Marx reprend ici le concept de despotisme oriental, élaboré par Montesquieu, pour le resituer sur sa base économique sociale. « Ces communautés villageoises idylliques, malgré leur aspect inoffensif (ont) toujours constitué le fondement solide du despotisme oriental » (article du 22-7-1853). Elles n'ont en effet aucune capacité de résistance politique face au despote, à la classe fonctionnelle-communauté supérieure du fait qu'elles sont entièrement dépendantes d'eux pour leur survie, l'Etat fait partie des forces productives. Cependant, l'Etat oriental donne naissance à des villes administratives (contrôle et direction des campagnes, prélèvement des surplus agricoles par voie bureaucratique, etc.), vivant des prélèvements mais ne rendant, en échange, aux campagnes rien d'autre que les services techniques relatifs aux ouvrages d'art. La ville qui vit de la campagne, dans laquelle les surplus ruraux sont échangés contre le travail de mains libres, n'échange rien avec les campagnes, les échanges se font entre villes. Aussi, le Mode de Production Asiatique, s'il permet par les travaux d'hydraulique un accroissement de la production agricole, bloque immédiatement le développement économique social. Il referme la commune sur elle-même, consolide le lien de l'agriculture et de l'artisanat dans les campagnes, la séparation radicale entre la ville et la campagne, fixe la dépendance de l'individu par rapport à la communauté et fait donc obstacle, à la fois, à la propriété privée de l'individu et à la possibilité pour celui-ci de la perdre, qui le transforme en travailleur libre ; la clef de cette stabilité étant la relation fonctionnelle entre les communautés particulières et la communauté supé-

rieure-Etat, qui rend nécessaire le renforcement de l'appareil étatique chaque fois qu'il s'affaiblit. Aussi, le Mode de Production Asiatique n'apparaît pas comme une forme transitoire contenant une contradiction dynamique ; la formation de l'appareil d'Etat ne conduit pas à la dissolution des communautés particulières autosuffisantes mais à leur maintien. Marx a insisté à plusieurs reprises sur ce point, il était obsédé par l'immutabilité des sociétés orientales.

Cette représentation ne paraît pas infirmée par les connaissances aujourd'hui acquises des sociétés non européennes. La permanence du Mode de Production Asiatique ne doit cependant pas faire oublier d'abord qu'il n'a éliminé ni l'histoire ni la diversité des niveaux techniques, des organisations politiques et des civilisations, et, par ailleurs qu'il partage avec d'autres modes de production beaucoup moins stables (les Modes de Production Para-Asiatiques et Sub-Asiatiques) l'une de ses caractéristiques fondamentales, l'existence d'une classe dirigeante se confondant avec l'Etat (G. Dhoquois, 1969).

Le Mode de Production Asiatique est-il applicable à l'Iran ? Marx le pensait (« les conditions climatiques et géographiques, surtout les vastes superficies désertiques qui s'étendent du Sahara à travers l'Arabie, la Perse, l'Inde et la Tatarie, jusqu'aux plateaux les plus élevés de l'Asie, ont fait de l'irrigation artificielle à l'aide de canaux et d'autres ouvrages hydrauliques, la base de l'agriculture orientale... », article du 10-6-1853) ; mais, en réalité, il n'a jamais eu l'occasion de s'intéresser spécifiquement à la Perse. Depuis, bien que l'on ait volontiers considéré ce pays comme un exemple classique du Mode de Production Asiatique, aucune étude n'a été consacrée à démontrer la présupposition. Prenons l'exemple du gros ouvrage de K. Wittfogel (1964) dont on sait l'importance dans la relance du concept de Marx à la fin des années 1950 et l'effort pour rassembler, classer et interpréter un grand nombre de faits appartenant à des sociétés très diverses de l'ensemble du globe. L'auteur fait peu mention de la Perse, ou, plus exactement, est formel quant au classement de la Perse pré-islamique et plus particulièrement achéménide parmi les sociétés « agro-directoriales ». Il note aussi qu'à l'époque abasside, une partie de la Perse constituait une zone proprement hydraulique, évoque la coopération entre le maître de l'eau, les fonctionnaires et les chefs de village dans la régulation des eaux d'irrigation, mais ne s'appuie, au total, que sur une documen-

tation très partielle. Il cite trois cas d'irrigation à partir de cours d'eau, mais l'on sait (voir notamment Goblot, 1963) que la très grande majorité de l'agriculture du plateau iranien est arrosée grâce à des galeries de drainage des eaux souterraines dont la gestion n'est pas analysée. On est alors en droit de se demander quel est le rapport à l'intérieur d'un « empire hydraulique sporadique » des deux systèmes d'irrigation, comment les « unités hydrauliques concentrées » s'assurent éventuellement le contrôle des autres unités, dont on sait, par ailleurs, qu'elles étaient fréquemment groupées sous un même maître. Quant à la Perse contemporaine et à l'Iran moderne, K. Wittfogel, n'en parle pratiquement pas ; sans doute les situerait-il dans les zones marginales du monde hydraulique ; mais, comment, selon quelles modalités ? la question reste ouverte. Nous ne nous préoccuperons pas d'y porter réponse dans le cadre conceptuel et méthodologique de l'auteur du Despotisme Oriental dont on a montré le dogmatisme, le systématisme, la volonté de plier un trop grand nombre de sociétés à un unique modèle d'interprétation et les arrière-pensées politiques (P. Vidal-Naquet, 1964). Nous éviterons d'ailleurs d'adopter *a priori* tout concept prétendument applicable à l'Orient.

Si celui de Mode de Production Asiatique n'apparaît pas pertinent, celui de despotisme ne le semble guère davantage. L'une des observations les plus intéressantes de Gobineau ne met-elle pas justement ce dernier concept en question ? Ne note-t-il pas « l'opposition entre le dédain radical que ces nations (orientales) éprouvent pour leurs gouvernements, quels qu'ils soient, et, en même temps la facilité avec laquelle elles les acceptent et les supportent ? », poursuivant : « on peut penser et dire beaucoup de mal, en effet, du plus grand nombre des administrations asiatiques, et l'on restera encore en dessous de la vérité. Cependant, il n'y a pas plus dans ce monde, de choses absolument mauvaises, qu'il n'y en a de parfaitement bonnes. Les sujets persans, arabes, turcs, hindous, sont loin d'être aussi opprimés qu'on se le figure et... il ne me serait pas malaisé de montrer que la liberté pratique leur est, au contraire, assurée sur une grande échelle, que les spoliations sont surtout des gaspillages et que les obstacles résultant du code religieux, des mœurs et de l'imperfection des moyens gouvernementaux, arrêtent à chaque instant l'action même légitime du pouvoir » (1865-1957, pp. 75-76). N'est-on

pas en présence d'un rapport spécifique entre l'Etat et la Nation ? En fait, le despotisme que Gobineau met en doute et la complexité des sociétés orientales qu'il s'est, avec complaisance, attaché à décrire apparaissent comme deux mythes bâtis sur des apparences contraires et complémentaires de la réalité et entretenus par les Persans eux-mêmes pour des raisons diverses parmi lesquelles il faut compter la déférence à l'égard de l'image que l'Occident renvoyait d'eux-mêmes mais aussi et surtout l'image qu'eux-mêmes voulaient donner de leur société.

J'anticipe ici quelque peu sur l'analyse de modes de conduite que nous rencontrerons à maintes reprises au cours de l'ouvrage ; les deux mythes font eux-mêmes partie de l'organisation sociale. Despotisme oriental ? Il se trouve d'abord dans le discours : le pouvoir ne peut avouer ses limites ni le sujet admettre qu'il enfreint les règles édictées d'en haut ; mais les signes peuvent couvrir autant d'anarchie que d'autorité. Peut-être l'importance donnée aux signes est-elle propre au despotisme oriental ; il n'en convient pas moins de faire la part des signes et des actes qu'ils couvrent. Iran secret ? Iran mystérieux ? Est-ce une simple formule de l'exotisme romantique d'hier, de l'exotisme touristique d'aujourd'hui ? L'Iranien refuse la formule lorsqu'elle prétend le réduire à une somme d'étrangetés, mais lui-même revendique son originalité, sa réduction impossible, affirme son infinie complexité. Cette affirmation n'est pas seulement tournée vers l'étranger, elle est un motif constant du langage ; d'une façon générale, légitimant le secret, le silence qui ne laisse apparaître de la réalité que les aspects dont quelque efficacité est attendue, elle est un moyen de pression du fort sur le faible, de défense du second par rapport au premier. Cette conduite peut encore être considérée comme l'un des attributs de la société orientale ; elle n'en limite pas moins les possibilités d'actualisation des desseins de toute autorité. On se rend vite compte que l'origine du mystère n'est autre que la volonté de mystère, que le refus d'une explication apparemment préjudiciable à l'organisation sociale, aux rapports sociaux réels. Le mystère fait-il partie de la pratique des luttes de classes ? Quoi qu'il en soit, il convient donc de porter une méfiance systématique et généralisée au discours, surtout à celui qui se donne à entendre comme informatif ou, plus exactement, de le considérer

(comme l'absence de discours) seulement dans la fonction qui lui est dévolue dans la pratique sociale.

Si nous refusons de retenir des concepts « orientaux » tout faits, par contre, l'interrogation centrale que nous adresserons à la réalité est bien celle du mode de production en insistant principalement sur sa dimension essentielle, celle des rapports de production. Nous aborderons séparément le problème des campagnes et celui des villes. A propos des premières, nous nous demanderons par qui les surplus du travail de la terre sont prélevés : par l'appareil d'Etat, par un propriétaire foncier de type féodal ou bourgeois ; dans ce second cas quelles sont les relations entre pouvoir et propriétaire ; comment l'autorité qui prélève le revenu s'impose aux collectivités locales, par la maîtrise de l'eau, moyen indispensable de production, ou par quel autre mécanisme ; quelle organisation de la collectivité locale les rapports de production engendrent-ils ; dans quelle mesure, les tendances à l'individualisation des paysans, que note A.K.S. Lambton, sont-elles un fait et sont-elles attribuables à la montée de l'absolutisme.

Quant aux villes, les questions que nous nous poserons sont relatives à leur autonomie et à leur organisation interne. Se différencient-elles des villages ; au contraire de la ville occidentale organisée en commune avec son conseil et son maire, leur statut juridique n'est-il pas identique à celui des villages, ne sont-elles pas privées de toute autonomie par rapport au pouvoir qui régit les campagnes (comme le pensent, à propos des villes orientales, Marx et M. Weber) ; dans quelle mesure, ce que l'on a pu dire de la ville islamique (« elle n'est pas une association autonome de citoyens mais une entité administrative fonctionnellement unifiée », G.E. Von Grünebaum, 1955), est-il valable pour les villes iraniennes ? Le problème des classes sociales urbaines est lié à celui du statut de la ville : au cours du Moyen Age Européen, la commune apparaît comme conséquence de l'organisation des classes de marchands et d'artisans dans leur processus de différentiation. Qu'en est-il en Iran ; peut-on dire que les classes sociales urbaines ne se définissent pas à partir de la propriété mais de leur rapport au pouvoir (ce que K. Wittfogel pense montrer à propos des villes « orientales ») ; doit-on utiliser une approche sociologique spécifique pour la compréhension de l'organisation des luttes de classe dans les villes iraniennes ? Pourtant, la ville orientale, comme la ville occidentale, a toujours

compris des catégories plus ou moins nombreuses de marchands et d'artisans, un secteur capitalistique (selon l'expression de M. Rodinson). On peut alors se demander si les agents économiques de ce secteur ne ressentent pas, à l'instar de leurs homologues occidentaux, le besoin d'institutions propices à leurs activités, et, si c'est le cas, comment les tendances qui en résultent se composent avec les effets de la relation au pouvoir.

Si les catégories d'individus définis par leur place dans les rapports de production existent en tant que classe, cette existence doit, en particulier, se reconnaître dans des conduites habituelles et une culture propre, faisant obstacle à la propagation et répondant aux patrons culturels produits par la classe dominante. Nous aborderons ce problème dans le domaine des pratiques et représentations relatives à la naissance, à la mort et à la vie sexuelle, domaine sans doute limité mais central dans une société en large mesure agraire, dont les cadres « traditionnels » n'ont été vraiment brisés que dans les années 1960 et où l'homme demeurait le principal moyen de production et la femme le moyen de production des moyens de production.

Une difficulté (apparente) de l'appréhension du Mode de Production caractéristique de l'Iran avant la grande rupture des années 1960 est que, villes et campagnes n'avaient pas, jusque-là, évolué au même rythme. Alors que les villes, dès longtemps ouvertes aux grands courants d'échange internationaux qui, par les routes continentales, joignaient l'Extrême-Orient à l'Europe s'étaient très tôt, ouvertes aux marchés des puissances industrielles, les campagnes en étaient longtemps demeurées à l'écart ; tandis que le propriétaire foncier prélevait en nature le surtravail, les paysans vivaient en quasi-autarcie, n'ayant que peu de produits à échanger avec la ville et n'ayant avec elle que fort peu de contacts directs. Il suffit cependant d'énoncer cette « difficulté » pour montrer que (au moins partiellement) elle n'en est pas une puisqu'elle est constituée par l'une des caractéristiques fondamentales du Mode de Production (l'absence de division du travail et de complémentarité réciproque entre villes et campagnes) et par la permanence de cette caractéristique et de ses conséquences immédiates tant dans les villes que dans les campagnes.

Si nous posons ces questions c'est d'abord par souci de comprendre l'histoire spécifique de l'Iran au cours des années écoulées, mais aussi et en même temps afin de pouvoir lire le présent et ses possibles futurs. Quant au passé, comment

s'explique par exemple une différence avec l'Europe que, dans une perspective macro-historique, on peut interpréter comme une stagnation ou un retard et qu'il n'est pas possible de nier puisque l'Europe (capitaliste) a dominé l'Iran, démantelé l'aire politico-culturelle iranienne, bouleversé sa structure économique sociale et entravé son développement ultérieur ? Ou bien, quelles sont les raisons internes qui, s'entremêlant à des causes externes, sans doute extrêmement puissantes, expliquent l'échec des quatre vagues révolutionnaires nationalistes que l'Iran a connues depuis le début du siècle ; plus précisément, comment peut-on interpréter en termes de classes les stratégies effectives des forces sociales à l'œuvre durant ces périodes.

Le présent, dans la perspective de l'avenir, pose des questions telles que les suivantes. Après la mutation de la « Révolution Blanche » comment se structurent les classes sociales, cette structuration étant le produit de l'histoire économique sociale du pays et de la mutation qui en a modifié certains des éléments et des rapports ? Quelles sont les conduites habituelles et la culture propres à chacune des classes sociales ; comment se manifestent-elles dans la lutte des classes ? Il semble ainsi (nous ne pourrons nous étendre sur ce sujet dans cet ouvrage) que la culture ouvrière et les formes spontanées de lutte du prolétariat sont actuellement fortement marquées par l'héritage culturel légué par une paysannerie dont la majorité des ouvriers sont issus. Reconnaître cette culture, ces formes, leur origine, n'est évidemment pas indifférent à l'avenir de la culture et des luttes ouvrières, comme le montrent les soins portés à la répression culturelle, à la propagation de la culture dominante actuelle, celle de la société de consommation.

Les études réunies dans cet ouvrage présentent des matériaux réunis en vue de répondre à des préoccupations théoriques de cet ordre. On est cependant bien conscient de l'insuffisance de l'interprétation qui en a été donnée, dans le dernier chapitre principalement ; on ne doute pas qu'ils pourront être réinterprétés, en fonction d'hypothèses plus compréhensives, comme nous l'avons nous-même tenté dans le travail cité au début de cette introduction.

Paris, octobre 1974.

REFERENCES

ABDULLAEV (Z.Z.), *Promyshlennost i zarozhdenie rabochego klassa Irana v konste XIX-nachale XX vv*, Baku 1963, extraits, traduits en anglais, in C. Issawi, *op. cit.*

BLOCH (Marc), *La société féodale, la formation des liens de dépendance, les classes et le gouvernement des hommes*, Paris, Albin Michel, collection « Evolution de l'Humanité », 1973, 702 p.

CARRÈRE (Hélène), SCHRAM (Stuart), *Le marxisme et l'Asie, 1853-1964*, Paris, A. Colin, 1965, 494 p.

Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes, *Sur le « mode de production asiatique »*, préface de R. Garaudy, Paris, Ed. Sociales, 1969, 349 p.

Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes, *Sur les Sociétés précapitalistes*, textes choisis de Marx, Engels et Lénine, préface de Maurice Godelier, Paris, Ed. Sociales, 1970, 415 p.

CORBIN (Henry), *En Islam iranien, aspects spirituels et philosophiques*, Paris, Gallimard, vol. 1, 1971, 333 p.

DHOQUOIS (Guy), *Les premières Sociétés de classe, les formes asiatiques*, in *l'Homme et la Société*, 12, avril-mai-juin, 1969, p. 151-173.

GOBINEAU (Arthur DE), *Trois ans en Asie*, Paris, 1859 ; *Religions et philosophies dans l'Asie centrale*, Paris, première édition Perrin, 1865, neuvième édition Gallimard, 1957, 483 p.

GOBLOT (H.), « Les *qanat* en Iran », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1963.

GRUNEBAUM (G.E. VON), *Essays in nature and growth of a cultural tradition*, London, Routledge, 1955.

ISSAWI (Charles), *The economic history of Iran, 1890-1914*, Chicago and London, The University of Chicago-Press, 1971, 405 p.

KEDDIE (N.), *Historical Obstacles to Agrarian Change in Iran*, Claremont, 1960.

LAMBTON (A.K.S.), *Landlord and Peasant in Persia*, London, Oxford University Press, 1955, 459 p.

MARX (Karl), *Fondements de la critique de l'Economie Politique*, Paris, Anthropos, 1970, 2 vol., 518 et 762 p.

RODINSON (M.), *Islam et Capitalisme*, Paris, Ed. du Seuil, 1966, 304 p.

VIDAL-NAQUET (Pierre), *Avant-Propos* in Karl Wittfogel, *le Despotisme Oriental, op. cit.*

VIEILLE (Paul), BANISADR (A.H.) (sous la direction de), *Pétrole et Violence*, Paris, Anthropos, 1974, 347 p.

WITTFOGEL (Karl), *Le Despotisme Oriental*, Paris, Editions de Minuit, Coll. « Arguments », 1964, 671 p. Traduit de l'anglais par A. Marchand, avant-propos de P. Vidal-Naquet.

I

UN GROUPEMENT FÉODAL

Comment fonctionne l'agriculture iranienne dans la première moitié du XXe siècle et jusqu'en 1962, époque de la Réforme Agraire* ? Les données sur ce passé récent sont peu nombreuses. Les plus sûres concernent les techniques de production et d'irrigation, les règles de partage du produit (règle surtout des cinq facteurs selon laquelle propriétaire et paysans partagent le produit en raison du nombre de facteurs que chacun apporte : terre, eau, travail, trait, semence) et la répartition générale des villages selon le mode d'appropriation (terres de propriétaires non exploitants, terres de fondations, terres de la Couronne, terres de petits propriétaires exploitants). Il ne s'agit toutefois là que d'aspects certes importants mais fragmentaires qui permettent mal de rendre compte de l'ensemble du fonctionnement de la société rurale dont ils font partie. Ils semblent même demeurer à la périphérie d'un fait social global immédiatement appréhensible : la société rurale iranienne apparaît constituée (si l'on excepte une petite proportion de propriétaires exploitants) de métayers et possesseurs fonciers étroitement liés les uns aux autres à l'intérieur de groupements sociaux que, provisoirement, l'on peut appeler féodaux, sous réserve d'une critique ultérieure du bien-fondé de l'emploi de ce terme. Ces groupements sont centrés sur les familles des possesseurs fonciers qui dans leur collectivité forment la classe dominante de la société globale. Cette féodalité s'est sans doute profondément transformée depuis le début du siècle en même temps que grandissaient les échanges et l'Etat

* Texte en grande partie publié dans deux livraisons de la *Revue Française de Sociologie*, VI 1965 et VII 1966.

centralisé, elle n'en domine pas moins encore, à la veille de la Réforme Agraire, l'agriculture iranienne.

Si, comme l'expérience immédiate tend à le montrer, ces groupements existent bien, c'est d'abord au sein de cette institution réelle et par rapport à elle qu'il convient d'étudier et de tenter d'expliquer le fait rural iranien de même qu'il ne viendrait pas à l'esprit de parler des sociétés nomades sans se référer constamment à l'institution tribale. Jusqu'ici aucun travail n'a, semble-t-il, été consacré au groupement féodal en Iran. Il existe d'ailleurs fort peu d'études se donnant pour objet une explication sociologique de la société rurale de ce pays. C'est pourquoi, le texte que l'on présente ici est une étude de cas ; au travers d'une analyse minutieuse portant principalement sur les rapports de production, les institutions familiales, et les rapports entre groupements et hors groupements, l'on a tenté de comprendre le fonctionnement de l'organisation considérée ce qui ouvre des perspectives générales.

Le groupement féodal étudié se situe dans la province du Guilan, région où la grande propriété conserve une importance particulièrement grande (1), bien qu'elle y soit peut-être plus modifiée qu'ailleurs. Plus précisément il se trouve dans la partie orientale de cette province, entre Shahsavar et Lahidjan, dans la portion de la côte Caspienne, grâce à la route de Chalous, la plus proche de Tehran.

---

(1) Daprès une première source, la bordure méridionale de la Caspienne (Guilan-Mazandéran-Gorgan) se classerait par l'importance relative de la grande propriété foncière au 3e rang parmi les 12 grandes régions de l'Iran, après l'Azerbaïdjan et le Khorassan (rapport non publié de M. Khadjeh-Nuri, cité par A.S.K. Lambton, *Landlord and Peasant in Persia*, Oxford University Press, Londres, 1953, (pp. 269 et suivantes). On peut, par contre, lire dans une autre étude : « La propriété foncière du Guilan serait donc caractérisée par un morcellement assez important des propriétés, appartenant en général à de petits ou moyens fonctionnaires, employés ou artisans dont les rizières ne constituent pas l'unique source de revenu. » (Organisation du Plan septennal, Société Grenobloise d'Etudes et d'Application Hydraulique et Compagnie des Techniques Hydrauliques et Agricoles, *Réseau du Barrage du Séfid Roud. Mise en valeur de la plaine du Guilan*, livre I, parties 3 et 4, pp. 148 et suivantes.) Cette dernière conclusion est fondée sur l'analyse de l'enquête fiscale de 1312 (1933-1934) sur la propriété foncière ; on ne peut lui prêter grand crédit pour trois raisons : les documents ont été réunis par le Ministère des Finances, ils sont anciens, ils ne concernent que la propriété rizicole. Enfin, le recensement de 1956 montre que 90 % environ des villages des quatre Shahrestans de Shahsavar, Lahidjan, Rasht et Foomenat, appartiennent en tout ou partie à des propriétaires non exploitants. Notons, par ailleurs, qu'aux environs des petites villes régionales, s'étendent des zones plus ou moins importantes de petits propriétaires exploitants.

Le domaine sur lequel il s'étend à la forme d'une bande irrégulière s'étendant depuis le rivage de la Caspienne jusqu'aux alpages de l'Elborz. Dans la plaine de Piémont, ici fort étroite puisqu'elle ne mesure que trois kilomètres contre une quarantaine dans la partie centrale du Guilan, la propriété est limitée par deux lits de rivière distants de cinq kilomètres environ ; dans les montagnes, les limites, naturelles encore, sont variables dans la distance qui les sépare. Le mode de division de la plaine évoque un partage de conquérant ou de pionnier, le rattachement de l'arrière-pays au pays plat apparaît comme la conséquence, dans une société non monétaire dominée par le féodalisme, de la complémentarité de l'économie agricole de la plaine et de l'économie pastorale de la montagne.

La plaine est occupée par des rizières, des champs de thé, des orangeraies, des jardins entourant les maisons individuelles, des pâturages et des taches de forêt dégradée. La population agricole se regroupe en une douzaine de hameaux et villages.

***

La rizière occupe toute la surface irriguée, soit en trois grands blocs, plus du tiers de la surface cultivée. Ses terrasses, ou plans d'eau, sont bordées de diguettes dessinant un immense damier à mailles serrées dont les lignes maîtresses figurent les courbes de niveau du terrain. Les eaux d'irrigation sont amenées par un réseau de canaux branché sur les deux rivières qui débouchent dans la plaine. L'irrigation se fait par grappes, une prise d'eau est ménagée sur une terrasse supérieure qui alimente de proche en proche les terrasses inférieures.

La rizière est en principe laissée en métayage aux paysans, le propriétaire prélevant les deux cinquièmes de la récolte (correspondant aux deux facteurs de production qu'il apporte : la terre et l'eau ; le paysan fournissant le travail, la paire de bœufs pour le labour et la semence). En fait, c'est un loyer (en nature) qui est payé, la redevance annuelle étant fixe, ce qui s'explique par des conditions d'exploitation constantes : les rendements en année pluviométrique normale varient peu et il n'y a pas ici, comme dans le Guilan central, d'années de grande sécheresse qui diminuent considérablement le produit.

Dans cette dernière région les redevances de métayage se sont aussi transformées en loyers fixes sauf en cas de sécheresse où réapparaît le principe du partage.

Apparemment, le propriétaire se désintéresse de la culture du riz dont il tire, par rapport aux autres cultures, un revenu moindre, correspondant à un produit net plus faible (2).

Il ne peut, cependant, la supprimer en raison du prix que les cultivateurs y accordent et, finalement, des rapports de production existants. Dans l'organisation socio-économique actuelle, la rizière tient une place remarquable. Comme partout dans la région, les paysans sont des polyculteurs, le propriétaire s'attachant à composer chaque exploitation d'une certaine proportion de chaque culture de façon à ce qu'une famille paysanne puisse à la fois travailler l'ensemble et en subsister. Or, si, dans la culture du riz, le produit net et le revenu sont plus faibles, le produit brut est soit voisin, soit peu inférieur et la part du paysan (calculée sur le produit brut) plus grande que dans les autres cultures. Ce produit brut intègre en effet davantage le travail humain et l'usage d'une paire de bœufs ; mais ni l'un ni l'autre ne « coûtent rien » au paysan, puisqu'en dehors de la rizière ils ne trouveraient pas ou trouveraient moins à les employer et puisque leur entretien n'engage pratiquement pas de frais supplémentaires.

En outre, au contraire des autres productions, le riz est en grande partie autoconsommé soit directement par les producteurs et la « maison » du propriétaire soit, au travers de paiements en nature, par d'autres membres du groupe féodal (3).

Constituant la base de l'alimentation, il permet ainsi à ce groupement de vivre en partie en dehors du marché et d'évi-

---

(2) La zone étudiée diffère ainsi de la plus grande partie du Guilan où la culture du riz est pour le propriétaire foncier l'une des plus rémunératrices des spéculations agricoles. La qualité du riz récolté est ici médiocre alors que dans le Guilan central elle est excellente. Dans le domaine étudié, le loyer d'un hectare de rizière est inférieur à 4.000 rials, alors que là où les conditions sont propices, il atteint 6.000 à 7.000 rials. Ici comme dans le Guilan Central le produit net de la rizière est plus faible que celui des autres cultures mais le produit brut plus élevé que celui de certaines d'entre elles. Par ailleurs dans la partie centrale du Guilan, la culture de l'oranger est impossible alors que dans cette extrémité orientale elle y a une grande extension et une haute rentabilité.

(3) Dans le Guilan Central 1/3 de la production est autoconsommée. Ici la proportion paraît être beaucoup plus élevée et avoisiner les 3/4.

ter le prélèvement de marges bénéficiaires commerciales sur la consommation.

Le propriétaire foncier fait ainsi un « sacrifice » au profit de ses paysans, leur permet de valoriser leur travail, les protège contre le marché. Il les lie, par là même, les enferme dans le rapport féodal et ligote l'entreprise et la production. Le changement de spéculation agricole, ou seulement le changement de façons dans la culture du riz permettraient d'augmenter le produit brut et le produit net, c'est-à-dire la quantité de biens à l'usage de tous et le bien-être de chacun. En outre, la réorganisation du circuit de distribution permettrait de limiter les marges intermédiaires. Mais, il faudrait alors modifier l'organisation socio-économique du domaine, la composition des exploitations paysannes dans lesquelles la culture d'une certaine quantité de rizière est associée et n'est accordée qu'à la condition de la culture d'une quantité déterminée de thé. Ce sont, en définitive, les rapports entre maîtres de la terre et métayer qui sont ici en cause.

L'organisation des rapports dans la rizière elle-même, est une pièce essentielle de la structure sociale du groupement. En effet, quoiqu'effectivement solidaires par la proximité des parcelles et l'alimentation en eau, les paysans ne sont nullement organisés dans un collectif de travail ou dans toute autre forme d'association, ils sont isolés les uns des autres et mis en concurrence par leurs relations avec le propriétaire.

La distribution des plans d'eau entre les paysans est d'une infinie complexité. Cette distribution n'est pas fixe mais renouvelée annuellement par le propriétaire foncier. Chacun cherche donc, surtout lorsque les forces de travail disponibles de la famille et le nombre de bouches à nourrir augmentent, à obtenir en location de nouvelles parcelles aux dépens d'autres familles, ce qui, particulièrement en période de croissance démographique, crée immanquablement une forte concurrence. Par ailleurs, le lot de rizière de chaque paysan est composé de plusieurs plans d'eau ; mais ceux-ci ne sont pas toujours limitrophes. Il n'y a pas davantage répartition de la rizière en groupes de lots correspondant à des groupes de ménages apparentés, lignages ou fraction de lignages ; ce qui donne naissance à des contestations sur les droits de passage et l'entretien des diguettes. Cette distribution des parcelles de rizières entre paysans n'a, en outre, rien à voir avec la distribution de l'eau. Lorsque celle-ci est en abondance, le

temps d'eau lié à chaque parcelle est suffisant et l'écoulement de l'eau de terrasse en terrasse ne soulève que des difficultés mineures. Mais, l'eau vient-elle à être mesurée, le système donne naissance à un écheveau de contestations : discussion sur le temps d'ouverture de la prise, sur la répartition de ce temps, sur l'utilisation d'un éventuel supplément d'eau dont un paysan dispose et dont il voudra, par exemple, faire profiter la rizière d'un parent au travers de terrasses exploitées par d'autres métayers.

Enfin, l'eau est contrôlée et répartie non pas par les représentant des paysans mais par le délégué du propriétaire, par le « Maître de l'eau » (*Ab-Savar*), intermédiaire féodal nommé par le propriétaire et rémunéré par des prélèvements à taux fixes sur la récolte des métayers. Les droits d'eau de chaque parcelle de rizière, calculés en proportions de débit et de temps dans l'écoulement total de la prise d'eau, sont en principe eux aussi fixés à l'avance et égalitairement mesurés aux besoins de chaque parcelle. En fait, l'égalité de principe n'est que rudimentaire et surtout les moyens de mesure ne sont pas suffisamment précis pour que la quantité d'eau effectivement donnée ne varie pas en fonction des rapports entre paysan et *Ab-Savar* qui très commodément peut défavoriser tel tenancier au profit de tel autre, ou même, mais l'exemple est pris ailleurs dans la région, raréfier artificiellement l'eau pour en faire monter la valeur. Les maîtres de l'eau acceptent les « pourboires » des paysans qui veulent être favorisés, ils sont réputés être les plus riches des intermédiaires féodaux.

Le propriétaire féodal surveille de loin la distribution de l'eau, c'est-à-dire qu'il ne laisse de liberté à l'*Ab-Savar* que pour pouvoir jouer de la latitude qu'il lui concède. Il peut faire respecter les droits formels de tel paysan, laisser grignoter ceux de tel autre, éventuellement il conseille l'*Ab-Savar* ou laisse entendre ses intentions et ainsi favorise ou défavorise à sa guise ceux qui lui agréent ou lui déplaisent. Les métayers sont ainsi incités à entretenir les meilleures relations avec l'autorité, fût-ce aux dépens de leurs pairs.

La solidarité de fait des paysans qui découle de l'organisation technique de la rizière est contrecarrée par les rapports de production, elle est déposée dans le propriétaire féodal qui oppose les paysans les uns aux autres, fait régner parmi eux l'insécurité pour établir sa justice et son droit.

C'est ainsi qu'il parvient à utiliser le travail des paysans à son profit non seulement dans la rizière mais aussi dans la culture du thé plus rentable pour lui et dont il fait la condition de la culture du riz, essentielle au paysan.

La mise en concurrence, l'individualisation des paysans, instrument de domination du féodal, bloque la transformation culturale : le paysage de la rizière au moment des labours, ce miroir à facettes innombrables piqué de greniers montés sur pilotis et couverts de toits de chaume, donne l'image de la double complexité, technique et sociale, de l'organisation de la production, et de son actuelle immobilité.

L'organisation de la rizière s'oppose ainsi à celle, plus dynamique, des autres cultures ; mais l'une rend l'autre possible dans le cadre de l'entreprise féodale.

Le thé, entièrement exploité en fermage (le loyer des parcelles étant calculé à raison de 4 000 rials par hectare productif) progresse actuellement de plusieurs façons. Les paysans étendent les champs existants ou en créent de nouveaux aux dépens des friches et pâturages naturels qu'ils tiennent en location. De son côté, le propriétaire pratique peu l'extension du thé sous sa responsabilité directe et à l'aide de main-d'œuvre salariée. En effet, la plantation et surtout l'entretien des champs durant les premières années où les arbustes sont improductifs, exigent une quantité de main-d'œuvre qui, salariée, nécessiterait un investissement important alors qu'apportée par le métayer elle n'entraîne pas l'intervention de moyens monétaires. Ainsi, dans la période actuelle d'expansion agricole, lorsque le propriétaire veut étendre la culture du thé sur des terrains favorables qui n'étaient pas jusqu'alors cultivés, il passe des contrats individuels de fermage avec des paysans.

Quelle que soit la forme de l'extension, le loyer n'est exigé que lorsque la plantation entre en production. Le propriétaire avance une terre qui était improductive, le paysan investit son travail qui, non rémunéré, forme gratuitement le capital du propriétaire foncier. Celui-ci investit, comme on le verra, ses revenus agricoles à 10 % environ dans le secteur industriel. Au même taux d'intérêt l'investissement-travail qu'effectue le paysan durant la première année dans le champ de thé, qui ne sera productif qu'au bout de trois ans, aurait alors pris un tiers de plus de sa valeur. Ces rapports de production dans la culture du thé sont possibles parce que le propri-

taire foncier permet au paysan de subsister grâce au riz et donne la rizière à la condition de cultiver du thé. Le propriétaire affecte de se désintéresser de la rizière, il aspire à y instaurer un comportement plus économique, c'est-à-dire d'entrepreneur capitaliste. Il ne peut cependant y parvenir puisque c'est justement l'utilisation de la rizière dans les rapports au sein du groupement féodal qui permet le développement du thé dans des conditions pour lui aussi intéressantes.

Est-ce à dire que la culture du thé, production de marché, est menée selon des méthodes rationnelles ? Est-ce à dire que la rentabilité, le profit maxima y sont recherchés ? En fait, le propriétaire se borne à étendre la culture ; les techniques employées sont en dehors de ses préoccupations. Distinguant la terre qu'il apporte du travail fourni par les paysans, il confond l'intensité de la culture avec l'intensité de l'exploitation du travail paysan ; tout son art, il le place dans la division du produit, tous ses soins, il les donne aux rapports personnels par lesquels il fait admettre au paysan la distinction entre le travail et la terre et le partage conséquent du produit. L'extension de la culture est son domaine, l'intensité de la culture est laissée au paysan qui, dans la situation qui lui est faite, ne peut la promouvoir.

Observons ces champs de thé aux arbustes nains. Des cueillettes trop intenses aboutissent à une production d'abord forte puis décroissante, au rabattement et à l'affaiblissement de la plante. La modification de la façon de la cueillette permettrait de doubler, voire tripler le revenu net à l'hectare de culture (4). Cette modification est d'ailleurs amorcée non pas à l'initiative des propriétaires fonciers ou des paysans, mais grâce à l'action de l'Office du Thé qui établit une différence très notable du prix des feuilles selon le mode de la cueillette et refuse le produit d'une surexploitation de la plante. Mais avant l'adoption de ces mesures, une cueillette améliorée, permettant d'augmenter considérablement le produit, était d'un intérêt évident. Elle n'a jamais été adoptée. On ne peut mettre en cause le fait que les cueilleuses sont payées au poids récolté, non seulement parce que la cueillette salariée est un appoint réduit à la main-d'œuvre familiale, mais aussi parce que si la cueilleuse ramasse de 20 à 50 kg de feuilles

(4) Cf. *Organisation du Plan Septennal...*, *op. cit.*, livre I, parties 3 et 4, annexes, *Monographies des cultures et Economie rurale*, pp. 10 et suivantes.

par jour au printemps, à l'automne la récolte journalière tombe à 5-10 kg.

La sur-exploitation est défavorable aussi bien aux cueilleuses qu'aux fermiers. Elle l'est aussi aux propriétaires. Elle est cependant fonction du rapport entre paysans et féodal et toute explication de son irrationalité nous ramène à quelque aspect de ce rapport. La promotion technique ne peut venir ni du maître de la terre ni des paysans.

Le métayage, en Iran comme ailleurs, aboutit fréquemment à des pratiques anti-économiques (mauvais usage des facteurs de production, gaspillage de l'eau par exemple). Ici, le loyer apparemment fixe du fermage semble inciter le cultivateur à accroître le rendement à l'hectare par l'addition d'unités de travail ou seulement par une meilleure répartition dans le temps d'un même nombre d'unités de travail.

En fait, le loyer n'est pas fixe de façon certaine (on verra plus loin qu'il n'est pas davantage certainement mobile). Un loyer fixe, pour les rizières, ne correspond qu'à la régularité relative des rendements. Dans la culture de l'oranger, dont le rendement annuel n'est pas constant, subsiste le partage annuel. Ce n'est d'ailleurs pas la terre elle-même qui fait l'objet d'un loyer, mais son utilisation : le montant du loyer varie avec le genre de culture. Les pratiques du métayage règlent encore le partage du produit de la terre et l'augmentation de l'effort (physique ou seulement technique) n'a qu'un intérêt diminué puisque les résultats du surplus de travail ou de soins doivent être partagés.

Par ailleurs, ce ne sont pas seulement les augmentations de loyer qui dévalorisent la peine du cultivateur mais encore, et ceci est l'expérience de tous les jours, les tendances à l'accaparement des intermédiaires féodaux et de tous ceux qui cherchent à dépouiller le paysan. Celui-ci a donc intérêt à paraître pauvre, à éviter de laisser voir tout ce qui pourrait être tenu comme un indice de richesse et notamment à récolter aussitôt que possible le maximum du produit de son activité.

Un comportement « économique » est-il susceptible d'exciter des convoitises, de provoquer des manœuvres d'accaparement ? le paysan dépouille la plante de thé, la sur-exploite comme lui-même est sur-exploité. S'il n'est pas économique, ce comportement est fonctionnel aux rapports féodaux.

Enfin, en dehors même des dangers de l'accroissement des

charges pesant sur la production, l'intérêt du ménagement actuel de la plante en vue de son rendement futur est limité par la pratique des contrats annuels. Aucun paysan n'est assuré de tenir la même parcelle de thé plus d'une année, or le changement de mode de production, l'amélioration des plants de thé ne porte tous ses fruits que sur une période beaucoup plus longue (8 à 10 ans).

Certes, le féodal marque sa préférence pour les « bons cultivateurs » et peut leur accorder une certaine continuité d'occupation d'une même parcelle, mais il ne considère pas comme son avantage de fixer les paysans sur les tenures et n'a pas l'habitude de le faire. La sécurité est donc, de ce côté encore, réduite, et chaque paysan a tendance à modeler son comportement sur le comportement moyen des paysans du groupement. Il est ainsi assuré de ne jamais éprouver de pertes trop importantes sur son investissement travail.

Ainsi, ni dans la perspective annuelle ni dans la perspective pluriannuelle (les deux sont techniquement indissociables) les conditions sociales de la production ne sont favorables à l'amélioration du mode de culture par les paysans. Au sein du groupement féodal le progrès technique est freiné.

Le possesseur féodal en qui est déposée l'autorité collective n'est pas davantage en mesure de promouvoir les méthodes de culture : il rencontre dans cette voie des difficultés multiples et pratiquement insurmontables.

Il conviendrait, d'abord, qu'il puisse en espérer un profit supplémentaire. Or, si le loyer ne peut être considéré comme fixé une fois pour toutes, il n'est pas non plus tellement aisé de le modifier.

La division traditionnelle du produit ne prend pas en considération l'apport technique mais seulement les cinq éléments de production énumérés plus haut parmi lesquels trois seulement sont utilisés dans la culture non irriguée des plantes de thé : la terre apportée par le propriétaire, le labour et le travail apportés par le paysan. Dans le cadre de la règle traditionnelle, le propriétaire ne pourrait attendre de son supplément d'effort qu'un tiers de surproduit.

Par ailleurs, quels que soient l'augmentation et le fondement « juridique » qui lui serait donné, cette augmentation ne pourrait être facilement imposée. Si le propriétaire foncier parvenait à promouvoir en même temps la culture du thé sur l'ensemble du domaine, l'augmentation générale du taux

de fermage se heurterait à une opinion publique qu'il ne peut négliger, à l'habitude régionale d'un certain niveau de loyer des champs de thé. Plus probablement les changements de mode de culture ne pourraient être que progressifs ; les résistances, quoique se manifestant différemment, n'en seraient alors que plus grandes : les paysans, n'ayant pas confiance, ou affectant de n'avoir pas confiance dans les nouveaux modes de culture, refuseraient sans doute de passer contrat aux nouveaux taux et rechercheraient la location des champs non améliorés.

Mais il y a plus encore que des problèmes de taux de fermage. Un effort d'amélioration technique des cultures ne pourrait être entrepris qu'avec la participation « technique » des paysans et ceci impliquerait une modification fondamentale des rapports de production. En particulier, un corps de collaborateurs techniques, mis en place par le propriétaire foncier et remplaçant (ou au moins doublant) les intermédiaires féodaux, devrait avoir pour objet l'élévation du niveau technique des paysans sans attendre d'autre avantage qu'une rémunération fixée et convenue à l'avance. C'est-à-dire plus généralement, que les paysans devraient alors jouir de sécurité dans les rapports de production. L'universalité des rapports de force dans le groupement féodal ne pourrait être maintenue. Un changement complet des statuts et des rôles des catégories sociales qui forment le groupement serait nécessaire.

Dernière difficulté enfin, l'entretien d'un corps de techniciens suppose le payement de salaires, c'est-à-dire l'engagement de dépenses en monnaie relativement beaucoup plus importantes que les sommes requises par l'emploi d'intermédiaires féodaux (qui ont d'autres sources de revenu). Or, le maître de la terre n'est pas habitué à considérer l'agriculture comme secteur d'investissement en monnaie.

Des raisons analogues aux précédentes s'opposent à la transformation des rapports de métayage en rapports salariaux au travers desquels le propriétaire serait davantage en mesure de forcer un changement technique.

Ainsi, dans le cadre du groupement féodal, l'intensification culturale ne peut venir ni du paysan ni du maître de la terre ; seule l'extension des cultures est possible et effective.

Du côté des métayers un des freins essentiels à la promotion culturale est l'insécurité et la précarité du statut. Celles-ci

ont pour corollaire un paupérisme généralisé qui ne manque pas, lui aussi, d'avoir des conséquences sur le comportement technique. Au détriment du rendement de la plante durant le reste de l'année, les paysans ont hâte de récolter le maximum de thé en début de saison parce qu'ils sont endettés. Nouvel handicap qu'un effort de promotion technique devrait lever.

Deux à trois mois après la récolte de riz, près de la moitié des paysans n'ont, rapporte-t-on, déjà plus rien ; la soudure s'étend pour eux sur quatre à cinq mois durant lesquels ils souffrent de disette et vivent à crédit — d'une façon générale, la pauvreté, l'absence de superflu, la proximité d'un marché qui crée des besoins nouveaux, amènent les paysans aux époques de soudure ou lors de circonstances exceptionnelles à solliciter des emprunts auprès des usuriers locaux à des taux élevés. Au total, neuf paysans sur dix auraient annuellement recours aux emprunts usuraires auxquels viennent souvent s'ajouter les délais obtenus dans le payement des loyers.

Les exigences des créditeurs, le désir de ne pas les mécontenter, la course des intérêts pressent les paysans à se dégager le plus tôt possible, le résultat final fut-il leur appauvrissement. La cueillette du thé qui donne la première récolte après l'hiver a tendance à être d'autant plus imprévoyante que le paysan est d'avantage endetté. Le souci de remboursement de la dette, conséquence des rapports féodaux, s'oppose au souci de l'économie agricole et à une conduite adaptée au calcul économique. Dans l'utilisation de la récolte de riz, on rencontre d'ailleurs un fait analogue au précédent.

Pour la soudure alimentaire, les paysans empruntent du riz aux commerçants locaux dans les mois qui précèdent la récolte. Ces emprunts sont remboursés aussitôt la moisson de façon à éviter l'accroissement des intérêts. A la même époque, les cultivateurs sont impatients d'avoir quelques rentrées en monnaie pour des achats trop longtemps retardés. Cette hâte aboutit à l'effondrement des cours du riz. Or les emprunts, bien qu'effectués et remboursés en nature, sont comptabilisés en monnaie au prix du riz sur le marché ; si bien que, en dehors même du montant des intérêts, la quantité rendue est beaucoup plus grande que la quantité perçue. Un comportement d'épargne améliorerait sensiblement la position du paysan non seulement parce qu'il éviterait, sur les remboursements de dettes, les pertes dues à l'effondrement saisonnier des

cours, mais aussi parce qu'il freinerait cet effondrement et permettrait de plus importantes rentrées monétaires pour les quantités offertes sur le marché.

Une fois endetté, le paysan se trouve pris dans un processus d'appauvrissement qui interdit tout comportement d'épargne individuelle au profit de la pratique des emprunts usuraires. L'introduction de rizeries industrielles a du reste accentué l'amplitude des variations du cours du riz en accélérant les opérations de décorticage. Elle a contribué à l'aggravation de la situation du paysan (5).

Partageant le produit de leur travail avec le propriétaire, les paysans partagent encore ce qui leur revient avec les commerçants et les usuriers locaux. Accroissant la misère du paysan, la petite-bourgeoisie locale entre, dans une certaine mesure, en compétition avec le féodal. Si le féodal ne veille pas, s'il ne limite pas la puissance des intermédiaires, il peut se trouver ruiné au travers de la ruine de ses paysans. Vient-il, par exemple, à s'absenter durablement, l'usure a tôt fait de décomposer la force de production et ainsi de mener l'entreprise à la faillite. On se trouve alors à la veille de quelque changement de propriétaire, à la veille, peut-être, de l'accession de la petite bourgeoisie locale à la propriété foncière. Cependant, le féodal ne tend pas à éliminer les commerçants et usuriers locaux,

(5) Par ailleurs, les crédits d'Etat sont réduits et peu pratiques, le crédit coopératif est encore inexistant dans le domaine étudié. Dans : *Organisation du Plan Septennal...*, *op. cit.*, livre I, parties 3 et 4, mémoire, p. 163, on lit : « Pour le moment les crédits mis à la disposition des cultivateurs par la Banque Agricole seraient, de l'avis même de cet organisme, très insuffisants. D'autre part, le mécanisme de l'octroi des crédits bancaires est assez lourd, le problème des garanties étant en dehors des sociétés coopératives... difficile à résoudre...» « La mise à la disposition des cultivateurs de crédits à des taux normaux et en quantité suffisante, leur permettrait de ne plus avoir recours à l'usure et de reporter sur le financement de la campagne agricole les sommes ainsi récupérées. Il en résulterait très probablement une amélioration des conditions d'exploitation, une augmentation des rendements et par conséquent une élévation du niveau de vie des agriculteurs. » Le montant d'un prêt accordé à un paysan par la Banque Agricole dépasse rarement 2.000 rials, cette somme est grévée de frais énormes allant de 300 à 400 rials (frais d'enregistrement, de notaire, de déplacement, frais d'administration). R. Groussard et S. Firouzi, *Etude Economique sur le village de Lemoutchah* (*Guilan*), ronéo, Institut d'Etudes et de Recherches Sociales, Téhéran, 1961, 28-22 pp. critiquent en outre le régime du prêt coopératif. Les prêts n'étant pas accordés en contrepartie d'améliorations techniques et n'étant pas accompagnés d'une aide technique, ne peuvent, en définitive, servir qu'à maintenir ou développer provisoirement la consommation des ménages, ils ne peuvent être et, très fréquemment ne sont pas, remboursés, ce sont, sans qu'on l'avoue, des « dons ».

à les remplacer par des agents non parasitaires d'échange ; au contraire, il se sert des intermédiaires et se donne le beau rôle ; il tient la bourgeoisie locale comme une menace contre les paysans dont il se fait le protecteur. On a déjà vu comment il utilise le riz, production de subsistance, dans les rapports de production. En intervenant dans les rapports entre paysans et intermédiaires, à la fois pour limiter les effets de l'usure et tenir les paysans, il joue un jeu analogue.

Les commerçants usuriers sont de nombreuses façons tributaires du féodal : les boutiques ordinairement lui appartiennent et il peut à sa guise en expulser les occupants ; les remboursements de prêts ne peuvent, bien souvent, être obtenus que grâce à son concours (par exemple, au moment où le thé est porté à l'usine du maître) ; enfin pour le boutiquier, tout comme pour le paysan, les menaces administratives rendent une protection nécessaire.

Les commerçants usuriers doivent donc accepter les arbitrages du féodal ; celui-ci, d'ailleurs, n'intervient pas toujours directement par voie de conciliation ; il préfère empêcher l'exécution des ordonnances de saisie judiciaire, ce qui lui est aisé en raison de ses relations avec l'administration et la gendarmerie. Il évite ainsi la ruine immédiate du paysan sans supprimer la dette et la menace d'une nouvelle saisie ; grâce à ce jeu les paysans sont endettés à vie et à vie menacés de saisie. Mais, c'est le propriétaire qui désormais détient un nouveau moyen de pression sur les métayers dont il peut user pour punir les « mauvais » paysans.

Les prêteurs d'argent vivant dans l'insécurité commerciale élèvent les taux d'usure, en quoi ceux-ci sont la conséquence des rapports féodaux. Quant au maître de la terre, il accorde sans intérêt de petits crédits et des délais de payement qui contrastent avec les prêts usuraires.

Il apparaît, en définitive, comme le défenseur et le bienfaiteur des paysans. Ainsi se fait jour un premier fragment de ce jeu à trois qui caractérise la société persane ; la subtilité du jeu est ici d'exploiter le paysan, de le rendre par là tributaire de l'usure et cependant de le protéger contre elle, de la déclarer mauvaise et immorale, d'en limiter les excès qui pourraient porter préjudice au bon fonctionnement du groupement, tout en l'utilisant à l'occasion pour faire régner le droit féodal.

Devenant protecteur, le maître de la terre se rend nécessaire

et légitime aux yeux des paysans. Il ne sort pas de son rôle en proposant à ceux-ci l'extension des champs de thé puisqu'il leur promet une amélioration future (qui lui sera aussi profitable) moyennant un investissement immédiat de leur travail (auquel il n'apporte aucune contrepartie). Si les rapports féodaux et l'usure qui en découle sont défavorables à l'amélioration technique, à l'intensification culturale, ils sont au contraire propices à l'extension des cultures même si pour un même produit brut supplémentaire la seconde méthode exige la dépense de forces de travail que la première épargnerait. Cependant, le propriétaire foncier ne recourt au travail gratuit des paysans et au partage conséquent du produit futur que parce qu'il cherche à éviter tout investissement de monnaie dans l'agriculture.

Dans la culture de l'oranger, deuxième grande culture des terrains non irrigués, cette attitude à l'égard de la monnaie aboutit à une pratique toute différente ; le propriétaire foncier a ici en grande partie renoncé au métayage, au travail gratuit et au partage du produit, il fait preuve d'un dynamisme qui atteste d'un esprit d'entreprise digne de la bourgeoisie ; c'est que le capital monétaire ne joue dans ce développement qu'un rôle minime.

Le spectacle est impressionnant des orangeraies remplaçant les zones de forêt ou de taillis, montant à l'assaut des pentes bordant la plaine, s'essayant même sur le cordon littoral trop sablonneux pour les supporter (6). Une véritable vague spéculative de l'oranger couvre la région et dispute les terrains à la vague du thé plus ancienne, puisqu'elle a commencé durant l'entre-deux guerres mondiales ; freinée ici, cette dernière déferle aujourd'hui plus à l'ouest.

A la différence du thé, cet investissement n'est pas opéré au travers de contrats de fermage mais en gestion directe à l'aide de main-d'œuvre salariée ; pourtant il se fait encore pratiquement sans le secours de moyens monétaires. Le propriétaire rencontre ici des conditions d'exploitation exceptionnelles : les dépenses de défrichement et de labours profonds sont couvertes par la seule exploitation du bois (d'ailleurs relativement rare) des surfaces défrichées et sa transformation en caisses pour l'expédition des oranges. Ces

(6) Ce ne sont évidemment pas les paysans, ni les propriétaires fonciers qui tentent d'acclimater l'oranger sur le cordon littoral, mais les « estivants », les Tehranais.

caisses à peine fabriquées sont aussitôt vendues, si bien que le fonds de roulement de l'opération est lui-même pratiquement nul. Les jeunes plants d'orangers ne sont pas achetés mais prélevés dans les pépinières des paysans qui, endettés, ne peuvent refuser ce service.

Après la plantation, durant 6 à 7 années qui courrent jusqu'à la première récolte, l'orangeraie, au contraire du champ de thé, ne nécessite que des soins peu importants.

Cependant, seules les orangeraies qui sont étendues et ainsi plus facilement surveillables sont exploitées par le propriétaire à l'aide de main-d'œuvre salariée. Les autres disséminées parmi les champs de thé et aux abords des villages sont d'une garde trop difficile : à l'époque de la cueillette de l'orange, dont le vol est aisé, des maraudeurs non autochtones constituent un danger important. Ces orangeraies sont laissées en métayage, le produit est partagé à parts égales entre propriétaire et cultivateurs. Dans l'orangeraie, le métayer n'a guère d'autre travail que la surveillance. Il ne doit, en outre, que quelques journées de travail pour la cueillette et pour le traitement des arbres. Les produits de lutte contre les insectes et les moisissures sont apportés dans toutes les orangeraies, qu'elles soient en faire-valoir direct ou en métayage, par le propriétaire, et le traitement partout est effectué sous son contrôle. Il intervient en effet nécessairement dans toutes les parcelles afin de protéger l'ensemble des cultures de la contagion qui pourrait se propager à partir d'un foyer d'infection.

Comme pour le thé, les paysans contribuent aussi par eux-mêmes à l'extension de l'oranger, soit par l'agrandissement de champs anciens, soit par jumelage (d'ailleurs légalement interdit) de l'oranger et du thé, soit, plus rarement, par la mise en culture de friches, soit enfin (pratique, semble-t-il, fréquente) par la plantation des jardins entourant les maisons d'habitation.

Dans la culture de l'oranger le visage du féodal s'estompe, celui de l'entrepreneur rassemblant les facteurs de production, dirigeant lui-même la marche de l'entreprise se profile. Cependant le propriétaire ne change de visage qu'en raison des conditions exceptionnelles de cette culture de grand rapport qui ne lui coûte rien en capital : il n'avance en monnaie qu'un capital tournant annuel peu élevé (produits de traitement et salaires).

⁂

Entre zones irriguées et non irriguées de la plaine, les villages sont établis. Ils ne sont pas agglomérés comme ceux du plateau iranien ; les chaumières abritées par des arbres et entourées de jardins, sont séparées les unes des autres, se pressant davantage pourtant autour de l'allée commerçante : le Bazar, centre d'achat, de commercialisation, de troc et d'usure auprès duquel sont encore installés bain public, mosquée, maison de thé et école. Ces villages reliés à la ville voisine par un réseau de routes créé au temps de Réza Chah sont beaucoup moins isolés que les villages du Guilan central qui fréquemment, ne communiquent avec l'extérieur que par des sentiers. Cette relation correspond à ces cultures de marché que sont l'oranger et le thé, elle fait contraste avec l'organisation sociale du village dominée, comme la production, par le propriétaire féodal.

Les personnages centraux des villages, sont les chefs de village (ici, *Dehban,* mais habituellement connus sur le plateau sous le nom de *Kathroda*) et un maître des villages, *Dehdar* qui les supervise. Tous sont nommés par le propriétaire foncier, la décision étant, pour la forme, soumise aux autorités locales de l'Etat.

Les chefs de villages, le maître des villages sont les intermédiaires multifonctionnels imposés par le féodal pour substituer à une conscience communale qui par là même est détruite, une conscience donnée de l'extérieur par le féodal qui ainsi devient nécessaire à la vie des groupes de localités et à l'existence de chacun de leurs membres.

Les chefs de villages sont médiateurs dans tous les problèmes locaux de quelque ordre qu'ils soient : relations interindividuelles, disputes entre voisins, contestations à propos de l'eau ou des limites des champs ; activités qui nécessitent la coopération des villageois, réfection des routes, de canaux, propreté des rues, etc. ; relations entre paysans et propriétaires au sujet des contrats, des loyers, des prêts, des travaux salariés éventuellement ; rapports entre commerçants et paysans au sujet par exemple des remboursements de dettes ; affaires qui opposent les villageois et l'administration.

L'intervention des intermédiaires féodaux dans ces dernières affaries est essentielle ; sans la protection qu'au nom du

propriétaire les chefs de village peuvent accorder aux paysans, ceux-ci seraient rapidement dépouillés par les agents de l'Etat, qui n'ont jamais à l'égard des petites gens un comportement d'aide ou de coopération, mais de menace. Le chef de village a l'habitude de traiter ces rapports, il connaît les biais, les transactions et leur prix ; il connaît les personnes, agents inférieurs de l'Etat et leurs supérieurs auprès desquels on peut avoir ou menacer d'avoir recours. Investi de l'autorité du propriétaire et de son poids auprès de l'administration, il est encore en mesure de réduire les exigences des représentants de l'Etat dans les affaires qui concernent les paysans. Bien plus, les intermédiaires féodaux au nom de leur maître remplissent des fonctions en principe réservées à l'Etat. Il en est ainsi de la basse justice, du règlement des litiges mineurs et spécialement des affaires de vol ; la justice du propriétaire foncier qui se réfère aux coutumes de l'engroupe féodal est plus proche, plus sûre, moins coûteuse aussi bien pour le plaignant que pour le présumé coupable.

En face des puissances extérieures hostiles le paysan n'a, en dehors des rapports féodaux aucune capacité de défense. Il n'a pas de représentant collectif. Il est le *Raïat* (le sujet), c'est-à-dire le producteur du revenu des autres. Il n'a d'autre défenseur possible que le représentant du propriétaire foncier. Il ne se protège de l'administration, comme des usuriers et n'obtient justice de ses voisins qu'en se livrant complètement aux rapports féodaux. Il lui est finalement plus avantageux d'être métayer que petit propriétaire-exploitant. Le féodal apparaît ici encore comme protecteur ; il protège les paysans contre les forces mauvaises de l'Etat ; mais il ne tend pas à supprimer ou réformer l'Etat. Il joue. Il joue à nouveau, dans un jeu à trois, un rôle analogue à celui qu'il tient dans les relations entre commerçants et paysans. Il ne protège que pour tenir en main des menaces. Considère-t-il quelque paysan comme fautif à son égard, carte blanche est donnée à l'administration et particulièrement aux gendarmes qui ne sont ainsi que ses serviteurs, que les agents de sa police, d'ailleurs non rémunérés par lui-même mais par les paysans rançonnés. La menace de l'administration n'est en définitive que la menace du féodal, qu'un instrument de puissance pour maintenir les paysans en sujétion. C'est un élément, mais essentiel, d'un système de domination dont les ressorts sont multiples et débordent largement un contrat précaire. Le contrat (sou-

vent si formellement précis en Iran) ne règle pratiquement pas grand-chose des rapports entre maître et métayer, la réalité appartient aux relations informelles. On a déjà rencontré certains des moyens de pression utilisés par le féodal : à propos de la culture du riz, à propos des relations avec les commerçants. On peut en citer d'autres. Ainsi lorsque l'extension du champ de thé ou celle de l'orangeraie est due à la décision du payasan, le loyer du champ ou les redevances de métayage sur le verger, ne sont exigées (après le début de la production) que si l'extension est « assez importante » ; mais aucune règle n'est fixée à l'avance, le propriétaire apprécie selon les circonstances. De même, le propriétaire foncier possède une usine de thé installée dans les limites du domaine ; aucun règlement, aucun élément du contrat, aucun engagement oral n'oblige le paysan à porter sa récolte de thé vert à cette usine. Celle-ci jouit pourtant d'une situation de monopole. Le propriétaire a intérêt à posséder ce monopole non seulement pour des raisons de profit industriel, mais aussi pour percevoir les loyers, se rembourser des prêts consentis, être en mesure de rembourser aux commerçants les crédits accordés aux paysans. Tout est donc mis en œuvre pour obliger les métayers à se plier à la règle du monopole — du moins tant que la production de thé vert ne dépasse pas la capacité de traitement de l'usine.

D'abord, le paysan récalcitrant se voit, bien sûr, privé du petit mais nécessaire avantage constitué par les avances sur récolte consenties par le propriétaire foncier et que les autres industriels ou l'Office du Thé, n'ayant pas de garantie, ne peuvent accorder. Les loyers lui sont aussi chicaneusement réclamés. Surtout il n'est désormais plus protégé ; un conflit, si futile soit-il, avec un autre paysan (à propos de l'eau, à propos de quelques plants de thé par exemple), ou un incident même mineur, avec l'administration, prend des proportions énormes ; le gendarme, *l'Ab-Savar, le Dehban,* sévissent alors sans frein, les familles paysannes concurrentes, de leur côté, n'ont plus rien à craindre.

L'ensemble de ces moyens de pression personnels sert à plier le paysan à la loi non écrite du groupement féodal.

Tous les moments de la vie du paysan sont ainsi surveillés, tous ses actes sont ainsi gouvernés de l'extérieur, non seulement les rapports économiques avec le propriétaire, les techniques de culture (qui doivent être conformes aux normes

habituelles), mais aussi les conduites à l'égard du maître : le paysan doit affecter tous les signes extérieurs de l'humilité, du respect et de la docilité.

Faisant pression d'un côté pour améliorer sa position de l'autre, s'aidant à tour de rôle de tous les instruments de puissance qu'il a en mains, n'agissant jamais sur l'ensemble des paysans, mais séparément sur chacun d'eux, le propriétaire réduit le paysan à sa merci.

Dans les rapports de production, les paysans sont enserrés dans un réseau complexe de pressions personnelles, et isolés, sont impuissants à défendre les fruits de leur travail. Les droits du propriétaire foncier n'ont finalement pour limites que celles que détermine la possibilité de l'émigration des producteurs.

Les intermédiaires féodaux sont les agents essentiels, les artisans de ce tissu de pressions qui lient les paysans au maître de la terre dans le groupement. Cependant, ils ne sont pas de simples employés exécutant les volontés exactement définies du propriétaire foncier. Il y a, ici encore, un jeu dont le statut formel des chefs de village et leurs formes de rémunération sont un indice. Légalement le chef de village est en effet à la fois le représentant du propriétaire et de l'Etat. Il est notamment considéré comme un fonctionnaire chargé de veiller à l'application de la loi, mais il ne reçoit pas de salaire de l'Etat. Le propriétaire lui alloue une petite mensualité en monnaie et surtout des avantages en nature : terre non frappée de loyer, certains droits fixes et certains droits proportionnels sur les récoltes des paysans ; de plus, il reçoit des « cadeaux » de la part des paysans qui rémunèrent ainsi sa qualité d'intermédiaire.

Les chefs de village sont en fait investis d'une sorte de charge libérale d'aménagement des rapports entre métayer et féodal. Leur fonction est rendue nécessaire par le rôle du féodal. Etant donnée son « essence », le propriétaire ne peut intervenir directement ni dans la production ni dans ses rapports avec les paysans ; il ne peut donner directement un ordre ni mettre la main aux travaux, ni même paraître trop. Il est Dieu, science et puissance universelles ; il voit tout, sait tout, est partout présent, peut tout ; sa justice est sans faille, son autorité sans contredit, son prestige sans tâche. Dans un réseau complexe de relations de force, il doit rester caché derrière la nuée, il ne peut agir que par intermédiaire et,

sauf cas où le choix ne peut faire de doute, il se prononce davantage par signes et sa parole est habituellement évasive. L'intermédiaire interprète, donne un sens concret aux froncements de sourcils, agit en s'aidant des moyens dont il dispose, le maître garde le droit de le désavouer alors qu'il ne pourrait se désavouer lui-même.

La division entre la terre et le travail fait en outre que le propriétaire ne s'intéresse pas à la production (aux techniques de production, aux rendements), mais aux producteurs, que les intermédiaires n'appliquent pas un programme technique mais sont des agents de relations personnelles destinés à tirer le meilleur profit du travail, de la technique des paysans. Aussi dans ces rapports rien n'est-il fixé par la règle, ou plus exactement la règle n'est qu'instrument de pression dans un éternel marchandage.

A l'intérieur des relations de ce type, le paysan a la possibilité de discuter et défendre ses droits, de mentir et ruser, il a aussi la possibilité de recourir au propriétaire foncier contre l'intermédiaire féodal. Il a l'illusion d'être une personne et d'être libre. En fait il est pris par l'activité illusoire du marchandage. Il n'est lui-même producteur que par routine, et l'illusion de sa liberté il doit encore la payer, de façon il est vrai, apparemment libre.

Toute concession obtenue, non seulement d'ailleurs de l'intermédiaire mais aussi bien du propriétaire ou du fonctionnaire est faveur personnelle, grâce qui, en retour ou par avance, mérite cadeau. Celui-ci est la forme, adaptée à une société de personnes, de rémunération des services rendus par l'autorité comme l'impôt ou un droit fixe sont adaptés à une société égalitaire, administrée. Le cadeau d'ailleurs, dans une société mi-féodale, mi-administrée, entre en concurrence avec l'impôt, il rétribue la faveur de ne pas avoir à le payer ; il rétribue aussi celle de ne pas avoir à observer les règlements administratifs.

Ici, dans le cadre de l'exploitation, le cadeau paie notamment les concessions accordées par l'intermédiaire : par exemple allègement détourné des charges de loyer de la terre. Le pouvoir de l'intermédiaire est donc grand. Il peut en abuser et s'enrichir, accaparer les droits du propriétaire et provoquer sa ruine. Le propriétaire doit donc surveiller ses intérêts, c'est-à-dire surveiller ses mandataires. A condition de ne pas perdre pied dans l'imbroglio local, la chose lui est

relativement aisée, il lui suffit d'utiliser les intermédiaires les uns contre les autres, et les paysans contre les intermédiaires qui peuvent à tout moment être remplacés. Mais dans ce jeu complexe, le joueur ne peut quitter sa place sans perdre. Il doit être là pour maintenir à son profit un équilibre savant entre les groupes sociaux, paysans, agents de l'Etat, intermédiaires féodaux, petits commerçants.

Dans cet équilibre, les paysans sont isolés ; le système en fait des ennemis les uns pour les autres, il érige la duplicité en vertu, il ne donne pas de sens et donc pas de place à l'effort, à la technique, à la coopération. « Les paysans sont bêtes et méchants » dit le propriétaire, ce qui à la fois découle des rapports sociaux dont il est la clé de voûte et à ses yeux les légitime. Ces rapports sociaux ont d'ailleurs permis au cours des dernières décades l'extension considérable de la culture, l'accroissement de la valeur et des revenus du domaine féodal. On peut du reste présumer qu'ils sont allés se compliquant au cours du même temps. En effet, si l'entrée dans l'économie d'échange a incité le propriétaire à l'extension de la culture, c'est aussi la prise croissante du marché sur les paysans et, dans le cadre de rapports de production donnés, leur endettement consécutif qui a constitué la pression correspondante sur la force de travail et permis au propriétaire de réaliser à bon compte un investissement considérable. En d'autres termes, le propriétaire foncier s'est trouvé devant une situation nouvelle qu'il a savamment utilisée à son profit.

***

La progression des cultures sèches ne laisse aujourd'hui subsister dans la plaine que des lambeaux de forêt dégradée et des parcelles peu importantes de pâturage.

Avant son recul actuel qui a dû débuter il y a quelques 30 ans, la forêt du Guilan qui couvrait une grande partie du bas-pays, a subi une exploitation intense pour la fabrication du charbon de bois. Cette exploitation n'a laissé subsister que des vestiges de son ancienne splendeur, quelques arbres géants autour desquels s'est rapidement reformé un épais taillis économiquement sans valeur. Jamais la reconstitution de la forêt n'a été entreprise. Aujourd'hui, le même type

d'exploitation extensive prévaut dans les parties montagneuses du domaine.

Parmi les pâturages de la plaine on peut distinguer ceux qui sont enserrés au milieu des zones de culture et des parcelles d'habitation ou allongés le long des routes et ceux, plus étendus, en bordure même du piémont. Les uns et les autres abrités sous de grands arbres dont les gousses sont utilisées comme fourrage d'hiver, ne sont que des prés naturels particulièrement révélateurs de la faible intensité de la culture traditionnelle (7). Mais les premiers sont utilisés par un troupeau sédentaire de bovins appartenant aux paysans et, en dehors des labours, pratiquement improductifs, alors que les seconds sont l'une des étapes (celle d'hiver) des troupeaux d'ovins, caprins et bovins transhumants au cours de l'année entre la plaine et les alpages. Ces troupeaux appartiennent dans une large mesure au propriétaire de la terre, ils sont élevés pour la viande et le lait. Leurs pâturages d'hiver n'ont pas cessé de reculer au cours des dernières années ; alors qu'ils s'étendaient sur une soixantaine d'hectares il y a peu de temps encore, ils sont maintenant reclus, pour leur plus grande partie, dans les basses vallées.

Le recul de l'élevage devant la culture, d'une utilisation plus extensive de la terre devant une utilisation plus intensive est celui d'une population de bergers devant une population de paysans, deux catégories de population ségrégées et dont les rapports avec les propriétaires fonciers ne sont pas semblables.

Les bergers ne vivent que quelques mois de l'année dans la plaine ; si leurs familles tendent à y prolonger leur séjour, eux-mêmes y arrivent à la fin de l'automne et en repartent dès le début du mois d'avril, se déplaçant alors de pâturage en pâturage derrière leurs troupeaux. Durant les mois d'hiver, les ménages de bergers sont rassemblés à proximité de la plaine ; au contraire, durant l'époque de la transhumance, les hommes actifs s'éloignent des villages reposoirs, où d'étape

(7) S Firouzi, Mesal e Barnameh ie towsée Mantaghai Guilan in Grouh Tahghighat Shari, Moassessé Motaleat va Tahghighat Edjtemaï, *Tehran, Mochkelat va Pichnehadat Gozareche Seminar az aval ta chichom Ordibehecht 1341*, Tehran 600 p. (S. Firouzi, « Un exemple de développement régional le Guilan », in *Groupe de Sociologie urbaine*, Institut d'Etudes et de Recherches Sociales, Tehran, problèmes et proposition, compte rendu du Séminaire tenu du 21 au 26 avril 1962, Tehran, 600 pages.)

en étape réside le gros de la population et n'y reviennent à tour de rôle que périodiquement. Les bergers vivent donc particulièrement à l'écart de la ville et du marché ; ils ne vivent pas la même contradiction que les paysans entre la proximité du monde extérieur et l'étroite emprise des rapports féodaux.

La consommation des pasteurs est plus étrangère au marché que celle des paysans. Le revenu de ceux-ci comprend une proportion de monnaie plus grande que celles des premiers. Les paysans doivent en effet commercialiser des produits qu'ils ne peuvent consommer (thé, oranges), ou qu'ils sont obligés de vendre (comme le riz vendu en certaines saisons racheté en d'autres), en raison même de leur intégration au marché. Les services des bergers sont entièrement payés en nature ; non pas que les produits de la montagne ne soient pas commercialisés, mais le propriétaire féodal se réserve le produit de la vente et rétribue ses bergers en nature : riz, thé, produits laitiers, petite partie du croît, etc. ; tous produits que pratiquement, dans la quantité qui leur revient, ils peuvent directement consommer et qu'ils ne sont pas tentés de commercialiser en raison de leur éloignement du marché. N'ayant pas de revenu monétaire les bergers ne peuvent en contrepartie acheter les produits de marché tels que tissus et étoffes, aussi l'artisanat joue-t-il encore dans l'économie montagnarde un rôle important (fabrication de feutre, tissage, tricotage, etc.), mais sa production, méprisée par la population de la plaine, ne peut être écoulée sur le marché.

Seuls les bergers qui possèdent en propre quelques bêtes peuvent en année favorable prétendre à des revenus monétaires appréciables. Ils ne jouissent cependant de tels avantages que par la grâce du propriétaire qui, en exigeant les droits de pâture, pourrait absorber tout le profit des troupeaux particuliers. Dans la population de la montagne, seul le « chef des troupeaux » a une situation favorisée. Ses fonctions étant analogues à celles d'un chef de village, il est l'homme de confiance du propriétaire foncier qu'il pourrait plus facilement abuser, en raison de l'éloignement, que ne le peuvent ses homologues de la plaine ; aussi est-il en droit de posséder un important troupeau soigné par les bergers. Il est riche et respecté aussi bien dans la montagne que

dans la plaine. Mais lui seul, parmi la population pastorale, jouit d'un tel statut.

L'isolement du marché, l'incapacité de se procurer les produits chargés de prestige qu'il offre dévalorise, aux yeux du paysan, le pasteur qui s'habille de toile grossière, porte une cape de feutre et des jambières épaisses de laine tricotée.

Les bergers sont moins intégrés au marché, plus intégrés aux rapports féodaux. Ou plus exactement l'intégration des paysans et des pasteurs dans le système féodal est différent. Tandis que le paysan qui participe à l'économie d'échange est retenu par un ensemble de menaces (extérieures) et de protections (féodales) qui se répondent, le berger est enfermé dans le cercle étroit de l'auto-consommation de l'unité économique et sociale féodale, il est lié, par le troc des prestations en nature contre les services qu'il rend. Le lien est plus profond, plus primaire et plus grossier que les rapports socio-économiques subtils de la plaine.

Certes, tout comme chaque paysan, chaque berger a un contrat individuel définissant la fonction dont il est chargé, mais en fait, les bergers sont organisés en équipes de travail chargées chacune du soin d'un troupeau ; chaque berger appartient à un groupe dont les membres sont solidaires.

De même l'ensemble de la transhumance a pour responsable le chef des troupeaux, nommé par le propriétaire foncier, et ses fonctions apparaissent plus astreignantes que celles des chefs de village, puisqu'il est chargé non seulement de régler les parcours, et désigner les pâturages, de contrôler le croît et la production laitière, mais encore de répartir les paiements en nature c'est-à-dire les moyens de subsistance même des bergers. Pourtant une grande partie de l'existence de ces derniers se déroule en dehors de la présence du chef des troupeaux, l'artisanat et les cultures de montagne leur assurent une certaine indépendance, alors que le paysan vit quotidiennement sous le regard des agents du propriétaire foncier et n'a pratiquement pas de secteur réservé qui ne puisse tomber sous le coup du partage. Les pasteurs ont le sentiment d'une liberté qu'ils ne voudraient pas échanger contre la situation des paysans. Dans l'isolement de la montagne des habitudes communautaires se sont en outre maintenues, elles s'opposent à l'individualisme (ou l'individualisation) des paysans et font que les bergers sont désorientés lorsqu'ils entrent en contact avec la société du bas-pays. Les

habitudes communautaires non seulement marquent la production, mais aussi la consommation : les repas notamment sont préparés et pris en commun, c'est toujours le cas dans les équipes de bergers, ce l'est souvent dans les villages reposoirs.

Sur ces caractères sociologiques fondamentaux de différenciation interviennent les conséquences des conditions de vie matérielle qui acquièrent une valeur de différenciation sociale.

En raison du haut niveau de l'autoconsommation la nourriture principale des paysans est le riz, celle des bergers est plus variée et plus riche ; elle est basée sur les produits laitiers auxquels sont ajoutés le riz distribué par le propriétaire et le pain obtenu à partir des céréales cultivées en altitude. Par ailleurs, le climat de la montagne est plus sain que celui de la plaine ; celle-ci chaude et humide l'été, est propice au paludisme qui y était très répandu il y a quelques années encore (80 % de la population en était, prétend-on, atteinte). Enfin, quelqu'en soit la raison (physiologique, sociale), l'usage de l'opium est beaucoup plus répandu parmi les paysans que parmi les bergers qui n'en subissent pas les effets lénifiants. Cet ensemble de conditions fait des montagnards une population dans l'ensemble plus saine et vigoureuse que celle de la plaine (8). La force physique devient alors symbole de la distinction des catégories sociales, celles-ci sont des « races différentes ».

Les bergers sont fiers de leur force, ils se vantent de l'emporter toujours lorsque dans les luttes (organisées notamment à l'occasion des mariages), ils sont opposés aux sédentaires ; ils méprisent le paysan malingre de la plaine. Celui-ci affirme à l'opposé le caractère frustre du berger, que, curieusement, il considère comme un nouveau venu, il exalte sa propre connaissance des civilités et d'abord sa propreté nécessaire à l'exercice de la religion elle-même chargée du prestige de la ville. De fait le berger, quoique confessant apparemment

(8) Y at-il en outre différence d'origine ethnique ? Les bergers sont-ils des représentants de l'ancienne population de la partie montagneuse du Guilan, les Dailamites tard convertis à l'Islam et réunis à la Perse seulement au temps des Safavides ou bien sont-ils les descendants de populations immigrées du Caucase comme leur dialecte l'indiquerait. Une réponse à cette question n'était pas nécessaire à la sociologie de la population étudiée. Ses caractères physiques et culturels s'expliquent suffisamment par les conditions matérielles et sociales dans laquelle elle vit.

l'islam, ne pénètre jamais dans la mosquée. De même il ignore la ségrégation des sexes très stricte dans la plaine, et, peut-être même, les tabous sexuels qui y prévalent.

Entre paysans et bergers il y a finalement peu de relations. Les rapports interindividuels sont réduits ; au marché même, les femmes de la montagne se tiennent en groupe séparé. La mobilité sociale entre l'une et l'autre catégorie est faible ou nulle. Entre l'une et l'autre les mariages ne se font pas. L'endogamie d'ailleurs est forte dans la population pastorale du domaine étudié, et l'exogamie ne se pratique guère qu'avec les autres groupements de la montagne.

L'opposition entre éleveurs et agriculteurs est totale. Elle est certes suffisamment constante pour ne pas surprendre ; mais elle a ici des traits particuliers, différents de ceux, par exemple qui la caractérisent sur le plateau Iranien. Les éleveurs du Guilan sont une population recluse, vivant dans les activités de production comme de consommation, en marge du marché et de la ville et maintenue dans cette position marginale par les rapports de production. Les seuls produits de marché dont elle est productrice, elle n'en a qu'une part réduite, celle comprise dans le salaire. L'élevage n'a par ailleurs fait aucun progrès au cours des dernières années. Son extension n'était pas possible au contraire de celle de l'agriculture qui le faisait reculer. Quant à son intensification (par l'amélioration des pâturages et la promotion génétique du cheptel), elle n'était dans le cadre des rapports féodaux pas plus réalisable que l'intensification de la culture, puisqu'elle suppose une réévaluation de la part du travail dans le produit, c'est-à-dire une réévaluation des rapports de production que le progrès extensif, apparemment au moins, permet de maintenir. Les bergers qui n'ont pas davantage bénéficié de l'accroissement du prix des produits de l'élevage, n'ont donc profité, au contraire des agriculteurs, d'aucun accroissement d'activité, ils ont en contrepartie maintenu un artisanat abandonné par la plaine et se sont ainsi trouvés isolés des cultivateurs ou plus isolés d'eux qu'auparavant.

Les producteurs du domaine, agriculteurs et pasteurs, ne sont pas de simples métayers ou fermiers, ou de simples travailleurs salariés, liés par des contrats nettement définis, exécutés avec rigueur ; davantage, ils sont les membres d'un groupement féodal, les sujets d'un maître qui les domine dans un ensemble complexe de rapports personnels.

Ce type de rapports, comme tout autre d'ailleurs, ne peut trouver sa nécessité dans le groupement lui-même, elle ne peut provenir que de l'organisation de la société globale. La prise en observation du maître du domaine et de sa famille va nous permettre de préciser la place du groupement dans la société.

∴

Le maître de l'important domaine que l'on vient de décrire est nommé dans la région le « roi de l'orange » et l'on affirme qu'en une seule année, il a vendu pour près de dix millions de rials de fruits. Lui-même n'avoue que quatre millions comme revenu moyen de la culture de l'oranger au cours des trois dernières années auxquels il ajoute un million comme revenu de l'usine de thé, 400 mille rials pour le loyer des champs de thé, autant pour le revenu des troupeaux et 500 mille comme produit de l'exploitation forestière ; soit, si l'on ajoute des revenus moins importants tel que celui de la pêcherie, un revenu annuel moyen de l'ordre de 6,5 millions de rials. Ce revenu est valable pour les trois dernières années succédant à trois années où le profit avait été moindre en raison de la maladie des orangers ; il augmentera au cours des années à venir du fait de l'extension des cultures ; et il est probable qu'il n'a rien de comparable à ce qu'il était vers 1930, époque où les cultures de marché étaient encore peu étendues.

Le grand coup de fouet au développement régional a été donné ici par l'ouverture, au lendemain de la Première Guerre mondiale, de la route de Téhran à Chalouss qui mit le marché de la capitale à quelques heures des productions locales. Réza Chah le premier en comprit l'intérêt économique. Il apparaît ici comme un entrepreneur brisant les cadres anciens de la production. Il se superpose au propriétaire du domaine étudié, le relègue dans une position de gérant ; par le système des corvées il fait construire un réseau routier, il implante les cultures nouvelles du thé et de l'oranger (9).

(9) On trouvera l'évocation des confiscations de terres au temps de Réza-Chah dans A.K.S. Lambton, *op. cit.*, pp. 256 et suivante notamment.

Le dynamisme économique de la région ne s'est pas démenti depuis cette époque, il contraste avec la stagnation du Guilan central dont le développement plus ancien est arrêté bien que susceptible de nouveaux progrès (existence notamment de terres de colonisation encore nombreuses) : il explique probablement aussi le caractère industrieux que l'on se plaît d'ordinaire à reconnaître aux paysans de cette extrémité orientale pour l'opposer à la nonchalance des populations du reste de la province.

Lors de la chute de Réza Chah, les tribunaux invalident l'appropriation du domaine ; le propriétaire actuel rentre dans son bien avec les premiers documents de propriété que lui et ses ancêtres eussent jamais détenus ; en même temps il hérite de la plus-value apportée au domaine, et de l'impulsion donnée à l'économie rurale.

Le comportement n'est cependant pas (ou pas entièrement, ou pas encore) un comportement « économique » au sens bourgeois du terme. Les documents de propriété précèdent le fait des rapports sociaux. Pour défendre les revenus du capital foncier et ce capital lui-même, le maître du domaine a recours à des rapports de type féodal. Ces rapports entraînent une exploitation extensive dans la plupart des cultures, dans l'élevage et l'utilisation de la forêt, le maintien d'une culture de subsistance à moindre rentabilité, le riz, qui constitue le fond le plus général de l'alimentation du groupement féodal. La part du propriétaire foncier est en particulier entièrement autoconsommée par sa « maison », par les pauvres auxquels il est donné, par les bergers et les ouvriers de l'usine de thé auxquels il est distribué en paiement de services.

Les rapports féodaux entraînent encore le surpaiement (indirect) des intermédiaires, chefs de villages et chef de troupeaux, qui tiennent en main la masse des producteurs, et le sous-paiement de l'ensemble de ces derniers, dont la participation à une intensification culturale n'est pas recherchée. La politique de commercialisation est elle-même arriérée ; il en est ainsi pour les produits laitiers par exemple, vendus au moment de la production alors que la conservation, dont la technique est connue et peu coûteuse (10), permettrait de gagner 30 % grâce à l'augmentation des prix en

(10) Technique montagnarde traditionnelle de l'emmagasinage souterrain.

hiver. Le calcul économique est, d'une façon générale, inconnu ; la gestion de l'entreprise est inadaptée à l'intégration au marché. La comptabilité n'existe pas. Le revenu, cité plus haut, avoué par le propriétaire foncier, n'est qu'une grossière estimation obtenue par recoupements, par ailleurs il ne constitue que la somme des revenus monétaires nets des différentes activités de l'exploitation. Les frais généraux, dont les salaires de l'« entrepreneur » et des membres de sa famille qui travaillent sur l'entreprise, ne peuvent en être retirés parce que la notion d'une distinction entre entrepreneur et entreprise ou entre entrepreneur et propriétaire du capital foncier n'existe pas, l'un est identifié à l'autre.

Dans l'utilisation des revenus on compte donc en contrepartie les dépenses de la « maison » du féodal. Les dépenses en monnaie à ce sujet sont faibles, presque toute la consommation alimentaire est produite par l'entreprise : riz, viande, produits laitiers, thé, fruits, légumes, poisson même. Seules exceptions notables, le pain et le sucre sont achetés. Au total, les dépenses monétaires courantes de la « maison », peuvent être évaluées à un maximum annuel de 200 000 rials ; à ce montant il convient d'ajouter la part en monnaie des salaires des domestiques, des chauffeurs, du maître des clefs, des chefs de village, etc., au total environ 250 000 rials. Les dépenses d'habitation sont faibles : le propriétaire foncier habite une maison modeste, déjà ancienne, non équipée, l'immeuble qu'il entretient à Téhran, à peine plus confortable, n'a pas donné lieu à des dépenses récentes ; un fils cependant a fait dernièrement construire un châlet en bois dont le matériau, en grande partie produit par l'entreprise, n'a pas occasionné de frais. Dans l'ensemble, les dépenses sur le poste « habitation » peuvent être évaluées à quelques 150 000 rials. Il convient encore d'ajouter aux dépenses de la maison celles d'un séjour récent, répondant surtout à un souci de prestige, de l'un des fils aux Etats-Unis (450 000 rials) et les frais d'un mariage (300 000 rials). Au total pour les trois dernières années les sommes dépensées pour la « maison » du propriétaire foncier s'élèvent à 2 250 000 rials qu'on peut arrondir à 2,5 millions de rials pour avoir la certitude de n'être pas en dessous de la vérité.

Parmi les frais généraux il reste à mentionner les impôts, 200 000 rials et les « cadeaux » pour les fonctionnaires, 500 000 rials par an, soit au total 2,1 millions de rials pour trois ans.

Sur les 19,5 millions de rials déclarés par le propriétaire foncier comme revenu des trois dernières années, 4,6 ont donc été dépensés en frais généraux. Le reste a, dans une large mesure, été investi en biens industriels et mécaniques : remplacement des machines de l'usine de thé (9 millions de rials), participation dans une seconde usine de thé (1,5 millions de rials), achat d'un générateur de 55 chevaux (500 000 rials), équipement d'un atelier de sciage pour le bois (450 000 rials), acquisition de machines à décortiquer le riz (350 000 rails), achat enfin de trois voitures automobiles (1 million de rials). Le placement foncier a été très faible par rapport à la somme des investissements précédents : quelques parcelles ont été achetées à des prix intéressants pour un total de 500 000 rials, mais, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, aucune opération n'a été tentée sur le marché foncier téhranais, où au contraire un terrain bien placé a été vendu à bas prix.

Le total des dépenses d'investissement s'élève donc à 13,3 millions de rials pour les trois dernières années, dont 12,8 pour l'investissement industriel et mécanique. Celui-ci représente donc approximativement l'équivalent du revenu déclaré de deux des trois dernières années. La somme, en valeur absolue et relative, est considérable, mais son utilisation paraît loin d'être « économique ». La dépense la plus « inutile » est la participation dans la seconde usine de thé ; elle semble bien n'avoir été effectuée que pour faire plaisir à quelque relation qui n'a pas manqué de s'approprier aussitôt capital et revenus. Cette libéralité est a rapprocher d'une autre qui n'apparaît pas dans les comptes : pour satisfaire une ancienne promesse faite à un « ami », le défrichement d'une dizaine d'hectares a été offert gratuitement à ce dernier qui ne paiera le loyer que lorsque l'orangeraie plantée sera en production (11). Les autres investissements n'apparaissent pas davantage « économiquement » justifiés, l'achat des voitures répond pour une part à un souci de prestige, le fait est courant ; mais un investissement aussi important que celui du renouvellement mécanique de la première usine

(11) Il est naturellement insuffisant d'en rester à propos de ces dons à une critique « économique », puisqu'ils ne procèdent pas dans les intentions de leur auteur d'un souci économique, mais entrent dans un système de dons et contre dons créateurs d'obligations. Les informations obtenues ne permettaient toutefois pas de connaître la nature des obligations contractées dont le propriétaire foncier se libérait ainsi.

de thé n'avait donné lieu à aucun calcul de rentabilité ; la production locale de thé vert s'avéra en fait insuffisante pour assurer le plein emploi de l'équipement. L'incapacité technique et commerciale des dirigeants du groupement féodal aidant, le taux de profit industriel sur le capital investi n'atteignit que 10 % (chiffre faible en Iran où 20 % est un taux modeste).

Le calcul économique entre peu dans le comportement du propriétaire, aussi bien en ce qui concerne la gestion du capital foncier que celle des revenus. En fait, la terre est moins capital foncier que domaine féodal qui doit faire vivre partiellement en dehors du marché et en maintenir la structure donnée par une histoire. Le domaine n'a jamais été acheté, il n'est pas non plus monnayable, il s'identifie à la famille du féodal ; les moyens monétaires interviennent peu dans son exploitation. (Salaires réduits — prix du traitement des orangers, poste principal 500 000 rials environ). Les revenus en monnaie sont une sorte de surplus : ils ne paient pas un investissement et un effort mais sont une « libéralité » produite par les rapports féodaux. Il existe deux secteurs distincts, d'une part celui du domaine féodal où la circulation monétaire est faible, où l'investissement est fait en travail, où l'argent est parcimonieusement compté, mais, qui, par la commercialisation, produit un montant appréciable de monnaie : le « revenu » du propriétaire foncier, d'autre part celui de la dépense de ce revenu ; dans ce second secteur, tourné vers l'extérieur, la dépense n'est pas calculée, la générosité est fréquente. L'existence de ces deux secteurs et leurs relations sont fonctionnelles à l'essence même du féodal qui ne subsiste qu'en maintenant le paysan dans une étroite dépendance et dans la misère qui en est la conséquence, mais qui, par ailleurs, étant maître absolu a, vers le dehors, toutes les libertés. En fait c'est le travail du paysan qui paie la générosité et l'investissement industriel mal avisé du féodal, c'est lui encore qui contribue ainsi à renforcer la position de ce dernier dans les rapports de production. Pourtant le féodal, happé par le marché qui a permis une augmentation rapide des revenus, est hanté par l'« économie ». Il a retiré la culture de l'oranger des rapports féodaux, il cherche à rentabiliser l'investissement industriel en louant l'usine de thé à l'Office du Thé, ce qui à la fois élève le taux de profit, supprime les aléas et permet

d'accroître le niveau technique du personnel, il rêve de remplacer la riziculture par une autre spéculation agricole, il aspire à intensifier l'exploitation forestière.

Si l'on compare maintenant la somme des frais généraux, (4,6 millions de rials) et des investissements (13,3) des trois dernières années aux revenus avoués pour la même période (19,5), un trou de 1,6 millions de rials apparaît qui pourrait être beaucoup plus important si les revenus réels dépassaient, ce qui est fort possible, le montant indiqué.

Lorsqu'on fait observer cette différence au propriétaire foncier, qui apparemment est du reste toujours à court d'argent, il affecte de s'en étonner et se plaint d'être dans l'impossibilité de savoir où passe l'argent ; « on dépense trop », dit-il. En fait, en dehors de dépenses exceptionnelles, telles que cadeaux, dont on conserve mal la mémoire, et de dépenses incontrôlées de l'un ou l'autre des membres présents de la famille, il est fort possible qu'une partie des revenus soit thésaurisée sous forme d'or ; cette thésaurisation serait inavouable en raison de sa fonction. Elle aurait en effet, essentiellement pour objet d'accumuler les disponibilités de manière à pouvoir verser en monnaie la part de l'héritage revenant également aux autres enfants que celui déjà désigné par le chef de famille comme son successeur. En d'autres termes, elle aurait pour objet de maintenir l'unité du domaine sous une seule autorité en désintéressant ceux qui pourraient prétendre au partage. Cette pratique ne serait guère différente de cette autre qui consiste à retirer de l'éventuel partage certaines parties du bien en les attribuant individuellement au successeur désigné ; c'est notamment ce qui avait été tenté à propos de l'usine de thé.

⁂

Le « roi de l'orange » a de nombreux enfants mais considère l'aîné seulement comme son successeur à la direction de l'entreprise, dont il lui a progressivement cédé la gestion au cours des dernières années.

Les filles ne peuvent de toutes façons prétendre à la direction qui est affaire d'homme ; toutes les habitudes locales s'y opposent, elles « sortent » de la famille paternelle par le mariage. Deux des trois filles du propriétaire foncier

sont ainsi déjà « sorties », et ont perdu tout droit sur les revenus fonciers. Quant aux trois fils puînés, ils ont été instruits, envoyés dans les universités étrangères et leur père considère que désormais ils doivent vivre indépendamment du domaine. Il avait même été décidé que l'un d'eux entrerait dans la fonction publique (c'est une tradition quand il y a plusieurs fils d'en conserver un sur la terre, d'en envoyer un autre dans l'administration, de faire d'un troisième un mollah, Mirza Amou, etc.). Mais il n'a pas été satisfait à ces désirs. En conséquence, aucune aide n'est donnée à ce fils récalcitrant, alors que les autres cadets reçoivent quelques prestations.

Le fils aîné n'a pas fréquenté l'Université. Au temps où ses frères étaient jeunes, puis étudiants, il a été intégré à l'entreprise, il est devenu l'Agha (le Monsieur, plus exactement ici le Maître), à côté de son père, l'Agha Bozorg (le Grand Maître), il contrôle aujourd'hui, avec l'accord de son père, tout le domaine et l'ensemble de ses revenus.

L'élimination des frères, encore une fois, n'apparaît pas « économique ». Une propriété foncière aussi importante pourrait offrir soit en indivis, soit en biens partagés, de l'occupation aux quatre frères : l'augmentation de l'intensité de culture, la promotion de la commercialisation, le calcul économique, exigeraient un gros effort auquel les énergies de tous les frères et leurs capacités intellectuelles (dont le développement a exigé des dépenses considérables) pourraient être employées. Rien de tel n'a été tenté. Pour s'expliquer ce comportement, il convient d'entrer dans la logique des rapports sociaux au sein du groupement.

Observons d'abord que deux frères puînés ont, les difficultés aidant, tenté de s'intégrer à l'exploitation agricole. De façon très « occidentale », ils ont d'abord cherché à se faire rendre justice auprès du père contre le frère aîné. Il ne leur a été répondu que par un mutisme obstiné. L'un de ces cadets s'est alors attaché au défrichement d'une vingtaine d'hectares et à la plantation d'une orangeraie dans les conditions précédemment indiquées ; mais cette entreprise ne lui a pas apporté de revenus immédiats, et ne lui a pas permis de s'intégrer au groupement féodal. Par souci de l'unité (apparente) de la famille on ne lui a pas refusé l'usage des installations de sciage du bois, mais en tentant de constituer au sein du domaine une unité économique qui lui soit propre,

il a fait éclater au grand jour les dissensions familiales, et a ainsi donné prise aux critiques de son père et de son aîné sans pourtant diminuer l'autorité de ce dernier, sans modifier les rapports sociaux à l'intérieur du groupement féodal lui-même.

En effet, dans cette société de personnes où la domination est personnelle, toute lutte pour la maîtrise est lutte d'influence et diminution (momentanée) de la cohésion et du revenu.

Rien dans le groupement féodal n'est décidé, ni contrôlé abstraitement, rien n'est effectué selon des normes préétablies et identiques pour tous, le contrat lui-même n'est qu'élément surajouté, entrant dans le jeu des rapports de forces ; tout est équilibre de forces reposant sur le maître qui tient en main les réseaux de relations, qui connaît chacun (aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupement) et sait ce qu'il peut en attendre, que réciproquement chacun connaît dans des formes définies mais interindividuelles de relations. Il ne peut y avoir qu'un dirigeant du domaine féodal. L'équilibre réalisé autour du maître est fragile parce que complexe, son élaboration demande durée et patience, l'apprentissage de la maîtrise se confond avec sa transmission, l'un et l'autre sont longs.

Si deux fils se disputent la domination de la terre, leur concurrence donne prise au jeu des surenchères des paysans qui vont tendre à arracher à l'un et à l'autre certaines concessions.

De même, le remplacement du successeur désigné et formé à cet effet ouvrirait un « interrègne » aux conséquences socio-économiques imprévisibles. Le chef de famille, qui s'identifie et identifie sa famille au domaine, ne peut s'y résigner. En aurait-il, ce ne sont pas ses penchants pour tel ou plusieurs de ses fils qui comptent, c'est l'entreprise qui décide. Le problème ne relève pas des sentiments. Il n'y a même pas, par exemple, préférence d'ordre affectif pour le premier né. D'ordinaire il y aurait au contraire défiance à l'égard du fils aîné, mieux aimé de sa mère et plus attaché à elle et donc en quelque sorte, représentant de la famille alliée. Le père, maître féodal, a tendance à choisir comme successeur son fils le plus « obéissant » et le moins intellectuellement doué. Le plus obéissant de manière à ne pas risquer d'être dépouillé par celui que, de son vivant, il met

en place. Le moins doué afin qu'il se conforme davantage à la tradition et soit moins tenté d'introduire des innovations (permettre de s'asseoir en présence du maître, interdire de baiser la main, discuter d'égal à égal) qui diminuent le respect et la crainte inspirés au métayer. C'est pour les mêmes motifs que le fils choisi ne sera envoyé ni à l'Université, ni à l'étranger, mais intégré par l'usage. Par contre, les fils que l'on a écartés et instruits parce qu'on les destinait à d'autres carrières sont désormais un danger pour le groupement féodal. Ils en ont oublié les règles habituelles et les réalités quotidiennes et donc, ne sont pas capables d'en restructurer les relations autour d'eux. Leurs tentatives, maladroites et vouées à l'échec, sont ainsi doublement condamnables.

Or, la restructuration d'un groupement féodal exige des qualités de ruse, de force et d'assurance qui étaient moins nécessaires au successeur intégré par l'usage.

Considérons par exemple les intermédiaires féodaux situés entre le maître et la foule des paysans, ils sont le moyen d'action nécessaire du premier sur les seconds, leur conquête est le moyen le plus sûr de parvenir à la maîtrise. Mais ils ont un rapport défini avec le maître actuel, et le premier de leur devoir est de lui rendre allégeance personnelle, c'est-à-dire de le considérer comme maître de l'équilibre du groupement et de faire converger vers lui les revenus du domaine ; toute infraction à cette règle appellerait en réponse une grave menace sur leur situation. Ils ne peuvent donc envisager de modifier leur comportement sans assurance précise sur leur future situation personnelle et sans certitude (seule l'expérience peut la donner), sur la capacité du prétendant à diriger le domaine. Ils ne peuvent de plus s'engager ouvertement tant que la situation n'est pas mûre, tant que le succès n'est pas assuré ; s'il l'était, ils se hâteraient par contre d'aider à la réussite du nouveau maître.

A tous les niveaux, les rapports de type féodal ne permettent qu'une économie extensive ou freinent son intensification. Les luttes constantes entre personnes (entre paysans, entre paysan et maître, entre prétendants à la domination) accaparent et usent les énergies ; la production et sa promotion sont reléguées au second plan. Les relations interindividuelles, les relations familiales elles-mêmes, sont

entièrement polarisées par la lutte pour la puissance, la richesse. L'amitié et l'affection ne trouvent pas de place. La forme de la famille féodale est, en définitive, déterminée par les rapports de production (12).

La famille étudiée est de forme conjugale mais conserve certains traits de famille patriarcale, ou indivise. Elle n'est pas la famille patriarcale-conjugale dans laquelle les fils et leurs ménages demeurent jusqu'à la mort du père : ici les fils, sauf un, sont éliminés du vivant même du père (à moins qu'ils ne se soient soumis au successeur désigné), parce qu'il ne peut y avoir qu'un possesseur, qu'un maître du domaine féodal. La famille cependant n'est pas non plus une simple famille conjugale ou même une famille-souche. Le maître de la terre s'occupe de l'avenir de ses fils, cherche à les placer, leur fournit éventuellement une aide financière. Il tend comme on va le voir, à décider des mariages et à demeurer l'autorité morale de la famille patriarcale éclatée.

Il ne s'agit d'ailleurs pas là d'un simple héritage, d'une survivance de la famille patriarcale indivise, mais d'un comportement lié aux rapports sociaux au sein de la société féodale.

L'observation d'un mariage, celui du plus jeune des fils du propriétaire foncier, va nous donner l'occasion de pousser plus avant l'analyse de la structure familiale (rapports au sein de la famille, rapports entre familles) et de sa fonction sociale (relations avec le groupement féodal et le hors-groupement).

Les descriptions de mariage en Iran sont nombreuses. Il n'est guère de monographie sur ce pays qui ne retrace le déroulement de quelqu'un d'entre eux. Malheureusement, ces comptes rendus ne sont habituellement que des descriptions plus ou moins minutieuses et heureuses des caractères folkloriques de la fête et ne provoquent le plus souvent que l'ennui. L'essentiel de l'événement, sa signification

(12) A titre de comparaison, voir A. Bennigsen, « La famille musulmane en Union Soviétique », in *Cahiers du Monde Russe et Soviétique*, I, mai 1959, pp. 83-108.

sociale, est ordinairement oublié si bien que les faits les plus importants ne sont pas vus et que les autres n'ont plus de sens.

Le mariage est une occasion privilégiée de rapports sociaux et un moment révélateur pour leur observation. La grande fête du mariage est le passage d'une femme d'un groupe à un autre groupe, de la famille de son père à la famille du père de son mari. Ce n'est pas l'union d'un homme et d'une femme, le début d'une vie commune, d'une relation amoureuse qui sont fêtés ; ceci ou cela a pu débuter plutôt, dès après le mariage religieux, sous le toit du père de la jeune femme. C'est ce qui s'est produit dans le cas du mariage observé : l'union avait été religieusement consacrée de nombreux mois avant la « fête civile » mais cette circonstance n'avait donné lieu au déploiement d'aucun faste.

Les circonstances d'un autre mariage, celui de la fille cadette du propriétaire foncier, nous permettent de préciser davantage le rapport entre les deux cérémonies. Le mariage religieux a été prononcé il y a plusieurs mois, mais la cérémonie « civile » n'a pas encore eu lieu. Les époux vivent donc, momentanément, dans la maison du père de la jeune femme et les relations sexuelles leur sont autorisées. Cependant la jeune femme s'y refuse. En effet, l'annonce d'un enfant exigerait qu'elle passat rapidement, moyennant la fête civile du passage, sous le toit de la famille de son mari. Or une fois « sortie » de la maison paternelle, elle ne pourrait plus prétendre recevoir d'argent ou toute autre forme d'aide, ni, étant éloignée, effectuer les pressions nécessaires sur son père ; or elle estime que son trousseau n'est pas encore suffisamment fourni et désire en conséquence rester encore quelques temps dans sa maison d'origine (13).

---

(13) Le retard apporté à la cérémonie civile, au transfert de la jeune femme d'une maison à l'autre a pour motif l'attente du paiement complet du *Nahrdine* (ou *Shirbana* ou *Kalym*), dédommagement que la famille de l'époux doit donner à la famille de la mariée en contrepartie de la jeune femme. Mais, cette pratique est aujourd'hui rare. Dans ce cas, les relations sexuelles sont d'ailleurs, dans l'intervalle, interdites aux époux. Le délai observé dans le cas étudié a pour raison l'attente par la jeune fille de la constitution de la dot par son père. La différence est remarquable mais les significations relatives de l'un et l'autre mariages ne sont pas modifiées.

Au passage, on notera par ailleurs la différence entre *Nahrdine* prix d'achat de la fiancée payé par la famille de l'époux, et *Mehrié*, (ou Mahr), douaire, dédommagement que le mari s'engage à donner en cas de répudiaiton. Il est trop peu dire que le premier qui tend effecti-

On voit ici la fonction relative des deux mariages. Le premier, le mariage religieux, est la formalisation au sein de la religion du sentiment de gravité qu'inspire au groupe social l'union d'un homme et d'une femme ; le sens de cette gravité, de cette importance apparaît dans le second acte du mariage, le « mariage civil » qui est la sortie d'une femme d'une famille et son entrée ou plus exactement l'entrée d'une « génitrice » dans une autre famille. Pour bien marquer cette arrivée, une vache est d'ailleurs sacrifiée à la porte de la maison du père de l'époux sous les pas de la jeune femme, qui doit marcher dans le sang répandu, signe de fécondité. C'est d'abord cette entrée d'un nouveau membre de la famille, la promesse de continuité biologique, de continuité « dans le sang » qui est fêtée dans la famille conçue comme suite de générations. A ce premier caractère, s'en ajoute immédiatement un autre, celui de l'alliance de deux familles. La jeune femme apporte non seulement une promesse d'extension verticale, mais en même temps un « sang » étranger pour la perpétuation de la « race » et donc immédiatement une extension latérale de la famille, qui a d'autant plus de prix que la famille alliée est plus puissante. On le montrera plus loin. Pour l'instant il convient d'expliquer le sens de ces valeurs biologiques affirmées, « sang » et « race ». En fait, ce ne sont que des symboles découlant de la structure sociale et l'exprimant. Celle-ci n'est pas faite de rapports d'individus, d'entreprises, de classes sociales, ou de communes par exemple, mais seulement des rapports de familles identifiés à des terres exploitées ou à des domaines possédés qui leur apportent leur subsistance. Ces rapports entre familles ne sont pas stables, ils ne sont pas fixés, notamment par la propriété bourgeoise (ou ne l'étaient pas jusque dans un passé récent) ; la terre n'est pas tant possédée que dominée, elle est dominée par les plus puissants et la domination change avec la puissance des familles, selon le rapport de leurs forces, en d'autres termes, selon le nombre de leur descendance et de leurs alliances, et selon l'étendue des terres et de la popula-

---

vement à disparaître s'est transformé dans le second. Les deux prestations ont des fonctions bien différentes : la première dédommage la famille de la jeune fille de la perte d'un de ses membres, d'une reproductrice, la seconde dédommage la famille de la jeune fille ou la jeune fille elle-même du préjudice subi du fait de la rupture d'une alliance contractée.

tion qu'un tel groupement domine. La meilleure façon d'accroître l'influence d'un groupe familial, est de l'étendre par les enfants et par les mariages, de lui intégrer d'autres groupes familiaux par des alliances matrimoniales. De même, le meilleur moyen d'accroître la cohésion d'un groupe familial étendu existant, est de multiplier les alliances en son sein d'où les mariages entre cousins. Cette politique des alliances est pratiquée non seulement par les propriétaires fonciers, mais aussi par les paysans. Ces derniers cherchent à s'allier soit au propriétaire foncier, soit au chef du village, soit à d'autres familles paysannes déjà étendues et puissantes pour se protéger et se défendre dans les rapports de production.

Le mariage est donc un des grands moments de l'histoire de la famille, c'est pourquoi il est l'occasion d'une manifestation de puissance et de richesse.

⁂

Plus précisément cependant se déroulent parallèlement deux fêtes, l'une éclipsant l'autre par son éclat : la fête masculine et la fête féminine.

Hommes et femmes sont séparés durant le mariage comme ils le sont dans le déroulement des jours communs. Pendant la fête, espaces occupés par les hommes et les femmes sont habituellement nettement distingués. Les secondes se tiennent presque toujours dans la maison, les premiers à l'extérieur ; lorsque ceux-ci (ou certains d'entre eux, visiteurs de marque), pénètrent dans la maison, ils n'entrent pas dans les pièces réservées aux femmes. L'affectation des pièces change cependant d'une journée à l'autre, d'une nuit à l'autre, voire d'un moment à l'autre, selon leur convenance et spécialement selon leur taille ; la literie, constituée par des matelas, draps et couvertures, pliée dans la journée, n'a pas plus d'affectation. Les repas ne sont pas pris en commun. Les femmes ne sont pas admises dans la grande salle où les hommes sont servis, elles prennent leur nourriture dans la partie féminine de la cuisine, en plein air, où, inversement, les hommes ne sont pas autorisés à se rendre. Comme sur d'autres points importants, pour faire respecter la règle de

la séparation des sexes, le chef de famille intervient parfois. Il s'agit en fait d'autre chose que de deux catégories définies par le sexe : deux groupes fêtent, chacun à sa manière, l'événement du mariage.

La fête des femmes dans la maison du père de la mariée, puis dans celle du père de l'époux, est la célébration du départ puis de l'arrivée d'une compagne, c'est une fête de peine et de joie, une fête de l'amitié, c'est une fête personnelle où l'on prend plaisir au jeu de la danse, où l'on rit, où les sentiments s'expriment librement. Elle se déroule dans la maison (la maison d'origine, puis la maison d'arrivée). La fête des hommes, c'est une fête publique, la célébration d'une « famille » identifiée à un domaine, l'une et l'autre dépassant largement les membres vivants de cette famille (et plus encore les époux), à la fois dans le temps, et dans la population concernée. Aussi est-ce une fête ritualisée, réglementée, sur laquelle règne un corps de police sévère. C'est finalement une fête sans vie où aux signes extérieurs, chacun épie la place des autres dans la structure des relations de personnes. La fête doit faire éclater la puissance et la richesse du maître. Les principaux signes en sont le nombre de personnes reçues, l'abondance des victuailles, et le nombre de voitures dans le cortège nuptial de la maison du père de la jeune femme à celle du père de son époux. Le propriétaire foncier, selon son habitude, a refusé les cadeaux que les invités, selon la tradition, apportaient pour participer aux frais de la fête ou contribuer à l'établissement des époux. L'argent, il l'a purement et simplement refusé ; il considère la monnaie comme bien de prestige qui devrait lui être réservé en tant qu'intermédiaire d'échange entre le groupement et le marché ; il ne saurait l'accepter sans déchoir. Les cadeaux en nature, il les a retournés aux enfants des donateurs (acceptation et don égal en retour), comportement manifestement nouveau puisque c'est justement un privilège féodal de recevoir des cadeaux, lors du mariage de ses enfants. Par là, le maître de la terre trahit l'origine de son enrichissement récent, il ne veut plus dépendre, lui-même, au moins en cette occasion, du système traditionnel de prestation et contre prestations même si, à l'égard de ses inférieurs, il maintient les pratiques habituelles.

L'apparat déployé à l'occasion du « mariage civil » des enfants se mesure cependant à l'importance de la famille

partenaire dans le mariage. Ainsi le fils aîné lui-même, quoique désigné comme successeur, n'a pas eu droit à un faste aussi important que celui de son plus jeune frère : il avait épousé une femme de famille modeste. Comme on l'a dit, ce n'est pas seulement l'entrée d'une « génitrice » qui est fêtée, mais aussi la qualité du « sang » qu'elle apporte c'est-à-dire celle de l'alliance dont elle est très précisément l'objet.

Ayant ainsi distingué les deux parties complémentaires de la fête du mariage, on peut rapidement en décrire les principales phases. Durant les deux premiers jours, dans la maison du père de la jeune femme, c'est la cérémonie d'adieux du groupe des femmes qui domine. Dans le même temps, dans la maison du père de l'époux, se déroulent les réceptions publiques essentiellement masculines, que l'on analysera plus loin : réjouissance donnée, puissance reconnue. Puis, au milieu de la troisième journée, les hommes de la famille du mari vont chercher la jeune femme, entraînant à sa suite toute sa famille, hommes et femmes. Ils paradent dans la ville, y montrant l'épousée. Toute l'affaire conserve des traits d'enlèvement qui soulignent (a contrario) l'alliance entre familles ; elle est menée par les hommes puisqu'elle concerne la politique familiale et se déroule à l'extérieur de la maison ; un représentant du groupe féminin qui va bientôt acceuillir l'épousée est cependant nécessaire pour chaperonner la jeune femme. Au retour à la maison du père de l'époux, les deux fêtes se rejoignent quelques instants pour la réception : hommes et femmes, celles-ci agglomérées près de la porte, font cercle devant la maison, tandis qu'un spectacle « folklorique » est donné. Puis à nouveau, groupe des hommes et groupe des femmes se séparent ; au sein du second commence une fête (chants et danse) à laquelle le jeune époux est admis ; elle se poursuivra longtemps dans la nuit et s'éteindra bien après que se soit arrêtée, dehors, la fête masculine qui connaîtra pourtant dans cette soirée son moment le plus animé.

Sur cette toile de font sont accrochées des représentations folkloriques à symbolisme érotique, démonstration de force physique chez les hommes, de souplesse dans la danse chez les femmes. Celles-ci ne se livrent volontiers à la danse qu'entre elles, en dehors du regard des hommes ; elles se font prier pour danser devant un public masculin et ne s'y rendent que de mauvaise grâce. La seule femme constamment au milieu

des hommes et y dansant appartient au hors-groupe des « artistes ». C'est aussi une signification érotique qui est attachée au bain des époux et surtout à la recherche de la complète nudité de la femme qui la veille du mariage doit raser tous les poils de son corps, ou encore à cette scène rituelle du mariage religieux, où l'oval du miroir, symbole de l'eau et de la fécondité renvoie à la femme son nouveau visage de génitrice dans la symétrie des chandeliers, symboles de la force et de la puissance masculine.

Constamment les contrastes entre sexes sont symboliquement accusés, comme hommes et femmes se séparent dans la vie sociale en deux groupes, qui loin de chercher à s'identifier, tendent au contraire à s'opposer dans la complémentarité : intérieur et extérieur ; vie privée et vie publique ; domaine de la consommation et domaine de la production, où, lorsque la femme participe à la production, travaux minutieux et de longue haleine et travaux exigeant une rapide dépense d'énergie ; grâce et force ; renonciation à la possession et lutte sans pitié pour la puissance, etc. Il y a division des fonctions et division des valeurs, chaque groupe étant privé des valeurs de l'autre et aucun d'eux n'apparaissant objectivement minorisé par rapport à l'autre, puisque chacun est étranger au monde de l'autre et n'y pénètre que par l'autre. Cette séparation radicale entre sexes est fonctionnelle à la constitution de la société en familles qui s'allient pour se perpétuer, se renforcer, former des groupes puissants. Les femmes, instruments d'alliances dans les politiques familiales doivent être tenues par les maîtres de ces politiques, leur accès doit constituer le privilège des chefs de famille et elles doivent être recluses. Mais en même temps, en raison encore de leur caractère d'instruments d'alliances, elles n'appartiennent au fond ni à la famille donatrice, ni à la famille réceptrice. La composition de la dot montre que la femme, quoique sortie de la maison de son père, demeure étrangère à la famille masculine de son mari ; elle tend à emporter tout ce dont elle aura besoin comme instrument de production (ustensiles de ménage) et comme bien de consommation de longue durée (vêtements, literie, etc.) Il en est de même dans le statut des enfants auxquels la femme donne naissance. En droit et par le milieu auquel ils sont attachés, ils appartiennent à la famille du mari ; mais de son côté, la famille de la femme attend de l'affection mère-

enfants qu'elle produise un attachement de ceux-ci à la branche maternelle.

Par le mariage, la femme entre dans un groupe de femmes relativement autonome. Ce sont deux groupes étrangers qui s'allient pour la perpétuation de la « race », fonction supérieure de la famille : les hommes d'un côté appartenant à une même famille, les femmes de l'autre provenant des familles étrangères et représentent par leur groupe, l'ensemble des familles étrangères alliées. Les choses sont quelque peu modifiées lorsqu'en raison de l'extension du mariage entre cousins, les femmes ne sont pas étrangères à la famille des hommes ; l'existence de deux groupes, l'un masculin, l'autre féminin n'en subsiste pas moins.

En un sens, la société est composée de deux parties complémentaires, le côté masculin, dont la force vient de l'extérieur, des luttes politiques entre familles, de lignages et groupement de lignages, c'est l'aspect patriarco-féodal de la société qui domine mais laisse subsister le côté féminin à caractère matriarcal qui règne dans l'univers clos et parcellé des maisons.

Hommes et femmes ayant des domaines et des fonctions nettement distincts ont peu l'occasion d'entrer en conflit. Les deux groupes peuvent cependant s'opposer lorsque sur un même objet ils ont des intérêts différents et tentent de réaliser les valeurs qui leur sont propres. Il en est ainsi en particulier dans le choix d'une épouse. Ce choix est traditionnellement affaire de famille, mais il y a fréquemment tension entre hommes et femmes à ce propos. Le groupe des hommes et le chef de famille investi de la responsabilité de la famille comme suite de générations et comme élément de la structure sociale, cherchent dans la bru une alliance capable de fortifier leur situation. Le groupe des femmes par contre cherche à réaliser l'harmonie et l'amitié en son sein. Symboliquement on coud la bouche de la belle-mère de la jeune femme au cours du mariage, frein bien faible aux disputes lorsque la bru n'agrée pas à sa belle-mère ! Dans la famille traditionnelle, le renvoi d'une épouse, rupture d'alliance pour les hommes, a habituellement pour cause les incompatibilités de caractère dans le groupe des femmes.

Hommes et femmes ont donc chacun leur candidate choisie en raison de valeurs et au travers de systèmes de relations qui ne coïncident pas, les premiers cherchent davan-

tage l'alliance de familles puissantes (leur candidate est une famille), les secondes espèrent une présence qui ne bouleverse pas l'équilibre du groupe : leur candidate est une femme.

Certes la décision est formellement de la seule compétence de l'homme, mais la position des femmes pour l'avenir des alliances familiales est trop importante pour être négligée, leur agrément doit être recherché. Cependant, hommes et femmes s'opposant en fonction de préoccupations différentes, ne peuvent évidemment pas discuter raisonnablement. Aussi est-il fréquemment fait appel dans ces tentatives de persuasion mutuelle, à la devination, au sort et à l'interprétation des songes. C'est par ailleurs sans doute dans cette opposition des groupes masculins et féminins qu'il convient de voir l'origine de cette croyance que les « cousins sont mariés dans le ciel ». Le mariage entre cousins parallèles permet aux hommes d'affirmer la cohésion d'un groupe de ménages, et n'introduit pas dans le groupe des femmes un élément inconnu qui pourrait être source de discorde. Il est, semble-t-il d'ailleurs, une solution plus féminine que masculine.

Dans la famille ici considérée, trois des enfants sont mariés à des cousines, mais dans l'un de ces mariages, la bru n'a pas été choisie par ses beaux-parents, l'union est née de l'affection préalable des époux ; comportement nouveau qui n'a pas suscité l'opposition de la famille puisqu'il satisfaisait les desseins du groupe des hommes, du groupe des femmes, et du ciel.

⁂

L'organisation de la fête du mariage montre comment la famille féodale tend à ordonner la société autour d'elle. Il ne s'agit bien entendu que de la fête masculine puisque la fête féminine n'est qu'une fête amicale moins nombreuse, où les groupes sociaux ne sont pas différenciés, et qui n'est pas « organisée ».

Le « grand Maître » de la fête est le propriétaire foncier lui-même, le patriarche de la famille dominante, il intervient peu mais est craint de tous. Apparemment, il ne participe

guère à la fête ; le plus clair de son temps, il le passe enfermé dans une chambre, où il reçoit les visiteurs importants. Parfois il apparaît à la fenêtre ou fait sa tournée, toujours taciturne et ne s'attendrissant qu'à la vue de ses petits-enfants.

L'organisateur de la fête c'est le fils aîné, le successeur désigné. Malgré son inimitié pour son jeune frère, il doit être présent, prendre soin des invités, surveiller la préparation des repas, etc. Quant à celui des frères cadets dont ce n'est pas le mariage, disputant la place de l'aîné, il ne peut manquer d'être là, de tenter d'éclipser son frère en prenant des responsabilités. Sous les ordres des deux frères, et éventuellement du père, les intermédiaires féodaux sont les agents d'exécution de l'autorité. Les membres de la famille dominante ne donnent pas d'ordre en public, ils doivent conserver une distance à l'égard du public de la fête et offrir une possibilité de recours. Les intermédiaires sont le moyen normal de transmission de la volonté des maîtres. Ils règlent la police de la cérémonie, l'ordre de la cour, l'entrée de la maison et de la salle des repas, le maintien à l'écart des enfants, le ravitaillement de la cuisine, etc. Dans leur tâche de police ils utilisent les agents présents de l'Etat : garde-champêtres et gendarmes qui leur sont en fait subordonnés.

Les techniciens du domaine, spécialement les travailleurs qualifiés de l'usine du thé occupent dans le groupe dirigeant une place particulière mais relativement non hiérarchique. Ils sont chargés des illuminations et de l'acoustique, et leur prestige est mis en évidence par le fait que c'est l'un d'eux qui revendique et obtient le privilège de conduire la voiture du jeune couple au cours de la parade.

Propriétaire et ses fils, intermédiares féodaux, agents d'exécution de l'Etat au service du féodal, techniciens, les cadres du groupement organisent la fête. Le public est divisé selon les catégories que les maîtres distinguent dans la société. Le premier jour de la fête sont reçus « les musulmans », c'est-à-dire les paysans, les bergers, les pauvres et les prêtres. Le second jour est réservé aux « influents », c'est-à-dire aux fonctionnaires locaux moyens et grands de l'Etat et à ceux qui peuvent peser sur l'administration. Le troisième jour est celui de la famille du propriétaire foncier et de ses relations.

Ainsi pour le propriétaire foncier la société se divise en

trois catégories : (I) le groupe familial au sens le plus extensif comprenant toutes les personnes apparentées par le sang et les alliances ; (II) les producteurs du domaine ; (III) le hors-groupement ou l'anti-groupement composé de tous les représentants de la société globale qui ont des relations avec le groupement féodal.

Les relations, telles que les perçoit et les veut le propriétaire foncier, entre ces trois catégories sont précisées par l'analyse des positions de chacune dans la fête. Les paysans et bergers participent en fait aux trois journées du mariage, mais y occupent chaque fois une place différente. Le premier jour leur est consacré ; ils sont ce jour là les invités, et s'ils sont reçus le premier jour, c'est que leur rang social est plus bas que les invités du second jour plus proche du moment crucial de la fête, de l'entrée d'une femme nouvelle dans la maison du maître. Le second jour, les paysans sont à nouveau présents, mais en spectateurs sagement alignés, regardant passer les influents ; ces invités de marque du maître sont pour eux, comme leur nombre est pour ces invités signe de puissance du propriétaire foncier : les paysans manifestent aux influents la force et la richesse du groupement, les influents manifestent aux paysans les menaces du monde extérieur dont seul le féodal les sauve.

Le troisième jour les paysans sont encore là ; tantôt alignés, tantôt approchant le cœur de la fête, assistant à la réception de la mariée alors que les influents en sont absents ; ce qui indique que si le statut social des premiers est bas, s'ils sont la « troisième classe » de la société, ils sont pourtant liés par un lien personnel au propriétaire foncier et à sa famille. En réalité ils sont une masse de liens personnels. Durant la fête, ils sont effectivement la masse et sont traités comme tels ; ils relèvent de la police du féodal. Pour les contenir, les agents de l'ordre au service du maître

(14) Cf., entre autres, C. Op't Land, *The handing over of the dowry*, mutligraphié, Institut d'Etudes et de Recherches Sociales, Tehran, 1962, 5 p. (observations faites dans le Guilan). Le père de la jeune femme se soucie de la fécondité de sa fille : il inclut dans la dot des jupons rouges (le rouge, couleur du sang, est symbole de la fécondité). La signification de la dot apparaît encore dans le fait que le dédommagement ou douaire (*mehrié*) que le mari s'engage à donner à la femme en cas de répudiation, doit être en rapport avec la valeur de la dot. La femme (ou sa famille) reste propriétaire de ce qu'elle apporte et seulement de cela.

utilisent soit des lanières, qu'ils font tournoyer au-dessus des têtes ou abattent sur le sol à proximité des pieds, soit des bâtons qu'ils manœuvrent comme pour diriger les bœufs durant le labour. C'est davantage la peur qui règle les mouvements des paysans que la force physique elle-même. Celle-ci par contre intervient parfois dans les rapports entre le corps de police et les bergers, dont le statut différent s'observe jusqu'ici.

Durant les trois jours du mariage, paysans et bergers ont la possibilité de manger à satiété. Au cours des deuxième et troisième journées, lorsqu'après le repas des invités, les portes sont ouvertes aux « spectateurs », c'est une bousculade inouïe, une ruée sur le riz et la viande préparés, qui sont mangés avec avidité. La présence d'un orchestre est la seconde satisfaction. Musique et danse font partie du rituel du mariage civil, elles doivent accompagner tous les moments importants de la fête (maison du père de l'époux durant les trois jours, bain public lors des ablutions de la mariée puis du marié, départ de la jeune femme de la maison de son père, etc.). Mais dans cette fête formalisée, il n'y a pas de place pour la joie ; l'expression d'un bonheur de vivre est absente et les enfants sont éliminés (ils jouent à l'extérieur de l'enceinte de la fête) ; le seul moment d'animation viendra de l'intrusion des femmes dans ce monde guindé des rapports sociaux masculins. L'orchestre est isolé du public, il n'est pas du public. Les musiciens viennent de la grande ville, et sont sans contact avec la population locale ; ils demeurent isolés durant toute la fête, mangent seuls, n'ayant l'occasion de parler à personne, couchant dans une chambre qui leur est réservée et que l'« artiste » (féminine) partage avec les musiciens alors que dans toute la maison la séparation des sexes est rigoureuse.

Ils ne peuvent travailler sans opium. Ils jouent mal et dansent mal, ils connaissent à peine la musique et la danse folkloriques et leurs adaptations modernes. Ils ne connaissent pas mieux les airs à succès étrangers et sont incapables d'improvisation. Les organisateurs de la fête ne se font pas d'illusion. Ces amuseurs publics sont tout juste bons pour les badauds et les paysans qui écoutent bêtement une musique mauvaise mais chargée du prestige de la ville et scrutent, spectacle combien insolite, les formes de putain de l'artiste, pour la région, légèrement habillée.

Sur le plan moral, les compensations sont celles de la religion. Elle est le lot ordinaire des paysans, mais, en ces journées de faste, ils en observent les préceptes, alors que les autres catégories sociales, sous leurs yeux, s'en écartent ostensiblement. Le propriétaire foncier, organisateur de la fête, organise cette ségrégation, il veille à maintenir le caractère religieux des paysans, transforme en catégorie religieuse, les « musulmans », ce qui est catégorie dans les rapports de production, encadre cette catégorie par les prêtres, lui refuse les boissons alcoolisées et autres aliments religieusement interdits, servis à profusion aux autres catégories d'invités pour lesquels ils sont signe de luxe et de richesse. Les paysans sont privés du signe de la richesse comme ils le sont du bien être et doivent tirer de cette privation un avantage moral, celui de se conformer aux préceptes religieux.

Mais voici les princes du mal, les personnages du second jour, petits et moyens fonctionnaires, avec lesquels la famille dominante est en relation constante, agents subalternes et chefs de services locaux et régionaux, et au-dessus d'eux les « influents » proprement dits : députés et autres personnages importants de la province ; tous, grands ou non, menaçants ou alliés, vivant de l'entreprise et y perpétuant les rapports féodaux, craints et méprisés par le propriétaire foncier et les paysans. Tous mal rémunérés par l'Etat et avides de richesses, observant toute faille dans l'organisation du domaine afin d'en accaparer les profits et le fonds et de dépouiller les paysans ; ils sont rendus relativement inoffensifs par la stratégie du propriétaire foncier qui à la fois les joue les uns contre les autres, et rémunère leur silence, leur passivité ou leur alliance. Le féodal méprise les agents de l'Etat et tous ceux qui, profitant du pouvoir, vivent d'une façon ou d'une autre à ses dépens. De leur force, il connaît l'origine (la loi utilisée comme prétexte), et de leur fortune la source (la propriété foncière) ; il n'ignore rien des compromissions dans lesquelles les uns et les autres ont trempé. Il les méprise et rêve de s'en débarasser. Le véritable « gouvernement », la véritable autorité, c'est, estime-t-il, lui-même et ses pairs, les propriétaires fonciers. S'il est fort, s'il a de l'argent, des relations et de la puissance, l'autorité de l'Etat est bien diminuée au travers d'agents qui perçoivent de lui la plus grande partie de leurs salaires (leurs « revenus »), et qui, pour les plus petits, sont réduits à lui servir de domes-

tiques ; les impôts ne sont pas payés ou sous-payés, les règlements agricoles et forestiers ne sont pas appliqués, des interdictions comme celle qui frappe l'usage de l'opium, sont en fait levées, etc.

Si au contraire le propriétaire foncier est faible, sa situation financière mauvaise et ses appuis défaillants, les agents de l'Etat ne cherchent pas davantage à appliquer la loi mais bien plutôt à l'utiliser dans tous ses détours (et sa profusion même n'a d'autre fonction), pour ruiner le domaine et provoquer un changement de propriétaire foncier. Dans l'un comme dans l'autre cas, la puissance publique est au service de fins particulières centrées sur la propriété foncière.

Le féodal ne peut que rêver de se débarasser de l'Etat, il rêve à une organisation de société bourgeoise comme il rêve à la transformation « économique » du domaine. Il ne peut réaliser son rêve ; l'administration, en tant qu'anti-groupement, que menace extérieure, est nécessaire aux relations féodales dans le groupement. Aussi le féodal ne fait-il rien pour améliorer l'organisation administrative et réformer les mœurs des fonctionnaires ; non seulement il préfère soudoyer ces derniers (d'où l'importance du poste « cadeaux » aux fonctionnaires dans ses frais généraux), mais encore il les invite à la fête et les soigne. Et pourtant administrateurs et gens influents ne sont pas des invités très discrets, ils ne s'imposent aucune retenue, ils mangent gloutonnement et boivent sans vergogne ; ils parlent fort et commandent, ils veulent jouir au maximum des plaisirs offerts, ils jouent aux esprits libres et leurs plaisanteries sont habituellement triviales, ils prétendent ne pas respecter la règle de séparation des sexes et forcent les paysannes à danser devant eux qui ont honte de le faire devant des hommes. La famille du propriétaire foncier les sert et les adule, en même temps elle les isole, les force dans leur rôle de jouisseur et les traite comme des étrangers évitant de les rendre trop familiers à la « maison » féodale. Les fonctionnaires sont là pour jouer sur le théâtre féodal, ils ne doivent pas déborder le rôle que le metteur en scène leur assigne. Il est seulement utile que les paysans voient défiler les seigneurs du mal, les représentants du hors groupe menaçant.

Effectivement, du côté des producteurs, c'est la crainte qui domine ; l'administration est la force externe qui les empêche de manifester leur puissance dans les rapports de

production, elle est le ciment du groupement, la raison profonde qui les fixe au propriétaire, elle est le mal essentiel, la force de l'enfer qui rend le féodal-Dieu nécessaire.

Les paysans aspirent en conséquence à une transformation radicale de l'administration et du pouvoir. Les croyances religieuses traduisent cette aspiration, la transposent en même temps, elles en font une revendication de l'exercice de l'autorité par les prêtres et repoussent l'éventualité de cette accession au pouvoir dans un avenir incertain, dont l'avènement ne dépend pas des paysans mais de puissances mystérieuses.

En protégeant la religion et les prêtres, le propriétaire (qui lui-même est habituellement peu croyant) favorise la sublimation collective des aspirations. Par un nouveau triptyque, par un nouveau jeu à trois se referme sur les paysans le cercle du système féodal.

TÉHRAN, 1963.

II

NAISSANCE, MORT, SEXE DANS LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE POPULAIRE

Les pays musulmans ont une forte natalité (40 à 50 ‰) et une forte croissance naturelle (28 à 34 ‰)*. Dans les villes mêmes, où la mortalité a diminué, la natalité ne paraît pas baisser, et, là même où le ménage nucléaire s'affirme, on constate l'insignifiance de la limitation des naissances. Il y aurait, selon certains auteurs, « un retard des mentalités sur les mutations économiques et sociales ».

L'Iran ne fait pas exception. La fécondité y apparaît pratiquement naturelle sauf, peut-être, dans certains secteurs urbains davantage acculturés (les minorités religieuses étant mises à part).

Ces constatations, que l'on juge parfois défavorables à l'évolution de l'équilibre hommes-ressources, conduisent à s'interroger sur ce problème : comment la haute natalité est-elle liée à la société ?

Au cours des dernières années, quelques études se sont attachées à l'explication du niveau de la natalité dans les pays musulmans (1). Elles ne tendent d'ailleurs guère qu'à poser le problème (peu de résultats d'enquête sont d'ores et déjà disponibles) (2), et ne le font pas toujours avec beaucoup de

---

* Une partie de ce texte, celle relative à la naissance, a été publiée dans *Diogène*, 57, janvier-mars 1967.

(1) Cf. notamment : M. Seklani, « La fécondité dans les pays arabes », in : *Population*, XV, 5, pp. 831-856, oct.-déc. 1960 — ; D. Kirk, « Factors affecting Moslem Fertility », in *C.R. du Congrès mondial de la population*, organisé sous les auspices des Nations Unies. — 1965.

(2) D. Kirk, *op. cit.*, cite et analyse brièvement les études récentes relatives à la fécondité dans les pays musulmans, la plupart sont

clarté; les facteurs proposés de la fécondité dans les pays musulmans (ou seulement arabes) peuvent toutefois être classés de la façon suivante.

Certaines pratiques constitueraient les déterminants immédiats de la fécondité. La généralité du mariage, sa précocité, l'habitude d'un remariage rapide après divorce au veuvage font qu'une très grande partie de la période de fécondabilité de la femme est passée dans l'état de mariage (3).

La fécondité n'est, en particulier, pas limitée par le retard au mariage comme ce fut le cas à une époque en France, par exemple. Dans 10 pays musulmans de 70 à 86 % des femmes de 15 à 44 ans sont mariées, soit des taux parmi les plus élevés du monde. A l'intérieur du mariage, les pratiques rituelles d'abstinence sont beaucoup moins longues que dans d'autres sociétés. De même les pratiques contraceptives semblent être d'un usage assez rare. On ne peut guère finalement citer que la longueur de l'allaitement comme pratique ayant, peut-être, pour effet de limiter la fréquence des grossesses. Celles-ci sont, par ailleurs, « naturellement » réduites par les maladies et la sous-alimentation, aspects du sous-développement habituel des pays musulmans.

Une seconde série de facteurs proposés a trait aux rapports sociaux habituels, et aux statuts, rôles et attentes de rôle. Pour l'homme des tribus, pour le paysan mais aussi, dans une certaine mesure, pour le citadin, la famille serait l'institution qui assure la sécurité économique et politique de l'individu ; on attendrait de la descendance la continuité familiale, le renforcement de la famille ou de la tribu dans les rivalités locales, l'accomplissement des devoirs religieux après la mort, la participation aux travaux agricoles, l'assistance durant la vieillesse, la continuité de la propriété. Une richesse effective serait, dans certains cas au moins, la conséquence du nombre. Une formule résume ces fonctions : les enfants sont la puissance économique et défensive.

Les femmes attendraient en outre de naissances nombreu-

---

centrées davantage sur le *planning familial* proprement dit que sur l'explication des conduites.

(3) Voir à ce sujet, outre les sources déjà mentionnées, J.-C. Chasteland, M. Amani, O.A. Puech, *La population de l'Iran, perspectives d'évolution 1956-1986*, Tehran I.E.R.S., 1966, 312 p. La proportion de femmes « célibataires définitifs » (célibataires à l'âge de 50 ans) est, dans un certain nombre de pays, Iran : 1,2 ; Irak : 4,2 ; Pakistan : 0,9 ; Tunisie : 2,3 ; Turquie : 1,8 ; France : 8,0 ; États-Unis : 6,5, d'après des recensements s'échelonnant entre les années 1954 et 1960.

ses se succédant aussitôt après le mariage une certaine garantie contre la répudiation. Le statut inférieur de la femme dans la famille patrilinéaire, patrilocale et marquée par une forte prédominancce de l'homme, la grande différence d'âge de la femme avec son mari (4), son manque d'instruction, son ignorance de la physiologie de la reproduction et particulièrement des périodes de fertilité et d'infertilité dans le cycle menstruel, sa méconnaissance des moyens contraceptifs seraient d'autres facteurs favorables à un niveau élevé de fécondité. Aussi des changements tels que l'indépendance croissante du couple par rapport à la famille patriarcale, l'élévation du niveau d'instruction de la femme entraîneraient-ils une volonté de limitation des naissances.

Du fait de la forte mortalité (afin de remplacer les disparus) le couple est, dit-on encore, incité à concevoir davantage .La recherche d'une sorte d'équilibre, de la compensation d'une forte mortalité, serait ainsi un facteur de forte natalité et l'on devrait attendre de la réduction de la mortalité une tendance à la baisse de la natalité.

La multiplication du nombre des enfants serait enfin un devoir religieux ; l'islam attendrait de la procréation l'accroissement du nombre des combattants pour la foi, l'accroissement au jour de la résurrection du nombre des croyants devant les autres nations.

D'autres facteurs mis en avant relèvent du domaine des croyances et des valeurs. L'enfantement est, nous dit-on, considéré comme naturel, don de la Providence, bénédiction divine ; il ne saurait être l'objet d'un raisonnement ; le nombre d'enfants à mettre au monde est chose « inconnue » et non « aléatoire ». Dieu, d'ailleurs est réputé pourvoir aux âmes auxquelles il permet de venir au monde. Ces croyances témoigneraient d'un certain fatalisme ou en seraient une justification ; elles se rattacheraient au dogme de la prédestination absolue, qui nous dit-on, légitime tout,, s'oppose à l'effort de l'homme sur son destin, apaise les souffrances et les soucis de celui qui s'en est remis à Dieu. L'islam est ainsi opposé, souligne-t-on, à toute forme de limitation *a posteriori*

---

(4) Les différences d'âge au premier mariage sont en moyenne dans divers pays, en années, Iran : 6,9 ; Irak : 6,2 ; Pakistan : 7,4 ; Tunisie : 6,1 ; Turquie : 5,5 ; France : 3,0 ; Etats-Unis : 5,7 ; J.-C. Chasteland, M. Amani, O.A. Puech, *op. cit.*, d'après les mêmes recensements que ci-dessus. Le rapprochement de ces chiffres montre assez que la différence d'âge ne peut être invoquée à titre d'explication.

des naissances (« Lorsque le sperme a pénétré l'utérus, il n'est pas licite de lui causer un dommage ») ; l'avortement est assimilé à l'infanticide.

Toutefois, on n'omet pas de marquer que l'islam a admis dans certaines conditions (gêne économique notamment) et sous certaines formes (*a priori*, par le *coitus interruptus*) la limitation des naissances, et l'on souligne que récemment, dans certains pays des membres du clergé musulman ont donné à ce sujet des avis favorables.

L'islam serait enfin une croyance propice à une haute natalité par la valorisation de la sexualité, trait original par rapport à maintes autres religions. Par ailleurs, on distinguerait un « culte du nombre » dans la famille, un culte de « la race », de la natalité. Le nombre serait considéré comme signe de fortune divine, en même temps que comme gage de puissance, donnant au pauvre « l'illusion de la richesse », à celui qui déjà dispose de biens, une richesse effective, à chacun la fierté de régner sur une large famille. Le culte du nombre serait difficilement corrodé par la pénétration des idées nouvelles, et notamment par l'aspiration au mieux être, facteur primordial dont pourrait être ettendu la limitation des naissances.

L'ensemble de ces facteurs : pratiques, modèles de relations et de rôles, croyances, seraient redevables à l'islam car « l'attitude du couple musulman à l'égard de la vie repose à l'origine, peut-être beaucoup plus que chez d'autres communautés, sur un ensemble complexe de croyances religieuses, de règles de conduite, de coutumes matrimoniales dont les fondements dogmatiques, moraux et juridiques ont la même origine : les textes sacrés (Le Coran) et le comportement personnel de Mohammet (la Sunna) » (5).

Ainsi s'expliquerait l'influence « fortement conservatrice de l'islam », influence toutefois diffuse et difficile à repérer. A côté de ce facteur très général du taux élevé de natalité, on en distinguerait un autre, le bas niveau de développement économique et social. La natalité aurait tendance à diminuer avec la pénétration de la culture occidentale d'une part, avec la croissance économique d'autre part.

Les études dont on vient d'analyser les hypothèses ont le mérite d'avoir posé le problème de la fécondité dans les pays musulmans et particulièrement d'avoir proposé des re-

(5) M. Seklani, *op. cit.*, p. 831.

lations entre faits morphologiques et aspects culturels. Elles sont toutefois critiquables en plus d'un point et appellent la construction d'un véritable corps d'hypothèses avant toute entreprise d'étude empirique.

D'emblée, c'est la mise en cause de l'islam comme principe d'explication totale qui apparaît contestable et fausser l'ensemble des explications proposées. Le raisonnement est en résumé celui-ci : l'islam a largement repris les mœurs tribales anté-islamiques et les a fixées. Les familles tribales, paysannes, citadines, motivant leurs gestes soit par l'obéissance à la Loi, soit par le respect de la coutume ont ainsi adopté un certain nombre de modèles qui correspondent plus ou moins aux nécessités puisqu'en particulier, ce n'est que par « illusion », nous dit-on, que le paysan pauvre procrée selon un rythme naturel qui, en fait, l'appauvrit.

Or, si l'islam, considéré comme immuable par nos auteurs, avait, dans le passé, maintenu la fécondité en négligeant la réalité vécue par les populations il devrait être considéré comme une superstructure culturelle absolument étonnante et l'on ne pourrait se contenter d'exposer quasiment sans preuve cet extraordinaire phénomène. En outre, on ne pourrait attendre une modification du comportement des populations islamisées sans disparition de l'islam ; ce que, d'ailleurs, nos auteurs, sous-entendent habituellement. Rechercher l'origine de la liaison exclusive établie entre religion et fécondité nous entraînerait loin de l'objet que nous désirons traiter. Disons seulement ici que volonté de réduction de la natalité et lutte contre la culture des pays « sous-développés » sont deux aspects de la politique de l'impérialisme à l'égard des pays dominés. L'extension de l'économie de marché rend nécessaire la réduction de la natalité : elle tend à exclure du domaine de la production et de la consommation des masses de main-d'œuvre dont l'accumulation à la périphérie des villes est un danger pour cette économie. Quant à la lutte contre les cultures nationales vivantes elle est d'un des instruments de destructuration des sociétés dominées et de leur restructuration par le mode de production capitaliste.

L'effort de connaissance poursuivi ici a une toute autre signification et une toute autre visée. On ne part pas d'objectifs définis *a priori* (ceux déterminés par l'extension du marché) et on ne les poursuit pas. A propos d'un problème posé par l'impérialisme à une société dominée, que, donc, cette société ne peut ignorer, on s'interroge sur l'origine des

conduites mises en cause, on tend ainsi à les restituer à la société et à la culture qui les ont portées, on contribue à une appréhension consciente par la société dominée des pratiques, des attitudes et des valeurs mises en cause par la pénétration de l'idéologie dominante.

⁂

L'islam, il faut se rendre à l'évidence a, sur le problème de la natalité, une attitude particulièrement conciliante ; en outre, il ne constitue pas le modèle fini des sociétés musulmanes ; chacune d'elles, en l'adoptant, l'a coloré à sa façon.

Ainsi, bien que très favorable à la natalité, ce qui ne le distingue d'ailleurs pas d'autres religions, il est l'une des seules grandes croyances qui ait admis et admette dans certaines conditions la restriction des naissances ; de même si les injonctions au mariage sont fréquentes dans le livre sacré, on n'en trouve pas moins la justification du recul du mariage dans l'attente que la situation économique du croyant s'améliore.

Aussi, plus que d'opposition de l'islam à des pratiques telles que la restriction des naissances ou le célibat, peut-on, semble-t-il, parler de dispositions favorables qui n'ont pas été utilisées. La meilleure preuve n'en est-elle pas que la contraception soit aujourd'hui acceptée par certaines des autorités religieuses, en Egypte notamment ? L'interprétation des textes était donc possible dans ce sens et, si elle ne l'a pas été ainsi dans le passé, c'est, sans doute, que le problème ne s'y est pas posé.

Lorsqu'on traite de la « civilisation islamique », il convient d'avoir constamment présent à l'esprit que la religion musulmane s'est, de façon générale, montrée très propice aux syncrétismes de fait et s'est assez aisément superposée à l'éthique ou du moins aux habitudes des sociétés où elle s'installait.

Non seulement l'éthique musulmane officielle apparaît comme un amalgame de traditions pré-islamiques, d'enseignements coraniques et d'éléments étrangers surtout persans et grecs (6) mais encore sous cette éthique, les modèles de

(6) R. Walzer, F.A.R. Gibb, s.v. *Akhlak*, in *Encyclopédie de l'Islam*, nlle édit., t. I.

conduite et les systèmes moraux indigènes ont continué à vivre. La vie réelle n'a jamais été conforme aux injonctions rituelles et juridiques de la Loi. Partout les coutumes pré-islamiques ont subsisté (7). Lorsqu'on cherche à expliquer culturellement des faits morphologiques tels que la natalité il convient donc d'être très prudent et de ne mettre en cause l'islam en tant que dogme qu'au travers de l'ensemble des idées et valeurs de la ou des sociétés islamisées étudiées.

La religion n'est qu'un élément de la structure sociale. Sa fonction peut varier d'une société à l'autre et la place de l'islam dans la société semble avoir été trop souvent interprétée d'une façon ethnocentrique, jusque dans l'affirmation de sa spécificité et notamment de l'entrelacement étroit du religieux et de la pratique, de la détermination des actes par les préceptes religieux.

La statistique donne d'ailleurs peu de raisons de mettre l'islam en cause à propos de la fécondité non seulement parce que, comme on vient de le dire, le cadre réel de la relation n'apparaît pas *a priori* très clair mais encore parce qu'elle nous dit seulement que les taux des pays musulmans ne sont qu'un peu plus élevés que ceux des autres pays sous-développés. Certes, elle nous dit aussi qu'ils y sont plus réguliers que dans les aires couvertes par les autres religions, et, semble-t-il, plus résistants à la baisse ; mais, ce qui devrait alors être expliqué par l'islam, ce serait davantage une certaine uniformité dans l'espace et dans le temps du produit des conduites ; ce qui serait un autre problème et ne pourrait, pas plus que précédemment, être expliqué par une civilisation islamique, dont l'unité est inexistante, mais plus probablement par un aspect commun du rapport de la religion aux différentes sociétés.

L'explication de la haute fécondité des pays musulmans par le bas niveau de développement économique et social n'apparaît pas non plus très résistante à la critique. Certes, il y a entre les deux données et au niveau des Etats nationaux une bonne relation statistique que les pays musulmans partagent avec bien d'autres pays. Mais le contenu social réel de cette relation devrait être examiné de près à la lumière notamment d'exemples contraires pris soit dans d'anciennes sociétés traditionnelles (Indiens d'Amérique, etc.), soit dans les mino-

(7) G.H. Bousquet, s.v. *Ada.*, in *Encyclopédie de l'Islam*, nlle édit., t. I.

rités elles-mêmes sous-développées de pays sous-développés (Touareg en Algérie, Arméniens en Iran, etc.), soit parmi les zones attardées de pays avancés.

La conséquence méthodologique des ces partis pris monistes et surtout du premier est que l'on n'accorde aucun intérêt aux contradictions des faits relevés. Il est, par exemple, curieux que la connaissance de moyens contraceptifs se soit transmise tout au long de l'histoire alors que leur utilisation aurait été interdite et pratiquement inexistante, que les femmes, quoique moins instruites et de statut inférieur, désirent aujourd'hui moins d'enfants que leurs maris ou qu'enfin, autre observation actuelle, la limitation des naissances soit encore peu fréquente alors que les parents désirent souvent un nombre d'enfants inférieur au nombre moyen d'enfants des familles complètes de la même société et que certaines des autorité islamiques ne s'y opposent pas, si bien que l'idée de la contraception, au contraire de ce qui s'est produit dans un pays comme la France, semble venir davantage « d'en haut » que « d'en bas » (8).

L'échec de ces tentatives qui consistent à tirer *a priori* quelques aspects de la réalité sociale pour en expliquer un autre, montre qu'il est avant tout nécessaire de construire une théorie sociologique replaçant la donnée morphologique considérée au sein du fait social total.

C'est à un tel essai que l'on va s'attacher dans les pages suivantes à partir d'une première expérience de la société rurale.

L'objet de l'étude est donc l'examen du mode réel d'intégration de la naissance aux pratiques, aux formes habituelles de relations sociales, aux valeurs ; la question que l'on se pose est de savoir comment les hommes, les femmes, les familles, les groupes de localité *vivent* le problème de la natalité.

Cette élaboration ne concerne, soulignons-le, que la société rurale iranienne, dans laquelle il est du reste bien possible qu'existent des types différents que l'on n'est pas encore en mesure de définir avec précision ; et il est, *a fortiori*, évident que l'on ne prétend absolument pas que la théorie présentée soit valable pour d'autres pays que l'Iran, bien qu'elle puisse contribuer à clarifier certains problèmes dans une aire plus

(8) Données relatives au comportement actuel d'après D. Kirk, *op. cit.*, citant les enquêtes récentes.

vaste, notamment le problème du rapport de l'islam avec les sociétés islamisées.

Au cours de l'exposé on sera amené à lier le problème de la mortalité infantile à celui de la natalité non pas tant parce que les parents auraient cette notion, qui serait à vrai dire assez surprenante, du maintien d'une sorte d'équilibre entre les morts et les naissances qui ferait en quelque sorte de la mort le motif même de la haute fécondité, mais parce que la mort dans la première année d'un enfant sur cinq aujourd'hui, et de davantage il y a deux ou trois décennies, pose effectivement à l'analyste un problème de relation et parce que naissances et morts de la première année semblent en fait faire partie pour les paysans d'un même ordre de choses.

Certains aspects de la mortalité infantile et de la natalité et, d'abord, ce fait considérable (réel ou seulement apparent, peu importe pour notre sujet) de la surmortalité, contraire à la nature, des petites filles, posent le problème de la valeur différentielle des sexes dans la société et la culture ; or ceci nous conduit tout droit au problème de la sexualité, et notamment à celui des rôles et des valeurs attribuées à l'homme et à la femme dans la sexualité.

Mais avant d'aborder les questions même qui font l'objet de cette étude, soulevons un problème préalable fondamental de l'étude de la société iranienne, celui de la dualité de l'expression verbale et de l'ambiguïté du sens des conduites.

⁂

Le fait immédiatement appréhensible de l'extérieur est l'existence, régulière dans certaines circonstances, de deux expressions verbales contradictoires successives.

La première, celle qui apparaît habituellement d'abord dans le temps est de forme stéréotypée, rigide, sans nuance ; elle est exprimée en quelque sorte brutalement, elle reprend les termes de la morale religieuse reçue, de la morale politique officielle, ou de tout autre code de circonstance. Elle est indiscutée et indiscutable si l'on se situe à son propre plan. On l'appellera l'expression frontale en reprenant le terme qui a été employé pour désigner, dans l'art, la convention de représentation du corps humain dans une position strictement verticale, sans mouvement de flexion latérale.

La seconde expression est nuancée, variable, se réfère à la pratique, le ton de la voix baisse pour la dire, on l'appellera l'expression spontanée, dans ce sens qu'elle n'apparaît pas contrainte et non dans celui où elle ne serait pas réfléchie, pas organisée par des habitudes et une culture, ou l'expression immanente puisqu'elle semble interpréter l'activité quotidienne et non se surimposer à elle.

L'expression frontale se reconnaît essentiellement à ses caractères formels : mots et groupes de mots utilisés, morphologie de la phrase, ton de la voix ; chacun d'eux est à ce point standardisé qu'il permet, isolément, de la repérer : ainsi le ton de la voix dans le langage parlé (ton dogmatique, de propagande, de rapport officiel) ou les mots employés dans le langage écrit (mots abstraits, généraux, sans nuance).

Cette dualité de l'expression n'existe pas de la même façon dans les sociétés occidentales (auxquelles je me réfère ici, non point pour évoquer une quelconque normalité, mais, seulement parce que, sur ce plan, je les connais mieux que d'autres). Il peut y avoir, il y a fréquemment dans celles-ci expression d'opinions différentes selon le rapport avec autrui : rapport d'inférieur à supérieur, d'oppression, de collaboration, d'amitié, etc., et selon les opinions perçues comme appartenant à l'autre ; mais cette conduite est marginale ; elle est limitée en intensité : il n'y a pas d'expression frontale organisée, précise, stéréotypée, nécessairement affirmée dans un rapport défini ; l'expression qui en tient lieu est hésitante, marquée par des silences, des réticences ; elle n'est le plus souvent qu'affirmation polie de conformisme. Une expression frontale caractérisée n'apparaît que dans des milieux sociaux restreints et ne tend à se généraliser que dans les périodes de forte pression du pouvoir. Par contre dans ces mêmes sociétés des opinions différentes sur un même sujet peuvent être données lorsque les attendus du jugement requis varient. Les valeurs, les règles morales exprimées en tant que telles, comme éléments de codes sont bien souvent différentes des valeurs et règles exprimées immédiatement, dans des jugements portés à l'occasion de situations concrètes. Ainsi, sur le problème du divorce, l'on a constaté en Allemagne que la population mise en demeure d'exprimer une opinion à propos d'un principe de droit, adoucissement ou renforcement de la loi, manifeste une attitude assez rigide ; au contraire, la grande majorité de l'opinion se prononce en

faveur d'une solution beaucoup plus libérale si on lui propose une situation de fait : « convient-il de divorcer en cas d'adultère ? ».

L'attitude à propos d'une situation de fait ne se dédouble pas, ne donne pas lieu à l'expression de deux valeurs différentes et contradictoires ; celle qu'il conviendrait de respecter afin de se conformer à un code et celle que l'on tend à actualiser dans la conduite. Les valeurs arrêtées, organisées en institutions, ne cachent pas les valeurs vécues, à l'état naissant, plus profondes si l'on veut que les premières ; les unes et les autres ont des existences séparées, peuvent à certains moments entrer en conflit, mais ne se mêlent pas comme si elles étaient compatibles. Ce que l'on vient de dire à propos de l'expression d'opinions est aussi vrai de la description des faits : dans les sociétés occidentales la réalité perçue tend à trouver son expression dans le langage (récit certes déformé par les opinions, les sentiments, mettant en relief des aspects différents selon la position, les intérêts de l'observateur) indépendamment de ce que la conformité à une règle voudrait qu'elle fût.

On peut dire que dans la relation de l'expression au vécu, les sociétés occidentales tendent à être réalistes, la société iranienne normative dans le sens qu'elle propose ce qui devrait être comme étant et non dans celui où elle porterait des jugements de valeur. Dans celle-ci, la réalité intérieure, extérieure est rapportée à une règle, non pas que la première se déroule toujours selon les dispositions de la seconde (comme on l'a trop souvent dit à propos de l'islam) ; loin de là, mais elle s'en couvre. Tout, si l'on en croit la frontalité, se déroule selon des règles fixées, comme si la réalité ne commettait par rapport à elles aucun écart. La réalité toutefois peut apparaître éventuellement ensuite dans l'expression, indépendamment. Ainsi toute expression de valeurs, d'opinions, de faits est marquée par deux versants, l'un frontal, ritualisé dans lequel les sentiments, les pensées, les actes réels sont cachés par des images modèles universellement reçues et intemporelles, l'autre spontanée, variable, pragmatique, sans qu'il soit possible de discuter, comme on pourrait le faire dans une société occidentale, la relation entre les deux affirmations, ou la relation de chacune d'elles à la réalité. Tout essai dans ce sens a pour effet une simple réaffirmation de l'expression frontale.

Hypocrisie ? certainement pas, le rapport entre les deux

expressions n'est pas vécu de cette façon. Pour comprendre la signification de la frontalité poussons plus loin nos investigations ; examinons d'abord dans quelles conditions elle apparaît.

Première constatation dans un domaine extrêmement complexe : l'expression utilisée est directement liée à la situation dans laquelle se déroule le dialogue. L'expression frontale est destinée à l'étranger, au membre du hors- groupe, l'expression spontanée à l'en-groupe. La première pare à une menace, constitue une défense, la seconde suppose un rapport de confiance. Si au cours d'une conversation l'interlocuteur ménage son passage du statut d'étranger, qu'il avait d'abord, à un statut analogue à celui du membre de l'en-groupe, l'expression change.

Dans la vie courante le jeu est constant de l'étranger s'insinuant dans l'intériorité de celui qu'il veut connaître, le désarmant en suivant le mouvement de son expression, en s'intégrant à sa propre personnalité, si bien qu'un lien personnel réel ou factice s'établit qui permet d'accéder à l'expression spontanée.

D'autres voies de passage moins communes et moins sûres existent d'ailleurs comme celle qui consiste à montrer précisément le caractère surfait de l'expression frontale ; mais dans ce cas la frontalité tendra bientôt à réapparaître.

Entre l'une et l'autre expression doit, en fait, prendre place une reconnaissance personnelle, un changement réciproque des statuts et des rôles des interlocuteurs. Si cette reconnaissance n'a pas lieu, le dialogue ne se déroule qu'au plan frontal : cas habituel de la conversation officielle qui, par définition, laisse peu de possibilités à une reconnaissance personnelle. On ne peut cependant en rester, sans davantage d'explications, à l'opposition hors-groupe — frontalité, en-groupe — spontanéité parce qu'il semble bien que l'on rencontre autant de frontalité dans la vie intérieure des groupes que dans leurs rapports avec l'extérieur. En fait tout groupe ou groupement organisé ou non organisé formant une unité nettement perceptible de l'extérieur ou une fraction de cette unité, à la limite tout individu, dispose de son propre code frontal, ou de ses codes frontaux, chaque code étant un ensemble de signes correspondant à ce qui est formellement attendu du groupement, du groupe, de l'individu en raison, de sa fonction, des différents éléments du statut qui lui est imparti dans la société. La frontalité apparaît comme une

production constante de modèles et d'images stéréotypés provenant de *Nous* organisés ou non organisés (ceux-ci à l'intérieur des organisations notamment) à l'usage des étrangers aux *Nous*, c'est-à-dire des instances parallèles ou hiérarchiquement inférieures ou supérieures aux *Nous*.

Il convient toutefois de bien faire ressortir que les *Nous* n'ont jamais qu'une existence précaire ; la société est dans un état d'instabilité latente, la vie des individus et des groupes est constamment marquée par un rapport ambigu de conflit-concours ; le *Nous* est constamment une opposition potentielle ou en devenir ; si bien que toute la sociabilité tend à être, en apparence au moins, absorbée par le rite. L'individu est, peut-on dire, toujours suspect et toujours sur ses gardes ; toujours enfermé dans des gestes fixés à l'avance, attendus et donnés en gage.

La spontanéité, ou conduite dégagée de ces conventions nécessaires, qui court universellement sous le rite tend à ne s'exprimer que dans les quelques *Nous* indissolubles (ou plus exactement moins éphémères) tels que la famille conjugale, l'union de famille, le petit groupe d'amis, la bande, le groupe ou groupements d'opposants déclarés.

Elle tend aussi à apparaître dans ces états de confidence qui semblent répondre à un besoin d'expression du versant habituellement caché de la personnalité et qui remplacent parfois brusquement (de façon inattendue ou recherchée) le comportement frontal. La spontanéité s'exprime donc dans les groupes qui entourent immédiatement l'individu ; dans ce sens elle est spécifique des groupes, peut-on dire, les plus intimes (à l'exception du groupement d'opposants qui est lui-même une exception), tandis que la frontalité est en quelque sorte orientée vers ce qui est le plus éloigné, le plus extérieur à l'individu. Mais on définit mieux les conditions d'apparition de l'une et de l'autre expression par les rôles réciproques ou le type de relation qui lient les individus entre lesquels elles surviennent. La frontalité correspond aux relations hiérarchiques ou d'épreuve hiérarchique de la société féodale, au pouvoir et à la lutte pour le pouvoir de l'homme sur l'homme, la spontanéité à une relation démocratique dans laquelle les statuts réciproques, admis et fixés, ne sont pas en jeu.

Pour chaque individu, il existe une multiplicité de codes frontaux (superposés, juxtaposés sans nécessaire coordination) correspondant chacun à chacun des segments du statut, à chacun des groupes et groupements auxquels il appartient.

Il y a la frontalité de la famille et celle de l'union de familles, la frontalité du village et celle du groupement féodal, la frontalité de la profession, celle de la technique professionnelle et celle du groupement d'activité (atelier, entreprise), la frontalité de l'Etat, celle de la classe sociale et celle de la Nation et par-dessus tout la frontalité religieuse qui constitue la toile de fond des autres codes et qui traditionnellement est liée à la frontalité nationale.

Tentons maintenant de préciser la fonction, que l'on a déjà évoquée, de la frontalité. Elle cherche à couvrir ou légitimer la conduite réelle, les intentions, les motivations, les sentiments, à les cacher ou à les interpéter de façon à les rendre acceptables par les autres, à forcer les autres à les accepter. Elle est l'explication de mon activité par des règles acceptées par les autres, qui la légitiment aux yeux des autres. Les règles utilisées ont quatre sources principales. Il y a celles qui émanent directement ou par délégations *d'autorités* (Etat, féodaux, chefs de famille, etc.), par principe, indiscutables et indiscutées. Les règles ont alors tout le poids de l'autorité et n'ont que celui-là ; elles proviennent véritablement ou de façon supposée de l'autorité, sont fixées à l'avance ou occasionnelles, de toute façon elles doivent être respectées en raison de la menace qui les appuie de manière ouverte (rarement) ou latente. En second lieu on rencontre les règles du code religieux dont le domaine est, en principe, universel, qui sont, en principe, admises par tous et notamment par ceux qui détiennent l'autorité ; leur poids provient de l'adhésion universelle dont elles sont l'objet. Il y a aussi les règles qu'il conviendrait de respecter entre pairs (amis, membres d'une même catégorie sociale, d'un même groupe de localité, etc.) ; elles s'imposent en tant qu'idéal. Il y a enfin les règles techniques (agricoles, mécaniques, administratives, sociales, etc.), réelles ou imaginaires (affirmées à l'usage d'autrui), toujours présentées comme extrêmement complexes, et qui réclament le respect des choses savantes.

Le recours à ces règles dont le caractère commun est d'être, pour différentes raisons, impératives veut signifier que les individus (celui qui rappelle la règle et celui à qui elle est rappelée) se font en les accomplissant (et en accomplissant les gestes qu'elles cachent) les instruments de forces, d'obligations qui les dépassent, qu'ils se dépouillent d'eux-mêmes pour accomplir le nécessaire. Il s'en suit que les règles invoquées ne sont jamais de l'ordre du *Je* (mes droits)

opposé à un *Toi* ou à un *Vous*, mais d'un *Nous* (mêlant *Je* et *Toi*) ou d'un *Vous* (mêlant *Toi* et tes pairs) sans conflit avec *Je*. Ainsi un personnage d'autorité n'invoque jamais la règle qu'il a imposée mais une loi plus générale ou l'intérêt même du sujet qu'il domine ; tandis que l'intermédiaire entre l'autorité et son sujet peut se retrancher derrière des arguments d'autorité qu'il présente comme une fatalité à laquelle lui-même est lié.

Ainsi l'on peut dire que la frontalité est l'intimidation ou la tentative d'intimidation d'autrui par des règles supérieures aux parties en cause ou admises par la partie adverse. La société répugne à l'aveu des intérêts particuliers, n'accepte pas de reconnaître ses divisions, affirme son unanimité — au moment même où elle est le champ clos de compétitions sans merci : elle fait de règles supposées universellement admises un instrument de lutte. C'est le rôle de la frontalité de nier les oppositions et d'utiliser cette négation dans les conflits effectifs : elle tend à prendre l'autre dans un filet de règles, à prendre avantage sur lui grâce à des règles qu'il ne peut refuser ; elle est un conflit voilé utilisant les termes de l'adversaire ou ceux qu'il ne peut pas ne pas admettre. Elle prend des allures altruistes mais couvre un antagonisme de statuts ; tente de modifier, d'abaisser le statut de l'autre en utilisant une argumentation qui *doit* lui convenir. Elle affirme l'universel, l'unité, refuse les différences mais nie pratiquement la communauté. Elle apparaît comme une construction sinon nécessaire, du moins fonctionnelle à une société où les systèmes de statuts, de droits et de devoirs sont mal définis. Elle est liée à une idéologie sous-jacente. Elle est un mode de rapports sociaux, de transformation et de définition des statuts propres à une organisation sociale mouvante, remplaçant des formes juridiques inexistantes ou faibles, présupposant une idéologie de la non-contradiction. Celle-ci n'est toutefois pas affirmée en tant que telle à l'instar de l'idéologie bourgeoise par exemple qui légitime des institutions définies ; elle inspire une argumentation apparemment toujours tournée vers la satisfaction de l'autre, dans chacune des situations où il se trouve.

Mais, dans ces conflits qui se déroulent au plan du discours, les parties ne sont pas plus égales que dans toute autre société divisée en classes. Les couches dominantes, celles qui détiennent le pouvoir, y ont au départ d'immenses avantages. C'est elles qui définissent les codes qui doivent

leur être appliqués, interprêtent les codes que les autres catégories sociales revendiquent pour elles-mêmes et les codes généraux tels que celui de l'islam. Elles ont en outre sur les autres catégories sociales une supériorité dans le maniement du langage et des codes frontaux, du fait de l'instruction, de la variété des milieux fréquentés, de la tradition, etc. Enfin elles disposent de la force pour rappeler le bien-fondé des règles qu'elles admettent. On tend en définitive à une organisation où les normes culturelles utilisées dans les joutes frontales, provenant de sources multiples sont interprétées, reprises dans un sens favorable au pouvoir lorsqu'elles n'en émanent pas. On comprend dès lors que le maniement de la frontalité diffère d'une classe sociale à l'autre.

Ainsi l'aristocratie se caractérise par une savante utilisation de rites, modèles, symboles les plus divers mais toujours adaptés au milieu sur lequel porte l'action, en vue d'aboutir à certaines fins le plus souvent étrangères aux valeurs apparemment affirmées, et qu'éventuellement on expose ensuite cyniquement lorsqu'on se retrouve entre pairs, entre amis, ce qui donne à ces réunions leur charme cruel. L'utilisation impitoyable de signes, ce que l'on pourrait appeler une frontalité cynique, est certainement l'un des traits culturels centraux de l'aristocratie.

Le commerçant utilise une frontalité sans doute non moins réfléchie, mais benoîte ; il attend du respect minutieux des règles et particulièrement des règles religieuses — expression du visage, gestes, politesse, parcimonie, prière, invocations, interdits, etc. — la confiance de ses créanciers et de ses clients, la considération de ses débiteurs, le respect des puissants, d'un façon générale la déférence due aux hommes droits et pieux. L'homme de Bazar ne se pose d'ailleurs pas que des problèmes de langage, son souci le plus profond est de concilier pratiquement les intérêts immanents du commerce avec les règles sociales ; d'où cette activité intellectuelle incessante et, en quelque sorte, pieuse, bien pensante, honnête (puisqu'il s'agit de rester fidèle à la lettre des règles religieuses et des bonnes mœurs telles que la structure sociale les définit) qui recherche, crée et utilise les « couvertures légales », dont la plus fameuse est sans doute celle du prêt à intérêt (9). Toutefois, à certaines occasions, lors du

(9) Cf. notamment M. Rodinson, *Islam et capitalisme*, Paris, Seuil, 1966, 304 p. et, à propos de l'Iran contemporain, P. Vieille, *Marché des Terrains et Société Urbaine*, Paris, Anthropos, 1970, 316 p.

jeûne notamment, l'ensemble de la conduite, et non plus seulement ce qui en est apparent, tend à être réglé par les prescriptions religieuses ; ainsi le prix demandé tend-il à cette occasion à rejoindre le prix canoniquement considéré comme juste.

Si les règles frontales sont, bien souvent, une arme offensive lorsqu'elles sont employées par les couches supérieures, il n'en est habituellement pas ainsi parmi les couches dominées, dans la paysannerie et le petit peuple des villes très proche d'elle par ses origines. Si, dans certains cas, attitude à l'égard de l'autorité notamment, le paysan a clairement conscience d'accomplir une formalité, utilise la frontalité de façon intentionnelle, bien souvent (religion par exemple), il ne perçoit pas la distance entre l'expression rituelle et sa pensée spontanée ou sa conduite effective. Par ailleurs il ne sait pas manier la frontalité de façon réfléchie. Aussi bien les rôles qu'il adopte que les expressions qu'il utilise sont appelés par les situations qu'il vit comme des réflexes conditionnés.

La culture populaire a très largement adopté sous forme de rites les codes qui lui étaient proposés d'en haut et les utilise dans des situations standards, comme signes procurant une défense réelle ou mythique contre les menaces ressenties. Des apparences sont ainsi surajoutées à la vie pratique aux conduites habituelles immanentes sans souci des contradictions. Parfois, le rite est pratiquement superposé, l'expression frontale simplement ajoutée à la pratique et à l'expression spontanée, parfois des amalgames sont effectués qui produisent ces formes syncrétiques si caractéristiques des campagnes.

Signalons ici que la frontalité marque différemment hommes et femmes ; une spontanéité beaucoup plus grande caractérise l'expression féminine. On l'observe notamment dans les réunions de femmes, plus vivantes, plus gaies que les réunions masculines ; ce trait correspond à une moindre hiérarchisation de la société féminine qui n'est pas comme celle des hommes stratifiée étroitement par le pouvoir et la fortune. En outre, la femme, surtout dans les milieux populaires, sait mal manier la frontalité (il y a bien entendu des exceptions) ; placée dans une situation incertaine ou dangereuse, elle se tait, hésite, apparaît mal à l'aise. Cette différence de conduite entre hommes et femmes est fonctionnelle à la ségrégation des sexes, au statut de chacun d'eux, au fait que

le domaine des femmes est la maison tandis que les rapports avec l'extérieur, la vie civile, sont entièrement réservés à l'homme.

Approfondissons maintenant la relation entre l'expression frontale et la vie dans les milieux populaires et montrons que la simple opposition que rendent les apparences couvre une intime implication de la première dans la seconde.

La surimposition des codes frontaux à la réalité revêt plusieurs nuances. Dans les cas les plus nombreux, elle est pure et simple, insouciante des contradictions. On en rencontrera maints exemples.

La vie cependant prend parfois une certaine revanche sur les codes proposés. En s'amalgamant à eux notamment. Il en est ainsi dans le domaine des croyances religieuses où les compositions sont particulièrement visibles. Au culte chamaniste de la nature, des arbres, grottes, sources, rivières, etc. composé à celui de l'esprit des morts est superposé un culte des descendants d'imams (Imamzadeh) supposés avoir accompli quelqu'action ou être inhumés en ces endroits. Et ce culte d'aspect maraboutique entre en concurrence de fait avec la mosquée, en dépit des mollahs et malgré les dénégations des paysans. Ou bien encore, à l'occasion des fêtes de deuil islamiques, réapparaissent des pratiques de flagellation beaucoup plus anciennes, plus ou moins désavouées par le clergé (10).

Autre mode, la culture populaire pousse à la limite les codes proposés par en haut de telle façon que le supérieur se trouve pris dans le piège de ses propres exigences. L'inférieur doit être déférent ,soumis, disponible ; mais il affirme en même temps que l'aveugle loyauté, la dépendance, la filiation (*Koutchik-e-Choma hastam*, littéralement : « Je suis votre petit »), la misère, si bien que le droit du supérieur de prendre le revenu de l'inférieur se transforme en devoir d'assistance. Cet effort d'inversion est fréquemment appuyé par l'affirmation des qualités humaines du supérieur, de sa rectitude selon les critères religieux, c'est-à-dire selon le code supérieur que chacun doit respecter ; on tend ainsi, au travers de l'hommage, à le forcer dans l'image que l'on rend, semble-t-il, de lui-même.

---

(10) Voir en particulier B.J. Spooner, « The function of religion in Persian Society », in *Iran Journal of the British Institute of Persian Studies*, I, 1963 ; Ph. Marcais, s.v. *Ashura*, in *Encyclopédie de l'Islam*, nlle édit., t. I ; H.H. Hansen, *The Kurdish woman's life* ; Kobenhaven, Nationlamuseet, 1961, chap. V.

La frontalité dans l'expression verbale s'accompagne d'attitudes corporelles définies, son domaine dépasse le langage, même compris dans un sens très large ; elle est aussi gestes, rites gestuels et tend ainsi à prendre pied dans la réalité. La vie est envahie par les rites : ceux qui expriment les rapports hiérarchiques (silence, tenue réservée de l'inférieur), ceux de la politesse (visites de convenance, etc.), mais aussi ceux qui correspondent à certaines affirmations frontales et sont destinées à ne pas les trahir (apparence de pauvreté par exemple), enfin ceux, très nombreux, commandés par la religion. A la limite, l'expression frontale traduit effectivement les gestes réels de la vie, ses gestes ritualisés répondant à une règle, éliminant les gestes spontanés.

C'est d'ailleurs bien de cette façon que l'homme pieux de l'islam est fidèle à la parole divine et s'approche de Dieu ; en accomplissant les rites gestuels et verbaux commandés, il se dépouille de son moi, se pénètre de la loi. Mais d'ordinaire, si l'on excepte certains cas, comme celui de l'homme proprement religieux tel que le *Pich-némaz* (chef de prière) dont la vie est entièrement dévouée à la prière et à la conduite des fidèles, les gestes comme les paroles rituelles se superposent à la vie ; les rites ne parviennent à être ni la réalité ni l'expression réelle du moi.

L'expression codifiée n'est pas l'expression de la culture immanente. On a dit que la culture islamique n'avait pas repris et façonné la culture populaire, qu'elle ne s'était pas non plus substituée à elle. Il en est de même pour l'ensemble des apports culturels aristocratiques (plus généralement venant d'en « haut ») fonctionnels à l'exploitation des couches dominées ou affaire de mode. La culture apportée d'en haut, profane ou religieuse, manque la réalité, ne parvient ni à l'expliquer ni à la transformer, elle ne s'incarne pas, demeure de l'ordre du rite.

Le langage que les couches populaires créent à destination des supérieures, de son côté n'exprime pas d'abord une culture mais une attitude politique (ce n'est qu'au second degré qu'il exprime la culture).

L'expression frontale qui prétend traduire la vie quotidienne n'y parvient pas, n'exprime que la frontalité de la conduite ou se surajoute à elle, la déformant parfois de façon grossière. L'expression spontanée rend compte de la culture qui tend à sourdre d'en bas, de la vie réelle au contact des êtres et des choses et charrie avec elle de très anciennes

croyances paysannes, voire nomades, elle manifeste aussi des aspirations traditionnelles ou nouvelles, exprimant des besoins habituellement ressentis et non satisfaits (spécialement dans la société féminine) ou des besoins naissant du changement des conditions de l'activité, elle peut aussi donner le sens des conduites cachées par des pratiques d'apparence frontale.

En définitive la dualité de l'expression n'est que l'expression de la dualité de la conduite ou, plus exactement, il existe une expression normative (dans le sens défini plus haut), l'expression frontale, qui est elle-même action, défense ou manœuvre de diversion répondant aux desseins de l'autorité et une expression réaliste, l'expression spontanée, qui tend à traduire l'activité et la culture populaire.

Cet ajout apparemment simple qui, à première vue, peut apparaître comme une forme d'imperméabilité couverte par une perméabilité aux formes, ne laisse pas d'avoir dans la vie quotidienne des implications fondamentales. Il est une technique naïve non seulement dans sa forme lorsqu'on le compare aux constructions cyniques ou savantes des couches supérieures, mais aussi dans sa fonction parce que finalement il plie sûrement le paysan à son maître.

La frontalité n'engage que l'extérieur de la personne, ses apparences — apparemment. En fait, elle efface la vie, les croyances réelles, le sens des conduites, les protestations contre l'exploitation. L'absence d'expression publique les prive de réalité. Les pensées, les actes de la vie quotidienne n'ont qu'une expression sous jacente, de statut mineur, peu organisée ; il ne leur correspond qu'une culture naïve et il est remarquable que l'expression spontanée apparaisse souvent comme dans un rêve éveillé, comme une suite de mots sans relation avec la personne. Le rapport entre les gestes réels et la culture est bloqué. Les actes réels sont interprétés par des expressions rituelles qui n'ont rien à voir avec eux ; l'être se confond avec son apparence dans le rite, il est ce que rituellement il dit être ; une éthique de la Parole est opposée à l'éthique de l'Etre et à celle de l'Essence.

Mais si l'être n'est pas ce qu'il fait, ses actes réels sont privés de leur réalité humaine ; ils apparaissent ou bien gratuits, en dehors de leur portée personnelle et sociale, l'individu est replié sur lui-même, ou bien, le plus souvent, comme phénomènes de la nature ou manifestations d'une volonté divine.

Le sens le plus large du rapport entre la culture apportée d'en haut, religion y comprise, et société est ainsi rendu manifeste. La première ne fait pas qu'affirmer ses valeurs, elle s'implante sous la forme de rites en quelque sorte rendus par en haut socialement nécessaires ; elle n'a ainsi apparemment qu'un retentissement superficiel sur la culture populaire traditionnelle, en fait elle arrête son évolution et la débilite. Certes la revanche des habitudes populaires est qu'ayant coutume de vivre sous-jacentes, elles demeurent imperméables à la pénétration d'éléments culturels nouveaux ; elles s'accomodent fort bien de tout signe à la mode mais ne lui laissent pas acquérir plus de réalité. Bien plus, elles tiennent d'autant plus aux signes qu'elles s'en couvrent mieux. La relation traditionnelle entre culture et société paysannes rend ainsi celle-ci particulièrement inapte au changement. Piètre revanche. La frontalité me laisse intérieurement libre ; en fait elle m'engage complètement comme être social ; elle m'asservit entièrement aux catégories d'où proviennent les codes pour qui ils sont créés, à destination de qui ils sont exprimés.

L'existence de deux expressions verbales est liée aux rapports de classe, à la forme de ces rapports et aux aspects que l'histoire leur a donnés. La réalité de l'existence, de la production et des rapports de production, de la vie familiale et sociale, des croyances, des attitudes et des opinions, des aspirations apparaît dans l'expression spontanée. Celle-ci est couverte, étouffée par le langage frontal qui est un instrument des rapports de classe dont l'emploi est aussi universel que les menaces auxquelles il répond. Mais son objet est double. Il reprend les codes proposés par en haut afin de contenter, directement ou indirectement, les couches supérieures ; dans ce sens il est un constant aveu de loyauté. La frontalité est donc corollaire de la relation morale, personnelle, hiérarchique caractéristique des sociétés féodales, du fait que les statuts y dérivent de la relation entre féodal et tenancier (que l'on prendra ici dans un sens très large). En même temps la frontalité est un instrument de défense des couches exploitées : elle est rappel de ses devoirs au supérieur, elle est rideau de fumée opposé aux conduites d'accaparement ; elle est négation de la soumission et de la loyauté se couvrant de leurs propres termes. La frontalité apparaît ainsi fonctionnelle aux rapports sociaux habituels, au rapport modèle de conflit-concours qui règle les relations entre individus et différencie la société iranienne des sociétés féodales euro-

péennes dont un des caractères essentiels était le contrat obligeant les parties de façon certaine.

Le rôle social, politique du langage frontal explique qu'il n'y ait dans son usage aucune hypocrisie vécue, même s'il y a souvent conscience d'une duplicité (comprise davantage dans son sens primitif). Il n'y a pas non plus, à son origine, dans sa fonction au moins, mystification de soi et des autres mais seulement utilisation de signes socialement efficaces. De cette réalité du pouvoir des mots dans la société, la croyance dans leur pouvoir sur la nature physique n'est pas très éloignée. Ainsi dans la vie sociale, celui qui, par exemple, me prévient publiquement des dangers de ma position précipite réellement ma chute puisque cette affirmation suggère ma faiblesse ; de là il n'y a qu'un pas à la croyance que celui qui me prévient de quelque danger d'ordre matériel est cause de l'accident. Est-on en présence d'un mécanisme de transposition ? Quoiqu'il en soit l'analogie vaut d'être soulignée.

Une des conséquences de la dualité de la culture, de l'activité et de l'expression verbale se situe dans le domaine des techniques d'observation. Comment distinguer frontalité et spontanéité dans le domaine des pratiques et des idées, comment connaître leur relation ? Si, dans l'étude des sociétés occidentales, l'observateur peut oublier, à tort d'ailleurs, mais avec des conséquences moins graves, qu'il est en même temps acteur, une telle négligence est ici un défi à l'expérience immédiate.

Les techniques de recherches habituellement les plus utilisées ne sont pas adaptées à une société qui a deux faces opposées dans leurs directions et leurs expressions. Le questionnaire, notamment, quelle que soit sa forme, manifeste l'extériorité de l'enquêteur. Par le principe même de la question, par la succession des questions, par son temps nécessairement rapide, par son abstraction inévitable, par sa recherche d'une réponse et non pas de deux, il ne tend à ne recueillir que des expressions frontales ; mais si l'enquêteur, au cours de ce type d'entretien ,établit un contact personnel avec l'enquêté, on échappe de façon incontrôlée à la tendance de l'instrument.

De fait, on peut se demander si certaines enquêtes qui rapportent l'existence d'opinions contradictoires dans des sociétés où l'uniformité frontale est une règle collective bien établie n'ont pas obtenu tantôt une réponse frontale tantôt

une réponse spontanée si bien que la statistique proposée ne voudrait pas dire grand-chose. (11).

Il convient donc de définir et d'utiliser des techniques d'enquête, qu'elles soient du type observation ou entretien, qui permettent d'atteindre dans des conditions contrôlées les deux faces de la pratique, de la narration de faits et de l'expression de valeurs et leurs rapports dans des situations concrètes.

*
* *

Comment naissance et mort en tant que pratiques et en tant qu'idées s'intègrent-elles ou peuvent-elles s'intégrer à l'organisation sociale traditionnelle ? Telle est la première question que l'on abordera avant de préciser les notions de mort et de fécondité dans la culture iranienne.

La question peut être plus précisément posée à l'aide des termes d'une constation apparemment universelle : pourquoi les sociétés non machinistes ont-elles accordé plus d'attention à la reproduction des êtres humains qu'à la production des moyens d'existence ?

L'être humain est, pour ces sociétés, le principal instrument de production, elles tendraient à accroître la force humaine de travail parce qu'elle est le premier facteur manipulable de l'accroissement (effectivement possible ou perçu comme tel) de la production. Cette thèse ne peut toutefois pas expliquer un souci non tempéré de multiplication des hommes. Une telle attitude ne serait fonctionnelle qu'à des sociétés où seraient indéfiniment extensibles soit la surface cultivée soit le rendement à l'unité de surface par l'addition d'unités de travail. Ni dans un passé récent ni dans un passé plus lointain, l'Iran ne s'est trouvé dans l'un de ces cas ; il est fort probable au contraire qu'au cours de l'histoire les

(11) Cités par D. Kirk, *op. cit.*, cf. par exemple « Turkey : National survey on population », in *Studies in Family Planning*, 5 déc. 1964, Population Council, New York (en Turquie 43 % de l'échantillon national dit connaître quelque moyen de contraception) ou encore H. Rizk, « Social and psychological factors affecting fertility in the United Arab Republic, in *Marriage and family living*, 25, 1, fév. 1963 (Un tiers des plus jeunes femmes rurales en âge de fécondabilité jugent les questions relatives à la taille désirée de la famille déplacées « parce que seul Dieu détermine le nombre d'enfants qu'une femme doit avoir ».)

surfaces cultivées aient tendu à décroître sans que par ailleurs les façons culturales aient été modifiées et qu'ainsi une plus grande quantité de travail ait permis un accroissement sensible de la production. De fait les enfants en bas âge mouraient traditionnellement et jusqu'à ces dernières années en grand nombre, la mortalité générale était élevée ce qui montre bien que l'équilibre hommes-subsistance n'était pas réalisé, que les naissances étaient trop nombreuses et que les groupes locaux attachés à un territoire défini et fini ne disposaient pas des surplus nécessaires à la survie des enfants qu'ils mettaient au monde. Cette notion d'équilibre est-elle d'une appréhension si malaisée pour les collectivités villageoises ? N'en ont-elles pas une perception en quelque sorte immédiate ? Sinon pourquoi ? Essayons de donner une réponse à cette question en évitant les échappatoires traditionnelles.

Nous manquons ici très généralement de données, mais tâchons d'effectuer une synthèse de celles que nous possédons. Avançons pas à pas. Remarquons d'abord que les procédés propres à limiter le nombre de naissances sont très anciennement et quasi-universellement connus. On peut en distinguer trois catégories : ceux tendant à détruire les produits de la conception, ceux cherchant à limiter la conception dans la sexualité et enfin ceux limitant la sexualité elle-même. Parmi les premiers, l'infanticide pratiqué dès la naissance fut, semble-t-il, l'un des moyens les plus anciennement employés et l'un de ceux dont l'extension fut la plus considérable. Il a souvent été soumis à des règles : avis des parents ou voisins, moment de la naissance par rapport au sevrage du précédent enfant, etc. On peut en rapprocher l'avortement par des plantes médicinales ou par des moyens mécaniques, dont la connaissance paraît aussi remonter fort loin. Il était notamment employé par les Indiens d'Amérique ; il l'est encore dans certaines circonstances (arrêt en particulier d'une grossesse avant mariage) en Afrique Noire. L'histoire de la contraception proprement dite révèle de son côté une très grande richesse de moyens ; le *coitus interruptus* paraît avoir été une pratique universelle ; parmi les autres procédés, surtout féminins, on rencontre à côté de la magie et de potions plus ou moins efficaces, l'usage de tampons, les ablutions vaginales, les mouvements brusques post-coït, etc. La troisième catégorie de procédés qui tend donc à restreindre la fréquence de la sexualité dite « normale » se manifeste par des institutions telles que l'exogamie, le célibat, l'élévation de l'âge au

mariage, le choix d'une épouse plus avancée en âge dont la proximité de la ménaupose garantit une descendance moins nombreuse, « l'amour grec », l'utilisation sexuelle des esclaves et des prostituées.

Sans aller comme l'auteur de l'Histoire Médicale de la Contraception, au-delà des faits mais en le paraphrasant, nous pouvons dire que les populations humaines ont toujours disposé des connaissances grâce auxquelles elles pouvaient agir sur leur nombre (12).

Très peu les ont utilisés au point de modifier notablement leur effectif de population. Apparemment du moins, puisque les chiffres d'ordinaire manquent pour nous informer avec certitude. Mais prenons l'exemple de la France. Sous l'Ancien Régime une réduction de la natalité a peut-être obtenue par le célibat ou le retard au mariage des cadets, phénomène dont il resterait aujourd'hui encore des traces dans certains départements ruraux, et l'on a pu dire que les privilèges de l'aîné tant en ce qui concerne l'héritage que le mariage avaient pour objet de maintenir l'équilibre population-ressources (13). La décroissance de la natalité française est de toutes façons antérieure à la Révolution. Alors que la natalité d'une « population naturelle » est de 40 à 45 p. 1 000, le taux de la natalité française passe de 38,6 en 1771-75 à 36,4 p. 1 000 en 1786-90, ce qui pourrait d'ailleurs laisser place à des variations régionales plus importantes. Après la Révolution, la société française offre probablement un exemple remarquable de changement rapide des moyens de limitation des naissances en face de la modification des règles du droit. Le privilège des aînés de famille ayant été aboli, on assiste probablement à la généralisation du mariage, certainement à l'abaissement

(12)N. Himes, *Medical History of contraception*, Baltimore, The Williams and Wilkens Company, 1936, 500 p. et « Birth Control in historical and clinical perspective » in *Annals of the American Academy of political and social science*, Philadelphia, mars 1932, cité par H. Bergues, *La prévention des naissances dans la famille, ses origines dans les temps modernes*, I.N.E.D., Travaux et documents, cahier n° 35, Paris, P.U.F., 1960.

(13) P. Gemaehling in G. Friedmann (sous la direction de), *Villes et campagnes, compte rendu de la deuxième semaine sociologique*, Paris, A. Colin, 1953, p. 335. L. Henry, « L'apport des témoignages et de la statistique in H. Bergues, *op. cit.*, p. 362, conteste qu'à la fin de l'Ancien régime le célibat définitif ait été notable. Il note toutefois qu'à Crulai, bourg rural de Normandie, le taux de natalité qui était de 36 p. 1 000 de 1675 à 1760 baisse ensuite lentement jusqu'à la Révolution sous l'influence, semble-t-il, d'une baisse de la nuptialité.

de l'âge nuptial (14) mais aussi à une extrême limitation du nombre des enfants : pour ne pas briser l'héritage, la famille française réagit par l'enfant unique (15), le taux de natalité passe ainsi de 35,9 en 1791-95 à 25,4 p. 1 000 en 1871-80. Le réusltat n'a pu être obtenu ici que par la limitation des naissances dans le mariage, par des pratiques contraceptives ou abortives (16).

Cet exemple montre bien qu'une limitation des naissances efficace était concevable dans une société rurale par les moyens traditionnels et notamment par le *coitus interruptus* qui semble avoir été la pratique la plus courante. Les procédés modernes de contraception n'apparaîtront que dans la seconde moitié du XIXe siècle (avec la vulcanisation du caoutchouc permettant la fabrication de nouveaux moyens anti-conceptionnels) et au XXe siècle. Les inventions techniques ont suivi les besoins.

Pourquoi ce qui fut possible au moins dans la France rurale des XVIIIe et XIXe siècles n'est-il pas advenu dans d'autres sociétés et notamment dans la société iranienne ? La diffusion des méthodes contraceptives n'est pas en cause puisque, s'il est certain que beaucoup de techniques, surtout féminines, n'ont eu qu'une extension régionale, la plupart des pays avaient les leurs, que le moyen le plus efficace, le *coïtus interruptus,* fut universellement connu sinon employé, et que les institutions matrimoniales pouvaient parvenir aux mêmes fins.

On a voulu donner une explication culturaliste de l'extension de la contraception en France. Elle serait liée à l'effondrement d'un système de penser très ancien, à la décomposition de l'idée de la science antique et du mythe de l'unité de la nature dont l'ensemble des manifestations concourrent

---

(14) Peut-être y a-t-il quelque exagération à parler comme le fait P. Gemaehling (*op cit.*) de révolution démographique à propos de la généralisation du mariage qui aurait eu lieu après la révolution. L'abaissement de l'âge au mariage est par contre certain. L'âge moyen au premier mariage qui était de 28,7 ans pour les hommes mariés de la génération 1821-25 et de 26,1 ans pour les femmes est passé à 26,0 et 23,0 en 1954. J.-C. CHASTELAND et R. PRESSAT, « La nuptialité des générations françaises depuis un siècle », *Population,* n° 2, 1962.

(15) J.-E. HAVEL, *La condition de la femme,* Paris, A. Collin, 1961, pp. 144-145.

(16) En cas général au moins, comme le montre le rapprochement des statistiques. Cependant dans certains milieux d'autres pratiques ont pu subsister contraires à l'évolution générale comme le retard de l'âge au mariage, le choix d'une épouse plus avancée en âge dans certains milieux des classes moyennes.

à la production d'un ordre, celui d'une providence (payenne ou chrétienne). La vie humaine, la santé, la sexualité — plaisir et procréation, se fondent dans le fonctionnement de l'univers que l'homme doit respecter. De plus dans l'aire méditerranéenne, depuis le néolithique et jusqu'à l'époque moderne, des cultes et des magies sexuelles ont été considérées comme nécessaires et propices à la fécondité de la nature toute entière. L'idée de dissociation, autrefois « impensable » des manifestations de la vie, de la nature aurait permis l'intervention des techniques s'appliquant à des modifications partielles et expliquerait les succès parallèles de la contraception et de la médecine, les diminutions concomitantes du nombre des naissances et du nombre des morts (17).

L'argumentation apparaît pour des raisons tout à la fois de fait et de méthode fort peu convaincante .La notion d'intégrité de la nature n'a jamais empêché l'homme d'intervenir dans son cours. L'homme n'est-il pas artifice ? On peut même dire que, par un paradoxe qui n'est sans doute qu'apparent, cette notion est liée à l'élevage, à l'agriculture qui sont bien des techniques d'intervention. Dans le domaine même de la procréation, l'existence très ancienne, très générale de procédés tendant à limiter la conception montre assez qu'ils n'étaient pas incompatibles avec la « mentalité traditionnelle ». Quant à l'évolution moderne des idées, la séparation de l'amour et de la procréation autrefois confondus, dont on voudrait faire dépendre les pratiques, rien ne prouve son antériorité sur celles-ci : elle était « clandestine » et l'on pense être en droit de déduire son existence préalable de l'évolution des mœurs. On est en face d'une pétition de principe. L'idée pourrait tout aussi bien avoir suivi les mœurs, en être un produit, comme l'idée nouvelle de la nature, sa dissociation, n'est qu'une rationnalisation de la multiplication des interventions techniques qui n'a pas été nécessaire à leur progrès. De toutes façons expliquer les pratiques par des idées est in-

(17) Ph. Ariès, « Interprétation pour une histoire des mentalités », in H. Bergues, *op. cit.*, pp. 311-328. Sans doute y a-t-il quelque injustice à critiquer comme nous le faisons dans les lignes qui suivent l'auteur qui, en France, a sans doute apporté le plus à la sociologie démographique. Nous rappellerons plus loin quelques-uns de ses apports positifs. Mais il est justement discutable dans la mesure où, pour expliquer définitivement la conduite à l'égard de la naissance et de la mort, plutôt que de poursuivre des analyses antérieures qui mettaient en valeur les statuts socio-économiques, il a fait appel à une problématique évolution des idées qui apparaît davantage de l'ordre des effets que des causes.

suffisant ; les unes comme les autres doivent l'être par des motivations et par les conditions dans lesquelles elles apparaissent. De ce côté on connaît, semble-t-il, peu de choses.

Les pratiques contraceptives dans leur extension traditionnelle limitée feraient partie d'un comportement tendant à limiter les excès de la nature : stérilité totale, trop grande fécondité. Elles répondraient aussi à un souci féministe ; en France, à la fin de l'époque de Louis XIV notamment, elles répondraient à une répugnance des femmes de la bonne société à la grossesse.

Par contre la généralisation de la limitation des naissances en France à partir du XVIIIe siècle apparaît clairement liée à l'affirmation de la bourgeoisie, à l'« économie conjugale ». La descendance est meusrée aux possibilités économiques, aux subsistances, au moyen d'éduquer les enfants ; il s'agit donc d'un comportement proprement malthusien, d'un calcul économique (18).

Ce calcul, sous une forme ou sous une autre, n'a-t-il jamais été effectué avant l'époque moderne ? N'avait-il pas lieu de l'être ? Revenons sur le probème des subsistances, sur l'équilibre entre les capacités de production et la démographie. Analysant la préhistoire de l'humanité, une ethnologue a récemment fait l'hypothèse qu'au paléolithique moyen, après des innovations techniques permettant l'intensification de la chasse et donc l'amélioration du niveau des subsistances, l'homme a été conduit par la raréfaction du gibier à une réglementation sociale dont un des aspects fut l'exogamie et un des effets la limitation des naissances. Durant quelques dizaines de millénaires, la population demeure stable. Les inventions du début du néolithique, l'agriculture et l'élevage, permettent de réduire radicalement la taille de l'espace nourricier. d'augmenter dans une proportion considérable la population, d'abandonner l'organisation sociale antérieure. L'auteur fait de l'endogamie, de la *volonté* de maintenir toute la descendance autour de soi et, du même coup, de l'attitude nataliste qu'il a observées surtout au Maghreb mais qui seraient des institutions répandues sur tout le pourtour de la Méditerranée, une très ancienne tradition remontant à cette époque.

Je doute que l'hypothèse ne contienne pas quelque vérité ; mais elle ne me paraît pas entièrement acceptable. Il suffit

---

(18) Ph. Ariès, *op. cit.*
(19) G. Tillion *Le harem et les cousins*, Paris, Seuil, 1966, 218 p.

pour s'en convaincre de remarquer que le modèle de fécondité « naturelle » qui fut alors adopté ne pouvait pas manquer d'assurer une progression rapide de la population (20). Aussi la double révolution du néolothique, technique et socio-démographique, a-t-elle dû rapidement, à l'échelle des 8 ou 9 millénaires qui nous séparent d'elle, trouver ses propres limites ; très vite la croissance de la population a dû rencontrer un niveau de subsistance qui ne s'accroissait pas indéfiniment ; c'est à dire que l'on en revenait à la situation du paléolithique moyen. Pourquoi donc paysans et éleveurs n'ont-ils pas, jusqu'à aujourd'hui, abandonné des formes sociales qui avaient fait leur temps, pourquoi ont-ils admis de ne limiter la population que par le niveau des subsistances, c'est-à-dire par la mort (mortalité infantile, famines, épidémies, toutes liées à l'insuffisance des ressources) ? Pourquoi ont-ils persisté dans cet effort désespéré de fécondité contre les possibilités mêmes de leurs techniques d'exploitation ?

Avant de tenter d'apporter une réponse à cette question, faisons justice d'une objection qui serait particulièrement valable pour l'Iran, une haute fécondité aurait été nécessaire afin de réparer les pertes en vies humaines dues aux guerres et aux invasions ; elle l'aurait été tout spécialement sur le plateau iranien sans cesse secoué par les rivalités entre princes, sans cesse dévasté par les invasions ; Mongols et Turcs ne se sont-ils pas livrés au XIIIe et au XIVe siècles à de véritables génocides ? (21). Les chiffres dont on dispose sont malheureusement fragmentaires et il n'est pas possible d'apporter une réponse précise. Certains indices nous permettent

---

(20) G. Tillion, *op. cit.*, elle-même note qu'il n'a fallu que « deux siècles pour que quelques centaines de Normandes émigrées au Canada aient 10 millions de petits-fils ». A. Sauvy, *Malthus et les deux Marx*, Paris, Gonthier, 1963, 250 p. indique que le pouvoir multiplicateur de l'espèce humaine dans des conditions « naturelles » est de l'ordre de 1 % par an, mais peut varier de 0,5 à 1,5 % selon les coutumes sociales et surtout matrimoniales. Ces taux, qui tiennent évidemment compte d'une mortalité de 30 à 35 p. 1 000 qui n'a de « naturel » que le fait d'être commune aux pays pauvres, assurent sur longue période des croissances considérables. Pour un individu au départ on obtient en 5 siècles :

avec un taux annuel de	0,125 %	:	1,84	individus
» »	0,5 %	:	12,1	»
» »	1, %	:	144,7	»
» »	1,5 %	:	1710	»

(21) Voir J. Aubin, « Comment Tamerlan prenait les villes », *Studia Islamica*, XIX, 1963. R. Grousset, *L'Empire des steppes, Attila, Gengis Kahn, Tamerlan*, Paris, Payot, 1960, 631 p.

cependant de conclure que l'Iran ne fut pas durablement, au cours de son histoire, sous-peuplé par rapport à sa production. D'ordinaire les effets démographiques des querelles entre princes et des conquêtes affectèrent surtout villes et villages situés aux abords des routes joignant les capitales provinciales ; les autres étaient protégés par les distances mêmes, par l'enclavement des montagnes, de régions désertiques ou semi-désertiques. Les grandes invasions ont certainement eu des effets de beaucoup plus vaste envergure ; mais comment concilier les dévastations quasi-totales attribuées à Gengis Khan et à Tamerlan avec les civilisations qui, sous les descendants de l'un et de l'autre, s'épanouissent un demi siècle après leur passage : civilisation mongole de Perse, renaissance Timouride. N'est-on pas alors en droit d'estimer soit que l'Iran, relativement à ses ressources, était à la veille des invasions trop peuplé, soit que la population ne fut pas décimée au point que ses blessures ne fussent guéries dans un espace de temps de l'ordre d'un siècle ? (22).

Dans la mesure du reste où les hécatombes furent accompagnées de la ruine d'équipements de production, telle la destruction des ouvrages hydrauliques du Hilmend qui rendit le Sistan au désert, la population ne pouvait retrouver son niveau antérieur. On remarque par ailleurs que lorsque les gouvernements, tels les rois mongols d'Iran, se soucièrent de la prospérité économique du pays, ils ne se préoccupèrent nullement de la main-d'œuvre paysanne, comme si elle était en abondance, mais du statut de la terre et de la protection des colons à l'égard des exactions des agents du fisc ; leur problème était d'assurer des conditions favorables à l'accroissement de la production (ce qui n'exclut pas et n'est pas contradictoire avec une attitude populationniste de la part des maîtres de la terre dont les objectifs sont différents ; on le verra plus loin).

On remarque enfin qu'épidémies et famines qui, au-delà d'une mortalité « naturelle » élevée, semblent avoir une fonction de régulation du niveau de population et être liées au

(22) Ce qui n'exclut pas d'immenses massacres ; en un siècle pour un individu au départ on obtient avec un taux annuel d'augmentation naturelle de la population de 0,125 % : 1,13 individus
avec un taux de 0,5 % : 1,64 »
» » 1 % : 2,7 »
» » 1,5 % : 4,43 »

A. Sauvy, *op. cit.*, p. 19.

surpeuplement (23), jalonnent l'histoire de l'Iran comme celle de bien d'autres pays (24).

Tentons donc de proposer une hypothèse sociologique ou plus exactement une thèse, puisque les éléments de vérification sont encore peu nombreux, expliquant le comportement démographique. Nous dirons qu'il est lié au rôle, par rapport aux parents et, plus généralement, dans la société, que la structure sociale et, notamment, les institutions qui définissent le statut socio-économique des individus, fixent pour la descendance.

La restriction des naissances dans la bourgeoisie d'abord, dans l'ensemble des sociétés bourgeoises plus tard, est liée, a-t-on dit, l'« économie conjugale », à l'intégration du nombre des enfants dans le calcul économique du ménage ; souci de l'éducation, de l'établissement des enfants ,arbitrage entre le coût de l'éducation et l'amélioration attendue des conditions d'existence. Les règles de la société « économique », la fixation des statuts en fonction du niveau économique atteint permettent ces calculs, y conduisent.

En ce qui concerne les paysans, l'hypothèse précédente peut être transposée de la façon suivante : lorsque l'étendue globale du terroir cultivable est arrêtée, c'est-à-dire dans un cadre où les facteurs de production sont stables, lorsque le volume global des ressources est fixé, le producteur, tend ou non à limiter la natalité selon qu'il est ou n'est pas conduit à établir le rapport entre population d'un côté, terre ou ressources de l'autre, selon la part des unes ou de l'autre que les institutions lui laissent espérer en raison du nombre de ses enfants (25).

---

(23) A. Sauvy, *op. cit.*, p. 21 et suivantes.

(24) A notre connaissance, il n'existe pas d'étude exhaustive des famines et épidémies en Iran ; il est difficile de se faire une idée de leur extension géographique (étaient-elles illimitées à une région ou étendues à l'ensemble du territoire), de leur durée, du nombre des victimes. Les documents relatifs à l'histoire de Tehran mentionnent des famines et des épidémies graves et habituellement superposés aux dates suivantes : 1724, 1782, 1809, 1833, 1844, 1918-1919, 1925. S. Attarha, *Histoire de la construction de Tehran*, étude inédite de l'Institut d'Etudes et de Recherches Sociales, Tehran, 1966.

(25) Cette hypothèse est sans doute assez différente de celle de R. Kœnig, dans son cours à l'Université de Cologne, selon laquelle toute communauté organisée aurait une fécondité contrôlée et inversement. L'auteur prendrait notamment comme exemple le village égyptien avec sa grande mobilité résidentielle, son absence d'institutions locales et sa fécondité naturelle.. La proposition ne me paraît pas entièrement satisfaisante. Certes en France, avant la Révolution, les régions d'habi-

La société rurale française contemporaine vérifie cette hypothèse, la petite propriété y est apparue depuis le début du XIXe siècle comme un ferment particulièrement actif de malthusianisme, tandis qu'à l'exploitation en fermage restait associée une haute natalité. Aux yeux du cultivateur, le second statut juridique au contraire du premier ne limite pas les possibilités d'établissement des enfants lorsqu'ils atteindront l'âge adulte (26).

Le paysan iranien est traditionnellement un métayer qui ne cultive pas un domaine fixé une fois pour toutes ; son rapport à la terre est commandé, médiatisé par le propriétaire foncier. L'avenir du lignage, de la famille, des enfants ne dépend pas tant de l'équilibre hommes-ressources que de l'équilibre paysans-propriétaire qui est en réalité un équilibre à trois pôles : propriétaire en face de deux lignages ou groupes de lignages rivaux.

Cet équilibre est essentiellement variable, il est de plus imprévisible. Il cache aux yeux de l'individu, ou des lignages, la relative fixité de l'équilibre collectif hommes-ressources. Si la notion de ce dernier équilibre ne peut ainsi naître au niveau des métayers considérés individuellement, elle ne peut naître non plus au niveau de la collectivité villageoise. Celle-ci est divisée, n'a d'unité que dans l'opposition des lignages ; son organisation est tenue en main par le propriétaire foncier qui domine grâce aux oppositions qu'il entretient, il ne peut donc

---

tat groupé, de communes plus organisées, ont une natalité moins forte que les communes d'habitat dispersé ; mais, après la Révolution, la tendance à la restriction des naissances est beaucoup plus ample, beaucoup plus rapide dans les régions d'habitat dispersé ce qui montre bien l'intervention d'un autre facteur. On ne peut pas dire non plus que le village iranien ne soit pas organisé bien qu'il ne le soit pas par les producteurs eux-mêmes mais, traditionnellement, par le maître féodal.

(26) Ph. Ariès, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIe siècle*, Paris, Self, 1948, le montre de deux façons. Par des correspondances cartographiques : de 1801 à 1936 ce sont les zones de petite propriété où la fécondité a le plus baissé ; les zones de fermage ont moins été touchées par la baisse de la natalité. Par des analyses de cas : ainsi dans un département considéré à titre d'exemple deux couches sociales sont remarquablement prolifiques : les ouvriers agricoles misérables et les riches fermiers (c'est-à-dire deux catégories dont la subsistance ne dépend pas d'une terre délimitée et définie). Ces derniers vivent largement, sans souci du lendemain, les enfants ne leur posent que le problème de division du capital d'exploitation et non celui, insoluble, de division du capital foncier. Ailleurs l'auteur montre comment dans certaines conditions, le le petit propriétaire ou l'aspirant à la propriété est conduit à la limitation des naissances.

être l'initiateur d'une stabilisation des rapports entre lignages pas plus sur le plan de la démographie que sur tout autre.

Bien davantage du reste, l'organisation féodale tend à la multiplication des hommes. Le propriétaire foncier y a intérêt, sa part de récolte ne peut qu'être augmentée par l'accroissement de la population ; il prend une part fixe du produit de la terre, des unités marginales comme des autres. Par l'accroissement du nombre des travailleurs il maximise le rendement du capital fixe (ou de ce qui peut être considéré comme tel : terre, investissement hydraulique, éventuellement traction animale), diminue le rapport du capital fixe au capital tournant (semences, avances de saison creuse au paysan), ce qui est fonctionnel à une société où la propriété est soumise à de grands aléas, sans avoir cependant à conserver un rapport constant entre capital tournant et main-d'œuvre.

En effet, la pression démographique, la rareté du capital circulant et la rareté (effective ou qui résulte de la précédente) de la terre et des ressources renforcent le pouvoir du féodal. La misère paysanne, la concurrence autour des biens dont il détient la clef est nécessaire à sa domination. Il est favorable à une haute natalité.

Dans ses jeux au sein du village, le propriétaire est par ailleurs contraint de s'appuyer sur une faction suffisamment importante, il ne peut négliger le nombre d'individus qu'un lignage comporte même s'il tend à préférer à ce critère celui de la fortune. De leur côté les paysans savent que leur puissance en face du propriétaire foncier, et donc leur fortune, sont liées au nombre et surtout à la cohésion des groupes qu'ils forment ; celle-ci ne peut mieux être assurée dans la société considérée, que par les liens de filiation. Le rapport de forces avec le propriétaire foncier, avec les autres lignages conduit chacun de ceux-ci à multiplier la descendance. Le lignage est le véritable propagateur du modèle de haute fécondité.

Il n'y a pas pour le paysan de destin collectif, de mesure collective de la population, du nombre des hommes et de leurs enfants ; il n'y a que des destins individuels et des destins de lignage, les seconds englobant les premiers mais ni les uns ni les autres n'étant connus à l'avance. Chacun *a priori* croit à ses chances et à celles de sa descendance. L'idée que la naissance et le destin de chacun sont dans le pouvoir des forces supranaturelles ou de Dieu et qu'il ne faut

pas les en retirer est fonctionnelle à ces perceptions et à ces croyances : c'est Dieu, dit-on notamment, qui donne la vie et la possibilité de subsister à ceux qu'il a appelés à l'existence.

Ainsi d'une part, il n'est pas fait obstacle *a priori* à la nature, dans la fécondation, la naissance et la vie ; le fait humain de la procréation est transformé en phénomène de nature mais, d'autre part, la revanche de l'équilibre ressources-population que l'on veut ignorer du côté de la naissance : la mort des enfants en bas âge est aussi transformée en fait de nécessité ou voulu par Dieu. « Les enfants sont donnés, sont repris », ils viennent gratuitement et meurent aussi facilement ; les potentialités de la vie sont profuses ; « chacun des cheveux, chacune des dents est un enfant », mais, s'il meurt, « c'était son lot », son destin, *Ghesmatech boudeh.* Le paysan pratique en quelque sorte un « libéralisme démographique » et dénomme nécessité ou Dieu l'équilibre collectif qu'il ignore ou ne peut connaître.

Cependant la culture paysanne n'est pas exempte de tensions au sujet de la naissance ; elle est hantée par la notion de l'équilibre population-ressources. Les paysans savent bien d'abord que la distribution des biens ne correspond que très imparfaitement à la taille des familles, à l'importance de la descendance, qu'elle est davantage liée au savoir-faire dans les relations sociales, au poids dans l'équilibre du village. L'établissement des enfants n'est pas une promesse, mais seulement un espoir.

L'idée qu'il existe une mesure du nombre d'enfants qui peuvent subsister est par ailleurs explicitement affirmée ; l'expression « si tous les enfants demeuraient, les hommes mangeraient les hommes » est un leitmotiv du langage populaire. Mais cette constatation demeure sans conséquence pratique, elle est inutilisée parce qu'elle est détachée des rapports sociaux concrets. Qui *a priori* voudrait limiter le nombre d'enfants semblerait manquer d'espoir, paraîtrait lâche. Mais si chacun espère que tous ses enfants pourront vivre, *a posteriori*, devant les difficultés de l'entreprise, beaucoup regrettent d'avoir tant d'enfants ; on le remarque en particulier dans les mouvements de colère, lorsque les contrôles psycho-sociaux s'affaiblissent, la malédiction des enfants, le souhait de leur mort est alors un fait commun.

En face du modèle établi de haute fécondité, existent donc des facteurs de résistance qui ne parviennent pas à s'actualiser, et sans doute peut-on se risquer à établir un lien entre

cette conjoncture et la mise en cause de « l'Etat » à propos de la mort des enfants. Les paysans considèrent que l'Etat en est responsable, que c'est à lui de leur donner les moyens de survie. Idée certainement nouvelle (il y a 40 ans l'Etat n'était que le fisc), apparemment curieuse qui n'est qu'un aspect de la revendication générale de la Nation sur l'Etat, du *Mellât* sur le *Dowlât*, et résulte d'un raisonnement informulé : les « sujets » ont remis leur devenir dans les mains d'une autorité qui a pris en charge l'organisation de la société, qui était hier le maître de la terre, qui est aujourd'hui en dernier ressort l'Etat ; celui-ci, s'il prend au nom de la collectivité la décision de laisser venir au monde les enfants doit leur permettre de subsister. Notons en passant qu'il n'y a pas contradiction, pour le paysan, entre responsabilité de l'Etat et destin ou volonté de Dieu, celui-là n'étant en somme qu'un instrument, bon ou mauvais, dans les mains de celui-ci. Plus brutalement la doctrine politique traditionnelle du Shi'isme ne considère-t-elle pas d'ailleurs comme usurpatrice toute autorité qui ne se trouve pas dans les mains de descendants de la famille d'Ali, gendre du prophète ? Seule une telle autorité serait religieusement et politiquement juste, capable de réaliser la volonté divine et notamment de donner aux enfants que Dieu a donnés la possibilité effective de vivre.

De toutes façons la mise en cause de l'Etat est un indice supplémentaire de l'existence d'une tension dans la culture. Limiter ou non le nombre d'enfants est un problème. Le niveau organisé, les valeurs et les conduites sociales habituelles affirment l'intangibilité de la fécondité, mais, par ailleurs, tout aussi généralement, soit directement de façon spontanée, soit indirectement dans des expressions consacrées, existe une résistance à l'égard de la fécondité naturelle. On reviendra plus loin, lorsqu'on précisera la notion de fécondité, sur cette contradiction de la culture et l'on montrera que lui correspond une tension sociale latente.

Pour rester ici dans le domaine de la relation entre statut du paysan et conduite à l'égard de la fécondité, remarquons que la transformation récente du statut foncier, l'abolition du métayage et l'accession des cultivateurs à la propriété du sol, étayée par l'interdiction de cession c'est-à-dire, pratiquement, par l'immobilisation des exploitations dans leurs limites actuelles, promet, si l'hypothèse est exacte, de renforcer considérablement l'aspiration à la limitation des naissances et de

provoquer une modification des mœurs dans ce sens. Deux ans après la réforme agraire, l'avenir est encore trop incertain, les paysans sont encore loin de percevoir les implications du nouveau statut foncier : il est trop tôt pour attendre que des changements notables aient pu se produire et s'étonner de la persistance d'attitudes séculaires. C'est d'ailleurs ici le lieu de noter l'influence des idées ou, plus exactement, de l'idéologie de la fécondité naturelle dans l'existence des pratiques correspondantes au-delà de l'espace et du moment où elles sont fonctionnelles à l'organisation sociale. Il existe en Iran une idéologie de ce type liée, comme ailleurs, à la religion (à tort du reste pour l'islam, nous l'avons dit). Elle provoquera au cours des prochaines années le maintien d'une haute fécondité de même qu'elle explique, en Iran, l'absence de limitation des naissances dans les villages anciennement occupés par de petits propriétaires exploitants, comme elle explique aussi dans l'Europe du XIXe siècle le retard de la contraception en Angleterre par rapport à la France.

Dans ces conditions, on ne peut être surpris de constater que la modification plus ancienne de la mortalité (la lutte contre les maladies endémiques et l'introduction de la pharmacie moderne datent maintenant de 15 à 20 ans) et ses conséquences : accroissement rapide de la population, survie d'un nombre d'enfants plus grand ne semblent pas non plus avoir modifié l'attitude à l'égard de la naissance.

Un déséquilibre fondamental a été introduit dans le rapport traditionnel entre ressources, naissances et morts qui, dans l'ensemble, ne semble pas avoir été compensé par un accroissement correspondant des ressources alimentaires malgré, sans doute, des progrès remarquables dans certains secteurs particuliers (consommation de sucre par exemple) ; il y a donc de fortes chances pour que le niveau alimentaire ait, dans l'ensemble, été comprimé. Or la société traditionnelle n'avait certainement pas un niveau alimentaire élevé, et de toutes façons (l'élasticité qui résulte des études de consommation le montre) était disposée à augmenter rapidement la consommation alimentaire si elle en trouvait la possibilité ; c'est-à-dire qu'elle était dans une position où la valeur psychologique marginale des produits alimentaires était grande. La raréfaction relative des produits alimentaires ne peut donc être que vivement ressentie.

Or si les populations ont bien conscience de l'accroissement rapide de la population (il semble même qu'elles en sur-

évaluent l'importance), elles n'en tirent quant au nombre de naissances qu'une famille peut avoir aucune conséquence pratique. La contradiction est remarquable et tend à confirmer l'hypothèse que le statut du paysan et l'idéologie dominante étaient, jusqu'à récemment, peu propices à la perception de la relation entre ressources et population. En même temps une autre hypothèse est infirmée, celle qui consiste à dire que dans la famille traditionnelle la mortalité infantile est en quelque sorte la mesure de la natalité, que les parents cherchent à combler par un plus grand nombre de naissances les vides causés par la mort.

Après avoir examiné comment naissance et mort se situent généralement dans la société et la culture paysanne, précisons les notions de mort et de fécondité et d'abord la première.

⁂

L'attitude frontale est islamique, ou, du moins, avancée comme telle car elle pourrait en fait être beaucoup plus ancienne. La mort est prédestinée, elle était écrite, voulue, arrêtée par Dieu à ce moment-là. L'expression paysanne reprend ici fidèlement les thèmes de l'orthodoxie religieuse. Pour celle-ci un individu dispose d'une période de vie irrévocablement assignée par Dieu, aussi bien fixée que les phénomènes de la nature. Le mot arabe *omr* est utilisé en persan qui désigne à la fois la période de vie allouée à un individu et le temps d'un phénomène naturel. Cette notion très stricte de prédestination est éclairée par le cas limite du meurtre ; la victime, pense l'orthodoxie (et le paysan s'exprime à peu près de la même façon) serait morte autrement si elle n'était pas tombée sous les coups de l'assassin (27). Le fatalisme pourrait être déduit, et effectivement découler de cette théorie : l'action humaine est dévalorisée et peut être considérée comme vaine puisque, quelle qu'elle soit, un individu doit mourir ou subsister. De fait bien des aspects de la conduite sont, on le verra ,ainsi motivés. Cependant l'islam ne peut être considéré dans son ensemble comme tenant d'une stricte prédestination ; il a davantage une position moyenne qui accorde

(27) En ce qui concenre la notion religieuse de prédestination de la mort, cf. M. Watt, s.v. *Adjal*, in *Encyclopédie de l'Islam*, nlle édit., t. I, (*Adjal* comme *omr* es un terme arabe utilisé en persan, il désigne aussi bien la fin d'un cycle naturel que la fin de la vie.)

à l'homme une certaine liberté de décision (28) ; et l'attitude du croyant pourrait être définie par la notion éthique de *Tasslim O Tavakol* : se soumettre à Dieu en ce qui est arrivé, s'en remettre à lui afin qu'il favorise les actions entreprises. On ne peut en tout cas parler de résignation à propos des sociétés islamisées ; tout au long de leur histoire l'intérêt porté à la magie, à la médecine, à la pharmacie et à la chirurgie même, pourtant si décriée (29), atteste d'une croyance dans les possibilités de l'intervention humaine. La paysannerie iranienne n'est pas plus fataliste qu'une autre paysannerie musulmane ou non musulmane ; et il est bien évident que la médecine moderne, médicaments et médecins, n'ont aujourd'hui pas à être imposés aux populations ; on les attend, on les recherche, on en juge l'efficacité par rapport aux moyens traditionnels. Aucune motivation nouvelle n'a dû être créée pour aboutir à une rapide et spectaculaire diminution de la mortalité, l'expansion médicale contemporaine a utilisé des besoins qui font partie du vieux fond culturel paysan. Notons qu'ici encore le paysan ne voit pas de contradiction entre prédestination de la mort et recours à la médecine ; celle-ci, dit-il, a été voulue par Dieu qui a arrêté son usage, et dans chaque cas, sa réussite ou son échec.

Mais si le paysan en définitive croit à la faculté de lutter contre la mort, il ne pense cependant pas, comme c'est aujourd'hui le cas dans les vécus de conscience des pays développés, qu'elle peut être vaincue, qu'elle est une chose qui tombe dans la prise de l'homme. Dans ces pays, ce n'est pas « La Mort » qui tue mais l'accident et la maladie, on s'y exprime comme si toute mort était quelque chose d'évitable, comme si les limites de la vie pouvaient être incessamment reculées. Rien de tel dans la culture populaire iranienne, il y existe une notion de la nécessité de la mort, de son existence comme phénomène général, destin universel, fatalité. « On ne connaît ni le moment ni le lieu qu'elle choisira » mais il est sûr qu'elle frappera. « Que ta famille ne voit plus de peine » dit-on en guise de condoléances à celui qui vient d'être

(28) D.B. Macdonald, s.v. *Kadar*, in *Encyclopédie de l'Islam*, première édition.

(29) Voir par exemple dans *Encyclopédie de l'Islam*, nlle éd., t. I, B Lewin, s.v. *Ahrabadhin* et t. II, M. Meyerhaf et T. Sarnelli s.v., *Djanah*. Il existait en Islam, comme au cours du Moyen Age européen, une certaine prévention à l'égard de la chirurgie. Cela n'a pas empêché l'existence d'écoles de chirurgie et la multiplication des chirurgiens. La chirurgie arabe fut longtemps en avance sur l'occidentale.

éprouvé, car les coups du destin sont imprévisibles mais certains. La Mort a en outre une réalité en quelque sorte personnelle qui, dans l'imagerie religieuse, prend la forme d'un ange frappant aux portes à l'heure arrêtée par Dieu. Par les paroles qui lui sont prêtées les hommes méprisent leur propre mesquinerie : « Ils sont sots, dit l'ange, ils trouvent toujours quelque motif pour expliquer la mort ; ils oublient que j'en suis responsable ». La mort est une puissance occulte supra-humaine douée de libre arbitre que l'on peut tenter d'évoquer ou conjurer par les moyens de la magie. C'est si vrai que la médecine est mal dégagée du sortilège, que l'art du médecin, bon gré mal gré, doit faire appel à la magie : c'est la « bonne main » autant que la science du médecin qui soigne. La notion islamique, frontalement affirmée, de prédestination de la mort apparaît ainsi superposée à un comportement plus vivace, mais, en fait, elle n'en est pas détachée, elle tient dans la conduite populaire une place remarquable. *A priori*, on ne se soucie nullement, a-t-on dit, de la prédestination de la mort, puisqu'on lutte contre elle ; mais, l'événement arrivé, *a posteriori*, on le déclare prédestiné. De plus, cet aveu de la puissance de Dieu, de la manifestation de sa volonté n'est pas tant, dans les faits, une action de grâce, un acte d'adoration de Dieu dans ses desseins impénétrables qu'une sorte d'explication qui rend la réalité moins amère, qu'un moyen pour apaiser la douleur. L'explication par la volonté de Dieu tient au fond la même place que l'explication par la puissance occulte de la fatalité. En réalité, Dieu et fatalité, *Khoda* et *ghaza-o-ghadar*, sont deux termes substituables dans l'expression populaire ou se succédant comme deux identiques. Dieu et fatalité apparaissent donc comme ayant pour fonction de donner du fait inacceptable de la mort, par l'appel à une sur-nature, une explication satisfaisante ; ce sont des créations culturelles tendant à expliquer ce qui échappe au pouvoir de l'homme et donc à replacer ce qui se dérobe à sa prise tout de même dans son empire. Ces créations ne sont d'ailleurs pas, dans leur genre, isolées, une activité idéologique incessante a pour objet de légitimer en l'expliquant le fait, l'événement que l'homme n'a pu contrôler. Le recours à Dieu et à la fatalité, au domaine invérifiable d'une sur-nature, est la création la plus haute, la plus définitive et la plus stable de cette activité ; elle ajoute à la nécessité en soi, qui n'existe que parce qu'elle est un fait advenu, la constatation irrévocable de la nécessité.

Au fond, société « traditionnelle » et société moderne refusent l'une et l'autre l'aveu de l'incapacité de l'homme mais alors que la seconde avoue l'échec pour tenter de le dépasser, reconnaît la difficulté pour s'attacher à la vaincre, une société traditionnelle, du type de celle étudiée ici, nie l'échec ; là où s'arrête le pouvoir de l'homme, là commence le domaine de la nécessité voulue par la fatalité ou par Dieu. Le statut que l'homme se confère élimine dans tous les domaines la reconnaissance de son échec qui signifierait la reconnaissance de son incurie, de sa négligence : toute chose qui arrive a été voulue, si ce n'est par l'homme, par des puissances personnelles auxquelles l'homme est soumis, dans lesquelles il se fond au point qu'il demeure maître de l'événement. Cette construction idéologique n'a ainsi d'abord pas d'autre objet que de recouvrir le fait *a posteriori*, elle est frontale et n'implique pas, comme on l'a dit, la résignation *a priori*, le « fatalisme ».

Toutefois, ce serait demeurer en deça de la réalité que d'en rester là parce que le passage de l'événement, de la situation *a priori* à la situation *a posteriori*, n'est pas fixé de façon certaine. Prenons par exemple le cas de la mort ; dans la culture populaire le moment où le procès fatal est engagé n'est pas fixé avec certitude, ce n'est pas toujours l'agonie proprement dite, mais davantage le moment où les témoins ont, pour une raison ou une autre, le sentiment qu'il n'y a plus rien à faire ; et à cet instant naît la conduite frontale élevant l'homme au niveau de la nécessité, évitant de lui faire perdre son prestige en d'inutiles démarches. Si cela est vrai de la mort, ce l'est davantage encore dans des circonstances où le point d'irréversibilité est moins objectivement fixé. Dans tous les cas il est évident qu'est ainsi introduite dans le jugement porté sur l'événement une grande subjectivité, un choix dont les motivations conscientes ou inconscientes peuvent être assez différentes : sentiment que l'on n'a pas les moyens d'intervenir, que l'action n'en vaut pas la peine, que l'on a intérêt à laisser les choses suivre leur cours, etc. Mais ainsi, le jugement porté par l'homme, ce que l'on pourrait appeler son jugement du nécessaire et, au travers de lui, ses attitudes sont producteurs de la nécessité au même titre que les événements extérieurs. L'explication par le nécessaire n'est plus à la limite que la couverture de choix plus ou moins formulés en secret. Dans ce sens elle est encore frontale. Elle satisfait les autres et, par là, moi-même ; elle m'épargne les critiques

auxquelles la responsabilité que j'ai dans l'événement, si elle était reconnue, pourrait donner cours et celles que j'aurais à adresser à d'autres si je les mettais en cause. Elle est tranquillisante pour tous.

Ainsi, l'homme iranien traditionnel, d'une manière qui n'est peut-être pas très différente de la conduite de l'homme grec antique, compose l'effort en vue du succès et l'aveu d'une soumission à la nécessité dont le caractère apparemment inéluctable est renforcé par la reconnaissance de maîtres du destin. Il couvre ainsi l'action, excuse les échecs, justifie les succès — les siens comme ceux des autres. Il affirme que le sort n'est que le produit de l'intégration au cosmos, se fait l'instrument et l'objet de la nécessité, se rend étranger à l'événement. S'élevant au niveau des lois de l'univers, il traverse impassible l'histoire, ne montre ni joie dans le succès ni tristesse dans l'échec.

La tenue hautaine qu'exige la fidélité à cette construction intellectuelle, le maintien de la conduite au niveau de la nécessité sont aidés par des pratiques auxiliaires habituelles.

Il en est ainsi à propos de la mort. Les manifestations de deuil tendent à diminuer la peine par leur rapidité (tout en évitant la précipitation, on ne doit pas tarder à enterrer le mort, le cortège marche rapidement), par une ritualisation très forte des manifestations de la douleur (séances de pleurs), par leur condensation dans le temps (troisième jour, septième jour, quarantième jour, anniversaire) ; l'on évite par ailleurs de manifester publiquement le chagrin dont l'expression est surtout laissée aux femmes (les séances de pleurs sont féminines, mais les femmes ne sont pas admises au cortège funéraire afin que leur lamentations « n'augmentent pas le châtiment du mort ») (30).

⁂

La comparaison des conduites à l'égard de la naissance et de la mort montre parfaitement que la résignation avec laquelle on accepte les enfants au nom de la nécessité, de l'organisation divine du monde, est en fait une volonté de multiplier la descendance ; alors que la soumission à la né-

(30) Au sujet de la pratique de l'enterrement voir notamment la description qu'en donne TRITTON, in *Encyclopédie de l'Islam*, nlle édit., t. II, s.v., *Djanaza*, qui est valable pour l'Iran.

cessité n'intervenait à propos de la mort qu'*a posteriori*, elle intervient à propos de la naissance dès *a priori*.

Mais pourquoi recherche-t-on les enfants ? Pourquoi en veut-on beaucoup ? Les motifs religieux sont pratiquement inexistants, l'idée islamique de l'augmentation du nombre des croyants par la procréation, si on la rencontre parfois dans les sermons des prêtres n'a aucune assise populaire ; il est par contre intéressant de noter la parenté de l'idée islamique avec la tendance, que l'on notait plus haut, à l'accroissement des lignages comme résultat des relations féodales.

On ne rencontre pas non plus d'explication par le manque d'hommes, de main-d'œuvre en face du territoire disponible. Comme en d'autres sociétés, la fécondité a pour objet un accomplissement personnel dans la maternité, la paternité ; elle satisfait un besoin d'affection et d'affermissement de la personnalité par une action où se reconnaissent habituellement les êtres, le pouvoir de se reproduire. Elle est un défi au temps, on se survit dans sa descendance (d'un homme mort sans enfant l'on dit : « il n'a personne pour maintenir sa lampe allumée », « pour garder ouverte la porte de sa maison ») et grâce à elle ; les enfants prendront soin de leurs parents décédés : culte de la tombe, de l'âme, récitation des prières à destination des défunts. Mais ce sont là des motivations insuffisantes à une multiplication incontrôlée des naissances. Celle-ci est expliquée par l'aide que les enfants dès leur jeunesse peuvent apporter dans la production, ce qui est souvent illusoire, par celle qu'ils apporteront plus tard à leurs parents âgés, ce qui est moins illusoire, par le souci d'étendre le lignage, ce qui est assez différent du souci des paysanneries traditionnelles occidentales de maintenir une famille comme suite de générations sur un domaine qui lui restait attaché, enfin par l'inquiétude de perdre des enfants ; plus on en a, moins on est angoissé (31). D'une façon générale, la multiplication de la descendance apparaît comme l'antidote du sentiment d'insécurité et d'isolement. Ainsi le statut du paysan n'aurait pas seulement pour effet, comme on l'a montré plus haut, de le priver de toute notion de mesure des naissances par les ressources disponibles, de lier objectivement la force dans les rapports de production à la multiplication de la descendance mais encore de créer des motivations favorables

(31) Préoccupation assez différente de l'hypothèse comptable rejetée plus haut des naissances mesurées par les morts.

à l'accroissement du nombre des enfants. D'où cette croyance dans les possibilités infinies de la vie, la résistance à l'idée d'activité volontaire en vue de limiter les naissances, la valeur absolue, intransigeante de la fécondité : il est mal de limiter les naissances, tout acte sexuel doit porter en lui la possibilité de fécondation, toute fécondité commencée doit être portée à sa fin.

Ces principes éthiques ont été transformés en idéologie appuyée par les prêtres (si elle ne venait pas proprement de l'islam, elle ne dérangeait en rien ni la féodalité, ni les chefs de lignage, ni le clergé) ; et ont été rendus plus imperméables au changement. Ils couvrent les raisons et motivations réelles de la multiplication des naissances.

Par ailleurs, derrière la morale de la fécondité et son économie féodale on trouve l'aspiration à la limitation des naissances comme on notait plus haut, derrière l'affirmation des virtualités de l'existence, la hantise de ses limitations. On dit que les enfants ne doivent pas être comptés, que Dieu seul les comptes, que tous ont la même valeur ; mais en fait c'est surtout le premier ou les premiers enfants qui ont du prestige, la considération que l'on accorde aux suivants décroît rapidement et ce n'est qu'en des cas particuliers que l'on parle avec avantage d'une famille nombreuse ou d'une femme très féconde, lorsque les parents ont été assez riches pour les bien tenir tous. Les enfants, dit-on, devraient être mesurés au bien-être des parents et l'on précise souvent que c'est dans l'absolu, devant Dieu, que tous les enfants d'une famille ont une égale valeur. A côté de cette préoccupation de l'avenir des enfants, existe une motivation de la limitation des naissances à orientation féministe. Ne pas « briser » la femme par des grossesses trop nombreuses, trop précoces et trop tardives, est une aspiration souvent exprimée par les femmes. D'une façon générale on peut dire que les hommes sont davantage portés vers l'intransigeance, le refus de la mesure des naissances, les femmes dans la position inverse si bien que les tensions dans la culture se projettent en tensions sociales.

On peut évidemment se demander d'où vient cette attitude particulière des femmes ; il serait trop facile de parler ici de témoins, de résidus du passé (de quel passé d'ailleurs, époque matriarcale, époque des communautés primitives antérieures à l'époque féodale ?). Il semble bien plus qu'elle naît d'une culture féminine distincte de la culture masculine et liée à l'existence d'une société féminine distincte de la société mas-

culine (32). Celle-ci perçoit la descendance davantage dans les termes que l'on a indiqués un peu plus haut tandis que pour celle-là l'enfant c'est d'abord la grossesse, l'allaitement, les tâches de l'alimentation et de l'éducation durant les premières années qui reposent essentiellement sur la mère.

En outre, alors que l'homme refuse de séparer sexualité et fécondité, elles sont, pour la femme, contradictoires — chaque fécondité et surtout la fatigue physique qui résulte de la multiplication des naissances sont contraires à la satisfaction sexuelle que l'homme attend de la femme et que celle-ci veut lui procurer. La femme tient à demeurer une partenaire sexuelle convenable pour son mari et écarter ainsi la menace d'une seconde épouse ou d'une répudiation (la femme n'évoque pas le problème de sa propre satisfaction sexuelle, on verra plus loin pourquoi).

Ainsi les femmes ressentent davantage le poids d'un grand nombre d'enfants et sont plus désireuses de le limiter. Mais ces aspirations, pas plus que les autres aspects de la culture féminine, ne parviennent à s'exprimer, elles ont le statut inférieur des femmes qui, frontalement au moins, doivent adopter les valeurs masculines. L'expression de la culture, on aura l'occasion d'y revenir, est réservée aux hommes. Bien plus, les institutions familiales et l'organisation sociale des groupes de localité tendent à imposer une haute fécondité.

La femme n'atteint son plein statut que par la fécondité ; son prestige dans la famille, dans le village et auprès de son époux est à son point culminant avec la première grossesse et la première naissance (surtout si elle est d'un garçon). Il est du reste à ce propos remarquable que la mère soit fréquemment appelée du nom de son premier enfant. La situation n'est pas ici sans analogie avec ce qui est constaté en Afrique Noire (33).

Après le mariage, les familles des époux, les lignages, le village entier vivent dans l'attente de la grossesse. Vient-elle bientôt, la jeune femme est choyée, son mari est plein de prévenances pour elle ; tarde-t-elle, chacun s'inquiéte. Le

(32) Cf. dans cet ouvrage, l'article précédent.

(33) D. Paulme (édité par), *Femmes d'Afrique Noire*, Paris, Mouton, 1960. « Partout la naissance du premier enfant est un événement plus important que l'établissement de la vie conjugale, elle marque l'accession des parents a une classe d'âge plus élevée, alors que très souvent on ne connaît pas de terme spécial désignant l'homme marié ou la femme par opposition au célibataire. » (P. 19.)

père de la jeune femme a donné un bien de reproduction, il est discrédité par une fille qui n'apporte pas immédiatement un enfant. La famille de l'époux a de même acquis une femme pour accroître sa descendance ; si la stérilité se prolonge, le mari se désintéresse de sa femme, menace de la renvoyer ou de prendre une seconde épouse. Au mieux on couvre la déception par l'évocation du sort : « Dieu ne nous a pas donné d'enfants ». Mais on ne se résigne pas à la stérilité comme on se résigne à la mort, le ménage est constitué pour procréer ; la stérilité c'est un contrat humain non tenu plus qu'un coup du destin. Celui qui en est la victime (réelle ou supposée ; c'est le plus souvent la femme qui, sans preuve, est tenue pour stérile) fera tout pour sortir de son état, s'il n'y parvient pas, il ne poursuivra qu'une vie diminuée, n'aura jamais un statut équivalent à celui de ses pairs, sa famille s'en ressentira déshonorée et le garçon, parfois, ne trouvera d'autre solution que de s'exiler du village.

Les mécanismes qui incitent à l'enfantement ne s'arrêtent pas avec la première naissance. La position de la femme dans le ménage est incertaine, le mariage facilement rompu par la seule volonté du mari (même si, dans les campagnes, les divorces étaient traditionnellement peu nombreux) ; la femme est donc soumise à son époux et recherche les moyens qui l'ancreront à son foyer. Les enfants ont la réputation d'être des « clous » et la femme se hâte, après le mariage, de multiplier ces liens qui la garantiront contre la désaffection de l'homme.

Enfin, même si l'un ou l'autre ou les deux époux désirent à un moment donné de la vie conjugale, limiter le nombre d'enfants, l'absence de communication entre eux y fait obstacle. Il n'y a ni coopération ni intimité dans le ménage, une décision commune est hors de question ; l'innovation est donc impossible et les rapports entre époux sont réglés par les valeurs habituelles frontalement affirmées. Les hommes d'un côté, les femmes de l'autre et les groupes qu'ils forment les uns et les autres dans le village peuvent aspirer à la limitation des naissances ; mais, entre eux, l'expression des valeurs est bloquée sur l'affirmation des valeurs traditionnelles et leurs gestes sur la répétition des actes de toujours. Observons par exemple le groupe des femmes : il est d'une activité fébrile lorsqu'il s'agit de combattre la stérilité, d'initier les jeunes femmes, de les guider au cours de leur première grossesse, d'accueillir le nouveau-né. De génération en génération

se sont transmis dans son sein les rites magiques, les pratiques médicinales, la pharmacopée populaire. Non seulement il a une activité d'entraide mais il effectue sur les individus une pression considérable en vue de la fécondité, des premières fécondités. Ensuite, lorsque chacun est d'accord pour considérer qu'une femme donnée a suffisamment d'enfants, on est, quant à la limitation des naissances, aussi pusillanime dans les paroles que dans les actes parce qu'entraver la conception est traditionnellement « mal ». On a certes conservé le souvenir des produits anti-conceptionnels, habituellement des simples qui permettent d'interrompre la grossesse, mais ce n'est pas sans terreur qu'on en parle et qu'on les utilise ; on préfère employer des moyens qui pour être moins sûrs, semblent cependant laisser les responsabilités à la nature ; porter de lourdes charges, monter rapidement les escaliers, etc. Finalement une femme qui a beaucoup d'enfants est blâmée, mais est fort peu aidée ; sa trop grande fécondité devient une tare (aujourd'hui, dans la bourgeoisie, c'est par contre à l'homme que l'on reproche un trop grand nombre d'enfants). De son côté, elle doit souffrir son mal en silence, elle n'ose parler à son mari de limitation des naissances ; parfois elle éclate en récriminations s'adressant à son mari, davantage à ses enfants : « papa vous sème et me laisse votre charge », mais sans lendemain. Ainsi la tension sociale entre mari et femme que l'on évoquait plus haut est habituellement latente, parfois ouverte, jamais elle ne débouche sur des décisions susceptibles de la réduire et les contradictions de la culture développent finalement au sein de la personnalité des tensions entre le niveau des aspirations et celui des pratiques.

Le modèle de haute fécondité, dont on a eu l'occasion de discuter des origines probables, est ainsi dans la pratique renforcé et pertétué par la conjonction de trois circonstances : la reprise du modèle de conduite dans le corps des valeurs « officielles », frontalement affirmées et mises sous le couvert de l'islam, l'absence de communications vivantes au sein des ménages, les pressions intenses exercées sur les individus par les groupes locaux et leurs différentes parties en vue de l'accomplissement des gestes habituels.

⁂

Le libéralisme démographique pratiqué par la société paysanne ne va pas, on l'a dit, sans une forte mortalité. Mais pourquoi la mort atteint-elle particulièrement les enfants du premier âge ? Alors que l'on attache tant de prix à la naissance, que l'on refuse de la limiter, que par ailleurs on ne se résigne pas à la maladie et à la mort, pourquoi cette surmortalité ? On dira que durant les premières années l'enfant est très fragile, à l'époque du sevrage surtout. C'est sans doute vrai, mais, en tant qu'explication, insuffisant. La proposition permet seulement de préciser que le petit enfant ne reçoit pas les soins particuliers et d'abord la quantité et la qualité de nourriture qui lui seraient nécessaires pour mieux résister aux maladies, pour avoir autant de chances de survivre qu'un enfant plus âgé ou un adulte. Il y a donc de toutes façons de la part de la société un choix, des pratiques et des attitudes qui expliquent la surmortalité infantile.

Les paysans iraniens souscrivaient volontiers au précepte de Rousseau : « Un père n'a point de choix et ne doit point avoir de préférence dans la famille que Dieu lui donne : tous ses enfants sont également ses enfants ; il leur doit à tous les mêmes soins et la même tendresse ». L'idée de choix est vivement refusée. La notion d'égalité des êtres et spécialement d'égalité dans la mort, la notion d'égalité de la douleur provoquée par la mort des enfants quel que soit leur âge, s'oppose abruptement à un tel aveu : « Quelque doigt de la main qui soit mutilé, la douleur est la même. » Mais il s'agit là d'une affirmation rituelle, de forme d'ailleurs très stéréotypée qui recouvre une réalité bien différente.

L'observation la plus courante est que l'enfant en bas âge ne compte pas, au sens littéral du mot : il n'est pas plus déclaré spontanément lors des recensements qu'en d'autres circonstances. Il est malséant de parler de la naissance (« Un voleur est venu cette nuit ») comme de tout ce qui regarde la femme. L'enfant c'est davantage l'enfant déjà pubère. Les parents n'hésitent pas, après l'affirmation frontale d'égalité, à comparer la valeur des enfants selon leur âge ; l'importance des manifestations de deuil varie avec l'âge de l'enfant défunt et c'est lorsque l'adolescent meurt à l'époque où l'on pensait pouvoir bientôt le marier que les regrets sont les plus vifs. Ces habitudes ne sont d'ailleurs pas sans correspondance religieuse ,la prière des morts n'est tout à fait nécessaire qu'après 15 ans.

L'enfant en bas âge n'est en fait pas perçu comme un être

spécifique ayant des besoins différents de l'adulte ; c'est un adulte en attente, un adulte inférieur, fragile « qui peut être enlevé par le corbeau » (symbole de la mort), qui est sujet au mauvais œil (c'est pour cela aussi qu'il ne faut pas le dénombrer, le regarder, l'admirer) ; c'est à lui, au fond, de prouver sa qualité d'homme en demeurant jusqu'à l'âge où il pourra vivre entièrement comme un adulte. Il n'est pas en conséquence traité de façon spécifique. Affirmation générale qu'il convient de limiter immédiatement : la valeur de l'enfant selon l'âge se croise en fait avec sa valeur selon le rang .Ce que l'on a dit est moins valable pour le premier enfant, pour le premier garçon surtout, davantage entouré, considéré parce qu'il naît être politique, héritier — doublet de son père. Mais dans l'ensemble la perception et le traitement de l'enfant en bas âge ont pour effet d'assurer une « sélection naturelle » des individus, de laisser subsister les plus résistants aux maladies et à la faim, ils permettent aussi d'effectuer cette sélection à un moment « économique » où les dépenses en vue de la formation de l'adulte ne sont pas encore trop élevées. Ils ont aussi l'immense avantage de laisser à la nature la responsabilité des morts et ainsi de cadrer parfaitement avec le « libéralisme démographique ».

Ces rationalisations n'appartiennent évidemment pas à la culture paysanne. Elles y ramènent car elles tendent, par déduction, à montrer la dévalorisation de la grossesse, de l'accouchement, de l'allaitement, des soins prodigués par la mère durant les premiers mois, ce qui est une donnée de fait.

Tout ce qui regarde l'enfant depuis la gestation jusqu'à la fin de la deuxième enfance lorsque celui-ci devient plus indépendant de la mère est du domaine de la femme ; l'homme ne saurait s'intéresser à ces choses basses. Il est tourné vers les relations « politiques » de la famille et du lignage avec les autres groupes et les instances complexes d'une société traditionnelle ; il est fier d'ensemencer la terre et d'engrosser sa femme, il affirme ainsi son droit de participer à la société virile ; mais son statut lui interdit de s'intéresser de façon précise à cette nature qu'il prétend dominer ; il doit maintenir ses distances comme le maître par rapport au serviteur. Il appartient en somme à la culture ordonnatrice de la nature tandis que la femme et l'enfant en bas âge appartiennent au monde dominé, sont des potentialités soumises aux aléas de la conjoncture dans le domaine de la culture et doivent trouver leur propre voie vers elle. La soumission à la nature,

affirmée dans la culture paysanne, apparaît en fait ici comme une construction idéologique couvrant son inverse même, la soumission de la nature, comprenant notamment le domaine de la femme, à une culture masculine.

On peut s'attendre à ce que la femme ait une attitude assez différente de celle que l'on vient de décrire. Elle est par sa situation davantage préoccupée de l'enfant en bas âge, plus consciente de ses besoins propres, plus soucieuse de diminuer la mortalité infantile, comme elle apparaissait précédemment plus soucieuse de limiter les naissances. En fait, ici encore, ces valeurs féminines n'ont qu'une existence embryonnaire ; les valeurs masculines s'imposent aux femmes par leur prestige, surtout par leur actualisation sociale ; la femme qui, jeune, n'était reconnue qu'au travers de son père, ne le sera, âgée, qu'au travers de ses enfants adolescents et adultes. Dans ces conditions on ne peut s'étonner que la tension ne soit pas plus fréquente dans les ménages au sujet de la mortalité (34).

Si l'enfant en bas âge est sous-estimé parce qu'il appartient au domaine de ce qui est encore incohérent, qui n'a pas encore été ordonné par l'homme, la petite fille doit l'être doublement puisque c'est au titre à la fois d'enfant du premier âge et de femme qu'elle est éloignée du domaine de la culture.

∴

La surmortalité des petites filles est, on le sait, physiologiquement inexplicable puisqu'elles sont, en réalité, plus résistantes que les petits garçons. Il reste certes à démontrer ce qui, dans cette surmortalité, qui apparaît au travers des études démographiques, est dû à la mortalité effective et ce qui est dû à la sous-déclaration. Si elle existait en fait elle montrerait à nouveau que la société effectue des choix dans ce qu'elle dit être du domaine de la nécessité ; sinon l'apparence qui en est donnée ne serait qu'un des indices de la sous-esti-

(34) La dévalorisation de l'enfant en bas âge est fréquente dans les sociétés sous-développées actuelles, elle n'y prend cependant pas toujours la même forme ; ainsi, en Urundi, on cageole le nourrisson mais on ne prête aucune attention aux nouveaux sevrés dont la mortalité est en conséquence élevée. On prend de nouveau intérêt aux enfants lorsqu'ils sont en âge de travailler. E.M. Albert in D. Paulme, *op. cit.*, pp. 192-200.

mation des petites filles dont on rencontrera maints aspects.

Quoiqu'il en soit, ici encore l'affirmation frontale est celle de l'égalité des enfants selon le sexe. L'affirmation est particulièrement catégorique si l'on demande aux parents de comparer la peine donnée par la mort d'un garçon à celle provoquée par la mort d'une fille. Non, garçon et fille sont aussi égaux dans la mort que deux enfants d'âges différents. On refuse absolument de choisir.

En fait on pleure davantage la mort d'un petit garçon que celle d'une petite fille et tous les gestes de la vie quotidienne montrent la sur-évaluation du premîer par rapport à la seconde. Comme aîné on désire davantage un garçon qu'une fille. On désire plus de garçons que de filles. S'il arrive un garçon, « il était attendu » ; s'il arrive une fille, « elle porte bonheur » ; la petite fille est « amère » à la naissance et plus tard, lorsqu'elle commence à sourire, veut dire « ne me jetez pas dehors, je trouverai ma place ». Le garçon a des symboles positifs, la fille des symboles négatifs ; on le voit bien dans les croyances relatives à la prédiction du sexe des enfants à naître d'après le comportement de la mère ; les symboles du garçon sont le côté droit du corps, le poids, le bon caractère, la voracité, etc., les symboles de la fille sont inverses.

On soigne davantage le garçon « dont l'humeur est plus chagrine » que la petite fille ; il est mieux nourri, mieux habillé, on est plus préoccupé de ses besoins ; il ne doit pas pleurer, il pourrait avoir une hernie ; ce qui n'est pas preuve de faiblesse mais de force : sa voix, sa volonté, ses besoins sont plus forts que son corps. Et cependant, bien que matériellement il n'en soit rien, on trouve que la petite fille donne plus de peine à éduquer. Ou, plus précisément, cela se perçoit davantage dans la forme de l'expression que dans l'expression elle-même, on supporte plus facilement, avec joie, la peine donnée par le garçon, on supporte mal celle que donne la fille. La fille est habituée à l'obéissance, le garçon à l'indépendance ; un dicton populaire fixe la conduite attendue : « grondez une fille, elle baisse la tête, un garçon, il s'enfuit » ; bien plus, on considère normal qu'un garçon soit autoritaire à l'égard de sa sœur : « il apprend à dominer ».

Cette situation inférieure faite très généralement à la petite fille apparaît contradictoire avec le prix accordé à la fécondité. Pourquoi la haute valeur attribuée à celle-ci ne rejaillit-elle pas sur celle-là ? Voyons comment la culture populaire rend compte de cette apparente contradiction. On remarque

immédiatement que ce n'est pas pour des raisons intrinsèques, en raison de ce qu'elle est maintenant, que la petite fille est tenue pour inférieure mais en raison du rôle qu'elle aura à tenir plus tard et des conséquences de ce rôle. Ainsi lorsqu'on parle de la peine donnée par la petite fille, il ne s'agit pas d'une peine actuelle mais d'une anticipation du souci qu'elle donnera.

Le fait essentiel, fondamental, est que la fille est perçue et n'est perçue que comme objet sexuel et instrument de reproduction et, à ces deux titres, convoitée et menacée ; mais sans ce seul « capital » qu'est pour elle un fragile hymen, elle n'a plus de valeur, ne pourra plus être donnée, établie dans des conditions honorables tandis que sa famille toute entière sera couverte de honte. On craint constamment pour sa virginité ; les parents, père aussi bien que mère, vivent dans la hantise du viol. Ils ne peuvent jamais relâcher leur surveillance et leur protection. On ne craint pas de la même façon pour le garçon. Au contraire il est lui-même menace et protection ; il n'est pas dominé mais domine. Il n'est pas enfermé dans les rôles « naturels » du sexe et de la reproduction ; il est, a-t-on dit, politique et culture ; « sur lui repose l'ordre du monde ».

De surcroît le garçon restera dans la famille, dans le lignage de ses parents ; il en assurera la force et la perpétuation, il soutiendra son père et sa mère durant leur vieillesse, éventuellement les accueillera à son foyer, tandis que la fille qui a tant donné de soucis ira grossir une autre famille, éventuellement un autre lignage : « on les élève et les donne aux autres ». On ignore le fait que pratiquement familles et lignages échangent les filles, qu'ils reçoivent l'équivalent de ce qu'ils donnent ; cette ignorance pourrait être considérée comme analogue à celle dans laquelle on tient les résultats collectifs des conduites individuelles au sujet de la naissance ; mais, étant donné la forte endogamie habituellement pratiquée soit au niveau du segment de lignage soit de « l'union de familles » constituées par des segments de lignage, la « sortie » de la fille n'est vraie que dans un sens très étroit, que pour le ménage conjugal qui n'est en somme que l'une des faces de la famille (35), et qui ne peut être le seul groupe au sein duquel s'élabore la conduite à l'égard de la femme.

---

(35) P. Vieille et M. Kotohi, « Famille et union de familles en Iran », in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, décembre 1966.

En définitive la « sortie » de la fille ne semble pas pouvoir être tenue comme une motivation véritable de la conduite ; c'en est plus probablement un motif surajouté à la raison profonde que l'on a préalablement indiquée.

Le statut inférieur de la femme tout au cours de son existence atteint l'ensemble de ses activités. Son travail est dévalorisé ; on semble en ignorer la valeur non seulement lorsqu'elle est cantonnée dans les activités domestiques (ménage, préparation des repas, éducation des enfants, etc.) mais même lorsqu'elle a des activités de production agricoles (riziculture) ou artisanales (tissage du tapis) équivalentes à celles de l'homme.

On peut à ce point se demander, comme on l'a fait précédemment à propos de valorisation de l'enfant en bas âge si la surévaluation du garçon est le cas général aussi bien chez les femmes que chez les hommes et comment les mécanismes familiaux, les rapports père-mère-enfant, jouent à propos de cette surévaluation .

La famille iranienne semble bien de ce point de vue être le siège de faits originaux. Curieusement, l'opposition radicale de l'homme et de la femme dans le ménage conduit à la valorisation du garçon auprès de chacun d'eux. Il n'y a pas, comme en Occident notamment, tendance à l'identification des époux mais opposition dans la complémentarité, type de relation lié à l'existence d'une société masculine et d'une société féminine nettement différenciées. Chacun des époux préfère le garçon pour des motifs différents qui appartiennent plus au *je* qu'au *nous* familial mais qui découlent de part et d'autre de la domination masculine sur la femme, du fait que l'homme est politique et culture ordonnant la nature et la société. On ne trouve pas ici ces affinités particulières père-fille d'un côté, mère-fils de l'autre qui marquent de façon assez caractéristique la famille occidentale.

Ce que l'homme attend de son fils c'est avant tout le renforcement de la famille et du lignage en nombre et en prestige. La femme de son côté tire davantage de prestige de ses garçons que de ses filles ; surtout elle trouve dans ses fils le moyen de compenser un statut inférieur, c'est au travers d'eux qu'elle est reconnue socialement, c'est grâce à eux que lui est accordé le respect qui est refusé à l'épouse, à la fille ou à la sœur. Bien plus, la femme escompte de son fils un attachement grâce auquel elle contrebalancera la supériorité de son mari dans le ménage ; elle fait du fils un rival du père

et en même temps se soumet à lui. Dès l'enfance la concurrence des parents à propos du fils assure à celui-ci une position prvilégiée, tandis que la fille n'a pas de fonction positive dans les mécanismes familiaux et n'a en conséquence qu'un statut secondaire. Ce n'est que lorsqu'elle devient jeune fille, pubère, qu'elle acquiert un certain prestige dans la famille : elle devient rivale de sa mère ; mais l'habitude est alors de la marier rapidement. Elle n'accèdera vraiment à un statut plus élevé que par l'enfantement et plus précisément que par ses fils. Négativement elle est ainsi orientée vers la maternité. Elle ne peut être révélée à elle-même que par l'intervention de l'homme : celui-ci apparaît encore avoir pour sa femme beaucoup plus qu'un rôle d'époux, un rôle d'ordonnateur.

La femme est un être médiat, qui n'a de valeur que par son père, que par son mari et par ses fils, de plus la relation privilégiée entre l'homme et la femme n'est pas la relation époux-épouse ou amant-amante mais la relation fils-mère comme la relation de fraternité est dévalorisée par rapport à celle de filiation, de hiérarchie. La concurrence entre ces deux relations, celle du fils à la mère d'une part, celle du fils au père de l'autre, pourrait bien être à l'origine de ce complexe inverse et complémentaire de l'Œdipe que l'on a représenté par la figure épique de Rostam conduit par le destin au meurtre de son fils puis abattu par le remords et le désespoir, en faveur duquel existent de fortes présomptions dans le psychisme persan (36).

Nous retrouvons ainsi, une fois de plus, le problème de la relation homme-femme que nous avons rencontré tout au long de cet exposé qu'il se soit agi de la fécondité, de la mortalité infantile ou de la surmortalité des petites filles. La conception de l'homme et de la femme, leurs rôles attendus, l'image guide de leurs relations sont constamment venus se mêler à l'explication sociologique des faits démographiques considérés. L'étude de la sexualité va nous permettre de préciser ces notions en nous situant à l'un des points critiques, sinon au point crucial, du rapport homme-femme. On partira de la constatation de l'importance accordée au sexe dans la culture pour mettre ensuite le fait culturel en face des conduites et des situations réelles, et comprendre sa place dans la structure sociale.

---

(36) Le complexe de Rostam a été proposé par F. Hoveida, conférence à l'I.E.R.S., Tehran, 1965.

⁂

On a souvent et à juste raison souligné la valorisation du sexe dans les sociétés orientales. Un érotisme ouvert y est infus qui contraste avec la pudeur sinon avec la pruderie de l'Occident.

Du Christ aux puritains la chasteté et la virginité ont été placées au-dessus du mariage et de l'activité sexuelle, le sexe presque toujours a été suspect, la luxure dénoncée, le désir refoulé. Sans doute l'affirmation de cette morale n'a-telle pas été exempte de beaucoup d'hypocrisie ; elle n'en a pas moins été un fait majeur de la culture et un fait social de grande portée.

L'islam dans ce débat s'est situé du côté de l'Orient et l'on a heureusement montré que non seulement il admet entièrement mais encore encorage l'activité sexuelle (37).

L'amour dans des conditions « licites » n'est pas contraire à la loi, il n'y a donc aucune raison pour que le croyant se prive de ses plaisirs.

Le mariage d'ailleurs est recommandé, il est une action vertueuse :

« Licite est pour vous de rechercher (des épouses) en dehors de celles qui ont été énumérées, en usant de vos biens, en hommes concluant mariage avec des *muhsana*, non en fornicateurs » (Coran, IV, 28/24) (38) ; « Quiconque, parmi vous, ne peut, par ses moyens épouser des *muhsana* croyantes, (qu'il prenne femme) parmi celles de vos esclaves croyantes, que vous détenez. Allah connaît bien votre foi. Vous participez d'une même communauté. Epousez les donc avec la permission de leurs détenteurs ! » (Coran IV, 29/25) ; « Mariez les célibataires (vivant) parmi vous, ainsi que ceux de vos esclaves, hommes et femmes qui sont honnêtes ! S'ils sont besogneux, Allah les fera se suffire, par sa faveur. Allah est large et omniscient » (Coran, XXIV, 32). « Parmi ses signes est d'avoir créé pour vous des épouses issues de vous, afin que vous vous reposiez auprès d'elles et d'avoir mis entre vous affection et mansuétude (XXX, 20/21), « Nul grief à vous faire dans l'allusion que vous faites à la demande en mariage de

(37) G.-H. Bousquet. *La morale de l'Islam et son éthique sexuelle*, Paris, Maisonneuve, 1953, 153 p.

(38) Les citations du Coran sont données d'après la traduction de R. Blachère, Paris, Maisonneuve et Larose, 1966, 748 p.

(vos) femmes, non plus que dans le secret projet que vous formez de le faire. Allah sait que vous songez à (ces femmes). Toutefois ne leur promettez rien secrètement sauf à (leur) dire des paroles reconnues (convenables) » (Coran, II, 235) ; « Mariez vos enfants quand ils sont jeunes » (Hadith) ; et cependant « Que recherchent la continence ceux qui ne trouvent point (possibilité de) mariage, jusqu'à ce que Allah les fasse se suffire, par sa faveur » (Coran, XXIV, 33).

Plusieurs voies légales sont ouvertes pour satisfaire les pulsions sexuelles : le mariage dont on peut contracter plusieurs à la fois et successivement, et qui est facilement dissous par une simple déclaration de l'époux ; le concubinat avec les esclaves qui sont à la disposition sexuelle du maître sans limitation de nombre et le mariage temporaire, vieille institution maintenue par le shî'isme, qui permet notamment l'application du principe « une femme dans chaque port ». Par ailleurs, si la fornication est interdite, elle ne peut être prouvée que par un aveu que le juge doit s'efforcer d'éviter ou par un témoignage si précis : « avoir vu le stylet dans le pot à collyre », assorti d'une telle peine en cas de faux témoignage qu'elle paraît en fait protégée par la loi.

La littérature religieuse, depuis le texte sacré jusqu'aux traités les plus récents, revient fréquemment sur le thème de l'activité sexuelle soit pour chanter la volupté dans laquelle éclate l'exubérance de l'univers, soit pour vanter la puissance du prophète, de tel de ses descendants ou de tel maître religieux, soit pour discuter des devoirs respectifs de l'homme et de la femme et des formes autorisées du coït. La jouissance sexuelle est la plus grande qui soit si elle n'était fugitive, c'est par elle qu'est représenté le bonheur du croyant au paradis où jeunes filles (*Houris*) procureront aux élus et jeunes gens (*ghelman*) aux élues une volupté cent fois supérieure à celle d'ici-bas.

Cette représentation du paradis est-elle allégorique ou réaliste ? L'exégèse religieuse en a longuement discuté sans que jamais ait été admise une interprétation purement spirituelle (39). Dans la pensée populaire, il n'est pas question de métaphore ; le paradis est sexe, le croyant prie Dieu de lui réserver les Houris promises, et les images d'Epinal du Jardin représentent une contrée verte et ombragée parcourue par

(39) L. Gardet, s.v. *Djanna*, in *Enc. de l'Islam*, nlle éd., t. II.

un clair ruisseau autour duquel se reposent et s'ébattent de jeunes femmes à demi-vêtues.

Le sexe est par ailleurs un sujet permanent de rêve. C'est aussi un sujet constant de préoccupation et de conversation dans la vie éveillée aussi bien chez les hommes que chez les femmes : vantardises sexuelles, mise en cause du sexe des autres, craintes pour sa propre virilité, etc. Le sexe est une obsession.

Dès l'enfance le garçon est menacé de castration par sa mère qui en prend pour image effective l'opération de circoncision réalisée vers 3-4 ans et parfois plus tard (elle devrait avoir lieu au 40e jour après la naissance ; on en recule l'échéance : peur du sang, des cris du bébé ?). Mais la terreur que l'enfant ressent avant l'opération se transforme en fierté, en sentiment d'orgueil lorsqu'il se rend compte qu'il en est sorti sexuellement indemne. Finalement le sens réel de la circoncision n'est pas tant ou pas seulement celui de l'accomplissement d'un rite tout à la fois de propreté et d'appartenance à une communauté que celui de l'affirmation sexuelle de soi. Toute l'enfance est promise au sexe et, à la puberté, les parents sont fascinés par l'instant désormais proche où les corps de leurs enfants vont s'épanouir dans les premières étreintes. L'événement du mariage c'est d'abord cela, l'ouverture à la volupté ; et rien n'est plus étranger à la mentalité paysanne que l'idée chrétienne d'un mariage qui ne serait pas consommé. Bien au contraire un mariage qui ne pourrait l'être serait réputé nul.

Un peu plus tard, dans la vie des jours communs, le sexe prend une place plus prosaïque mais non moins importante ; entre pairs définis par les catégories de sexe et d'âge les échanges de propos ou les plaisanteries à propos de l'activité sexuelle ne sont pas rares ; les aliments sont divisés en aphrodisiaques et anaphrodisiaques ; le sexe est crûment évoqué comme stimulus érotique dans la relation de l'homme à la femme de même que le séducteur en utilise l'image pour arriver à ses fins.

Le phallus domine la vie quotidienne et il ne serait sans doute pas tellement faux de parler à propos de la société paysanne iranienne d'une société centrée sur la sexualité comme on a pu dire que d'autres le sont par exemple sur l'oralité (40).

---

(40) D.N. Levine, *Wax and Gold. Tradition and innovation in ethio-*

Mais quel est le sens social de cette valorisation du sexe ? Elle constitue un fait de culture qui ne peut trouver en lui-même sa signification sociale. C'est cependant l'erreur que l'on a trop souvent commise. L'on a ainsi été conduit à considérer que cet aspect de la culture n'était en somme qu'une idéologie réaliste, une simple transposition d'un pansexualisme effectif. Il en est en fait tout autrement. On le verra en examinant différents aspects de la sexualité tels que la pratique sexuelle, les rôles respectifs des hommes et des femmes et les conditions de l'accès à celles-ci.

∴

Notons d'abord quelques faits relatifs à l'activité sexuelle. Sans doute ne sont-ils pas propres à la société considérée ; mais il est nécessaire de les définir clairement avant d'aller plus loin.

Il n'y a pas d'autre contact physique au cours de l'acte sexuel que celui des organes génitaux, d'autres zones érogènes ne sont pas excitées et mises en cause par la sexualité. On ne se déshabille pas pour faire l'amour, les corps demeurent couverts ; le nu peut entraîner la frigidité masculine comme on en a rencontré un cas dans les quartiers ouvriers de Tehran, milieu en plein brassage culturel. Bien plus, la caresse est pratiquement inconnue ; l'acte sexuel commence avec l'intromission, se termine avec l'éjaculation, si bien qu'homme et femme ne se trouvent physiquement réunis que dans le coït. La sexualité est physiquement isolée de l'ensemble du corps et temporellement isolée de la vie quotidienne. Elle est encore intellectuellement isolée du *nous* conjugal : il n'y a entre les époux aucune communication au sujet du plaisir, non seulement au cours de l'acte sexuel, mais en dehors même de lui ; l'aveu du plaisir est inconcevable de la femme à l'homme, mais aussi de l'homme à la femme. La sexualité apparaît ainsi se délimiter assez rigoureusement au coït.

Examinons maintenant les rôles dans la sexualité. Trois aspects ressortent avec une particulière netteté. Seul l'homme a le droit de manifester son désir. Il peut le manifester quand

---

pian culture. The University of Chicago Press, Chicago and London, 1965, 315 p.

et où il le désire à sa femme ; en outre il peut le manifester à quelque femme que ce soit, excepté celles qui lui sont religieusement interdites ; nul n'y trouve rien à redire ; s'il y a un reproche à faire, il doit s'adresser à la femme qui ne devait pas se mettre dans une situation telle qu'elle pût provoquer le désir de l'homme. La femme, de son côté, ne doit en aucun cas montrer qu'elle a du désir ; dans la vie conjugale même ce serait inconvenant, elle doit affecter autant d'indifférence pour la sexualité qu'elle a montré peu d'intérêt pour son propre mariage.

Et cependant la femme est conçue comme ayant beaucoup plus de désir que l'homme ; on chiffre volontiers la différence : 9 fois plus.

Enfin la femme ne doit pas demeurer insensible à l'activité de l'homme dans la sexualité ; son partenaire place sa fierté dans le pouvoir de l'amener au plaisir, de « faire bouger la femme ».

Les rôles peuvent alors être définis de la façon suivante : l'homme se conçoit comme révélateur des puissances érotiques latentes de la femme, lui seul rend réel le désir de la femme et l'accomplit. La femme avant son intervention ne saurait désirer, elle ne saurait ensuite rester insensible sans le frustrer du résultat attendu d'un acte dont il se sent le seul acteur. Bien plus, si la femme a une très grande potentialité de désir, l'homme peut en disposer à volonté, il ne fera que répondre à une attente, et il n'a pas à se demander si la femme désire ou ne désire pas qu'il s'approche d'elle puisqu'il est dans sa « nature » de désirer beaucoup mais de ne pouvoir le montrer. En un sens l'homme révèle la femme à elle-même en la forçant. Ce ont là les rôles attendus par l'homme, ils dominent comme l'homme est supérieur à la femme. Toutefois le système ne fonctionne pas sans heurt ; le rôle de la femme apparaît en particulier composé de deux pièces difficilement compatibles dont l'opposition n'est en fait que le résultat d'une contradiction plus profonde de la culture et de la pratique.

Afin de le montrer, rappelons d'abord que le segment de rôle « avant » de la femme dans la sexualité est le prolongement des aspects « officiels » de son statut dans la vie continente.

⁂

Dans la culture, reproduction, enfantement, allaitement sont, on l'a dit, des fonctions féminines et uniquement féminines. Selon la nature, elles appartiennent au domaine de la femme et l'homme n'y doit prendre point de part au travers de l'affection, de la participation aux états et sentiments qu'elles suscitent. Elles représentent un des travaux les plus bas qui s'accomplit dans les entrailles, dans le sang, dans ce monde de la chair dont la culture est obsédée.

Par contre la sexualité, la jouissance sexuelle est une valeur masculine ; seul l'homme a le droit de désirer seul il est puissance de volupté et promis à la jouissance. Dans cette perspective, tous les termes de la formule Malékite : « le mariage est le contrat par lequel l'homme acquiert l'appareil générateur d'une femme dans le but d'en jouir » (41) ont leur sens. Mais on trouve bien d'autres expressions depuis l'apostrophe « vos femmes sont un (champ de) labour pour vous. Venez à votre (champ de)labour, comme vous voulez et œuvrez pour vous même à l'avance ! » (Coran, II, 223), qui pour être parfois moins précises n'en expriment pas moins la même idée. Certes des désaccords ont existé et existent dans l'interprétation des textes religieux, certains y ont lu, y lisent la reconnaissance des droits de la femme dans la sexualité (42) (voir par exemple « elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles » (Coran, II, 183/187) ; mais ce n'est pas cette direction que la culture organisée a choisie en Iran.

La répartition des rôles transparaît par ailleurs dans plusieurs croyances et pratiques relatives à la vie sexuelle. Ainsi la stérilité est toujours d'abord imputée à la femme. C'est la femme aussi qui est déclarée responsable lorsqu'un couple n'a d'enfants que d'un seul sexe. La stérilité de la femme c'est qu'effectivement elle ne peut avoir d'enfants ; mais la stérilité de l'homme ne se représente pas autrement que par l'impuissance. La femme n'est pas perçue comme un être ayant une sexualité spécifique, ses organes internes seraient semblables à ceux de l'homme, elle serait, elle aussi, sujette à l'éjaculation, mais elle n'aurait pas, à l'instar des garçons, de vie sexuelle autonome avant le mariage, etc. L'homme, par ailleurs, ressent une certaine répugnance à entrer en contact par son sexe avec ce monde de la chair que le ventre de la femme

(41) O. Pesle, *Le mariage chez les Malékites*, cité par G.-H. Bousquet, *op. cit.*, p. 79.
(42) Cf. G.-H. Bousquet, *op. cit.*, pp. 126 et suivantes.

est pour lui : d'où l'horreur du sang menstruel deux fois impur et le tabou sexuel durant ces périodes, d'où l'aversion pour l'accomplissement du coït durant les derniers mois de la grossesse (« l'enfant verrait le sexe de son père », « la fille serait violée par son père »).

Mais, si la femme n'est pas sexe pour elle-même, elle n'est pour l'homme que sexe ; elle est un bien, un objet sexuel à son service. Elle s'acquiert à prix d'argent et l'on dit et l'on pense « acheter » comme on achète une marchandise. La sexualité tend ainsi à prendre un aspect mercantile, abstrait, non personnel. On le voit notamment dans les situations limites. Ainsi la femme n'est pas perçue comme pouvant se refuser si elle se trouve seule à seul avec un homme autre que ceux qui lui sont interdits rituellement de même que l'homme seul à seule avec une femme qui ne lui est pas interdite n'est pas conçu comme pouvant ne pas désirer cette femme et ne pas la posséder. La camaraderie, l'amitié entre hommes et femmes est inconcevable et ne peut exister ; toute communication verbale, toute approche physique prend un contenu sexuel, est suspecte de sexe, rire par exemple de la part d'une femme est un appel amoureux, regarder un homme est une sollicitation, etc. Peu importe le sens que la femme donne à ces gestes puisque pour l'homme ils ont un sens sexuel. Aussi la fidélité de la femme n'est-elle pas perçue par l'homme comme découlant d'un lien personnel, fidélité amoureuse ou vertueuse, mais d'un contrôle physique proprement dit. La claustration et le voile sont les moyens même de la fidélité, des moyens externes adaptés à un objet qui lui aussi est externe, ségréger, éviter un contact qui ne peut avoir qu'un contenu sexuel.

A l'inverse, l'impersonnalisation du sexe fait que « l'amie » (si l'on peut utiliser un terme dont on va voir combien la transposition est impropre), phénomène traditionnellement limité à l'aristocratie mais en voie d'extension, tend à n'être qu'un instrument sexuel au sujet duquel on ne nourrit pas de dessein d'appropriation, c'est-à-dire de mariage. Aussi la conçoit-on indifférente à ses partenaires, interchangeable entre eux ; elle tend à être l'hétaïre de la Grèce antique, se distinguant de la prostituée par son appartenance à la même catégorie sociale que ses partenaires, par un niveau intellectuel élevé, et par le fait qu'elle ne réclame pas le salaire de ses services.

Traditionnellement la polygamie est encore surtout justi-

fiée par la satisfaction sexuelle de l'homme (43), même si d'autres considérations tout aussi intéressées ont, en fait, une importance au moins égale sinon plus grande : souci des alliances, de la descendance, attentes économiques liées au travail de la femme. Le *coïtus interruptus* apparaît même légitime à l'exégète lorsque les suites de l'accouchement pourraient mettre en péril la jouissance du mari ou lorsque celui-ci désire se garantir contre une naissance qui détruirait son droit de propriété sur une concubine esclave (44).

La réification des rapports entre l'homme et la femme conduit au juridisme ; on en rencontre un exemple particulièrement remarquable dans la conduite du polygame qui tend, et doit tendre selon les termes de la loi, à l'égalité entre ses épouses, la concubine étant exclue du partage en raison de son statut inférieur (45). Il leur doit le même nombre de nuits, les mêmes cadeaux, la chair mettant toutefois en échec la règle du partage. « Vous ne pourrez être équitable entre vos femmes, même si vous le désirez ! ne soyez cependant pas trop partiaux et n'en laissez point comme en suspens » (Coran, IV, 128/129).

C'est encore l'impersonnalisation des rapports dans le couple qui explique cette institution apparement étonnante et toujours vivante du *Mohallel* dont on voit mal la raison d'être ou le mode d'efficacité (action magique de dénouement du sort ou crainte du déshonneur menaçant un mari instable) qui veut qu'après trois répudiations le mari ne puisse reprendre sa femme qu'à la suite de la consommation d'un mariage intermédiaire avec un tiers (Coran, II, 230) (46).

Si dans la situation traditionnelle la femme est un bien sexuel à la disposition de l'homme, dans une période de changements sociaux comme l'actuelle, les positions peuvent se renverser sans que la valeur de la sexualité soit modifiée ; dans certains milieux urbains en voie d'acculturation intense, il n'est pas rare que l'épouse « achetée », surtout lorsqu'elle est d'origine sociale supérieure à son mari, arrive à concevoir

(43) Cf. G.-H. Bousquet, *op. cit.*, qui cite notamment Al Ghazali (p. 86).

(44) Al Ghazali cité par G.-H. Bousquet, *op. cit.*, p. 139 et notes. Le concubinat a évidemment disparu avec l'esclavage, il n'est évoqué ici que pour caractériser les attitudes de la société traditionnelle. La même observation est valable un peu plus loin.

(45) Au sujet des devoirs du polygame, cf. G.-H. Bousquet, *op. cit.*, p. 98 et M. Seklani, *op. cit.*, p. 835.

(46) G.-H. Bousquet, *op. cit.*, p. 106 et notes.

qu'elle peut refuser les services sexuels dus à son mari ; elle tend alors à les faire payer.

La conception de la femme comme objet sexuel est corol laire de son statut inférieur. Elle n'est, ni en droit ni en fait l'égale de l'homme, mais un être inférieur comme l'enfant. Elle est « l'incomplète » (évocation sexuelle). Elle doit être obéissante et soumsie à son mari qui a sur elle un droit de correction (Coran IV, 38) et en use fréquemment ; elle doit porter le voile et éviter des attitudes qui pourraient être provocantes (Coran, XXIV, 31) ; on ne lui doit, pas plus qu'à l'enfant, la vérité ; elle est pour l'homme une sorte de jouet ; elle n'a de droits que ceux que l'homme de façon paternalistes lui confère selon les habitudes ou les injonctions de la religion : être clément, généreux, ne pas chercher inutilement querelle, ne pas répudier sans raison car « les anges se détournent du répudiateur », soumettre les disputes conjugales à l'avis d'hommes justes, etc. (le Coran ne cesse d'exhorter dans ce sens ; II, 228, 229, 231, 232, 238/237, IV, 23/19, 24/20, 39/35 *et passim*).

En fait, et les institutions (droits et habitudes) paraissent ici assez loin des recommandations de l'islam, le droit de répudiation consacre l'autorité absolue du mari dans le ménage. Seul il peut répudier soit selon son propre désir par simple déclaration sans avoir à donner de justification soit, mais le cas est extrêmement rare, sur la demande de sa femme qui lui verse alors une compensation. Cette faculté unilatérale de disposer du sort du couple, traditionnellement peu utilisée parce qu'elle mettait en cause des familles autant que des individus, plus fréquemment employée dans la phase actuelle d'individualisation, est et était une menace réelle et constante pour la femme qui renvoyée est le plus souvent séparée de ses enfants et « dévalorisée » pour un second mariage. Notons ici en passant que de façon très remarquable, les droits de la femme dans le couple ont tendu à être assurés au cours de l'évolution en sa faveur par des moyens non contradictoires avec le contenu traditionnel des rapports entre hommes et femmes ; par des moyens financiers : une somme habituellement élevée que l'homme doit payer en cas de répudiation.

Inférieure dans le ménage, la femme l'est aussi dans la vie politique, la première infériorité étant le produit de la seconde. La vie politique traditionnelle, s'exprime dans les

alliances de familles de lignages, de taïfés, de clans. La femme a toujours été exclue de ce domaine, elle n'a jamais participé à cette vie de relation qui détermine l'avenir des groupes et des familles elles-mêmes. Et ce n'est pas sans difficulté que l'égalité des droits lui a été accordée dans le cadre d'une société en transformation. L'additif à la constitution de 1906 stipulait que « tous les citoyens sont égaux devant la loi », formule ambiguë sur laquelle s'était fait l'accord des modernistes et des tradtionnalistes parce que, si pour les premiers elle signifiait l'égalité des hommes et des femmes, pour les seconds elle ne pouvait s'appliquer à celles-ci qui, non raisonnables ne peuvent être considérées comme citoyens de plein droit.

Quant aux droits économiques, la législation civile autant que religieuse n'est pas sans en accorder à la femme (règles islamiques de l'héritage notamment — Coran, II, 241/240, IV, 12/11, 14/12). Dans les faits, il est rare qu'ils soient respectés ou ils ne le sont qu'en principe et de mauvaise grâce. Ainsi les garçons considèrent comme une usurpation la part de l'héritage qui revient aux filles ; il est peu fréquent que la femme obtienne le respect de droits qu'elle détient sur un bien immobilier, une terre par exemple ; d'une façon générale le mari ou à défaut quelqu'autre parent mâle s'empare des revenus qui devraient normalement lui échoir ; les revenus mêmes du travail sont habituellement accaparés (cas par exemple de l'artisanat du tapis) ; enfin, en dehors des transactions quotidiennes (achat de produits alimentaires), la femme des milieux populaires, urbains aussi bien que ruraux, a peu de relations avec le marché, l'usage de la monnaie est encore un privilège masculin. Au reste, cette subordination économique de la femme n'est qu'un aspect particulier de l'infériorité de son sexe ; elle est inférieure à l'homme dans les relations économiques comme elle lui est inférieure en toute autre occasion ; elle est donc ou volée par l'agent économique avec lequel elle traite ou dépouillée par le protecteur qu'elle accepte ou qui s'impose à elle : mari, parent, intermédiaire, etc. On pourrait considérer d'autres aspects encore de la position subalterne dans laquelle la femme est tenue, le fait par exemple que traditionnellement elle n'était pas instruite même lorsque son frère l'était. La femme est dévouée aux travaux serviles de la maison, elle n'est en rien l'égale de l'homme et nul ne croit en sa capacité de se hausser jusqu'à lui. Son statut est, en définitive, beaucoup plus bas que celui

des femmes non seulement dans les pays industriels (47) mais aussi dans maintes sociétés moins développées que la société iranienne, telles que les sociétés noires (48) ; il est sans doute voisin du statut de la femme dans les autres pays musulmans du Moyen et du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, il n'est probablement pas sans analogie avec le statut de la femme dans la Grèce antique qui, pas plus que sa sœur iranienne, ne pouvait vivre sans protecteur, père, mari ou tuteur (49).

Hommes et femmes paraissent en fait constituer deux castes. La caste masculine est la caste supérieure ordonnatrice de la société et de la nature, elle domine la caste des femmes (voir par exemple l'expression *Tayefe-ie-Hesvan*, Loi sur la presse, 2e législature) qui lui est d'abord donnée pour sa satisfaction sexuelle et qui, de surcroît reproduit les êtres humains et s'occupe de travaux sans prestige. Cette différence de statut est un obstacle aux relations autres que celles du sexe entre hommes et femmes, elle interdit jusqu'aux gestes de politesse. L'infériorité de la femme dans la société va beaucoup plus loin en fait que l'islam ne le désire ; celui-ci proclame bien la supériorité masculine mais il l'assortit de recommandations d'équité, de générosité, de pardon ; il donne à la femme des droits économiques et lui promet dans l'au-delà la même félicité qu'à l'homme.

Le statut effectif de la femme a donc d'autres origines que la religion ; on montrera plus loin comment il est lié à la structure de la société. Pour l'instant, poursuivons l'analyse des rapports entre la sexualité et les rôles masculins et féminins.

Une question (sinon la question centrale) est à ce sujet celle de savoir quels sont les stimuli au rapprochement des sexes. Un halo de rapports personnels, de communications

(47) On se prend à en douter à la lecture de l'admirable ouvrage de Kate Millet, *La politique du Male*, Paris, Stock, 1971 (note de 1974).

(48) Cf. D. Paulme, *op. cit.*, p. 22 :

« La tradition africaine envisage le mariage comme une association active où la femme apporte sa contribution quotidienne. »

(49) J.-F. Havel, *op. cit.*, pp. 12 et suivantes.

affectives et intellectuelles n'existe pas ; par ailleurs le rapprochement de l'homme et de la femme semble entravé par la froideur que la femme doit montrer dans son « rôle avant » et par son statut inférieur. Certes l'image même de la femme est sexe, elle est en quelque sorte stimulus absolu, inconditionnel. De fait, les préambules à l'acte sexuel sont d'ordinaire extrêmement simples : jeu de la provoctaion verbale (évocation du sexe) agaceries, attouchements, simple rapprochement physique, etc. ; mais la sexualité apparaît ainsi comme refermée sur la pulsion ; il ne semble guère que l'image de la femme comme objet érotique puisse se construire et se renouveler dans le couple. On peut alors se demander où se forme et s'entretient la motivation sexuelle. On retrouve ici les groupes masculins et féminins que l'on a déjà rencontrés à propos de la fécondité. L'apprentissage des rôles dans la sexualité et la stimulation sexuelle ont pour principale origine ces groupes mêmes, lieux privilégiés des communications relatives au sexe. Ces communications sont beaucoup plus actives du côté des hommes que de celui des femmes plus orientées vers la fécondité. Par ailleurs, tandis que le groupe des femmes n'est pas scindé par les catégories d'âge, que les communications priviligiées y ont lieu dans le sens vertical, dans le groupe des hommes, les communications sexuelles ont lieu entre pairs ou quasi-pairs à l'intérieur de catégories d'âge dont les limites ne sont du reste pas très précises. Entre cadets et aînés existe une certaine pudeur, la sexualité y est sujet tabou en dehors de communications assez formelles ; ce qui s'expliquera plus loin par la place de la femme dans les relations entre les uns et les autres. Mais ce qu'il est important de noter ici, est que dans les communications masculines à propos de la sexualité, les femmes apparaissent en quelque sorte comme des adversaires qu'il convient de soumettre par le sexe.

L'opposition des sexes apparaît en somme comme le véritable stimulus à la réunion des sexes. L'activité sexuelle est en définitive un affrontement collectif des hommes et des femmes.

Nous sommes ainsi parvenus au terme de la description d'un type de rapports entre hommes et femmes incluant un mode de sexualité, d'un système apparemment complet et sans défaut. La femme est un être inférieur, un objet sexuel avec lequel la communication n'est pas recherchée. Le rapport de l'homme et de la femme c'est la physiologie du coït. La femme

dans la sexualité n'est pas conçue différente de l'homme, elle n'existe pas en tant qu'autre ; sa jouissance est le fait de l'homme comme le champ de blé qui mûrit est le fruit de son travail. En outre la sexualité qui n'est pas intégrée à une communication plus ample de l'homme à la femme est aussi sans communication au sein de l'individu, elle est pour lui une activité détachée de ses autres activités qui trouve en elle-même sa propre fin ; le détachement de l'orgasme d'une activité intellectuelle et affective tend à faire de lui-même l'objet de l'activité intellectuelle et affective.

Ce modèle de conduite s'impose avec une force considérable à l'individu, il est relié à l'ensemble des conduites frontales, à l'existence de l'homme comme être politique dans le sens traditionnel que l'on a défini plus haut.

Et cependant d'un côté il apparaît lui-même contradictoire, en raison de cette recherche de la jouissance de la femme à laquelle l'homme lie sa propre volupté ; elle réintroduit la femme en tant qu'être concret, spécifique niant l'image que la culture masculine en donne, de l'autre côté il est en contradiction avec les institutions qui déterminent tout aussi généralement, le statut des épouses au sein des ménages.

∴

Affirmant la supériorité masculine, l'islam propose cependant aux époux de parvenir à une entente conjugale par la pratique de valeurs complémentaires. L'homme doit être clément, juste et surtout généreux, c'est ainsi qu'il s'attachera son épouse. La femme doit répondre à cette conduite par la fidélité, l'obéissance, la soumission. Au sein de cette disponibilité à l'égard de son mari (caractère, volontés, désirs), elle peut rechercher son propre bonheur et celui du ménage. La même conduite est en somme demandée à la femme vis-à-vis de son époux qui constitue pour elle l'intermédaire de contact avec la société, qu'a l'homme vis-à-vis du monde. La femme se voit ainsi confier, dans le cadre de la soumission, un rôle actif : à un niveau inférieur, il est attendu d'elle, tout autant que de l'homme, la réalisation des valeurs culturelles. L'islam présente ainsi, tout en conservant le statut traditionnel de chaque sexe, une solution à l'opposition homme-femme dont le caractère humaniste est manifeste. Il tend à promou-

voir le respect mutuel et une relation quasi-contractuelle entre les époux. Ce qu'il propose est en somme d'atténuer les conséquences particulièrement défavorables des institutions matrimoniales sans modifier ces dernières. Il demande aux croyants et aux croyantes un effort moral en vue d'éviter le glissement sur une pente qui semble relever de la nécessité et dont on doit, en conséquence rechercher l'origine dans les fondements économiques-sociaux mêmes de la société. On ne peut donc s'étonner que les modèles de conduite réels demeurent bien en deça de l'idéal proposé. Mais la prétention masculine, démiurgique de construire et terminer le rapport de l'homme à la femme sur et avec le sexe de le dépouiller de son humanité ne s'actualise pas davantage ; la conception naturelle de la femme, fait de culture, est en contradiction avec la valorisation de l'activité sexuelle, autre fait de culture, avec la nécessité ressentie, en conséquence, d'établir une relation personnelle entre l'homme et la femme, et avec les institutions matrimoniales et féminines qui rehaussent en fait le statut de celle-ci et la conduisent à un comportement qui nie le rôle attendu d'elle.

Commençons par rappeler brièvement ces dernières. La femme est considérée, a-t-on dit, comme une marchandise Mais jusqu'où cela va-t-il ? En fait la valeur de la femme-sexe-fécondité ne constitue qu'une partie du prix ; celui-ci est davantage étalonné au statut de son père et la transaction a, en quelque sorte, pour effet de transférer le statut du père sur la personne de sa fille au sein de sa nouvelle famille. Le statut de la femme auprès de son mari et de la famille de son mari est mesuré au prix payé ; cédée à vil prix, elle ne serait pas considérée. Or, la femme n'ignore pas (sa conception comme objet ne peut l'écarter de cette connaissance) l'importance qui, en dehors d'elle-même, lui a été attribuée ; elle se l'approprie, la subjectivise, y ajuste son rôle dans sa nouvelle famille.

En outre, avec le mariage et surtout le premier enfant, le statut de son mari est modifié tout autant que le sien. L'homme marié est plus indépendant de son père, il est désormais chef de famille et, à ce titre entre comme personnalité autonome dans l'univers des relations du village.

Cela est dû à l'établissement du ménage, à cette association dans laquelle la femme tient une place essentielle : fonction sexuelle, fonction de reproduction, fonction économique — tenir la maison, organiser la consommation, faire des réserves

(aspect fondamental dans une société traditionnellement menacée de pénurie). Et la femme n'est pas sans reconnaître l'importance des activités qui lui sont confiées. D'autant qu'elle appartient à ces groupes féminins déjà rencontrés, que les hommes doivent tolérer en raison de l'appui que chacune des femmes y trouve pour l'accouchement, la protection de la santé des enfants, la transmission des techniques ménagères, etc. Ils sont le centre d'une activité, dont la forme varie selon les catégories sociales, de critique des maris, d'organisations de la résistance à ce qui peut paraître prétention exagérée, de prise de conscience, de fermentation d'une guerre sournoise des sexes.

La femme n'est pas l'être passif que l'on attend qu'elle soit. L'organisation sociale projetée par les hommes tend à la faire objet mais objet de valeur. Elle en prend conscience et dépasse son objectivation ; elle adapte son rôle au statut de son père, aux fonctions éminentes de partenaire sexuelle, de mère, d'épouse que la culture lui attribue. La conception de la femme comme être ne participant pas à la culture est en définitive en contradiction avec le fait de sa conscience ; celui-ci introduit un élément insolite contrariant l'application de la culture masculine aux rapports entre l'homme et la femme, il est un facteur de conflit dans la culture et dans les ménages.

Dès lors, la femme à la fois tend à se conformer à un certain nombre d'attentes, par exemple donner des enfants, ne pas alarmer inutilement la jalousie de son mari et donc, très précisément, s'écarter de tout homme et en même temps les déborde. Elle le fait selon trois voies principales qui constituent, chacune, le trait dominant d'un type de comportement ou se composent dans la conduite.

Un premier type de réponse de la femme aux conduites masculines tend à définir ce que l'on pourrait appeler une culture de la lésion. La femme place sa fierté dans le dépouillement elle refuse de demander quoique ce soit à son mari, considère comme une impudeur de lui faire une requête. Alors que pour elle-même et ses enfants le nécessaire manque tandis que son mari ne songe qu'aux dépenses de prestige, elle refuse de se plaindre et oppose aux circonstances la force d'âme. La première leçon qu'elle a apprise de sa mère est de mépriser les hommes, de se passer d'eux. L'homme est méchant et infidèle, le mari est l'étranger et sa famille l'ennemi ; il faut être fière et impassible ; la paix intérieure est

à ce prix. La femme s'impose par son silence, sa réserve, sa capacité de souffrir, son mépris des biens, des avantages, du prestige. Elle n'est pas chose que l'on prend mais être qui se donne, se sacrifie. Elle réclame le respect par le renoncement même. A la violence de la rapacité masculine elle répond par une violence non moins grande mais inverse qui nie les valeurs de l'homme auquel ainsi elle s'égale. Cette attitude, pour autant qu'elle est généralisée, est aristocratique ou, plus exactement peut-être, appartient à certaines lignées de femmes aristocratiques fortement marquées par un certain sens de l'islam, mais, pour la grande majorité des femmes, elle est une des sources essentielles de la notion de fidélité conjugale. Alors que pour l'homme la fidélité de la femme n'est, on l'a dit, que le fruit du contrôle exercé, des mesures de ségrégations et des menaces que le mari et les mâles en général font peser sur elle, pour la femme, les barrières qui la séparent de l'homme prennent une valeur intérieure ; la claustration et le voile deviennent les symboles mêmes de son sacrifice, de sa renonciation. Le pouvoir de l'homme est ainsi rendu inutile.

Une seconde façon pour la femme de déborder le rôle qui lui est assigné, une seconde attitude beaucoup plus répandue dans les milieux populaires et à la source d'une multitude d'aspects du comportement est la duplicité, en acceptant d'abord le mot dans son sens original, mais l'attitude double conduisant à une hypocrisie apparente bien que, semble-t-il, rarement vécue comme telle.

On a déjà rencontré cette attitude dans le jeu de la femme au sein de la famille : elle trouve dans les enfants le moyen d'assurer son autorité contre son mari et de relever son statut social. On la retrouve dans ses conduites économiques, elle ne défend pas les droits qui lui sont refusés mais a des activités dissimulées ; détourner un peu de monnaie, la serrer dans des cachettes est une habitude populaire largement répandue. Cette forme clandestine d'activité économique se retrouve chez les femmes de milieu aisé dans la pratique du prêt usuraire sur hypothèque qui est une opération à la fois absolument sûre et obscure.

Dans la sexualité plus qu'ailleurs, cette habitude du détour est répandue. Le catéchisme masculin du rôle de la femme dit qu'elle ne doit pas montrer son désir ; mais toute femme connaît et utilise les moyens aptes à provoquer le désir du mari, elle les apprend dans les groupes de femmes. Elle

n'ignore pas non plus ceux susceptibles de l'écarter mais son principal souci est de capter, de garder son mari et la maxime primordiale, passant avant les pratiques est une règle de conduite sexuelle : contenter sexuellement son mari. La femme est loin de cette passivité sexuelle sur laquelle l'homme veut la projeter, mais elle ne provoque son mari que par des manœuvres détournées.

Il est enfin un troisième type de comportement par lequel la femme manifeste son existence propre : la violence ouverte, conduite exceptionnelle réservée à des situations exceptionnelles. On a vu, à propos de la fécondité, combien la femme était prudente dans l'expression de son désir de limiter le nombre des naissances. Mais par exemple, le mari néglige-t-il sa femme, elle a beau jeu de le dénoncer publiquement, de le taxer, à tort ou à raison, d'impuissance. Accusation terrible qui, d'un coup détruit tout le prestige de l'homme. De même, la maison du polygame n'est habituellement qu'un enfer d'intrigues et de violences. Cette conduite, dans l'éthique masculine, apparemment si normale de la polygamie, devient la source d'un perpétuel tourment ; médisances et disputes viennent constamment rappeler que la morale sexuelle de l'homme ou, du moins, sa conception de la femme et du mariage ne cadre pas avec les aspirations de la femme. L'institution est mise en défaut par la réalité ; l'homme en tant qu'ordonnateur de la société est ici sérieusement mis en question et son activité sexuelle conçue comme souverainement indépendante, particulièrement conditionnée par la conduite féminine.

Quelque soit le comportement de la femme, l'homme se rend bien compte qu'elle n'est pas l'objet qu'affirme la culture masculine, qu'elle a un statut social qui n'est pas ignoré d'elle, qu'elle est douée de volonté, d'une capacité d'acquiescement ou de refus, que très généralement elle est appuyée par le groupe des femmes auquel elle appartient. L'épouse voilée, confinée à la maison, jamais nommée paraît finalement exercer sur le ménage une sorte de règne inavoué. L'homme est conduit à la respecter, à tendre vers elle, à la mériter parce qu'il a besoin de sa participation autant dans la gestion du ménage (exigence économique, sociale) que dans l'acte de l'amour (exigence culturelle).

Mais comment concilier la relation égalitaire et personnelle du sentiment rendue nécessaire par la situation de fait avec la relation hiérarchique et réifiée de la culture masculine.

Leur conjonction est difficile en principe et en fait. Dans la période d'éblouissement sexuel qui suit le mariage il n'est pas rare qu'une véritable passion amoureuse lie les époux ; cela est admis. Mais au-delà une tension plus ou moins grande existe toujours entre les deux attitudes et le modèle « officiel », pesant de toute l'organisation de la société au-delà du couple, tend à écraser le modèle spontané qui ne trouve d'appui extérieur guère ailleurs que dans la poésie.

L'homme veut-il faire prévaloir la relation de sentiment dans les rapports avec sa femme, refuse-t-il de séparer le coït de l'affection celle-ci devient une parenthèse dans le système de rôles tournés vers l'extérieur, il a deux personnalités, celle du couple et celle de la vie politique. Et de fait il est remarquable que s'adressant à un homme, un autre homme ne nomme jamais son épouse et les autres femmes du ménage ; ce serait inconvenant ce serait confondre l'épouse avec cette femme-sexe (finalement abstraite, inexistante) de la culture masculine ce serait faire pénétrer dans le domaine « privé » jalousement fermé parce que ne correspondant pas à la culture « officielle » et laisser entendre que celle-ci s'applique à celui-là. On évite donc de parler des femmes de la maison, d'en faire un sujet de conversation, on se borne à des allusions, on les nomme de façon détournée ; l'ensemble des femmes est désigné par le terme *Khanevadeh* (ménage), la sœur par l'expression *Hamshireh* (ceux qui ont reçu le même sein), la mère par un mot arabe : *Valedeh.*

Le mari veut-il au contraire maintenir dans la relation à son épouse la position hiératique qui commande le système de rôles admis, les relations dans le ménage deviennent difficiles, la stimulaiton sexuelle par l'agression s'avère vite insuffisante, la participation attendue de la femme dans l'acte sexuel difficile à obtenir ; le coït tend à être cet acte de communication isolé de tout autre que l'on a décrit plus haut ; l'homme tend à être sexuellement malheureux dans sa relation à son épouse. Dans les deux cas, qui ne sont d'ailleurs que des schémas simples composant une variété de figures reélles, la relation à la femme tend à contredire, d'une façon ou de l'autre, les images modèles de la culture masculine.

Cette contradiction provient de l'inadaptation de la culture, de l'idéologie masculine à la vie quotidienne réelle et, à l'inverse, de la conscience que la femme a de sa fonction effective dans la vie de l'homme. Le ménage n'est pas cette association idéale, ce contrat synallagmatique entre deux individus qu'en

visage l'islam ; il n'est pas non plus, comme le voudrait la culture masculine, un simple instrument au service de l'homme. La femme n'est isolée ni de la famille de son père ni du groupe des femmes, elle est un être social conscient de sa valeur, qui le sait et le fait savoir. Elle n'est pas dans la sexualité objet mais acteur participant ou se refusant, provoquant ou déjouant de façon détournée le désir de l'homme, le conquérant au moins autant qu'elle est conquise par lui, témoin enfin de sa volupté, toutes choses par lesquelles elle se rend égale à lui.

La femme est dépréciée dans la culture parce qu'elle n'est pas politique ; elle ne peut cependant manquer d'occuper une place importante dans la société puisqu'elle est l'instrument de la culture et de la politique (sexualité, natalité, alliances) et que (malheureusement) elle le sait. Dépréciée dans la société masculine, la femme ne peut qu'être surévaluée lorsque l'homme se retrouve en face d'elle. La surévaluation dans le ménage est en quelque sorte corollaire de la dépréciation externe.

La femme représente ainsi l'irruption vivante du spontané dans la culture venue d'en haut. Si elle doit être acceptée elle est cependant inexpliquée et inexplicable au niveau de cette culture ; ses conduites directes ou détournées, que l'homme ne peut manquer de percevoir, sont du domaine de l'incompréhensible. D'où par application du principe de raison suffisante, ces fantasmes masculins, cette image maligne de la femme : est-elle un être par nature pervers, démoniaque ? et le ressentiment que l'homme a fréquemment contre elle (50).

La culture masculine, la conception de la femme ne correspond pas à la réalité. Sur la coopération fondamentale du

---

(50) Cette image maligne de la femme n'est pas propre à la société iranienne. On la retrouve notamment en Afrique. Les observateurs ont, là aussi, été conduits à mettre en évidence sa relation avec la position, génératrice de conflit, de la femme dans la société. M. Gluckman, « Crise morale et solutions magiques », in *Economies et Sociétés*, V, 10, février 1967, reprenant et amplifiant une proposition d'Evans Pritchard, attribue cette image dans la société Zoulou à la contradiction de la situation de la femme : la famille est étendue, patrilinéaire, patrilocale, la femme crée des tensions disruptives dans cette organisation. « C'est ce conflit profond, écrit-il, qui se traduit dans ce type de société par toute une série de croyances concernant le mal inhérent à la féminité, mal qui est assorti d'un pouvoir surnaturel qui lui permet de porter tort aux autres membres de la société. Comme le conflit naît des facultés de reproduction de la femme, il est logiquement associé à l'intensité de ses désirs sexuels. »

ménage s'installe en conséquence une tension habituelle, une lutte pour le pouvoir dont l'aspect essentiel est constitué par la rivalité, que l'on a soulignée précédemment, des parents autour du garçon. Le ménage semble ainsi rarement offrir aux époux la possibilité d'un accomplissement affectif. D'autres institutions le permettent-elles ? Dans quelle mesure la conception de la femme (infériorité, irresponsabilité, objectivation sexuelle) et sa réclusion autorisent-elles accord mutuel, égalité des partenaires, liberté de relation. Considérons les conditions d'accès aux femmes dans la réalité sociale.

∴

Dans beaucoup de sociétés existent à côté du mariage (lié à l'organisation de la société et partant toujours en quelque manière soumis à des contraintes) des institutions plus ou moins ouvertement tolérées qui permettent, soit avant, soit quelque temps après la relation officialisée, aux individus des deux sexes de se rencontrer sur la base d'un accord mutuel (51). La spontanéité de la liaison balance le caractère imposé du mariage. Ce n'est encore que dans certains pays que le mariage tend à devenir un contrat individuel, aboutissement d'une « logique du sentiment ».

Examinons les institutions iraniennes qui permettent aux hommes et aux femmes de se rencontrer.

Le mariage est presque toujours un mariage arrangé qui méconnaît la personnalité des individus. Dans le cas du premier mariage qui demeure unique pour plus de 9 personnes sur 10, c'est presque toujours la famille et l'union de famille, auxquelles dans les villages se superposent les autorités locales, qui en décident (52). Il est entendu que la contrainte matrimoniale légale ou de fait ne s'exerce qu'en vue du bien

(51) Au sujet de l'Afrique Noire voir D. Paulme, *op. cit.* Les jeunes filles d'Afrique Noire aussi bien que les jeunes gens jouissent d'une grande liberté sexuelle avant le mariage. Cela est vrai aussi bien des sociétés patriarcales que matriarcales, seules les sociétés islamisées interdisent les relations pré-mariage. Chez les Borroro, société pastorale, la multiplication des mariages secondaires, à la suite d'un abandon de l'époux et leur régularisation, prouvent à quel point la femme parvient à disposer librement d'elle-même après être passée sous les fourches caudines d'un premier mariage conclu sans son consentement (p. 71).

(52) P. Vieille et M. Kotobi, *op. cit.*

des individus qui y sont soumis, en outre le consentement des jeunes gens est requis lorsqu'ils sont pubères. Mais ces contrôles font appel au mieux à la raison ou à la pulsion amoureuse non aux raisons de l'amour. Le jeu des mobiles n'est pas différent dans le ou les éventuels mariages suivants dans lesquels l'individu, la femme aussi bien que l'homme, détient un pouvoir de décision beaucoup plus important.

Rappelons ici, trait qui n'est d'ailleurs propre ni à l'Iran ni aux pays musulmans, que le mariage est traditionnellement et demeure précoce. L'âge au mariage tend à reculer lentement en fonction de dispositions légales (minimum de 15 ans révolus pour la fille, de 18 ans révolus pour le garçon) et de facteurs liés à la vie urbaine sur lesquels il n'y a pas lieu d'épiloguer ici ; mais beaucoup de parents tâchent encore, soit en tournant la loi, soit en demandant des dérogations, de marier leur fille avant 15 ans, et la plupart seraient fort inquiets qu'elle ne le fût pas à 18 (53).

Cette hâte au mariage est liée à la crainte de relations amoureuses prénuptiales par ailleurs sévèrement prohibées. Il est une obligation absolue pour la jeune fille d'être vierge au soir de la noce. Or la valeur prêtée à la virginité ne vient pas du souci de paternité, il y a pour en faire la preuve d'autres moyens traditionnels (le « délai de viduité »), non plus de la crainte de naissances illégitimes ; dans maintes sociétés et notamment dans des sociétés sous-développées, les relations sexuelles avant mariage sont libres et infécondes (54). Pour les paysans eux-mêmes, la perte de la virginité n'est importante que parce que « cela prouve que la femme a

(53) Le mariage des filles avant l'âge de 15 ans ne semble pas rare à la campagne ou la notion d'âge est d'ailleurs peu précise. A Tehran, durant le mois de Sharivar 1343 (août-septembre 1964), ont été enregistrées 530 demandes de dérogation à l'âge légal de 15 ans ; parmi les jeunes filles présentées, 289 étaient impubères (données du Ministère de la Justice publiées par la Presse). L'âge moyen au premier mariage est, en Iran, d'après le recensement de 1956, 25,5 ans pour les hommes et 18,6 ans pour les femmes, mais seuls sont comptés dans le recensement les mariages survenus après l'âge légal. Une proportion non négligeable de mariages survenus avant l'âge légal n'est pas enregistrée à un âge plus élevé. J.-C. Chasteland, M. Amani, O.A. Puech, *op. cit.*, pp. 199-200.

(54) Voir encore ici D. Paulme, *op. cit.*

La vie de la jeune fille noire courtisée par ses amants est une époque agréable (on lui demande seulement un peu de discrétion) qu'elle tâche de prolonger en évitant d'être enceinte, ce qui la mettrait dans l'obligation d'aller vivre sous le toit de son mari et de mener la vie pénible d'une femme mariée.

fauté » ; elle s'est ainsi « dénoncée ». La virginité a une valeur en soi, en dehors de la personne. C'est un élément de jugement externe dans une société qui se refuse à juger au for intérieur ; l'importance qui lui est accordée est liée, bien sûr, à un mariage qui n'est pas le résultat de sentiments. La jalousie à propos de l'état du sexe de la femme n'est pas sans parallèle avec l'inquiétude que l'amant éprouve à propos des sentiment de la femme à son égard et l'on pourrait penser que l'opposition des préoccupations n'est que la conséquence de l'opposition des institutions. Mais en fait le mariage arrangé et le mariage de raison n'ont pas toujours pour corollaire le souci de la virginité. On peut par ailleurs dire que la notion de virginité est liée à celles de souillure rituelle, d'honneur de la race et à leurs composés.

Toutefois le sens social de la virginité ne s'éclaire que lorsqu'on replace l'institution dans l'ensemble des institutions relatives au mariage et aux rapports entre sexes ; la sexualité n'est pas considérée comme une aventure personnelle elle est objectivée ; la « faute » est justement d'oublier que le sexe n'est rien d'autre que le sexe et qu'en outre (ou en conséquence) la femme n'a pas le droit d'en disposer.

Les relations adultérines ne sont pas plus admises, pas plus possibles et pas plus fréquentes dans le petit peuple des campagnes et des villes que les relations avant mariage. Il existe bien un mythe de la fornication généralisée mais il paraît devoir être davantage mis sur le compte de l'idéologie sexuelle que de la réalité. Les difficultés légales de la preuve de l'adultère que l'on évoquait plus haut en faveur de la liberté sexuelle ne peuvent être mises à profit que par ces catégories supérieures dont la puissance et la morgue défient le jugement populaire. Sans doute l'adultère est-il aujourd'hui en extension dans certaines catégories intermédiaires de la capitale du fait de l'effondrement des contrôles sociaux traditionnels, du fait notamment de l'impossibilité du fonctionnement, dans une grande cité, des contrôles externes. Notons que d'ordinaire l'adultère est d'ailleurs une simple passade où la femme ne fait que se soumettre au désir de l'homme, une rencontre qui assouvit la pulsion sexuelle mais où les sentiments ne parviennent guère à s'exprimer.

Les couches inférieures et moyennes de la population réprouvent très vivement la fornication. Les possibilités de rencontre entre hommes et femmes y sont limitées par l'en-

semble des restrictions apportées aux déplacements de celles-ci ; la facilité de la répudiation suffirait, d'ailleurs, en dehors de toute autre motivation à inciter la femme à la plus grande réserve dans ses relations avec les hommes. Les cas d'adultère sont, dans ces milieux, fort rares et poursuivis avec la plus extrême rigueur. La femme en est habituellement considérée comme le principal responsable ; elle est parfois lapidée ou envoyée dans une maison de prostitution, de toutes façons elle est chassée de la maison de son mari et de celle de son père. Le verdict populaire est moins sévère pour l'homme coupable qui doit cependant quitter le groupe de localité.

C'est ici le lieu de parler de ces institutions si curieuses de la vie rurale qui, en contradiction apparente avec la règle de séparation des sexes, permettent aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes d'entrer en présence les uns des autres. L'occasion quotidienne est la corvée d'eau qui conduit filles et femmes à la source ou à la sortie du quanat, les occasions exceptionnelles sont les fêtes religieuses et les mariages. Les garçons y guettent les filles qui détournent les yeux ou regardent à la dérobée. Ces manèges sont connus des parents, ils les ont eux-mêmes pratiqués et les tolèrent.

On donne parfois à ces rencontres le sens d'une institution ayant pour objet d'organiser discrètement un accord sentimental entre jeunes gens (ce sont d'ailleurs les membres de l'intelligentsia qui les interprètent ainsi). Il est, en fait, possible que parfois une idylle s'ébauche dans ces entrevues furtives, que des regards soient échangés, ou quelques mots ; il est rare, très rare que les choses aillent plus loin, qu'un baiser donné en cachette scelle une entente amoureuse ; il est tout à fait exceptionnel que garçons et filles en arrivent à des relations sexuelles (même sur la Côte Caspienne où entre hommes et femmes règnerait une plus grande liberté de relations, le cas paraît rare — on en cite ici ou là un cas ; les parents seraient alors moins sévères ; ils « achèteraient » un mari qui consente à fermer les yeux ; quant au coït anal pré-mariage, en dehors de la jeunesse dorée de Tehran, il paraît aussi exceptionnel).

D'ailleurs à supposer que dans les conditions où les rencontres ont lieu des relations amoureuses se nouent, elles ne pourraient s'actualiser qu'avec le consentement des parents qui jugeront si l'alliance proposée est acceptable. L'efficacité de l'institution sur le plan d'un accord de sentiment entre les futurs époux est donc extrêmement limitée. Il convient da-

vantage de la considérer comme un des aspects de cet affrontement collectif des sexes que l'on signalait plus haut.

Dans ces occasions de rencontre, garçons et filles s'opposent du reste comme deux chœurs dont les chants ne se répondent pas mais se poursuivent parallèlement en monologues murmurés où chacun exprime à ses compagnons, chacune à ses compagnes les vœux de son cœur qu'ils ne peuvent annoncer tout haut.

Examinons maintenant les facilités légales d'accès aux femmes multipliées par l'islam. Le concubinage avec la femme esclave a vécu comme l'esclavage lui-même ; il n'était d'ailleurs qu'à la portée de guerriers se partageant les femmes comme les biens des populations vaincues, de riches bourgeois ou aristocrates, capables d'acheter aux premiers ou aux marchands d'esclaves les femmes convoitées. Quant au mariage temporaire, il ne semble guère fleurir qu'à l'ombre des grands sanctuaires, lieux de pèlerinage, comme les lupanars avoisinaient autrefois en Occident la cathédrale. Reste la polygamie ; comme le concubinat, elle n'était et n'est possible, par les frais qu'elle entraîne, que pour les catégories supérieures de la population. C'est d'ailleurs seulement dans ces catégories qu'elle avait, semble-t-il, une réelle importance aujourd'hui en déclin, et c'est seulement parmi elles qu'elle a pour motif effectif la satisfaction de la « vitalité sexuelle » ; dans les autres catégories sociales elle est davantage la conséquence de la stérilité d'une première union ou de l'intérêt économique du travail de la femme (tissage du tapis par exemple), en quoi la polygamie paysanne en Iran ne se différencie pas de celle observée en Egypte ou en Afrique du Nord.

Les facilités légales d'accès aux femmes paraissent ainsi être peu mises à profit. De plus, il faut insister sur le fait que ces facilités n'ont rien à voir avec une liberté d'accès. Les droits reconnus aux individus ne prennent leur sens que dans les conditions concrètes où ils s'exercent. Le fait que les institutions officielles admettent plusieurs unions concurrentes ou consécutives et de plusieurs espèces se superpose à des contrôles sociaux extrêmement stricts de l'accès aux femmes. L'enregistrement légal d'une union n'est pas, comme par exemple dans la première législation soviétique du mariage, une simple trace d'une union par ailleurs absolument individualisée, destinée à faire la preuve de paternité en cas de litige entre les époux. L'homme en réalité, n'accède à la femme quelle que soit l'union qu'il envisage avec elle qu'au travers

d'un autre homme. Garçon et fille, homme et femme, à moins qu'ils ne soient rituellement interdits l'un pour l'autre, ne se rencontrent jamais réellement, tout au plus peuvent-ils parfois s'entr'apercevoir.

Toute relation doit être médiatisée par un arrangement conclu avec celui ou ceux qui, à un titre ou un autre, disposent de la femme et qui sont surtout les « aînées » : pères-chefs de famille et hiérarchies des unions de familles et des groupes de localité. Dans cette perspective, il est tout à fait remarquable d'ailleurs de noter que le père est la personne la plus intéressé à la virginité de l'épousée ; c'est à lui qu'est présenté le drap ensanglanté de la nuit de noce. Le mariage est une transaction ; au don de la femme génitrice-sexe correspond un courant inverse de contre-dons en biens ou en monnaie et d'obligations « politiques », le cédant ne peut admettre dans une transaction aussi importante que l'objet cédé ait été altéré à son insu. Sa violence en cas d'altération n'a d'autre fonction que de regagner un prestige bafoué.

La médiatisation du rapport avec la femme, fait généralisé, est en relation fonctionnelle avec son infériorisation, son objectivation, avec l'absence de communication et avec les formes mêmes de la sexualité.

Les facilités juridiques d'accès aux femmes ne font ainsi que cacher l'inexistence d'un accès libre, et le fait que la plupart des hommes ne peuvent accéder qu'à une femme qu'ils n'ont pas personnellement choisie.

La multiplication des formes légales de la relation sexuelle est au fond à classer, dans l'optique des couches populaires (perspective évidemment en soi), au même rang que la valorisation du sexe que l'on notait plus haut.

On peut à ce point se demander si la critique implicite contenue dans la présentation effectuée des institutions gérant les relations entre hommes et femmes, n'est pas subjective, orientée par un tropisme humaniste ; si en fait on ne se trouve pas devant des institutions traditionnelles fonctionnant au sein d'une société qui les assume entièrement. On a déjà rencontré des contradictions sociales qui tendent à montrer l'objectivité de la critique, il convient ici d'insister sur une autre contradiction majeure : cette société qui valorise tant l'activité sexuelle est sexuellement malheureuse.

⁂

Signalons d'abord qu'il semble bien, quoique l'on en ait dit, quoique le langage rapporte, que la sexualité ne paraît pas plus intense dans la population étudiée qu'en d'autres. Dans les campagnes iraniennes semble prévaloir un rythme hebdomadaire. On ignore par ailleurs la fréquence réelle de la frigidité féminine ; elle est du reste particulièrement difficile à connaître pour diverses raisons dont la première est l'inexistence de mots désignant les aspects propres de la volupté féminine ; mais le fait que les hommes estiment en général que 30 à 40 % des femmes sont frigides constitue un indice inquiétant à propos de leur propre satisfaction puisque le code masculin de la pratique sexuelle exige l'obtention de la participation de la femme (rôle de la femme « après »). On n'a pas, par ailleurs, d'indices directs, d'aveux individuels de l'insatisfaction masculine. Par contre plusieurs aspects du comportement la révèlent. On peut d'abord évoquer la longue plainte de la chanson paysanne faisant écho à la tradition poétique et reprise par la chanson populaire moderne. Son thème constant est l'impossibilité d'un amour partagé, l'échec de la communication, l'inexorable opposition des destins, l'homme refermé sur une solitude malheureuse. Elle est à la fois extraordinaire aveu et violente critique des institutions de l'amour.

L'extension des pratiques sexuelles considérées comme anormales convainc encore de l'insatisfaction de la relation sexuelle avec la femme. Ces pratiques sont fortement réprouvées par l'islam officiel qui, aux yeux de certains, est apparu indulgent pour la masturbation, mais qui place l'homosexualité et la bestialité au même banc d'infamie que l'adultère ; ce faisant le code moral officiel valorise par un nouveau biais le commerce sexuel avec la femme ; il est fidèle à la tendance générale qui l'inspire. Il y a loin toutefois du code à la réalité où les différentes formes de l'onanisme sont communes. La masturbation apparaît particulièrement blâmable à la morale populaire et il est difficile d'évaluer son extension exacte qui n'apparaît pas négligeable. Mais on ferme les yeux sur la bestialité et sur l'homosexualité juvéniles ou adultes, dans ce dernier cas concomitantes au mariage. On en sourit. La pratique de la bestialité est à la campagne proverbiale. A la ville, huit garçons sur dix auraient dit-on, au moins une expérience homosexuelle d'une forme ou d'une autre avant le mariage soit avec des pairs soit avec des hommes plus âgés, l'habitude se transmettant ainsi de génération en génération. Elle serait

toutefois en déclin. Entre garçons, entre hommes, la conversation porte souvent on l'a dit, sur la sexualité ; il n'est pas rare en outre, qu'elle ait un contenu de provocation homosexuelle.

Notons en passant que la fréquence des manifestations sexuelles contraires à la loi montre assez que ce n'est pas par respect de celle-ci que la liberté amoureuse est inexistante avant ou après le mariage mais seulement parce que les résistances populaires sont plus grandes de ce côté en raison essentiellement de l'objectivation de la femme dans la société et la culture officielle.

Nous débouchons ainsi sur une contradiction majeure entre, d'une part, la valorisation du sexe, de l'activité sexuelle avec la femme et, de l'autre, la frustration de cette activité, de l'attente que l'homme y place, des besoins qu'il cherche à satisfaire dans sa relation à la femme. Nous sommes conduits à nous interroger sur la fonction sociale de cette opposition.

∴

La contradiction entre le niveau des valeurs et celui de la pratique effective de la sexualité peut être traduite dans les termes suivants. En même temps qu'elle surévalue le sexe, la société dans son organisation, prétend légaliser entièrement la vie sexuelle, la faire entièrement contrôler par les aînés. Ce canal transforme le rapport amoureux de l'homme à la femme en rapport politico-économique de l'homme au protecteur de la femme ; il stérilise le rapport humain, en fait un rapport physiologique, détache la sexualité de la communication entre l'homme et la femme, rend finalement l'un et l'autre insatisfaits. Dernier trait du système, la culture officielle offre encore l'idéologie du sexe comme solution à cette insatisfaction.

Aussi la surévaluation du sexe n'est-elle finalement que l'entretien d'un rêve inassouvissable élevant le prix du sexe, c'est-à-dire de ceux qui en détiennent l'accès, et reléguant au second plan la quête humaine de bonheur.

La propagande sexuelle apparaît en définitive comme une arme idéologique du pouvoir des aînés sur les cadets ; elle renforce le pouvoir dont les premiers disposent sur les seconds grâce au contrôle exercé sur la caste inférieure des

femmes. Mais il est insuffisant d'en rester à cette catégorie générale d'aînés parce qu'eux-mêmes ont dû se plier au pouvoir de leurs prédécesseurs avant de dominer leurs descendants ; ils ne peuvent être à l'origine de rapports sociaux qui les ont brimés. Et surtout parce qu'en définitive leur autorité sur les familles les lignages ou franctions de lignage et les unions de famille est rendue nécessaire par le système féodal, par cette organisation spécifique de la société en systèmes d'appareils concurrents dont les liens internes sont des fidélités essentiellement fondées sur la parenté, les liens du sang et les alliances matrimoniales. La relation entre la féodalité et le contrôle de l'accès aux femmes est d'ailleurs expressément affirmée par l'intérêt que traditionnellement le maître de la terre prenait dans les mariages au sein des groupes de localité. Jaloux d'une autorité maintenue par la division, il tendait à éviter que des clans trop puissants ne s'établissent grâce aux mariages dans la population dominée. Le pouvoir des aînés sur les cadets au travers des femmes n'est en dernière analyse, que l'échelon inférieur des hiérarchies féodales.

L'idéologie du sexe semble bien aussi provenir de la classe dominante. Il faut espérer que l'histoire nous apporte un jour des données sur ce sujet ; dans la structure sociale présente on n'est pas sans observer un certain nombre de faits qui tendent à montrer l'origine et le transfert du modèle.

On note d'abord que la réification du sexe et le culte de la luxure ne sont entièrement assumés, vécus sans remords que par les couches supérieures ; qu'il s'agit là avant tout de parties du comportement aristocratique, de conduites appartenant à ces couches qui sont à la poursuite cynique du pouvoir, de la fortune et de la jouissance, qui sont seules en mesure « d'avoir des femmes » par l'autorité ou l'argent et donc seules à pouvoir profiter dès ce monde de la religion du sexe ; pour qui, enfin, est naïve la prétention de vouloir communiquer avec la femme.

Cette idéologie est imposée par divers canaux aux couches inférieures qui, fractionnées en petits groupements, ne reprétent pas l'imperméabilité culturelle de macro-groupements comme les classes sociales.

Elle subjugue en raison du prestige que lui assure le fait d'appartenir aux couches dominantes. Elle est nécessairement affirmée, en vertu des règles de la frontalité, aussi bien en paroles qu'en actes, dans la conduite vue par autrui. De

plus elle est rendue nécessaire par les rapports sociaux eux-mêmes ; par la recherche, venant d'en haut, de la femme comme objet de luxe, par l'obligation d'organiser la société sur des groupes de parenté fortement cohésifs, par la privation sexuelle qui en résulte.

Ces différents effets aboutissent au transfert dans les couches populaires du modèle contradictoire d'infériorisation, d'asservissement de la femme en tant que personne, et de sa valorisation en tant qu'objet sexuel.

On voit qu'en définitive les conditions assignées à la satisfaction sexuelle font partie intégrante de l'organisation sociale, qu'elles en sont une pièce essentielle. Le schéma de cette relation peut être exprimé de la façon suivante :

— La sexualité est surévaluée, le mariage est considéré comme un état supérieur, de grandes facilités sont assurées à l'union contrôlée de l'homme et de la femme. La société baigne dans une propagande sexuelle diffuse.

— L'activité sexuelle est cependant strictement contrôlée. Les femmes, caste inférieure, sont soumises aux aînés, leur accès libre est interdit et impossible. Le candidat au mariage doit passer sous les fourches caudines de la hiérarchie des familles et des unions de famille pour satisfaire des pulsions exacerbées par la culture. Il doit se soumettre politiquement, s'inféoder.

— Les conditions d'accès aux femmes et le statut de la femme contribuent à créer une insatisfaction sexuelle par la limitation même de l'activité sexuelle, par l'absence de communication personnelle avec la femme. Cette insatisfaction tend à fermer le système sur lui-même, elle contribue à son tour, dans les conditions culturelles existantes, à la surévaluation du sexe.

Notons ici, sans y insister davantage, l'opposition profonde entre le rôle assigné en Iran à la sexualité et la place que l'Europe du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle lui a faite. La sexualité apparaît là comme un instrument direct d'inféodation, la pulsion n'y est pas inhibée mais insatisfaite en dehors de certaines conditions politiques, ici la culture et l'ordre social prétendent se fonder sur la répression sexuelle, sur le refoulement des instincts. L'opposi-

tion correspond à celle des structures sociales et des formes politiques globales.

⁂

On a récemment donné du statut de la femme dans les pays musulmans une explication bien différente de celle que je suppose (55). Son auteur se fonde essentiellement sur la connaissance de l'Algérie mais remarque, et cela ne fait point de doute, que les faits rapportés sont valables pour une grande partie du bassin méditerranéen ; ils le sont aussi pour l'Iran. Ce pays se trouve en outre justement implanté sur cette partie du monde où sont apparues les inventions du néolithique auxquelles des institutions matrimoniales encore vivantes seraient dues. Il est donc nécessaire de se situer par rapport à cette thèse.

L'auteur pense reconnaître dans la société rurale une *volonté* de « vivre entre soi », d'endogamie, de constitution de groupements rassemblant tous ceux, hommes et femmes nés d'un même ancêtre, de réalisation de petites « républiques des cousins » dans lesquelles la femme dispose d'un statut élevé. La dégradation de la condition de la femme serait un phénomène urbain lié au conflit entre la république des citoyens, tendance urbaine, et la république des cousins, formation rurale dont le modèle a constamment, au cours des millénaires, été réintroduit dans la ville par les populations qui en réalimentaient la démographie. Menacés dans leurs habitudes endogames, les cousins recluent les femmes dans le harem, leur imposent le voile, les soumettent à un contrôle jaloux.

Il ne semble pas que l'explication soit valable pour la société iranienne, particulièrement pour la partie paysanne de cette société, essentiellement composée de métayers, « sujets » d'une féodalité terrienne.

Ainsi en Iran comme en Afrique du Nord, le voile est en

(55) G. Tillion, *op. cit.*
Quant aux faits il y a peu de différences entre l'Iran et l'Algérie. L'analogie apparaît encore à la lecture du réquisitoire de F.-M. Rabet, *La femme algérienne*, Paris, Maspero, 1965, 140 p., ou du témoignage de Z. Bittari, *O mes sœurs musulmanes, pleurez*, Paris, Gallimard, 1964, 215 p.

relation avec l'urbanisation mais il n'y apparaît que comme le résultat particulier d'un souci aussi bien campagnard qu'urbain, le refus de contact de l'homme et de la femme. La densité urbaine, la diversification des contacts dès les abords du logement, le fait que le quartier et, bien davantage, la ville ne sont plus, comme le village constitués par un seul groupe isolé de relations face à face, rend nécessaire une forme plus individualisée de la ségrégation des sexes ; mais si la femme paysanne n'est pas voilée, elle n'est pas moins par d'autres moyens, recluse : elle ne va pas à la ville, ne participe pas aux assemblées locales, se retire lorsqu'un étranger pénètre dans le village, se cache s'il entre dans la maison, etc. C'est seulement le domaine où la femme peut aller à visage découvert qui se rétrécit aux limites de la maison lorsqu'on passe des campagnes à la ville ; et dans l'une comme dans les autres, le souci de ségrégation ne paraît pas lié en Iran comme ce serait le cas dans les villes du Maghreb à l'agression subie par les habitudes endogames mais à une agression perpétuelle de la femme elle-même, à son statut de bien convoité, d'instrument de loisir et de reproduction.

Or cette agression semble liée, en Iran tout au moins, à la relation entre les populations, qu'elles soient rurales ou citadines, et le pouvoir. Pour expliquer les divergences (à mon sens seulement apparentes) entre l'histoire qui nous montre les sociétés orientales constamment dominées par un pouvoir autoritaire, et l'ethnographie qui rencontre aujourd'hui, des sociétés qui ne semblent pas avoir été broyées, c'est-à-dire individualisées par des millénaires de despotisme, l'auteur poursuit en supposant que les campagnes ont vécu à l'abri des influences du pouvoir central et qu'ainsi ont pu s'y maintenir les particularismes de clans par ailleurs constamment réintroduits par l'immigration dans la ville, domaine privilégié de l'influence du pouvoir.

Quant à l'Iran, et sinon celui d'aujourd'hui du moins celui d'un passé récent et moins récent, il n'y a, semble-t-il, aucune différence fondamentale dans l'organisation des villes et des campagnes. On ne voit nulle république des citoyens urbaine à opposer à la république des cousins ruraux, la première n'a jamais existé sinon à l'état d'aspiration et non de forme organisée, sinon à l'état de forme émergente et aussitôt bousculée. Aussi bien à la ville qu'à la campagne le modèle d'organisation sociale comporte l'existence de factions, de familles, d'unions de familles de tribus,

plus simplement de « clans ». On ne voit pas davantage de différence dans le mode de domination de la ville et de la campagne par le pouvoir central, dans l'une comme dans l'autre, un petit nombre de représentants directs de l'autorité, quelques administrateurs, agents du fisc et soldats. Dans l'une comme dans l'autre, rien de cette autorité à volonté égalisatrice agissant au travers d'une forte administration qui a si profondément marqué l'Occident. C'est là que réside le désaccord essentiel lorsque l'on tente d'appliquer à l'Iran la thèse d'une volonté endogame.

Le « despotisme oriental, » en Iran au moins, ne domine pas au travers d'une administration ; il le fait au travers de relations de familles, de relations de personnes ; le pouvoir est toujours le pouvoir d'un clan ; il est « administré » au travers du clan dominant et des clans clients du premier ; non pas selon des normes arrêtées à l'avance et égalitaires mais selon les termes du rapport de force entre dominants et dominés. Le « despotisme oriental » n'est pas égalisateur mais différenciateur, c'est là, du reste, l'une de ses règles conscientes traditionnelles « d'administration ».

Mais ainsi l'organisation en clans se propage-t-elle de haut en bas du corps social, elle est une nécessité aussi bien de la participation à l'appareil de domination que de la résistance. On voit alors que le clan n'est pas lié aux possibilités offertes à l'expansion démographique par l'agriculture et l'élevage, qu'il n'est pas non plus d'abord, une forme recherchée d'organisation sociale, la manifestation d'une tension vers l'idéal du « vivre entre soi », qui pourrait être le souvenir de la situation exceptionnelle qui a suivi les découvertes techniques du néolithique, c'est avant tout une formation d'attaque et de défense, un instrument de domination de l'homme par l'homme et de résistance à l'exploitation de l'homme par l'homme. Le modèle est maintenu vivant par les grandes tribus, plus exactement par les familles dominant les grandes tribus. Opposées les unes aux autres dans la course au pouvoir, dominant toujours une fraction au moins du territoire, contestant toujours, lorsqu'elles ne l'exercent pas, de façon ouverte ou latente, l'exercice du pouvoir, se tenant continuellement prêtes à l'asssumer, elles ont le souci de maintenir la cohésion au sein d'une lignée aussi étendue que possible, elles ont une *volonté* endogame. Ce sont ces familles et les tribus qu'elles guident qui submergent périodiquement la ville et non les paysans dominés qui y immigrent timidement. Ce

sont elles qui y importent et imposent périodiquement le modèle d'organisation endogame et plus généralement le modèle d'organisation en fractions qui devient pour les populations dominées une forme de résistance au pouvoir mais une forme adaptée à la domination qu'elles subissent et qui en définitive les plie au système établi.

Le statut de la femme est lié au rapport entre catégorie dominante te catégorie dominée, aux droits que les membres du clan dominant détiennent sur les personnes et les biens des familles sujettes et à l'incertitude de ces droits. La femme (et plus particulièrement la femme des populations dominées) est pour la catégorie dominante un bien de loisir et de reproduction (la première fonction dépassant la seconde en importance). Tandis que cette notion aristocratique pénètre la culture ou est un frein à l'évolution de la culture des couches dominées, il ne reste qu'une conduite possible pour la famille, l'union de famille, le clan s'ils désirent préserver leurs femmes : les cacher. Ils ne se conduisent, au reste pas différemment pour les biens. Mais on voit alors que le voile et la réclusion ne sont pas seulement moyens et symboles d'asservissement de la femme mais moyens et symboles de sa protection ; cette dernière fonction étant la justification objective et subjective (dans la culture masculine) de la première.

⁂

En conclusion de cette étude à propos des conduites relatives à la naissance, à la mort et à la sexualité dans la société iranienne, essayons de jeter un regard d'ensemble sur ce problème auquel on a accordé un constant souci, la dialectique du comportement.

Dès le départ on a indiqué qu'il convient de prêter une attention particulière à la dualité de l'expression et des pratiques effectives, à l'opposition de la frontalité et de la spontanéité. L'étude des conduites permet de préciser le schéma ; on relève en effet qu'elles ont trois sources principales.

On trouve d'abord un corps d'expressions toutes faites, rituelles, appartenant à différents codes et particulièrement à l'islam. Elles se présentent comme la couverture symbolique des conduites, mais ne sont que des affirmations rituelles

ayant une autre finalité que l'expression de la réalité ; elles sont l'aspect proprement frontal du comportement.

On rencontre ensuite la partie la plus substantielle des pratiques, des idées et des valeurs, celle qui est déterminée par l'organisation sociale effective, est liée à cette situation globale que nous identifions comme féodale et que nous tâcherons de caractériser dans sa spécificité au cours du dernier chapitre de cet ouvrage.

Apparaissent enfin un certain nombre de conduites, quelques pratiques, surtout des aspirations, habituellement cachées ou ne s'exprimant que partiellement qui révèlent un comportement tendanciel et concourent à définir certains traits d'une société paysanne qui serait libérée de la contrainte féodale.

Sous la frontalité existent donc deux conduites concurrentes : une spontanéité de réponse à la situation féodale, et une spontanéité de révolte tendant à nier l'organisation féodale de la société. Reprenons d'abord succinctement les aspects du comportement qui trouvent leur signification et leur cohérence dans la structure féodale.

La notion de fécondité naturelle nous est apparue de plusieurs façons liée à l'organisation de la société. Cette organisation fait disparaître de la perception individuelle et collective le paramètre objectif de la limitation des naissances : le niveau des ressources disponibles. Les rapports de production créent l'intérêt aussi bien pour le maître féodal que pour les unions de famille, de l'accroissement du nombre des individus. La multiplication de la descendance est une réponse à l'insécurité latente et multiforme du statut des individus, de l'homme dans le groupement féodal et le village, de la femme dans le ménage ; enfin l'homme, dernier échelon de la société politique, conçoit la femme comme être inférieur, instrument de la politique, qui doit porter des enfants auxquels le destin, c'est-à-dire la place que l'individu saura acquérir dans les conjonctures qu'il traverse, donnera ou ne donnera pas la possibilité de survivre.

La notion de fécondité naturelle est ainsi corollaire d'un isolement fondamental de l'individu par rapport aux conditions collectives de l'existence et par rapport aux autres êtres. Elle est identique à l'objectivation de la femme, de l'enfant et, à un double titre de la petite fille.

L'enfant n'est pas, a-t-on dit, être spécifique mais adulte

en attente, la fille est dévalorisée par rapport au graçon parce qu'elle est objet sexuel en puissance et menacé. La femme est réduite à des fonctions sexuelles et de fécondité au bénéfice de l'homme. Elle n'est pas reconnue, dans la culture masculine comme personne, comme sujet de sexualité, de maternité au sein d'une existence personnelle ; elle est instrument. Bien plus, le monde humain est radicalement divisé en deux castes se partageant les valeurs, les sentiments, les activités les attitudes, les qualités selon une dichotomie totale. Frontalité — spontanéité, culture — nature, esprit — matière, politique — naïveté, activité — passivité, pureté — impureté, domination — soumission, volupté — enfantement, besoin — absence de besoin, violence — renoncement, accaparement — don, cynisme — consolation, etc., sont des antinomies identiques à l'opposition homme-femme qui situent la femme dans le pouvoir de l'homme.

Cette division rend inutile la communication et se prolonge dans son absence au sein du couple ; le couple n'existe pas comme *nous* qu'il s'agisse du sentiment, de la sexualité, de l'éducation des enfants, il est composé dans la culture d'un sujet et d'un objet. L'incommunicabilité a pour conséquence de rendre le couple imperméable au changement, elle tend à le refermer sur les normes traditionnellement reçues.

L'objectivation de la femme, l'absence de communication au sein du couple ne sont pas des faits sociaux isolés ; bien au contraire, l'objectivation de l'autre, la non-communication sont des caractères généraux de la société considérée, d'une société du pouvoir de l'homme sur l'homme, dont la femme subit doublement les effets parce qu'elle est justement un instrument de ce pouvoir.

La violence féodale exige que l'homme surmonte sa naïveté, baise la main qu'il mord en intention, tende à dominer par la force ou par la ruse. L'homme féodal c'est la fierté, l'isolement, le refus de s'avouer, de communiquer parce que se dévoiler c'est se livrer. Il est jeté vers la solitude condamné à tenter d'ordonner la société par rapport à lui seul. Il se ferme à l'autre parce qu'il poursuit inlassablement l'objectif du pouvoir sur l'autre. Il fait de l'absence de communication sa grandeur, de l'isolement son orgueil. On ne parle évidemment pas ici des communications naïves qui n'ont trait qu'à la sphère la plus immédiate du quotidien, de la promiscuité des ménages (voisins, apparentés), des solidarités immédiates, spontanées ; à ce niveau, communications et coopération sont

certes infiniment plus intenses qu'en Occident à propos duquel on a souvent souligné — et exagéré — l'isolement des ménages, le cloisonnement de la vie résidentielle ; mais de la communication et de la coopération réfléchie, volontaire, active, orientée vers des objectifs collectifs (culturels, politiques, sociaux), conduisant à des solidarités, à des engagements, à des amitiés irrévocables, cimentés par l'action. Ces formes de relations sociales sont comme fait collectif inexistantes.

Dans ces conditions la continuité de l'homme n'est pas une continuité éthique, une continuité de sens ; la parole est étrangère à la parole, elle est étrangère à l'acte ; l'acte est étranger à l'acte ; la personne ne peut être reconnue ni dans ses paroles ni dans ses actes ; l'individu se conçoit étranger aux uns et aux autres ; et c'est bien vrai puisque la parole, l'acte sont opportunité et, donc, n'expriment pas la personne dans sa totalité. Mais en même temps paroles et actes, dans leur totalité disloquée, expriment bien l'homme à la poursuite de la puissance ou de la sécurité.

En définitive, la culture n'est pas autre chose que la politique, elle est l'opposé de la naïveté, de la sincérité, de l'amitié, de tout ce qui n'est pas soumis à la dure loi du calcul nécessaire pour la survie. Elle tend à transformer en apparences les institutions fonctionnelles à l'unité des groupes et groupements ou encore à maintenir ou créer des postulats idéologiques permettant de couvrir les actes motivés par l'intérêt particulier du groupe ou de l'individu et leurs résultats ; c'est-à-dire de se protéger ou de surprendre. La frontalité, qu'elle ait un objet offensif ou défensif, qu'elle soit sciemment ou inconsciemment utilisée, est l'un des instruments de la politique, son moyen le plus élevé. Elle est la création la plus haute de l'organisation sociale en même temps qu'elle couvre les conduites spontanées de réponse à cette organisation et celles qui tendent à la nier.

La notion de destin est une notion frontale essentielle. La fortune, le malheur, la naissance, la mort, tout est écrit d'avance ,le sort de l'homme n'est autre que les coups du destin ; Dieu lui-même apparaît comme un maître du destin. Mais lorsqu'on examine comment est vécue cette notion par laquelle on a en particulier voulu caractériser l'islam, on se rend compte qu'elle n'est une valeur de l'activité pratique qu'indirectement puisqu'en fait, on se trouve dans une société qui est d'une part tendue par la volonté de puissance,

d'autre part, plus profondément à la recherche de la vie et du bonheur.

Dans le cas de la mort, par exemple l'appel au destin relève d'une croyance qui a un certain nombre de fonctions telles que celles-ci : refouler et cacher l'inquiétude effective durant la maladie ou la tristesse lors de l'issue fatale, parce que ces sentiments sont contraires à la fierté ; couvrir l'échec de la lutte humaine contre la mort : l'homme n'a pas échoué, mais le destin n'a pas été favorable ; cacher éventuellement les choix réels, ou une insouciance cynique au sort de l'homme ; ne pas avouer des responsabilités que l'on perçoit effectivement dans la mort advenue. C'est encore le destin qui couvre l'échec des rapports de l'homme à la femme. L'affirmation de sa responsabilité apparaît dans tous les cas liée au statut et au rôle de l'homme féodal incapable de percevoir l'action de la mécanique politico-économique qui l'écrase ou la transformant en mécanique non humaine de façon à ne pas être humilié par le sort qui lui est fait. Le destin est le mythe qui couvre d'un voile de pudeur les résultats de la pratique collective ; la mécanique sociale est objectivée, elle n'appartient plus aux hommes, elle apparaît sous une forme qui n'est pas très éloignée de la providence du libéralisme. Ainsi l'idée de destin telle qu'elle est vécue, apparaît-elle bien à la fois comme le produit idéologique (effectif ou repris de croyances plus anciennes) et la couverture de la violence sociale permanente.

Considérons maintenant la notion de Dieu. Le Dieu affirmé est bien celui de Mahomet tout puissant, bon, généreux envers le croyant auquel celui-ci doit gratitude et adoration. C'est à Lui que sont effectivement dédiés les actes d'adoration. Mais la notion vécue de Dieu est, on l'a dit, identique à celle de destin ; les événements de la vie ne sont pas une occasion de reconnaissance de la sagesse de Dieu mais seulement de reconnaissance de l'inévitable, de l'événement qui doit arriver *parce qu'*il est dans « l'ordre des choses » ou qui devait arriver *parce qu'*il est arrivé ; c'est une mise en ordre mythique mais tranquillisante de l'événement. Dieu apparaît comme une incarnation du destin.

On voit ainsi comment s'articulent notion de Dieu, notion de destin et activité pratique. Les événements de la naissance et de la mort des enfants, par exemple, sont présentés comme la manifestation de la volonté divine mais dans une forme qui permet d'identifier derrière le nom de Dieu la notion de

destin et dans un contexte tel que la croyance où son affirmation ne font que cacher des choix effectifs orientés par une valeur d'action pratique : la distinction entre culture et nature. C'est une valeur d'action bien définie qui dirige la conduite, mais l'homme se perçoit ou se dit soumis à un destin qu'il nomme Dieu. On peut encore prendre comme exemples de valeurs frontales soit l'égalité des êtres et notamment des enfants quels que soient leur sexe, leur âge, leur rang à la naissance ; affirmation qui couvre en fait une activité fortement différenciatrice, soit l'équité dans le comportement à l'égard de la femme qui serait dominé par le sens de rendre à un être inférieur ce qui lui est dû et de la traiter avec mansuétude — en fait si la femme a bien un statut inférieur, ce n'est habituellement pas la générosité qui règle les rapports que l'on a avec elle ; soit enfin le pansexualisme qui n'est qu'une dérision.

D'une façon générale, la frontalité tend à laisser entendre que toute l'activité des hommes se déroule selon les principes d'une cité idéale, que l'on se trouve dans une société rationnelle, heureuse et sans tension, soumise à Dieu, à la nature des choses et à l'Etat ; que chacun exécute les actes que commandent la justice, l'équité, la loi (elles-mêmes sans contradiction possible), le principal guide des conduites étant l'islam.

Mais ce serait un contre sens à la fois de principe et de réalité que d'affirmer que le comportement est commandé par les préceptes affirmés et notamment se conforme à ceux de l'islam ; on a dit que constamment l'activité tendait à se couvrir de symboles qui lui étaient étrangers ; on peut ajouter que ni l'organisation féodale ni l'islam n'exigent du sujet ou du croyant davantage d'authenticité. Ils ne demandent pas autre chose que l'affirmation renouvelée de gestes et de paroles prescrits ; les uns et les autres témoignent de la bonne volonté, de l'intention de se conformer aux règles édictées d'en haut ; mais le citoyen ou le croyant estime que ces règles ne peuvent en fait être réalisées parce que soit en lui-même il les juge injustes (cas parfois des lois civiles), soit elles lui apparaissent mal appliquées ou tournées par les individus, les « autres », rendant ainsi nécessaire que chacun, tout en affirmant les principes, poursuive la lutte pour la défense des droits qu'il estime lui appartenir ; il pense que la société voulue par en haut et notamment la société islamique, ne peut se réaliser que sous un maître « juste » appliquant lui-même

jusqu'à la limite la règle prescrite et amenant chacun par l'exemple et l'exhortation à s'y conformer. La société affirmée par la frontalité est donc une société d'intention ; l'exécution des rites a d'abord, pour objet la temporisation ; mais, dans l'expectation du « Maître du Temps » qui abrogera l'attente, l'activité réelle, contournant ou utilisant les rites, se déroule selon les lois de la lutte pour la vie.

La frontalité qui nous est apparue comme un produit de l'organisation sociale, qui tend à naître d'elle comme instrument de couverture de la politique en même temps en est le sceau définitif, puisqu'ainsi l'homme se trouve partagé entre une communication qui ne l'exprime que très partiellement, qui n'exprime que son rôle de sujet et l'impossibilité de la communication relative aux rôles spontanés que le premier couvre. Le développement individuel et collectif est ainsi arrêté sur les conduites fonctionnelles à l'organisation féodale, c'est-à-dire sur ce que l'on a appelé la spontanéité de réponse au féodalisme. L'individu, coupé de la collectivité de ses pairs, ne parvient pas à dépasser une résistance à l'insécurité féodale qui finalement ne fasse pas le jeu de l'organisation en place ; isolé derrière son front, il s'intègre au système en luttant pour la vie.

La culture de fait, les valeurs d'action relatives à la femme, à l'enfant, à la naissance, à la mort, à la sexualité et, plus généralement la conception de l'homme et de la société, sont le produit de l'organisation sociale et ne lui sont pas contraires.

La multiplication des enfants est profitable aux couches dominantes : le surnombre de bras et de bouches à nourrir fournit, dans les rapports de production existant, un instrument de pression sur les travailleurs ; de même, le culte du sexe, dans une société où l'accès de la femme est entièrement contrôlé, renforce le pouvoir des aînés et des maîtres féodaux. Si elles se retournent contre la couche dominée, ni la première ni la seconde conduite ne gênent cependant la couche dominante. Le nombre d'enfants devient avantage pour celui qui a les moyens de les élever et de les placer ; le pansexualisme, idéologie de la faim, rêve pour les pauvres, est une idéologie réaliste pour les maîtres féodaux à qui le pouvoir et l'argent fournissent la marchandise sexuelle recherchée.

Dans ces conditions on comprend que la couche dominante sur qui reposent les responsabilités du destin collectif ne s'oppose pas aux conduites en cause mais les favorise. On se

trouve ainsi dans une situation qui n'est pas sans analogie avec celle de la société bourgeoise.

A l'idéologie des libertés qui favorise l'exploitation des travailleurs, l'accumulation du capital, la possibilité pour les uns de jouir effectivement des libertés et l'impossibilité pour les autres d'utiliser les droits juridiques qui leur sont accordés, correspond ici, en particulier, l'idéologie de la naissance et du sexe. Par des moyens différents, correspondant là à l'universalisme individualiste du capitalisme industriel, ici aux particularismes de clans, d'unions de famille et de ménages d'une société où l'homme demeure la principale source d'énergie de la production, il s'agit, dans les deux cas, d'obtenir une main-d'œuvre asservie par la combinaison des termes de l'idéologie et de l'organisation sociale.

L'idéologie de la naissance et du sexe est donc bien un instrument de domination des couches inférieures de la population par la féodalité. Mais ce rapport est-il seulement fait d'analyse ou est-il vécu comme tel, a-t-il une réalité proprement sociale, fait-il partie d'une conscience de classe ?

Les couches inférieures recherchent d'autres valeurs que celles qu'elles vivent en pratique. Les conceptions reçues de la femme et de l'enfant font leur malheur ; elles le ressentent. Les aspirations, sur lesquelles on va bientôt revenir, le montrent ; mais les couches inférieures n'avouent pas leur insatisfaction et surtout pas publiquement, si bien qu'il ne peut y avoir prise de conscience et résistance effective à la culture imposée. La perméabilité culturelle des couches populaires est grande ; elles tendent à s'identifier à leurs maîtres. On ne peut donc parler de classe que comme phénomène latent.

Ecrasée par la frontalité et les conduites déterminées par le système féodal, les unes à l'autre liées bien que ne se correspondant pas, vit une spontanéité tendant à rejeter les deux aspects précédents. Fondée sur les conditions immédiates de l'existence, finalement sur la violence même qui est faite aux individus, et, plus profondément sur le couple antagoniste agressivité-solidarité, elle prend la forme d'un humanisme primitif, païen, non encore repris par la pensée philosophique, et cependant déjà incompatible aussi bien avec la volonté de puissance qu'avec la soumission au destin.

Cet humanisme sous-jacent s'exprime dans le besoin d'amour et l'amour même des parents pour les enfants, de l'homme pour la femme, dans la tendresse qui ne s'exprime qu'à la dérobée, celle du père qui n'embrasse l'enfant qu'en-

dormi, de l'époux qui ne dit des mots d'amour qu'en cachette. Si la culture institutionnalisée pose au début la brutale différenciation, la séparation radicale de l'homme et de la femme, existe aussi dans le peuple un mythe latent semblable au mythe grec de l'androgyne originel dont les moitiés séparées par le démiurge cherchent à se rejoindre. L'humanisme populaire c'est encore le besoin d'amitié, de confiance, de communication, constamment surpris et renouvelé qui rend possibles et nécessaires ces débordements brusques et imprévisibles de la spontanéité que l'on signalait au début. Il apparaît aussi dans ce besoin de sécurité dont quelques manifestations ont été rencontrées, qui donne lieu à tant d'actions finalement dérisoires. On pourrait en évoquer d'autres aspects étrangers au domaine de cette étude tel le besoin de justice qui donne naissance à ces institutions populaires non fixées en organisation qui sont un des faits remarquables de la vie publique.

Cet humanisme sur lequel peuvent être fondés de profonds changements sociaux, n'est pas, dans l'état où nous l'avons observé, le fait d'une évolution récente. D'anciennes institutions montrent qu'il coexiste depuis fort longtemps avec les valeurs provenant du féodalisme et qu'il a constamment tendu à entrer en tension avec elles ; on peut, à ce propos et à titre d'exemple, évoquer à nouveau la chanson populaire ou, dans un autre domaine les *pahlavans*, sortes de chevaliers populaires redresseurs de torts, défenseurs des faibles, gardiens d'une notion démocratique du droit et de l'honneur.

On peut aussi désigner les groupes ou catégories au sein desquels les valeurs humanistes ont tendu à se maintenir. De ce point de vue, la catégorie des artisans de bazar représente probablement une catégorie privilégiée. Toutefois l'opposition entre hommes et femmes que l'on a rencontrée tout au long de cet exposé est la trace d'un phénomène de toute autre envergure. La femme apparaît comme le véritable point d'émergence de la spontanéité, tandis que les valeurs du féodalisme, descendant pour ainsi dire au travers des hiérarchies sociales, dressent contre elle et au-dessus d'elle la caste des hommes. Cependant, cette dichotomie sociale que la culture venue d'en haut veut totale, comme point de démarcation entre elle-même et la nature, n'existe pas en réalité de façon aussi radicale. D'abord parce que la femme accepte et ne peut qu'accepter, au moins frontalement, les valeurs masculines dont le statut est politiquement supérieur ; parce qu'aussi, de façon à hausser la considération qui lui est accordée, elle se

fait « politique », dresse le fils contre le père et au travers du premier cherche à relever un prestige social diminué.

L'homme de son côté, isolé, mutilé par les conduites propres au système féodal, pris en outre dans la contradiction entre la dévalorisation de la femme comme personne et sa valorisation comme sexe, tend à abroger le mur par lequel on veut le séparer d'elle, et accepter certaines des valeurs qui permettent la communication.

Fécondité et sexualité illustrent excellement les deux systèmes de pratiques et de valeurs contradictoires, celui de femme-nature et celui de femme-culture ; mais la limite entre culture provenant de l'organisation sociale et culture naissant spontanément se déplace de la coupure homme-femme vers une rupture se situant au sein de la personnalité, d'ailleurs formée dès l'enfance dans la relation aux parents et spécialement à la mère qui enseigne à la fois soumission et révolte à l'égard du père.

Sans doute atteint-on ici un fait majeur de la culture et du psychisme collectif, correspondant à des traits spécifiques de l'organisation sociale.

Les contradictions existent dans la société et la culture de ce pays comme elles existent ailleurs. Le produit de leur travail est arraché aux paysans et aux travailleurs urbains par les couches dominantes ; des institutions, une culture sont imposées au peuple des campagnes et des villes qui contribuent à leur exploitation.

Une féodalité d'origine nomade impose sa domination, une organisation sociale et des modes de conduite qui lui conviennent ou lui sont utiles, à une population qui n'a d'autre raison de les accepter que les pressions qui sont exercées sur elle. Il existe une conscience de l'exploitation économique qui s'exprime parfois très rudement, un sentiment de l'inadéquation de la culture imposée dont on a rencontré maints symptômes ; mais ces contradictions ne parviennent que difficilement à s'exprimer socialement sous la forme d'opposition de classes en raison même de l'organisation du féodalisme fondé sur des appareils concurrents se divisant à leur tour en fractions concurrentes jusqu'au niveau de l'individu. La force de cette organisation se trouve dans l'instabilité potentielle et réelle qu'elle contient, dans l'opposition constante des groupements, groupes et individus, dans l'incertitude de leurs statuts, dans les menaces qui pèsent sur eux, dans les possibilités d'ascension sociale que leur offre le jeu de la puissance et, finalement,

dans l'impossibilité où sont placés deux individus, deux groupes, deux groupements de se rencontrer comme pairs.

Dans ces conditions les tensions collectives réelles, soit proprement économiques soit relevant davantage du domaine de la culture, ne prennent pas la forme de contradictions sociales déclarées ; elles s'affirment sous des formes détournées et fragmentées, ou se réfugient au sein de la famille dont elles empoisonnent l'existence ou encore demeurent au sein de la personne dans un équilibre en perpétuel balancement.

Au-dessus de ce combat obscur entre les deux systèmes socio-culturels spontanés, la frontalité intervient comme troisième larron. Elle a, comme on l'a montré, partie liée avec le système de réponse à la situation féodale ; mais, brouillant les cartes, obscurcissant les rôles, éliminant les communications au sujet des motivations réelles des conduites, elle débilite en fait chacun des systèmes et leur opposition.

Tehran 1966

III

BOURGEOISIE NATIONALE ET BOURGEOISIE DÉPENDANTE

FONCTIONS ET FONCTIONNEMENT D'UNE VILLE IRANIENNE DANS LES ANNEES 1960

Le fonctionnement de la ville tel que l'Occident le connaît est un héritage de l'ascension de la bourgeoisie. A partir du xe siècle, tandis que les activités d'échange et de production se développent, commerçants et artisans, regroupés en associations, ressentent la nécessité d'institutions urbaines différentes et indépendantes de celles de la féodalité. Ils obtiennent privilèges et franchises aux contenus fort divers, dont le caractère commun est la consécration de l'unité politique de la ville et de son autonomie plus ou moins grande dans l'administration et les finances locales, dans la réglementation économique, dans la définition du droit et l'exercice de la justice, dans la défense communale. Les cités s'organisent en micro-états, en petites républiques démocratiques.

Avec le renforcement de l'Etat appuyé sur une bourgeoisie unifiée et le déclin de la féodalité, le régime des lois générales tend à se substituer au régime des chartes et coutumes. Les institutions municipales sont, en quelque sorte, transposées au niveau de la nation. Les villes trouvent dans le cadre de l'Etat une personnalité civile et municipale ; leur indépendance s'atténue ; elles ne sont plus des totalités politiques finies, deviennent une des bases essentielles de l'organisation de la société globale. Elles jouissent d'institutions propices au développement des forces et des formes économiques qui ont provoqué l'apparition de la commune, conservent la gestion de ce qui leur est spécifique (notamment l'équipement et l'amé-

nagement de leur territoire), sont ainsi en mesure de répondre dans des conditions favorables aux besoins collectifs ou à certains des besoins dont la dimension est locale et de permettre l'épanouissement de la société urbaine.

Jusqu'à ces dernières décennies, la commune fut un élément de l'organisation des sociétés bourgeoises. Selon les pays, l'autorité centrale exerçait sur elle des pouvoirs plus ou moins étendus de tutelle et de contrôle ; mais il ne s'agissait là que de nuances au sein d'un ensemble d'institutions et d'habitudes qui définissaient les sociétés de démocratie libérale où pouvoir central et autorités locales ne pouvaient entrer durablement en conflit puisqu'ils émanaient de la même volonté, celle de la nation exprimée au travers d'un type défini de mécanismes. La commune, telle qu'elle existait, il y a encore peu en Occident, faisait partie d'une organisation globale de la société, elle n'était pas seulement définie par les institutions communales mais liée à l'ensemble des institutions de la société : organisations et mœurs habituelles.

Avec le développement de nouvelles forces et formes économiques : unités industrielles de taille croissante, intégration financière des entreprises, planification du progrès économique et social et surtout dans un pays fortement centralisé comme la France, la commune apparaît aujourd'hui à maints égards comme une institution dont les limites territoriales ne sont plus que le témoin d'une organisation économique-sociale dépassée et le domaine d'action de plus en plus limité par la puissance de l'Etat. Cette situation apparaît cependant transitoire. Des tendances nouvelles se font jour qui conduisent à des tensions entre l'Etat et des entités territoriales en gestation qui présagent l'affirmation d'autorités locales dont les contours ne seront plus ceux des communes. Formées sur la base de vastes ensembles territoriaux les régions urbaines dynamiques cherchent à obtenir la reconnaissance de leur identité politico-administrative aux dépens des communes et d'un Etat dont l'organisation ne peut répondre aux besoins collectifs nouveaux et freine en conséquence le développement de la société. Par ailleurs se forment des groupes urbains de localité définis par des besoins insatisfaits, des intérêts communs au niveau de secteurs géographiques dont les limites sont déterminées par les caractères morphologiques des régions urbaines.

L'institution communale est, en Occident, liée au dévelop-

pement technico-économique, aux formes économiques-sociales et à l'ensemble des institutions de la nation ; elle est, en un mot, un corollaire des fonctions de la ville si l'on entend le terme non pas dans le sens étroit des activités urbaines de production mais dans celui, général, de la totalité des rôles économiques et sociaux de la ville dans la nation.

Qu'en est-il en Iran ? Comment les groupements de localité, comment en particulier les villes, s'intègrent-ils à la société globale ? Quelle relation y observe-t-on entre institutions urbaines, formes économiques-sociales et organisation de l'Etat ? Quelle est la dynamique de ces rapports ? Une organisation municipale de type occidental (conseil et maire élus) a été adoptée en 1952. Mais comment fonctionne-t-elle, alors que les conditions dans lesquelles la décision fut prise (le Mossadeghisme) ont été bouleversées par la Restauration, dans un pays qui n'a pas connu le mouvement des communes, où la féodalité fut urbaine (1) et dont la révolution bourgeoise, fut étouffée ? L'organisation communale parvient-elle à se greffer sur des institutions qui ne lui ont pas donné naissance, son maintien s'explique-t-il par un changement fondamental du rapport des forces sociales au sein du pays ? Quel est alors ce changement, et comment l'institution nouvelle s'amalgame-t-elle à l'ensemble des institutions nationales ? Notre objet n'est pas ici de retracer l'histoire des institutions municipales en Iran, mais d'examiner le fonctionnement de la société urbaine et ses relations avec la structure sociale globale à un moment donné. Le moment où Ahvaz fut visitée, au cours de l'année 1963, se situe dans une période cruciale. La société « traditionnelle » déjà profondément remaniée au cours du XIXe siècle est en voie de remodélation rapide avec le renforcement du pouvoir central depuis 1922. Après 1953, l'intégration accélérée de l'Iran au marché mondial, conduit à une restructuration fondamentale où viennent pourtant prendre place certaines des institutions les plus anciennes.

***

(1) A.N. Poliak, « La Féodalité Islamique », in *Revue des Etudes Islamiques*, 1936, X, pp. 247-266, pense que le caractère fondamental de la féodalité orientale est sa concentration dans les villes par opposition à la féodalité occidentale dispersée dans les châteaux, et montre combien cette localisation a conditionné l'avenir de la société au travers notamment des modèles de relation entre catégories socio-professionnelles.

On aborde habituellement le fait urbain de façon périphérique : on l'envisage sous l'angle des fonctions comprises comme activités économiques de la ville par rapport aux autres points du territoire, on compare alors des productions, on évalue des échanges, on chiffre le produit et le revenu urbain, etc. ; ou bien l'on analyse le comportement social de la population urbaine, les représentations, les pratiques, les opinions, etc. ; ou encore l'intérêt est porté à l'écologie urbaine, à la répartition des paysages, de l'équipement, de la population et aux relations entre les différentes répartitions obtenues. Chacune de ces approches atteint un aspect du social ; mais, d'ordinaire, chacun de ces aspects fragmentaires est hypostasié. L'opération est légitime lorsque l'on se fixe pour objectif d'apporter certains aménagements à l'organisation en place, ou de renforcer les connaissances et les moyens d'action des forces sociales dominantes ; elle est inadaptée à l'explication de la société et à l'identification de son devenir (la transformation des fonctions urbaines, au sens étroit, par exemple, ne peut être appréciée indépendamment du fonctionnement de la société nationale). On cherchera ici à dépasser la description d'une multiplicité d'aspects en les replongeant dans le drame urbain réel, celui des rapports entre classes sociales, entre classes et pouvoir, entre régions se développant selon des mouvements inégaux. Dans cette perspective, une ville particulière, Ahvaz, est un point d'observation grâce auquel il est permis de découvrir des configurations plus vastes que celles contenues dans ses propres limites. A ce rôle de témoin, chaque ville ajoute cependant ses dimensions spécifiques, celle d'un cadre local où ne se retrouvent pas également représentés les intérêts, les groupements, les classes existants au sein de la société globale, si bien que le rapport des forces local n'est pas une simple transposition du rapport des forces national, et celle d'une situation écologique donnée dans l'espace national si bien que des disparités et des tensions existent entre elle et les autres villes parmi lesquelles la capitale tient évidemment une place prééminente.

Cette étude débute par une évocation des transformations générales, récentes et en cours, du rôle d'Ahvaz et de l'organisation politique et économique de la société et de l'espace iranien ; on se situe alors au niveau des rapports sociaux globaux les plus facilement observables (modification des activités, transformations institutionnelles), sans pouvoir at-

teindre l'ensemble des fonctions urbaines, des mécanismes intérieurs du groupement de localité, de la société nationale et leur dynamique. On poursuivra donc par un examen attentif de la société urbaine ; de ses activités économiques, de l'organisation de son appareil de production de sa surface morphologique, mettant en relief les désadaptations des moyens par rapport aux fins assignées de l'activité collective : le développement et la satisfaction des besoins collectifs. Cette description des produits de la pratique sociale pose des problèmes, indique que la société poursuit en fait d'autres objectifs que ceux qu'elle avoue. Il convient alors d'expliciter ces objectifs, d'expliquer les produits de la société par son organisation. Pénétrant dans le domaine des conduites des individus et des groupes, dans celui des rapports entre groupements sociaux, classes, institution municipale et pouvoir, on analysera et on tentera de recomposer le fonctionnement de la société urbaine. On sera ainsi conduit à retrouver l'interrogation de départ à propos de la fonction de la ville dans l'espace social national.

***

La ville d'Ahvaz, sur les rives du Karoon, au centre de la plaine du Khuzistan, occupe un site urbain ancien, sans doute déjà occupé par les Achéménides et réutilisé, dit-on, sous le nom de Hormuzd-Ardeshir par les Sassanides dont elle est la capitale remplaçant l'ancienne Suse. Les Sassanides construisent sur le Karoon un pont-barrage qui fait de la ville le centre d'une région agricole prospère et un point de passage important. L'effondrement de l'ouvrage vers le XIVe siècle provoque la décadence de la ville (2). Pendant plusieurs siècles Suk al Ahvaz, nom que les Arabes, après la conquête, ont donné à la place, ne sera plus qu'un bourg sans importance dominé par les villes situées au nord de la plaine, Dezful et Shushtar.

L'essor de la ville moderne débute à la fin du XIXe siècle avec l'intensification de la pénétration commerciale de l'Iran et l'utilisation, relativement nouvelle, des routes de la Suziane

(2) L. LOCKHART, s.v. Ahvaz in *Encyclopédie de l'Islam*, nouvelle édition, vol. I, p. 305.

(nom que l'on donnait alors au Khuzistan) qui, après avoir escaladé le Zagros, débouchent sur le plateau à Hamadan et Isfahan. L'importance du rôle d'Ahvaz dans ce courant commercial provient du rapide, provoqué dans le cours du Karoon, par un banc rocheux, celui-là même qui supportait le pont-barrage sassanide. Les marchandises qui remontent la rivière doivent être transbordées de la section aval à celle d'amont ou abandonner la voie navigable et poursuivre leur chemin par la route. Vers 1920 cette circonstance fait choisir Ahvaz comme camp de base de l'exploitation pétrolière de la bordure montagneuse du Khuzistan (3).

Très rapidement, dans le premier quart du XXe *siècle*, Ahvaz devient l'une des plus importantes places commerciales de l'Iran. Son influence bénéficie du coup porté aux villes du nord par la fermeture des frontières soviétiques. L'aire de marché d'Ahvaz s'étend alors à une grande partie du pays. La ville devient un entrepôt majeur et l'un des marchés étalons du pays (*i.e.*, où se fixent les prix intérieurs). A l'importation, activité motrice, répond bientôt un contre-courant d'exportatons. Le développement des institutions et de la construction suit celui des activités. Les maîtres féodaux du Khuzistan, Arabes surtout et Bakhtiaris, assurent la tranquillité des voies commerciales et la sécurité de la ville. La population se développe rapidement ; les quelques milliers d'habitants de

(3) L. Lockhart, *art cité*, attribue à l'exploitation pétrolière l'essor moderne d'Ahvaz. Or c'est de 1901 que date la première concession pétrolière dans le sud-ouest de l'Iran, c'est en 1908 que le pétrole est découvert en quantité exploitable à Majid-i-Suleiman, et ce n'est qu'en 1912 que la raffinerie d'Abadan est mise en activité. Par contre la route Ahvaz-Isfahan est remise en état dès 1888 par les Anglais ; c'est la « route Lynch » qui révolutionne les courants commerciaux au sud du plateau, elle tend notamment à supplanter la route Bouchir-Chiraz ; en 1903 entre les deux villes d'Isfahan et d'Ahvaz ont été transportées dans un sens ou dans l'autre 6 711 charges (?), en 1906 : 19 446 (voir Bérard, *Les révolutionnaires de la Perse*, Paris, A. Colin, 1910, 363 p.). De même c'est en 1899 que commence la construction par les Français de la forteresse de Suse sur la route d'Ahvaz à Hamadan qui montre l'intérêt que les puissances coloniales ressentent, dès la fin du XIXe siècle, pour le Khuzistan.

Quant à la chronique locale (orale) elle fait remonter aux dernières années du règne de Nassr-ed-Dine Chah (mort en 1896) la fixation du plan urbain de la nouvelle ville d'Ahvaz par un ingénieur allemand. Notons que Lockhart semble ne fonder son opinion que sur l'article *Ahvaz* de la première édition de l'*Encyclopédie de l'Islam* (1913) qui lui-même avait été rédigé d'après des documents qui ne sont pas toujours de première main et par ailleurs anciens (le voyage de de Morgan, dernière source citée, date de 1897-99).

1900 deviennent 120 000 cinquante ans plus tard (4). Les hommes affluent des provinces limitrophes, chacun apportant avec lui les habitudes et les traits culturels spécifiques de sa ville d'origine. Les grands commerçants de la ville se recruteront ainsi surtout parmi les immigrés d'Isfahan.

Le petit bourg de la fin du XIXe siècle, dont les masures surpeuplées existent encore au nord-ouest de la ville, s'étend avec rapidité. Un plan de développement en damier est établi par des agents voyers occidentaux ; il tranche avec le plan des villes anciennes et préfigure celui que la spéculation foncière mettra en honneur quelques décennies plus tard lors de la grande croissance des villes iraniennes. Un quartier commercial est construit au centre de la ville en jonction avec les quais du port fluvial. Avec Reza-Chah, Ahvaz devient la capitale du Khuzistan : elle est le point de départ du Trans-Iranien qui mène à Tehran et, au-delà, vers les provinces du nord du pays ; en fuse aussi le réseau routier régional. Un nouveau quartier aux larges avenues est tracé sur l'autre rive du Karoon face à la ville de la rive gauche qui, dans les années précédentes, s'est densifiée. Les rives sont reliées par deux ponts. Cette prospérité n'aura été qu'une flambée. Une série de transformations vont réduire le rôle d'Ahvaz, l'atteindre dans sa fonction principale de centre dominant d'échanges entre l'Iran et l'Etranger et dans ses fonctions secondaires : fonction de point de transbordement et de port, fonction de centre régional d'échanges et d'animation.

***

La transformation la plus profonde, celle qui affecte le plus le sort de la ville, est la construction d'un Etat bureaucratique

(4) LOCKHART, *op. cit.*, propose le chiffre de 2 000 habitants pour le début du siècle. L'indication est d'ailleurs reprise de la première édition de l'Encyclopédie de l'Islam. J'aurai tendance à croire que ce chiffre est faible. En 1956 le recensement de la population compte 120 090 habitants à Ahvaz. (Ministry of Interior, Public Statistics, census district statistics of the first national census of Iran, Aban 1335, Vol. IX, Avhaz census district, Tehran, mars 1960, 47 p.) Le recensement rapporte en outre que seulement un peu plus de la moitié (54,5 %) de la population totale de la ville est née dans les limites du Sharestan (département) d'Ahvaz. Bien plus, moins de 1/3 de la population âgée de 25 ans et plus est originaire du Sharestan alors que c'est le cas de 77 % de la population âgée de 0 à 24 ans.

centralisé qui débute vers 1922 avec l'installation au pouvoir de Reza-Chah et se développe par vagues jusqu'à nos jours. L'organisation de l'Etat sous les Ghadjars n'était pas bureaucratique, n'était centralisée que dans un sens original, laissait subsister de grands féodaux provinciaux entre lesquels le pouvoir jouait un jeu constant d'équilibration. Telle était notamment la situation dans le Khuzistan qui, dominé par deux grandes familles, les Bakhtiars, et celle de Cheik Khazal jouissait d'une relative autonomie. L'Etat bureaucratique centralisé ne se borne pas à détruire ces puissances locales, il tend aussi à diriger l'économie du pays et, d'abord, son commerce extérieur par les droits de douanes, les contingentements, la réglementation des devises, la création de monopoles, etc. La direction de l'économie n'a pas pour corollaire nécessaire la concentration des activités, c'est pourtant l'effet qu'elle eut.

Une réglementation stable, une application uniforme permettent à chacun de jouir de conditions d'activités identiques où qu'il soit situé. En fait, la pratique administrative est loin d'assurer ces conditions. Le régime du commerce extérieur est fréquemment modifié ; interdictions et levées d'interdictions d'importation, modifications du volume des contingents, de l'importance des droits, etc., avantagent ceux qui sont les plus rapprochés (socialement et géographiquement) des centres de décision, ceux qui sont plus vite, plus complètement informés. Les bureaux chargés de l'application de la réglementation économique et fiscale sont d'un formalisme extrême. Dès lors seuls des rapports personnels à un niveau élevé peuvent aplanir les obstacles rencontrés, accélérer le processus bureaucratique. Un entrepreneur dynamique ne peut se passer d'user d'influence, celle-ci allant parfois, sinon fréquemment jusqu'à inspirer les modifications de la réglementation. En outre, les relations personnelles nécessaires à l'activité commerciale (et aux autres activités) ne peuvent être maintenues à distance ; les communications sont lentes : en 1963, il en coûte encore deux jours au minimum pour faire parvenir un courrier d'Ahvaz à Tehran, quatre jours au minimum d'Ahvaz à Tabriz. Quant aux communications téléphoniques, elles sont fort peu commodes et partant peu intenses (270 appels quotidiens d'Ahvaz à l'ensemble du pays à la même époque). Pour être au courant des décisions du pouvoir, pour peser sur elles, pour profiter de leur application, la résidence dans la capitale est nécessaire. L'exode vers Tehran, durant les années 1930-1960,

des commerçants des villes de province, d'Ahvaz en particulier mais aussi de villes comme Tabriz, Recht, Isfahan ou Kermanchah, n'a pas d'autre raison. Ce facteur est surtout effectif dans les activités d'importation davantage soumises à la réglementation étatique ; cependant importation et exportation sont habituellement liées dans l'activité, cette liaison procurant l'avantage de demeurer hors du marché des devises. Par ailleurs, après la nationalisation des pétroles et l'augmentation des revenus qu'ils apportent au pays, l'importation se développe très rapidement reléguant au second plan l'activité d'exportation. Cette tendance à la centralisation géographique des échanges avec l'étranger provenant de l'organisation nouvelle de l'Etat rencontre une autre tendance à la concentration des affaires qu'elle favorise et qui la renforce.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (en Iran depuis 1953 surtout), les grandes firmes exportatrices des pays dominants, organisent leurs marchés dans les pays sous-développés, y implantent des concessionnaires exclusifs éventuellement appuyés sur des réseaux de succursales. Elles contrôlent l'activité de leurs représentants et les soutiennent par une politique des ventes dont l'aspect principal est l'accord de délais de payement relativement longs et à taux réduit. Ces facilités de crédit, liées à la surabondance des capitaux dans les pays développés, contrastent avec les taux usuraires des pays sous-développés et placent les concessionnaires dans une situation avantageuse sur le marché local. Ainsi se trouve dévalorisé dans les opérations d'importations le rôle du capital de l'entrepreneur et valorisés d'autres facteurs, notamment les facultés d'organisations et l'entregent (l'influence qui permet de faciliter les opérations d'importations), celui-ci ne pouvant être utilement exercé que dans la capitale. De toutes façons les concessionnaires exclusifs ont intérêt à être choisis sur la place commerciale principale du pays ; à partir de ce point ils peuvent étendre dans de meilleures conditions leur activité. Tehran tend ainsi à devenir le point de contact privilégié entre économie des pays développés et économie iranienne ; les firmes étrangères les plus importantes y fixent leurs délégations, toutes y favorisent l'installation du centre de leur réseau de distribution. Les commerçants de province se trouvent dans ces conditions deux fois désavantagés : ils ne sont pas en mesure d'obtenir des concessions et donc, dès le départ, ne peuvent obtenir des situations préférentielles sur le marché ;

ils sont désormais concurrencés, dans leur propre ville de résidence, par les succursales ou les revendeurs des concessionnaires qui travaillent dans des conditions plus favorables. La liste est longue des produits qui sont ainsi monopolisés par des concessionnaires exclusifs établis à Tehran et répartis directement ou indirectement par eux : automobiles, matériel électro-ménager, pharmacie, matériel médical, chirurgical, machines de bureau, produits plastiques, étoffes, peinture, fer, etc.

Les grands distributeurs nationaux, disposant ou non d'exclusivité, répartissant directement ou non, ont encore un autre motif de s'établir à Tehran. Ils peuvent y être épaulés par le capital bancaire qui développe ses activités parallèlement à celles des grandes firmes exportatrices étrangères et à l'instigation des groupes financiers des pays développés. La synchronisation des deux mouvements est remarquable, elle n'est pas due au hasard, et l'on note, de façon très symptomatique, que, fréquemment, ce sont les mêmes hommes qui se trouvent à la tête des grandes affaires commerciales, et au conseil d'administration des banques. Alors que, jusque vers 1955 n'existent en Iran que des banques d'Etat, c'est à partir de cette date que se multiplient les établissements financiers Irano-Etrangers dont l'objet principal est le soutien des opérations commerciales et surtout des opérations d'importations en provenance des pays mêmes qui ont partiellement fourni le capital de la banque. Toutes les banques, sans exception, ont leur siège à Tehran ; elles y trouvent les mêmes avantages que les commerçants eux-mêmes : proximité des centres de décision, facilité des contacts avec l'étranger. Mais elles sont aussi conduites à choisir cette localisation en raison de la concentration commerciale elle-même qu'en retour elles appuient. En effet, si les banques tendent à ouvrir des succursales dans l'ensemble du pays dont elles pompent une partie de l'épargne (en 1963 on compte 11 succursales à Ahvaz), elles n'y distribuent pas les crédits également. Le rapport bancaire demeurant dans une large mesure un rapport face à face, les bases de l'accord d'un crédit étant moins objectives (réelles) que morales (personnelles), les sièges, en la personne des directeur, sous-directeur et chef de crédit, tiennent à contrôler directement les opérations effectuées. Ce n'est que pour des opérations de très faible montant que certaines banques laissent à leurs succursales régionales quelque latitude de décision. La pratique est générale,

elle est valable pour les banques privées mais aussi pour les banques d'Etat qui, concurrencées à Tehran par les premières, conservent une position prépondérante en province.

L'afflux des facilités de crédit à Tehran favorise les commerçants de la capitale et les plus grands d'entre eux qui trouvent dans le capital financier le moyen d'étendre leurs affaires et notamment le réseau de leurs agents ou succursales de province qui viennent concurrencer les commerçants locaux des mêmes produits. La situation sur le marché des capitaux à court terme en province évolue alors de la façon suivante. Les commerçants locaux ne peuvent manquer, pour résister à la concurrence de la capitale, de faire appel à des crédits extérieurs (afin d'assurer les mêmes délais de payement à leurs acheteurs). Les banques, a-t-on dit, n'accordent des crédits qu'avec réserve ; souvent, après avoir assuré certaines facilités, les sièges, inquiets, ne pouvant suivre les clients, se rétractent, plongeant l'emprunteur dans les difficultés. Les commerçants s'adressent alors au marché usuraire local appauvri par le jeu des banques et comptant des taux plus élevés que ceux de la capitale, (18 % au lieu de 12 %). Ils doivent, en fin de compte, rétrocéder à l'usure la plus grande part des profits commerciaux. Du même coup, c'est l'usurier local et non pas le commerçant qui devient, en province, le client préféré des banques ; il a pour lui le volume et la prospérité des affaires. Il devient un intermédiaire entre la banque et le commerce local, empochant dans l'opération la différence des taux de l'argent (taux des crédits bancaires : 8 % ; taux d'intérêt sur le « bazar » : 18 % pour le long terme et les emprunteurs particulièrement sûrs, 24 % pour le moyen terme de 6 mois à un an, 36 % pour des délais moins longs tels que financement des dépôts de garantie en cas d'adjudication). Cet ensemble de modifications des conditions de l'activité commerciale explique la disparition presque complète du commerce international de la ville d'Ahvaz. Ses activités ne sont aujourd'hui qu'un pâle reflet de celles d'autrefois : elles sont peu intenses et dispersées, portent aussi bien à l'importation qu'à l'exportation sur une grande diversité de produits traités en faibles quantités et affectent une zone étendue sur les franges de l'aire d'influence de Tehran (Khuzistan, Fars, Kerman).

La concentration à la fois économique et écologique observée à propos de l'activité commerciale se retrouve dans les activités de travaux publics et de bâtiment dont les gran-

des opérations sont commandées par l'Etat et par les entreprises importantes telles que les sociétés pétrolières. La centralisation de ces organismes, le fait que les contrats de travaux effectués localement (constructions de routes, de maisons d'habitation, de bâtiments administratifs etc.) sont passés directement par les établissements centraux sans contact avec la localité, conduisent, quasi nécessairement, à la recherche d'entrepreneurs présentant des garanties juridiques et financières et une notoriété selon les standards des organismes centraux. Les caractéristiques requises se réduisent en définitive à l'exécution d'un certain nombre de formalités relativement simples pour peu que l'on soit au courant des procédures, à la présentation d'une certaine surface financière, et surtout à la disposition de relations à un niveau suffisamment élevé pour obtenir d'une part les garanties bancaires requises, d'autre part la reconnaissance d'une réputation dont l'aspect personnel est toujours dominant. Ce n'est pas tant, du moins au départ, l'envergure réelle des entrepreneurs locaux qui les place dans une situation d'infériorité par rapport à ceux de la capitale que l'absence de relations dans le milieu où les décisions sont prises, qu'une conduite inadaptée aux nouveaux modèles fixés par les organismes centraux mais fonctionnelle aux procédures habituelles de la ville de province. Etrangère aux entrepreneurs locaux, se crée ainsi une catégorie nouvelle d'entrepreneurs à vocation nationale, née de sa relation avec les administrations centrales et dont les ambitions rencontrent les besoins de ces organismes. Les travaux, commandés par les établissements de l'Etat ou de grandes sociétés, à exécuter dans une ville de province telle qu'Ahvaz, sont donc très souvent confiés à des entreprises de la capitale. Celles-ci font réaliser les travaux sous la surveillance de leurs ingénieurs, parfois par un personnel importé, le plus souvent par les artisans locaux. Etudes et administration sont effectuées dans la capitale qui bénéficie dès lors de l'ensemble des profits, des frais d'étude et des frais généraux et vers laquelle une partie des salaires est rapatriée. Ici encore la ville de province apparaît dominée par la capitale elle ne profite de la croissance que de façon mineure ; cette domination n'a pas d'origine technique ou n'en a pas toujours. La construction par exemple, telle qu'elle est pratiquée, n'enferme point d'autre technique que celle de l'artisan ; les entreprises de Tehran ne sont que des intermédiaires liés au pouvoir, une courroie de transmission.

On rencontre des faits parents dans le processus d'industrialisation soutenu par l'Etat. La capitale jouit auprès des entrepreneurs d'une faveur qui s'explique par les avantages qu'elle leur offre (concentration des autres activités, de la population etc.) L'Etat, dans la répartition géographique des crédits, se conforme à une tendance générale créée par sa centralisation même. Des ateliers industriels importants ont pu, toutefois, être établis à Ahvaz et dans sa région grâce à son aide ; mais dans ce domaine encore, on observe une préférence donnée aux personnes introduites auprès des instances gouvernementales centrales sur la catégorie des artisans que la société locale engendre spontanément sans que ce choix s'explique par des considérations technico-économiques. On décrira plus longuement par la suite cette pratique et sa place dans les mécanismes d'évolution de la société.

L'histoire du rôle d'Ahvaz au cours des trois dernières décennies, et surtout après 1950, est symptomatique de l'évolution de l'organisation du territoire national et de la société iranienne. Ahvaz n'est qu'un cas parmi d'autres, mais l'un des plus remarquables parce que la ville fut dans la période immédiatement antérieure l'une des places commerciales les plus importantes du pays. Les entreprises de Tehran grâce aux contacts plus faciles qu'elles entretiennent avec le pouvoir centralisé, avec les firmes étrangères avec les banques, sont en mesure de dominer les entreprises locales. Les établissements commerciaux de la capitale, au travers des réseaux de distribution qui dépendent d'eux peuvent concurrencer victorieusement les établissements locaux. Ils peuvent vendre soit à meilleur prix, soit avec des délais de paiement plus grands, soit avec des profits plus élevés, soit combiner les éléments de ces alternatives. Le monde des échanges tend à se diviser en deux secteurs : le secteur 'traditionnel', celui des économies de bazar, fragmenté en groupements locaux de commerçants d'envergure petite et moyenne et d'usuriers, ceux-ci faisant payer les risques relativement grands encourus par des taux élevés, le secteur nouveau constitué par les réseaux nationaux conjugués du commerce et de la banque centrés sur Tehran et tendant à dissoudre par la concurrence et à exploiter par le marché de l'argent le secteur traditionnel Dans la conjoncture présente, les intérêts du capital commercial et du capital financier sont opposés dans le premier secteur, convergents dans le second. On assiste ainsi à la disparition du commerce international de la ville de province dont

les fonctions sont accaparées et le marché progressivement alimenté par les réseaux de la capitale. La tendance est aggravée par un effet de masse ; en dessous d'un certain seuil, l'activité n'est plus possible, les stocks ne peuvent plus être suffisamment diversifiés pour répondre à la variété des demandes ; les acheteurs se détournent de la place. Des transformations analogues ont lieu dans le secteur si important à l'époque, du bâtiment et des travaux publics. Les entrepreneurs de Tehran réduisent les entrepreneurs locaux au rôle de sous-traitants ; le développement de ceux-ci est rendu impossible par le développement de ceux-là.

On assiste en outre au pompage des économies locales, à l'appauvrissement des marchés locaux des capitaux ; à l'afflux des profits vers Tehran : profits commerciaux proprement dits récoltés par les réseaux de succursales et de revendeurs, profits financiers réalisés soit au travers des réseaux précédents (par la vente à crédit) soit par l'intermédiaire des usuriers, profits d'entreprise ramassés par les sociétés de travaux de la capitale. Dans ces conditions les capitaux de la ville de province, commerciaux et d'entreprise, ont avantage soit à abandonner une place en déclin et à s'expatrier, vers la capitale de préférence, soit à se transformer en capitaux usuraires sur la place même où ils pourront profiter du manque local de liquidités.

Tehran apparaît comme un pôle de restructuration commercial, financier, d'affaires, extrêmement actif de l'espace iranien. Une ville comme Ahvaz située à près de 1 000 km de la capitale, au surplus sur la principale voie de relations avec l'étranger, se trouve dans son aire de domination. Tehran colonise la province, étend ses réseaux commerciaux, bancaires, d'entreprise, désorganise l'économie « traditionnelle » La transformation est remarquablement parallèle à la transformation de l'organisation politique que l'on a évoquée précédemment bien que celle-là ne soit que partiellement l'effet de celle-ci puisqu'en même temps a joué la pénétration du marché iranien par les grandes firmes étrangères. Plus exactement, peut-être, convient-il de décrire l'évolution comme la succesion de phases se recouvrant plus ou moins et s'engendrant (i) centralisation du pouvoir politique (ii) concentration écologique du commerce extérieur et des grandes affaires (iii) concentration économique et renforcement de la concentration écologique du commerce sous l'impact des firmes étrangères (iv) concentration écologique de l'industrie

naissante. Coiffe cependant l'enchaînement des causes et des phases, la relation entre, d'un côté, la création et le renforcement de l'Etat bureaucratique centralisé, de l'autre, l'évolution politico-économique du rapport entre pays « développés » et « sous-développés ». Par ailleurs l'intervention économique de l'Etat d'une part, des firmes étrangères et des banques de l'autre, s'effectue selon des processus semblables. Ni l'un ni les autres ne traitent directement avec des agents économiques tels que la société tend à en produire mais interposent entre eux-mêmes et ces agents des intermédiaires nouveaux (au moins par l'utilisation qui en est faite) : concessionnaires, entrepreneurs « contractants », usuriers-distributeurs de crédit, etc. L'ancienne organisation socio-économique n'est pas transformée par sa propre réaction aux conditions nouvelles dans laquelle elle est plongée, elle ne se dépasse pas non plus d'elle-même dans un nouvel état, elle est dominée et dissoute par des institutions nouvelles importées d'ailleurs, d'en haut et de l'extérieur.

Le statut de la ville de province a été modifié de façon brutale. D'une quasi-indépendance elle est passée à une quasi-sujétion économique. Les tensions dominantes étaient jusque-là locales se développaient entre groupements provinciaux (commerçants et féodaux principalement) ; désormais le rapport dominant est celui de la ville de province avec la capitale, celle-ci venant menacer celle-là jusque dans son domaine propre. On examinera plus loin le contenu exact de ce rapport. Avant d'y parvenir l'on décrira d'autres facteurs qui ont affecté la fortune de la ville depuis le milieu du siècle, puis les aspects organisationnels de l'équipement urbain de production et de service qui sont les produits des forces et formes économiques-sociales globales et permettent donc d'en apprécier la dynamique.

∴

L'essor d'Ahvaz comme place commerciale était lié à l'activité de transbordement et de port ; mais la ville eût pu conserver la fonction de transit alors qu'elle perdait sa prééminence dans l'échange. Des transformations de l'infrastructure de communications ont anéanti la première fonction.

La construction d'une grande voie asphaltée de Khorramshahr à Tehran, venant après la double prolongation du Trans-

Iranien vers Khorramshahr et Bandar-Chahpour, l'aménagement de ces deux ports pour la réception des bateaux de haute mer, éliminent la nécessité du transbordement des marchandises sur des chalands par lesquels Ahvaz était alimentée. Désormais les marchandises peuvent directement passer du navire au camion ou chemin de fer et être acheminées vers l'intérieur du pays, vers Tehran surtout, place commerciale centrale. Les deux ports de Bandar-Chahpour et Khorramshahr ont ainsi seuls profité de la grande croissance des échanges entre l'Iran et l'étranger consécutive à la nationalisation des pétroles, et une ville comme Khorramshahr est devenue, grâce aux taxes portuaires, la plus riche d'Iran. Mais il est remarquable que les deux places sont demeurées des lieux de transit sans fonction commerciale. Le port d'Ahvaz, actif il y a 15 ans encore, est réduit à des quais endormis et à des entrepôts abandonnés. La disparition des activités portuaires accélère celle de l'activité commerciale qui n'est même plus légitimée par le passage physique des marchandises ; ce sont aussi toutes les activités de services liées au port, jusqu'aux cafés, qui sont arrêtées.

Cette décadence en chaîne se prolonge dans le domaine des fonctions urbaines régionales, la domination d'Ahvaz sur le Khuzistan s'amenuise en même temps que disparaît sa fonction de place commerciale centrale du pays.

Pour certains produits, matériaux de construction, produits et biens d'équipement industriels et agricoles, les villes de la région s'adressent désormais directement au marché de Tehran par-dessus un marché régional étroit et mal achalandé. Pour d'autres, ceux qui relèvent de la consommation des ménages, le pôle régional de distribution tend à se situer en fonction de la localisation des pouvoirs d'achat des localités. Dans cette perspective l'agglomération d'Abadan-Khorramshahr avec près de 300 000 habitants et le versement régulier d'une masse énorme de salaires par la grande raffinerie jouit d'une position privilégiée.

Entre 1953 et 1963 le développement des fonctions commerciales d'Abadan a été spectaculaire. C'est Abadan, par ailleurs, et non Ahvaz, qui est devenu le centre national de la contrebande dont les courants sont principalement alimentés par Koweit. Celle-ci s'est développée en raison même de l'intervention de l'Etat dans l'activité du commerce extérieur ; elle porte sur des produits aussi variés que le thé, le sucre, les cigarettes, les vêtements, les produits pharmaceutiques,

la vaisselle, le matériel électrique, les articles de Paris et parfois le pétrole ; elle pénètre le territoire iranien aussi bien par les côtes que par les frontières terrestres. Abadan et, secondairement, Ahvaz sont des marchés réputés d'approvisionnement en produits de contrebande, auxquels de véritables pèlerinages nationaux sont rendus chaque printemps ; c'est aussi à partir de ces deux places que sont fournis les bazars de l'est du pays. Pas davantage que dans la distribution des produits de consommation locale, Ahvaz n'a conservé un rôle dominant dans le ramassage et l'expédition des productions régionales. Le réseau de ramassage de la capitale est ainsi entré en contact direct avec les producteurs agricoles de la région ; la collecte n'est pas d'abord effectuée par un échelon local dont l'équipement n'a pas évolué aussi vite que les besoins de Tehran. Ahvaz enfin a perdu l'une de ses fonctions régionales essentielles, la prostitution, symbole même de l'époque de la ruée vers la fortune que le commerce et l'exploitation pétrolière promettaient aux pionniers du Khuzistan. Le taux de masculinité élevé des populations attirées, le déracinement des hommes, le climat de violence, de spéculation et de cupidité des années de la colonisation expliquent assez la prospérité du bordel d'Ahvaz, le *Doub*, nom que les indiens formant les cadres moyens de l'Anglo-Iranian Oil Company, avaient imposé. Il s'était installé dans le centre commercial de la province, dans la ville où s'épanouissait la société pionnière bridée par les contraintes que la Compagnie imposait aussi bien à Abadan que sur les champs d'extraction. Les commerçants d'Ahvaz font aujourd'hui avec nostalgie le compte des maisons et des femmes du quartier réservé, des revenus que le commerce en tirait (de 500 millions à un milliard de rials annuellement selon que les estimations sont réservées ou optimistes). Quels furent les motifs réels de la fermeture du *Doub* qu'une décision du gouvernement imposa vers 1960, portant un dernier coup à l'influence régionale de la ville ? Depuis, la prostitution s'est disséminée dans les villes de la province, et fleurit surtout à Abadan et à Masjid-e-Soleiman.

Des fonctions régionales qu'elle avait acquises durant les décennies antérieures, Ahvaz ne conserve après 1960 que celles de centre du réseau routier et de direction administrative de la province. Ainsi prennent fin une prééminence nationale et une prospérité un moment extraordinaire dont le cycle entier n'a guère duré plus d'un demi-siècle. Des facteurs

économiques et politiques sont directement à l'œuvre dans la décadence de la ville ; mais si la disparition de la fonction de marché national est apparue d'abord redevable à une restructuration politique, ce sont surtout des facteurs économiques (diminution des coûts de transport, attraction des marchés de consommation) qui prédominent dans l'amenuisement des autres fonctions. Cependant, tandis qu'entre 1950 et 1960 le visage que la ville d'Ahvaz avait jusque-là s'efface, d'autres activités apparaissent au sein de la prospérité de l'époque qui amortissent les effets de la crise.

⁂

En 1951 l'industrie pétrolière est nationalisée. En 1954 un accord de gestion est passé entre le gouvernement iranien et un consortium de sociétés pétrolières. Les revenus du pétrole s'élèvent rapidement. Le pays inaugure une politique d'industrialisation et de grands travaux d'équipement qui, dans l'immédiat, distribuent la richesse par le canal des crédits d'investissement, des contrats de travaux, des achats et des dépenses de salaires de l'Etat. Ahvaz profite de cette politique de plusieurs façons.

Augmentation du nombre des employés de l'Etat et de leurs salaires, construction de bâtiments administratifs, installation dans la ville des organismes de gestion des programmes dont le Khuzistan est l'objet : Agence de développement du Barrage du Karkhe, Agence de Développement du Khuzistan qui, après une phase d'études intensives, donne naissance à plusieurs projets (barrage, développement agricole, culture de la canne à sucre, sucrerie) exécutés sous la direction de l'Organisation de l'Eau et de l'Energie du Khuzistan, Bureau de Construction de la route de Khorramshahr à Andimeshk. Deux entreprises industrielles importantes, une usine de filature et tissage, une usine de fabrication de sucre de betterave, s'installent en outre aux abords mêmes de la ville. Les entrepreneurs d'Ahvaz sont aussi les premiers à profiter dans les années 1950 de la politique, inaugurée en 1949, de distribution des terres des domaines (*Khaleseh*) en vue de leur mise en culture. Cette distribution est effectuée dans des conditions particulièrement intéressantes et accompagnées de crédits d'équipement ; elle porte sur des terres vierges, fertiles, facilement exploitables. La période est

propice au développement agricole : durant une dizaine d'années le Khuzistan ne connaît pas alors de sécheresse. L'exploitation agricole de forme capitaliste se propage rapidement.

Les dépenses des établissements nouveaux, salaires, achats de marchandises et de services (réparations mécaniques notamment), l'augmentation du revenu des travailleurs de la terre et des exploitants fonciers, déterminent une prospérité locale sur laquelle un esprit d'entreprise débridé a tôt fait de spéculer. Spéculation d'autant plus intense que des capitaux sont sans emploi en raison de la réorganisation des circuits commerciaux et du fait que les secteurs où l'investissement apparaît possible ne sont pas nombreux ou n'absorbent pas des sommes très importantes (cas par exemple du développement agricole). La demande de terrains à bâtir (pour les logements et autres constructions) induite par les nouvelles activités, par l'accroissement rapide de la population (5) ont notamment pour effet une intense spéculation foncière. D'énormes profits sont accumulés grâce au marché des terrains qui joue le rôle d'un instrument de pompage des économies et d'accélération de la circulation de la monnaie. De fait, une partie des profits fonciers est, semble-t-il, utilisée dans diverses activités et surtout dans la construction. Au total, entre 1955 et 1962, la ville connaît une extension rapide. Parallèlement, incités par l'accélération générale de la demande et par des prix élevés, des capitaux se dirigent vers les activités artisanales et industrielles.

De 1953 à 1959 toutes les branches d'activité existantes connaissent une rapide croissance dont l'aspect spéculatif apparaîtra quelques années plus tard. La moitié des établissements de travail du métal, dont l'objet final est en général la réparation automobile, a, par exemple, été créée durant cette période. De même le nombre de briquetteries nouvelles qui ont été construites est plus grand que celles qui existaient déjà et leur capactié sans mesure avec ce que l'on avait jusque-là. L'investissement industriel n'a pas été que le fait d'anciens entrepreneurs locaux ; dans presque toutes les bran-

(5) Au début de l'année 1963 la ville compte 174 000 habitants (sondage de l'Institut d'Etudes et de Recherches Sociales, Université de Tehran), fin 1966 : 206 000 (Recensement général de la population), à comparer avec le chiffre de 120 000 de la fin de 1956. La date du premier relevé est malheureusement peu favorable à l'observation précise du rythme de croissance en regard de la conjoncture économique.

ches des individus nouveaux, d'origine locale ou étrangère à la ville, sont venus se mêler aux premiers et il est remarquable que si l'accroissement du nombre des unités de production s'est accompagné d'un changement qualitatif, presque toutes les unités créées par des entrepreneurs nouveaux sont mieux étudiées, d'un niveau technique plus élevé, plus puissantes que les unités qui existaient déjà, même rénovées. Un petit nombre seulement d'entrepreneurs anciens ont su réformer complètement équipements et méthodes.

∴

La crise économique nationale qui débute vers 1960 et se prolonge durant plusieurs années affecte la ville de Ahvaz comme l'ensemble des villes du pays. Elle y est particulièrement grave du fait que, dans la période précédente, la prospérité était, plus étroitement qu'ailleurs, liée aux dépenses de l'Etat et que certaines circonstances locales viennent réduire l'activité économique globale.

Les principaux facteurs d'aggravation sont les suivants :

— Fin des dépenses du 2e plan. Dans le Khuzistan fin des grands travaux de recherche et d'étude, fin de la construction du barrage de Dez et d'un certain nombre d'usines, fin de plusieurs grands travaux publics auxquels s'ajoutent, pour Ahvaz, le déplacement du centre principal d'activité de l'Organisation de l'Eau et de l'Energie du Khuzistan vers Andimeshk et Dezful.

— Nouvelle politique du personnel des sociétés pétrolières qui, vers 1960, décident de se défaire de leurs surplus de main-d'œuvre (6). Elles débauchent les ouvriers moyennant la remise d'un certain pécule ; outre que la politique nouvelle engendre un climat d'insécurité défavorable à la dépense, peu d'emplois de base sont offerts ailleurs en substitution si bien que les ouvriers débauchés sont rejetés vers des activités déjà surchargées (commerce, artisanat

(6) En fait la politique de compression du personnel des pétroles est plus ancienne mais, jusque-là, on s'était contenté d'arrêter l'embauche et de chercher à recaser ailleurs le personnel en surplus dans certains services.

de réparations, taxis, etc.) dont ils consommaient autrefois les services.

— Sécheresse exceptionnelle du Khuzistan durant plusieurs années consécutives (1959-1962). L'activité agricole est réduite ; elle est par ailleurs handicapée par un investissement mécanique désordonné. En 1963 les entrepreneurs agricoles ne sont pas en mesure de rembourser les crédits auprès des banques ni de payer les redevances dues à l'administration des domaines pour les achats de terres.

— Diminution des ventes iraniennes dans le Golfe Persique. Ahvaz avait notamment trouvé à Koweit un marché pour ses briquetteries. L'industrialisation des émirats du Golfe, le ralentissement de la construction après une phase d'activité intense freine désormais l'exportation iranienne au surplus gênée par les restrictions imposées à l'importation. A partir de cet ensemble d'événements freinateurs le commerce et la production sont touchés.

L'activité commerciale est d'autant plus atteinte que les entrepreneurs spéculant sur la croissance avaient surstocké dans la période précédente et se trouvent, en conséquence, plongés dans de graves difficultés financières. Le commerce de forme « traditionnelle » (le bazar) est particulièrement atteint par la restructuration accélérée du secteur des échanges, par l'extension des « monopoles » (c'est-à-dire des représensations exclusives et des réseaux de vente), par la création de « coopératives » d'administrations (qui n'ont de coopératives que le nom) détournant une masse importante du pouvoir d'achat des salariés de l'Etat, par la contrebande qui, sans doute, écoule ses marchandises par l'intermédiaire des boutiquiers, mais avec ses propres grossistes et demi-grossistes forme un réseau commercial parallèle.

Dans le secteur de la production la crise réalise une discrimination semblable.

Lorsqu'elle éclate, lorsque la demande cesse d'augmenter ou diminue, toutes les branches d'activités se trouvent en fait disposer d'une capacité de production très élargie par rapport à une dizaine d'années plus tôt. Mais toutes les entreprises ne sont pas touchées de la même façon. Celles qui possèdent un équipement plus moderne, disposent d'une plus grande aisance financière sont mieux organisées, concurrencent alors

sévèrement les ateliers les plus anciens fournissant des produits de moins bonne qualité, ou, tout simplement, des produits de modèle périmé (cas par exemple du meuble) dont la clientèle se détourne. En 1963 les ateliers les plus modernes fonctionnent en général de façon satisfaisante tandis que les unités plus anciennes ont une activité réduite ; les premiers tendent à éliminer les secondes (cas des établissements de travail du métal). Toutefois dans certaines branches les unités modernisées dépassent les possibilités du marché et aucune d'elles ne travaille à pleine capacité (cas des usines de fabrication de glace). Un certain nombre d'établissements fonctionnent à perte.

A l'époque où Ahvaz fut visitée règne un climat de crise générale. Toute l'activité est ralentie. Les entrepreneurs, les commerçants, industriels, artisans manquent de liquidités, n'ont aucune confiance dans l'avenir. Les banques adoptent une politique restrictive du crédit, les usuriers eux-mêmes sont circonspects. La banqueroute hante les esprits. De fait les créances non honorées sont nombreuses, les individus insolvables disparaissent, le nombre des faillites n'est limité que par des arrangements propres au milieu « traditionnel ». Les fonctions que la ville tendait à acquérir depuis une dizaine d'années sont mises en péril. Les activités que ses habitants avaient entreprises ou que l'Etat lui avait attribuées traversent une conjoncture défavorable. Seule encore une fois l'administration franchit la crise sans heurt ; indifférence dont beaucoup de pays, sans doute, ont l'habitude mais qui prend tout son relief lorsqu'on la situe au sein du comportement administratif, ce que l'on fera plus loin.

La crise n'est pas due à l'absence de facteurs favorables ou à l'épuisement d'une catégorie de facteurs de développement. Les potentialités du Khuzistan, telles qu'elles sont connues vers 1960 composent un impressionnant tableau. Les possibilités agricoles sont immenses.

Un million d'hectares peuvent être mis en culture, le seul barrage du Dez, terminé en 1961, peut irriguer 125 000 hectares dont 25 000 seulement sont cultivées en 1963. Or, si la limitation des programmes des années 1960-1963 légitime le déplacement du centre de l'activité de développement agricole vers le nord de la province, leur mise en œuvre complète favoriserait Ahvaz ; la ville est située au point central de la plaine, vers elle concourt un réseau routier qui eut autrefois une fonction de pénétration commerciale puis politico-adminis-

trative mais acquerrait avec le développement une fonction plus économique ; elle possède d'ailleurs déjà certains éléments de place d'animation agricole : Faculté et école d'agriculture, sièges d'entreprises agricoles de forme capitaliste (7). Ahvaz dispose de même d'atouts industriels majeurs que peu de villes iraniennes réunissent : électricité, eau, gaz en abondance, voie ferrée, voie navigable (qui, au prix de quelques travaux, peut être utilisée pour le trafic régional : transport de matériaux pondéreux locaux (ciment, briques, minerais, etc.) au travers du Khuzistan et vers le Golfe Persique). Certains minerais et matériaux existent à proximité (bauxite, argile, etc.) et des produits agricoles (canne à sucre, coton, cézame, etc.). Une main-d'œuvre à bon marché est disponible. Ces possibilités industrielles locales ont intéressé nombre de sociétés iraniennes et étrangères. Des projets ont été étudiés : projet de fabrication de polyvinyle et d'engrais chimiques, projet d'une usine de pâte à papier et papier, projet de cimenterie couplée avec celle de Doroud, projet de fabrication de sacs de jute, projet d'un atelier de décorticage du riz, etc.

Si les prix à la production des produits locaux étaient compétitifs sur le marché international (et il n'y a pas de raison inéluctable pour qu'ils ne le soient pas) les industries du Khuzistan seraient particulièrement bien placées sur le marché du Golfe Persique. En retour le développement local pourrait espérer profiter de l'apport de capitaux provenant de la même région. L'esprit d'entreprise lui-même ne fait pas défaut. La spéculation foncière le montre assez. Tous les éléments de la croissance apparaissent donc réunis. La crise ne peut être imputée à des circonstances naturelles défavorables. Les mauvaises conditions atmosphériques mêmes, qui, durant quelques années consécutives ont été préjudiciables à l'agriculture, ne pouvaient pas quelque jour manquer d'advenir ; à défaut de les maîtriser (ce que les barrages devraient permettre) la société devait y adapter son activité. La sécheresse pluri-annuelle rencontrée ne fut au surplus qu'une cause très partielle de la crise.

Celle-ci est donc la conséquence de l'organisation sociale. Poursuivons l'examen des effets de cette organisation en décrivant les incohérences caractéristiques de l'appareil de production et de la construction urbaine.

---

(7) P. Vieille, « La société rurale et le développement agricole du Khuzistan », in *L'Année Sociologique*, 3e série, vol. 16, 1965.

⁂

Dans le développement du Khuzistan des années 1953-1963, les incohérences de l'appareil de production mis en place sont nombreuses et apparentes. On en rencontre à tous les niveaux : celui des unités de production, celui des branches et des secteurs, celui de l'ensemble économique. Les établissements industriels construits au cours de la décennie apparaissent fréquemment conçus de façon apparemment peu rationnelle.

Considérons par exemple une unité industrielle parmi les plus importantes établie aux environs d'Ahvaz. L'implantation dans le Khuzistan d'une grande usine de filature et de tissage n'était légitime que si l'unité était complète, si le processus industriel pouvait mener de la matière première aux tissus imprimés ; elle se situait alors dans une position convenable entre les produits utilisés (coton iranien, rayonne étrangère) et les marchés de la province et du Golfe Persique. Dès le départ cependant deux ateliers importants (blanchiment et teinture) manquent qui nécessitent l'expédition des produits semi-finis vers l'intérieur du pays pour les dernières opérations industrielles. Quelque soit le lieu de vente de la production finale, elle est alors surchargée de frais de transports que d'autres unités industrielles ne supportent pas.

Dans la plupart des établissements industriels la composition du personnel apparaît inadaptée aux conditions de la production.

Un aspect particulièrement remarquable est la surcharge de personnel de production que l'on rencontre aussi bien dans les entreprises privées que dans celles de l'Etat ; elle occasionne des charges apparemment contraires à une gestion économique. Le personnel d'encadrement des établissements est par contre ordinairement insuffisant en nombre et qualification. Dans les ateliers artisanaux, le patron cumule toutes les fonctions de direction et d'encadrement ; comme tous les artisans, il est actif mais manque souvent des connaissances les plus rudimentaires. Son incapacité est flagrante sur le plan financier : il ignore presque toujours les éléments de la comptabilité financière et se trouve constamment à court de capital circulant. Il est, en outre, ordinairement un travailleur qualifié mais sans plus de connaissances techniques. Dans les ateliers moyens et dans les grandes entreprises, le manque

de personnel d'encadrement compétent est flagrant, il est particulièrement apparent dans la gestion financière. A l'exception de quelques établissements, qui ne dépendent du reste pas d'entreprises locales, on ne rencontre dans les ateliers d'Ahvaz aucun comptable qualifié. La comptabilité des entreprises est tenue par de simples employés non formés à la comptabilité industrielle, dont le niveau ne dépasse habituellement pas celui du calcul des opérations de caisse. L'encadrement technique n'est guère plus satisfaisant : les ingénieurs sont peu nombreux ; les difficultés techniques demeurent irrésolues. C'est notamment le cas de l'industrie de la brique dont la matière première locale nécessiterait un traitement particulier ;nul technicien compétent n'a pour charge de résoudre la difficulté ; chacun procède par tâtonnements, pratique qui occasionne des pertes considérables et a provoqué la faillite d'un établissement important. Les entrepreneurs des établissements moyens et grands manquent eux aussi des capacités techniques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions : rassemblement et composition des facteurs de production. L'indice le plus patent de leur incapacité se situe à nouveau dans le domaine de la gestion financière, aspect de la marche des établissements qui devrait leur être le plus familier.

Considère-t-on l'ensemble de l'investissement industriel effectué dans la ville durant la période considérée, son caractère majeur est l'inadaptation au marché. On a surinvesti dans certaines branches, surtout dans celles qui existaient déjà, sans tenir compte des possibilités effectives d'écoulement de la production.

C'est le cas de la fabrication de glace, de celle des briques et de la réparation mécanique. Cette conduite ne peut tenir dans ces branches à l'expérience technique antérieure de l'entrepreneur ou de la main-d'œuvre puisque pratiquement beaucoup des établissements nouveaux sont semi ou entièrement automatisés, si bien que les qualifications anciennes sont sans intérêt. Un cas de surinvestissement de grande envergure quoique de nature différente se situe dans le secteur des transports. La portée de l'incoordination que l'on y rencontre dépasse certes le cadre de la ville d'Ahvaz ; elle est un fait national ; mais elle touche particulièrement la capitale du Khuzistan qui dispose d'un équipement ferroviaire impressionnant. Par l'équipement routier, par les tarifs élevés des chemins de fer ont été favorisés les transports par camion. La route assure dès lors l'ensemble du fret privé entre les

ports de la province et Tehran, les chemins de fer n'acheminant que les marchandises appartenant à l'Etat. Or l'utilisation plus intense des chemins de fer et l'emploi sur d'autres itinéraires du parc national de camions eut accéléré la circulation des produits sur le territoire et activé la création d'un marché national. Le Khuzistan aurait profité de cette circonstance : grand nombre de produits y sont plus chers que dans d'autres provinces du pays. De même certains surinvestissements, en partie motivés par une conjoncture accidentelle (cas de la fabrication des briques), eussent été freinés par des communications ferroviaires mieux organisées et moins coûteuses entre le Khuzistan et d'autres provinces.

D'autres incohérences affectent l'ensemble économique et social ; elles se situent dans les relations entre secteurs tels que production industrielle, agriculture, enseignement, équipement urbain.

Ainsi, l'enseignement distribué par l'Etat est mal adapté aux besoins de la production. Le personnel manuel qualifié est rare, il fait défaut dans presque toutes les branches ; dans certains corps de métier (maçons, mécaniciens, carrossiers automobiles) la pénurie est plus vivement ressentie. Les entrepreneurs se disputent les professionnels existants sur la place par des taux de salaire en hausse et par des avantages en nature susceptibles d'attacher le personnel à l'entreprise (logement par exemple). Les ouvriers qualifiés que l'on peut trouver ne sont cependant que des ouvriers formés sur le tas, expérimentés mais sans formation théorique, d'où une difficulté d'adaptation aux changements techniques. L'Etat a cherché à répondre aux besoins par la création d'une école technique. En fait, la production avait davantage besoin d'ouvriers professionnels que de techniciens qui, faute de main-d'œuvre qualifiée, ne trouvent personne à encadrer et pas d'emploi ; une école professionnelle était plus nécessaire qu'une école technique. En outre, dans l'école ouverte, les branches d'enseignement ne sont pas adaptées à l'importance des branches d'activité dans la ville ; ainsi ne forme-t-on que peu d'individus pour le bâtiment et la mécanique automobile, pas du tout de carrossiers. Enfin le niveau de la formation est très bas ; les élèves sortant ont à peine le niveau requis en fin d'école professionnelle, mais leurs prétentions sont au niveau du diplôme obtenu. Ils ne trouvent pas en conséquence à s'employer. Les besions de l'industrie n'en subsistent pas moins et, seule, la Société Nationale Iranienne des Pétroles a

été en mesure de créer un enseignement professionnel et technique répondant à ses propres besoins.

La raffinerie de sucre d'Ahvaz met en lumière un autre cas d'incoordination : elle ne fonctionne que grâce à la protection de l'Etat tant que la production de betterave sucrière n'est pas implantée dans le Khuzistan ; six ans après la mise en chantier de l'usine, quatre ans après sa mise en marche, la culture n'en est qu'à ses premiers essais.

L'agriculture ne pâtit pas moins que l'industrie de ces désordres. Le barrage du Dez est construit mais la société rurale n'est pas en mesure, du fait de son organisation, de profiter des investissements réalisés ; les champs expérimentaux ne sont qu'une exploitation modèle dans une société rurale sous-développée. Les achats d'équipements agricoles ont été désordonnés, les stations de réparation n'ayant pas été mises en place, des pertes considérables sont éprouvées. Les silos à blé d'Ahvaz construits il y a d'ailleurs longtemps, sont disproportionnés aux quantités de blé qui passent par eux, mais le Khuzistan manque d'une minoterie moderne. Enfin le crédit agricole n'est pas adapté au rythme de l'agriculture : alors que périodes humides et sèches alternent de façon aléatoire, les banques, celles de l'Etat même, réclament régulièrement aux agriculteurs le payement des annuités des crédits obtenus. Le comportement des banques n'est d'ailleurs pas mieux assorti aux besoins d'entreprises industrielles en difficulté, ainsi les conditions de crédit insuffisantes liées à l'impossibilité d'une banque de contrôler économiquement et financièrement une entreprise sont un obstacle au renflouement de tel grand établissement industriel.

On pourrait donner maints autres exemples d'incoordination entre les institutions et les formes requises par l'activité économique. On a mentionné ailleurs l'inadaptation des institutions judiciaires ; elle rend impossible le fonctionnement effectif des sociétés anonymes ; Ahvaz a connu dans ce domaine quelques scandales majeurs qui, pour longtemps, rendent impossible l'appel à l'épargne des particuliers.

Une inadaptation de nature semblable est rencontrée dans les relations entre Etat et entrepreneurs. Le premier confie des travaux d'entreprises, de génie civil ; en réalité il crée de toutes pièces les entreprises avec lesquelles il contracte parce qu'il n'en existe pas de l'envergure recherchée. De même il avance des fonds d'investissement industriel d'un montant

élevé sans mesure avec les capacités éprouvées des promoteurs. Les contrats passés dans l'une ou l'autre circonstance sont d'une précision sans défaut ; les règles sont ensuite scrupuleusement appliquées, mais inadaptées à la réalité sociale, elles ne sont finalement qu'une formalité inopérante qui autorise l'accaparement légal des fonds d'Etat. Les aspects de la conduite des sociétés pétrolières qui ont un effet économique majeur sur la région sont tout aussi inadaptés aux conditions locales effectives.

Dans les années 1960 ces sociétés poursuivent une politique d'« intégration » c'est-à-dire d'abandon de la concentration horizontale qui faisait dépendre d'elles tous les services dont la production et le personnel avaient besoin, les constituaient en corps pratiquement autonome et explique partiellement l'absence, durant plusieurs décennies, de tout effet d'entraînement de l'activité pétrolière sur la région. L'intégration n'est pas exempte de soucis d'économie : on escompte que les villes auront désormais à fournir certains services autrefois à la charge de la compagnie. Au cours de la reconversion, une solution « économique » est aussi arrêtée : les sociétés pétrolières ne consentent à traiter qu'avec des entreprises d'une certaine taille, inexistantes sur le marché ; elles doivent en conséquence contribuer à la formation d'unité de services qui, par la suite utiliseront contre elles les monopoles acquis. La conduite est justifiée par le contrôle étendu qu'exigerait l'appel à une multitude de petits entrepreneurs ; mais son coût dépasse finalement les prévisions qui l'avaient fait choisir. L'intégration est donc programmée dans une société irréelle ; la société réelle se charge *a posteriori* de rappeler son existence. Les sociétés pétrolières agissent avec une désinvolture semblable à l'égard de la réalité lorsque, dans les mêmes années, elles pratiquent une réduction du personnel, sans souci des effets économiques globaux, et du recasement effectif des individus rejetés qui eurent bientôt dilapidé le pécule qu'on leur offrait en dédommagement.

Les défauts que nous venons de relever au cours de l'examen de l'ensemble de l'appareil de production et des services d'accompagnement sont couverts par deux catégories conceptuelles principales : d'abord incohérences technico-économiques de l'appareil de production. Elles se situent au niveau des unités industrielles, à celui des secteurs d'activité (surinvestissement) et à celui des rapports entre branches (incoordinations) ; ces incohérences trouvent leur origine dans un

défaut de programmation au cours de la construction d'un appareil économique en large mesure nouveau. On peut en rapprocher l'incohérence temporelle des incitations au développement économique, la succession de périodes de dépenses (début des plans) et de restrictions (fin des plans) qui ne pouvaient que produire la succession d'une période de marasme à une période de prospérité. Désarticulation ensuite entre la nature des impulsions économiques et le milieu social au sein duquel elles sont données : inadaptation de la taille et de la qualité technico-économique des équipements et des unités de production aux capacités d'absorbtion effectives de la société en l'absence ou en dépit d'efforts tendant à modifier le milieu d'accueil (manque de qualification de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, inefficacité des mesures prises pour le résorber, inadaptation des institutions juridiques, etc.). Afin d'éviter cette désarticulation, deux solutions étaient possibles. Ou bien l'on considérait la nature des impulsions économiques comme fixée. Il convenait alors de concentrer une grande part des moyens (financiers, techniques organisationnels etc.) dont on disposait dans une province du pays de manière à provoquer une destablisation de la société « traditionnelle », sa transformation en société pionnière ; la province choisie pouvait alors devenir, dans un second temps un pôle de développement pour le pays. Le Khuzistan eut été une région favorable à une telle expérience en raison de ses potentialités, de sa population relativement faible et partiellement acculturée. Ou, au contraire, on désirait partir de la société iranienne actuelle ,parvenir à un stade développé en utilisant ses propres forces de travail d'innovation et d'adoption de techniques nouvelles. Il convenait alors de disperser l'aide à l'investissement, de la distribuer et de l'adapter à la multitude des petits et moyens producteurs des secteurs primaires et secondaires de l'assortir d'une aide technique étendue et de favoriser des travaux d'aménagement à la mesure de la société considérée.

Une solution mixte a été adoptée ; de grands investissements ont été éparpillés sur l'ensemble du pays et l'on a ainsi manqué aussi bien la constitution d'une société pionnière que la transformation plus lente de la société toute entière. Dans chacun des deux cas, les villes, en tant que centres d'échange d'information, d'animation des pays environnants devaient être l'objet d'efforts particuliers et spécifiques. La solution choisie pour le développement urbain révèle en réa-

lité une désarticulation analogue à celle rencontrée dans le domaine du développement de l'appareil économique.

***

Le développement de la ville d'Ahvaz est handicapé par des conditions climatiques extrêmement défavorables : chaleurs torides de l'été, forte humidité, vents de sable. L'été est la morte saison, tous ceux qui en ont la possibilité depuis les travailleurs saisonniers jusqu'aux entrepreneurs, fuient la ville cherchant sur le plateau des températures plus clémentes. A cette époque la production et la consommation diminuent, les loyers tendent à baisser, contrairement à ce que l'on observe ailleurs dans le pays. La dureté du climat est un obstacle à la fixation des habitants. Ahvaz est une ville où l'on vient tenter la fortune mais que l'on souhaite quitter aussitôt que possible. Entrepreneurs, commerçants, cadres surtout, artisans et ouvriers à un moindre degré placent tout ou partie de leur épargne hors de la ville ; beaucoup, notamment, font construire dans leur ville d'origine où à Tehran où ils espèrent se fixer plus tard. Ce flux centrifuge n'est que légèrement compensé par l'attraction qu'Ahvaz exerce sur les petits et moyens propriétaires, sur les petits commerçants de la région qui tendent à venir s'établir dans la capitale provinciale et par les dépenses des touristes qui, durant l'hiver, fréquentent une contrée qui ignore les froids rigoureux du plateau, mais préfèrent Abadan à la capitale provinciale. Au temps de la prospérité commerciale de la ville, lorsque les capitaux extérieurs y affluaient, l'exportation d'une partie des profits vers le reste du pays n'était guère préjudiciable à l'économie locale. Il n'en est pas de même au moment où la ville voit fuir ses capitaux commerciaux, où, à la recherche de nouvelles activités, elle n'a encore que peu de biens et services à exporter ; elle tend à s'appauvrir, les effets induits des investissements manquent de se produire sur place. La tâche majeure que l'urbanisme d'Ahvaz devait s'assigner dans la perspective d'un aménagement servant au développement régional était donc de fixer la population et plus spécialement les individus nécessaires à la croissance de la production, de donner aux formes et à l'équipement urbain des caractères susceptibles de combattre les etfets néfastes

du climat. Il devait en outre équilibrer d'une certaine façon le développement des services urbains et le développement économique de manière à ce que la population soit en mesure de payer les services qu'on lui offrait.

Ahvaz, ville neuve, est construite et continue à être construite selon des modes « traditionnels » ; les maisons, ne comportant en général qu'un niveau, sont à plan fermé ou semi-fermé : la cour sur laquelle donnent les pièces d'habitation est entourée de bâtiments ou de murs. Le modèle est deux fois infonctionnel. Il est conçu pour une occupation unifamiliale alors que d'ordinaire les ménages s'entassent dans les constructions. Il fragmente les espaces libres, empêche l'air de circuler, emmagasine la chaleur dans une ville qui, en raison d'une nappe d'eau peu profonde, n'a pas, contre les hautes températures, la ressource des sous-sols et des caves fraîches dont disposent la plupart des villes iraniennes. Deux secteurs urbains font exception à la règle de ce mode architectural : les quartiers pavillonnaires construits pour les cadres des chemins de fer et des sociétés pétrolières. La forme convient aux conditions climatiques, elle aurait pu être étendue et adaptée à des catégories de revenus moins élevés. Ahvaz en outre n'a pratiquement pas d'espace vert public. Aux exceptions près des deux secteurs que l'on vient de mentionner et que quelques autres de moindre importance, elle n'a pas d'espace vert. L'arbre fait partie du paysage quotidien de moins d'un habitant sur quatre. Les avenues et les rues, en dehors du quartier administratif sont rarement plantées. En raison de l'étalement de l'habitat en surface, d'un plan voyer en quadrillage, la ville possède une énorme voierie (203 km - 223 ha) en partie inutile pour la circulation ; mais, pour des raisons d'hygiène au moins (diminution des poussières, etc.) il convient de l'asphalter entièrement. En 1963 la moité est couverte ; l'achèvement du travail coûterait trois ans du budget municipal, l'entretien du tout un quart de ce budget. Le coût de construction s'élève à 15 630 rials par ménage et par an, celui de l'entretien à 446 rials. Malgré l'extension de la voierie, la circulation urbaine est mal assurée. Au cours des années récentes, la ville a poussé par îlots tous trop petits pour permettre l'existence d'un équipement en points de vente et de services suffisant pour leur population résidentielle, disposés les uns par rapport aux autres de telle façon qu'un équipement commun à plusieurs d'entre eux n'a pas tendu à se créer. Presque tous sont donc attirés par le

centre urbain où s'accumulent boutiques et établissements de services ; mais ils lui sont mal raccordés. Les détours et goulots d'étranglement sont nombreux ; un réseau de transports en commun n'existe pas, il serait d'ailleurs difficilement rentable.

Sub-désertique, l'Iran manque d'eau. Comment les besoins des habitants et de la ville d'Ahvaz, baignée par l'un des plus beaux fleuves du pays sont-ils couverts ? En 1963 l'alimentation est assurée par sept réseaux privés ; deux faubourgs populeux sont ravitaillés par camions citernes. Quatre des réseaux privés, couvrant 90 % de la population urbaine desservie, délivrent l'eau du fleuve sans autre traitement qu'une simple décantation. Sommairement filtrée pour la consommation par une partie des ménages elle est une source d'infection et d'épidémies. Les profits d'exploitation des quatre distributeurs sont considérables. Parmi les autres réseaux deux, appartenant à un même industriel, ont été créés avec l'appui financier d'organismes para-étatiques, ils permettent aussi de substantiels profits. Les quatre premiers réseaux seront remplacés par le Service Municipal des Eaux. L'investissement correspondant à la nouvelle usine et à ses canalisations est réalisé par l'Organisation du Plan. La municipalité est supposée rembourser par annuités la moitié des frais engagés. Le plan d'équipement étudié en 1956 n'a pas prévu l'alimentation de secteurs urbains construits depuis dont les deux faubourgs mentionnés un peu plus haut, soit au total environ 25 % de la population urbaine. Aucune autorité ne se soucie de cette circonstance ; aucune, non plus, n'a effectué de prévision quant au coût de la vente du service aux consommateurs. Les deux choses sont évidemment liées, l'extension du réseau permettrait de réduire la charge supportée par chaque habitant. A ce propos notons encore que l'une des usines privées modernes, construite avec l'aide des sociétés pétrolières, fut mise en chantier peu avant l'usine municipale, alors que ce dernier projet était déjà connu. La coordination eut été profitable à la collectivité urbaine.

Pour le Khuzistan et Ahvaz les conditions de la distribution électrique ont été complètement transformées dans les années 1960-1963. Un réseau moderne a été construit, les anciennes usines électriques fermées ou reprises en main par l'Organisation de l'Eau et de l'Electricité du Khuzistan. Prochainement l'électricité sera produite par la centrale électrique du barrage du Dez. De grandes quantités d'énergie seront dispo-

nibles. Un nouveau système de tarification a été adopté. Il paraît peu adapté à la population de la province et de sa capitale. Il tient compte de trois facteurs : de la « demande » dont la prise en considération convient à une société où la consommation est élastique (le coût unitaire diminue lorsque la consommation croît), qui suppose un calcul économique dont les populations n'ont pas l'habitude, de la consommation antérieure alors que la vie économique est très marquée par les saisons, et d'un minimum de consommation supérieur à la consommation effective de 60 % des ménages d'Ahvaz. Finalement le prix effectivement payé est, pour une part importante de la population, la plus pauvre, exorbitant. Les entrepreneurs industriels et agricoles ne sont pas davantage favorisés. Un grand nombre d'établissements, de fondation récente même, trouvent plus avantageux de disposer de leurs propres générateurs, d'autres renoncent à s'installer en raison du coût de l'énergie. On songe cependant, en 1963, à réétudier les tarifs.

Les eaux usées sont évacuées par des moyens de fortune. Sur une partie importante du périmètre urbain elles s'écoulent en surface le long du système voyer selon la pente naturelle. Elles s'accumulent dans les creux de terrain, sont utilisées sans traitement pour l'irrigation maraîchères, réalisant ainsi un cycle d'infection propice à la propagation d'affections intestinales et urinaires. La construction d'un réseau d'égouts modernes et d'une usine d'épuration suppose un investissement équivalent à quatre années du budget municipal.

Dans bien d'autres domaines encore, on constate l'insuffisance de l'équipement urbain : équipement hôtelier, équipement sportif (actuellement à peu près au tiers de ce qu'exigeraient les normes minima, habituellement reçues), équipement téléphonique (1 appareil pour 60 habitants), équipement de loisir (25 places de cinéma pour 1 000 habitants). Les efforts en vue de fixer dans la ville les cadres humains nécessaires au développement ont été très partiels. Certains établissements ont créé des quartiers résidentiels propres à leur personnel dirigeant et des institutions de loisir réservées. Ces réalisations mêmes accroissent sur le plan local un besoin que l'ensemble des cadres ne peut, en raison de l'organisation sociale globale que ressentir ; leurs limites sont un frein à l'extension du progrès économique. Il n'existe pas, en dehors des cas mentionnés, de quartier résidentiel aisé, ou, plus

exactement, les tendances spontanées à la différenciation du tissu urbain n'ont pas été favorisées. On peut d'ailleurs estimer que les réalisations partielles ont été un handicap économique à une solution d'ensemble. Il en est de même pour les loisirs. Des institutions fermées satisfont une partie des cadres de la ville. Les autres cadres n'ont que la ressource d'établissements socialement non ou peu différenciés qui ne sauraient répondre à leurs aspirations. Une réalisation d'ailleurs souhaitée, qui eut contribué à fixer les cadres eut été la création dans le voisinage d'Ahvaz une zone d'estivage, retraite saisonnière ou de fin de semaine pour les individus et leur familles. Diverses solutions ont été envisagées, aucune n'a été soigneusement mise à l'étude.

Quelqu'aspect de l'aménagement urbain que l'on considère dans la perspective d'un aménagement répondant aux besoins collectifs apparaissent des incohérences et des carences. Il en est ainsi de la construction de la ville : mode architectural, plan voyer, caractères, disposition et rapports des secteurs urbains et de l'équipement collectif : eau, électricité, évacuation des eaux usées, etc. Une contradiction générale est en outre rencontrée entre développement économique et équipement urbain ou entre développement des industries de production qui enrichissent la ville et activités qui la desservent. Deux solutions de l'aménagement urbain pouvaient en effet être suivies : aménagement accéléré profitant de gros investissements en provenance de l'extérieur, aménagement plus lent et comptant davantage sur les ressources locales. La cohérence du développement de la société urbaine demandait qu'il y eut correspondance entre progrès économique et aménagement urbain.

En fait, face à un développement incohérent des activités de production qui n'a pas permis un relèvement rapide du revenu moyen de la population urbaine, ont été choisies des solutions d'aménagement coûteuses soit par le prix de leur création (eau, électricité, égouts) soit, par les dépenses qu'entraîne leur inadaptation (asphaltage d'une voierie excédentaire, création d'un réseau de communications entre secteurs urbains dispersés). Les travaux effectués jusqu'ici mais impayés, les projets existants et les créations non encore envisagées mais nécessaires, relatifs seulement à la distribution de l'eau, à la voierie et aux égouts correspondent au minimum à dix années du montant total du budget municipal de 1962. Or ce budget n'équilibre guère plus que les dépenses de

fonctionnement. Resterait encore à prévoir l'entretien des équipements nouveaux, à satisfaire les besoins de la population qui s'ajoutera durant les prochaines années à la population présente, à répondre à des nécessités moins urgentes telles que plantation d'arbres, création de parcs, construction d'un réseau d'eau pour la consommation non personnelle qui amélioreraient considérablement les conditions d'existence dans la ville.

Dans le cadre d'un développement économique lent d'autres solutions pouvaient être trouvées : amélioration du système existant de distribution de l'eau ou généralisation du filtrage individuel, construction d'un réseau d'égouts sommaire mais satisfaisant, arrosage méthodique d'une voirie construite plus simplement, efforts pour résorber par la croissance nouvelle les difficultés résultant de la répartition antérieure des secteurs urbains, par exemple. Une plus grande partie des travaux d'équipement eut alors pu être effectuée par des moyens locaux (matériaux, main-d'œuvre), limitant les achats de la ville à l'extérieur. Un système de taxe d'équipement acquittable en nature ou en argent, complétant le système, eut en outre permis à chacun de participer selon ses moyens à la tâche collective.

L'inadaptation de l'équipement collectif au développement économique apparaît encore dans le fait que l'équipement urbain semble ignorer les besoins des établissements de production.

Des quantités importantes d'énergie sont certes mises à la disposition du secteur secondaire par le barrage de Dez et le nouveau réseau d'électrification. Les tarifs appliqués, qui devraient constituer un facteur d'attraction des entrepreneurs vers une région jusqu'ici délaissée, apparaissent peu favorables. Par ailleurs aucune réalisation, aucun projet ne tendent à mettre en valeur les autres facteurs locaux (eau, gaz) propices à l'industrialisation. On remarque, en outre, l'absence de zone industrielle qui eut été un atout de développement considérable (elle ne sera mise à l'étude qu'en 1965).

La désarticulation urbaine est universelle ; on la retrouve dans tous les aspects de l'organisation matérielle de la ville : fragmentation de l'espace urbain, répartition de l'équipement oubliant certains secteurs, relation entre l'équipement et la différenciation sociale liée au type de développement économique choisi, organisation des services collectifs (création

incoordonnée d'établissements parallèles, etc.), relation entre équipement et développement de la société. L'incoordination est aussi généralisée dans le domaine de l'aménagement urbain que dans celui de l'équipement industriel. La ville s'accomplit par création parcellaires juxtaposées, reliées par hasard. La poésie ne manque pas à l'hétéroclite assemblage qu'elle offre au regard ni l'ironie au titre proposé par le mot d'ordre de la période considérée : « développement intégré ».

Mais pourquoi cette distance entre le discours et les actes, pourquoi cette incohérence généralisée ? Est-ce un fait de retard des connaissances et des capacités organisationnelles par rapport aux besoins collectifs et aux moyens technico-économiques nécessaires à la satisfaction des besoins ? Cette explication habituelle, suppose une désarticulation sociale, si bien que nous sommes, de toutes façons, conduits à nous demander comment les rapports sociaux globaux produisent l'incohérence du développement.

Identifions tout d'abord la source fondamentale de la désarticulation. La catégorisation précédemment proposée des défauts de l'appareil de production demeure valable pour l'équipement urbain : d'un côté des incohérences relatives à la programmation des investissements, de l'autre des désarticulations entre la nature des impulsions économiques et le milieu social qui les reçoit. En fait, les premières peuvent être génétiquement ramenées aux secondes puisque la rationalité programmatrice est la condition de l'efficacité d'un appareil économique du type de celui mis en place ; la société, dans son ensemble n'a pas su parvenir à assurer la cohérence des instruments technico-économiques qu'elle adoptait. Nous devons donc nous demander pourquoi la société iranienne a employé des moyens qu'elle ne maîtrisait pas et n'a pas su maîtriser, qui étaient inadaptées à la fois à ses capacités de maniement et à ses possibilités d'utilisation. Se poser cette question c'est, avant tout, se demander qui a décidé des moyens et dans quelles conditions. L'Etat a été le promoteur principal du développement : il a financé les projets, les études, les réalisations d'envergure (barrages, zones pilotes, réseau d'irrigation, équipement urbain, etc.), il a procuré une proportion considérable des crédits d'investissement à la plu part des entreprises industrielles importantes, il contrôle la plus grande activité de la province, celle de la production pétrolière. Le problème est donc d'abord celui de la politique économique de l'Etat.

Contrairement à la période Mossadeghiste durant laquelle l'objectif est la construction d'une économie auto-centrée, c'est-à-dire structurée par et structurant l'ensemble des ressources, des capacités et des besoins de la société iranienne, à partir du Coup d'Etat de 1953, la Restauration poursuit l'intégration au marché mondial. L'économie iranienne devient un appendice des économies dominantes : la production de pétrole est commandée par la demande des centres de domination mondiale, la demande iranienne de biens manufacturés de consommation et d'investissement déterminée par la production des pôles industriels occidentaux. La désarticulation générale observée à Ahvaz n'a pas d'autre origine que la restructuration de l'économie iranienne sur les économies dominantes. Mais, comment cette désarticulation s'impose-t-elle ? La question doit être posée puisque les instruments de développement et d'équipement proposés étant inadaptés à la société locale (et à la société nationale), ne peuvent être utilisés par elle et, en conséquence, ne peuvent être utiles à la satisfaction des besoins et au développement attendu ; ils ne peuvent donc être désirés. La contradiction implique une contrainte. Quelles est sa nature ? Le problème est celui de l'organisation de la société iranienne, des institutions relais entre l'intégration au marché mondial et une société inadaptée à cette intégration, bouleversée par elle. Nous l'aborderons par l'analyse de l'échiquier de la société urbaine et de ses relations avec le pouvoir.

⁂

Les mécanismes globaux sont immédiatement lisibles ; mais ils le sont plus ou moins facilement. Les sociétés orientales (ou, plus généralement, « sous-développées ») opposent à l'observation une plus grande opacité que les sociétés occidentales. Elles sont en effet politiquement plus complexes, ou, plus exactement peut-être, plus politiques. Elles sont moins orientées vers la production que vers la domination des hommes et l'accaparement du revenu. Aussi le discours n'est-il pas dirigé vers l'expression de la réalité. Il n'est pas, ne cherche pas à être expression de l'activité ; il est lui-même activité, politique. Dans ces conditions le déchiffrement des rapports sociaux est beaucoup plus malaisé que dans une société où

le discours possède davantage de transparence. En raison de ces difficultés, le petit univers d'une ville de province est plus facilement analysable que l'ensemble national dont il représente le microcosme. Les données effectives du jeu sont plus simples et plus accessibles, les acteurs commodément dénombrables, les résultats de l'activité clairement discernables.

La vie urbaine d'Ahvaz est dominée par l'administration, c'est-à-dire par l'ensemble des représentants locaux du pouvoir central. C'est le premier constat, le fait social le plus apparent. Grossier, il convient de l'élucider et l'objet des pages qui viennent est de chercher à définir au travers de l'analyse des rapports de l'administration et de la société locale, l'étendue de sa puissance, ses objectifs, ses modes d'action, la base de son pouvoir, sa composition et les relations entre ses différentes parties. Considérons tout d'abord l'organisation interne de l'administration.

Tous les établissements d'Etat ou para-étatiques sont surchargés de personnel ; cela est surtout apparent pour ceux des établissements qui avaient grossi lorsque la ville était un port et un terminus ferroviaire importants et qui ont conservé de cette époque personnel et installations (les chemins de fer emploient un millier de personnes malgré une activité réduite, les douanes, plusieurs centaines pour recevoir un tonnage insignifiant et s'occuper de magasins où sont entreposées les prises de contrebande et marchandises non réclamées).

Les établissements d'Etat, surtout les plus grands d'entre eux, tendent à vivre de façon autonome. Beaucoup ont leur propre atelier de réparation mécanique, leur propre générateur d'électricité. La tendance est plus accentuée encore dans le domaine des loisirs et de la consommation des fonctionnaires. Elle y est marquée par trois genres principaux de réalisations : quartier résidentiel propre aux employés de chaque établissement, souvent situé dans son voisinage, parfois construit de manière somptueuse, sans rapport avec ce que pourraient attendre des individus de même qualification employés par le secteur privé, magasins d'achat (dits coopératifs) réservés aux employés et mettant à leur disposition la plupart des produits de consommation à des conditions avantageuses tant en raison de la suppression des intermédiaires que des facilités accordées (détaxes douanières notamment), club de loisirs d'accès fermé, où se retrouvent, plusieurs soirs par semaine, les membres des établissements

et leurs invités pour des jeux de hasard et d'argent, que l'on peut opposer aux cafés, lieux de rencontre habituels des catégories inférieures et moyennes de la population. Plusieurs établissements disposent, en outre, de leur propre équipement hospitalier. Les fonctionnaires, sans distinction de l'organisme auquel ils appartiennent, jouissent d'autres avantages encore. Relevons-en deux. Le « quartier adminstratif » où sont établies les administrations et les résidences d'une partie de leur personnel est le plus beau et le mieux entretenu de la ville quoique le moins dense. Il fut spécialement construit pour l'installation de l'administration. Dans ce secteur urbain, l'Etat a distribué à ses fonctionnaires des terrains domaniaux à des prix dérisoires. Il a ainsi permis soit des profits élevés soit l'usage gracieux d'emplacements recherchés aux dépens de la collectivité locale qui a créé et entretient les valeurs foncières.

Les employés de l'Etat forment une catégorie pléthorique et privilégiée. Ils jouissent d'un équipement mis en place pour eux par l'autorité publique et de certains autres avantages qu'ils ne doivent qu'à leur statut. Ils sont séparés en même temps que privilégiés, les services qui leur sont accordés les ségrègent de la société locale. Par ailleurs ils sont divisés entre eux selon les organismes auxquels ils appartiennent. Ainsi sont constitués des corps auto-suffisants isolés non seulement du public mais aussi les uns des autres. Que signifie cette organisation ? Voyons les justifications. L'organisation de chaque établissement en unité conçue pour vivre isolément est légitimée par le sous-développement de la société locale, les avantages donnés aux employés de l'Etat par le souci de les retenir dans une ville peu accueillante. Si l'on met à part le fait que l'équipement privé de fractions urbaines freine l'équipement de l'ensemble, le premier argument était, d'une certaine façon, pertinent il y a quelques décennies au moment de la création des établissements ; les progrès réalisés depuis par la société locale dans certains secteurs au moins le rendent caduc et il ne fait, désormais, que souligner l'isolement des services administratifs. L'un et l'autre arguments ne donnent pas d'explication satisfaisante de la fragmentation des équipements : des installations communes aux différents départements administratifs eussent coûté moins cher, eussent été plus animées et plus attrayantes. Par ailleurs l'un et l'autre sont fondés sur le postulat de la nécessité d'une distance entre administration et adminis-

trés. Le problème est alors de connaître l'objet de l'écart institué. Envisageons les relations de l'administration, son action sur les groupements et catégories sociales de la ville.

⁂

C'est d'abord au plan des groupements ethniques que s'exerce le jeu de l'administration. Ahvaz est une ville jeune formée de populations d'origines dispersées. L'écologie urbaine est profondément marquée par les ségrégations ethniques.

La plus apparente, la plus nette est la séparation entre Arabes et Persans (de façon méprisante appelés *ajami*) qui s'opposent en grands secteurs exclusifs, aux paysages différenciées (secteurs arabes pauvres, mal entretenus, aux rues non asphaltées etc.) au point que la ville apparaît formée de deux populations étrangères et sans contact. Entre ethnies persanes les oppositions sont moins visibles, les imbrications résidentielles plus fréquentes ; les ségrégations n'existent que comme tendance, se font par petits quartiers, par rues, par groupes de voisinages ; il en est ainsi entre Bakhtiaris, Shushtari, Isfahanais, Sabéens, Juifs, etc. Les ségrégations se poursuivent sur le plan des professions ; elles sont ici le produit de l'histoire des corps de métiers (les premiers artisans de tel métier appartenaient à telle ethnie, elle en a fait un secteur réservé), des caractères culturels de la population d'origine (aptitude au commerce par exemple), de la sélection des immigrants (ils disposaient d'un certain capital ou en étaient dépourvus), etc. Il en résulte un certain nombre de propensions plus ou moins accentuées à la correspondance entre origine et profession. Ainsi les commerçants et, plus spécialement les épiciers, les marchands de tissus et de mercerie, les tenanciers de cafés et d'hôtels, et, parmi les artisans, les forgerons, les menuisiers et les ébénistes sont davantage Isfahanais d'origine (mais il conviendrait encore de distinguer dans la région d'Isfahan trois ou quatre origines bien distinctes : Isfahan même, Sedeh, Nadjafabad...). Par contre les horlogers, les tenanciers de bains, les marchands et réparateurs de pneus, les maçons, les charpentiers en fer, les fabricants de carrelage proviennent de Shushtar et de Dezful. Les administrations (certaines d'entre elles au moins

comme le Ministère des Finances), la municipalité et le conseil municipal sont aux mains de réseaux d'affinités provenant de ces deux dernières villes. Les ouvriers non qualifiés, dans leur majorité, en proviendraient aussi. Les boulangers sont de Shahré-Kord ; le petit groupe de Sabéens est spécialisé dans le travail de l'argent et les Juifs dans la pharmacie. Ces spécialisations impliquent des relations économiques entre individus d'origines différentes ; entre Arabes et Persans elles sont moins intenses, des commerçants arabes, d'alimentation surtout, desservant leur ethnie. Par ailleurs les Arabes comptent peu d'artisans mais occupent certaines activités telles que le commerce des moutons, le lavage des voitures et tiennent de larges secteurs de la contrebande dont les chefs toutefois sont Persans. Prolongeant les spécialisations professionnelles, et en expliquant en partie la genèse, la relation patron-employé est fréquemment une relation entre individus de même origine.

Les groupements ethniques s'isolent par les institutions. L'endogamie est presque universelle comme tendance mais catégorique chez les Arabes, les Bakhtiaris, les Juifs et les Sabéens, cette dernière communauté ne comptant guère plus d'un millier d'individus. L'organisation clanique est encore vivante chez les Arabes et les Bakhtiaris. Chaque groupement a ses propres tropismes sociaux, chacun conserve des attaches dans son milieu d'origine ; les Bakhtiaris par exemple, peu nombreux à Ahvaz, gardent d'étroites relations avec leur tribu nomadisant sur les franges du Khuzistan, ils s'y marient fréquemment. Les divisions religieuses recoupent celles de l'origine : minorités religieuses, majorité shî'ite fractionnée selon les lignes du clivage ethnique en groupements fréquentant des mosquées spécifiques, conduits par des prêtres de même origine que les fidèles. La fréquentation des cafés, la langue (arabe, persan d'Isfahan, persan lôr, etc.), les traits culturels séparent encore les individus de souches différentes. Ainsi l'âpreté individualiste au gain des urbains s'oppose à la générosité arabe et à la solidarité économique des Bakhtiaris, la fierté des gens des tribus contraste avec la servilité des gens des villes, la dignité de la femme Bakhtiari s'oppose à la passivité habituelle de la femme des autres milieux ethniques. Le niveau des besoins ressentis est moins élevé chez les Arabes que parmi les autres populations.

La vie d'Ahvaz apparaît faite de conflits entre groupements ethniques. L'honnêteté, la franchise, la solidarité n'ont cours

qu'au sein des groupements ; les relations économiques et sociales sont toujours difficiles entre personnes d'origines différentes. Les divisions ethniques sont plus puissantes mêmes que l'identité des intérêts économiques ; ainsi dans ceux des corps de métiers composés d'éléments d'origines différentes, la constitution des corporations est impossible.

Parfois au contraire, les conflits d'intérêts collectifs ont une coloration ethnique : les commerçants et entrepreneurs isfahanais accusent les employés du fisc shushtari de conspirer leur pertes, les Arabes se sentent dépossédés par des immigrés persans d'une terre sur laquelle ils estiment avoir des droits et délaissés par une administration persane.

Dans les conditions où la population d'Ahvaz s'est formée, de telles tensions entre ethnies sont sans doute inévitables ; elles sont toutefois entretenues par le pouvoir qui les utilise. La pratique est ancienne, l'influence britannique dans le Khuzistan n'avait pas manqué de la mettre à profit. La politique poursuivie à l'égard de la minorité arabe est remarquable.

Après avoir démantelé le pouvoir de Cheikh-Khazal, « Chah de l'Arabestan » et allié des Anglais, le pouvoir a favorisé la montée dans la province de nouvelles chefferies. A Ahvaz même il a fait la carrière de quelques nouveaux notables, facilité leur enrichissement et établi leur influence en les reconnaissant comme intermédiaire entre la minorité et la puissance publique. Le cheikh actuel des clans arabes d'Ahvaz, par ailleurs fort riche, est, malgré ses prétentions à une autorité tribale héréditaire, un homme nouveau qui débuta comme employé aux chemins de fer. Il est l'obligé du pouvoir : il tient son autorité d'être reconnu comme représentant du groupement arabe et sa fortune de quelques opérations foncières favorisées par l'Administration des Domaines. En contrepartie on attend de lui qu'il tienne les masses de son ethnie, les fasse participer aux manifestations favorables au pouvoir, et voter convenablement. Les individus de la minorité arabe n'ont d'autre recours que lui en face de l'administration. Celle-ci est entièrement persane ; mieux, elle est recrutée dans la population persane de la région qui ajoute au mépris et à l'opposition séculaires aux Arabes une jalousie provinciale pour les Persans du plateau. Le pouvoir tolère la monopolisation de l'administration par un groupement d'origine. Les Arabes menacent les Persans qui les haïssent, les Persans autochtones refusent toute entente avec les Persans

immigrés aussi bien qu'avec les Arabes. Magnifique occasion d'exercice de la puissance, car aucune décision administrative ne peut dans ces conditions intervenir sur la base de rapports individuels, bureaucratiques, chacune doit être réglée à un niveau élevé, transigée entre les représentants du pouvoir et les représentants de groupements qui désormais apparaissent comme des créations du pouvoir lui-même. La règle est universelle, elle permet de distinguer dans l'administration régionale le pouvoir et les bureaux administratifs proprement dits. On aura l'occasion d'y revenir.

Le système est complet. Il fait de l'appartenance à un groupement ethnique, c'est-à-dire à la division de la collectivité urbaine, un moyen d'intégration à la société globale, il force les individus à demeurer au sein de ces groupements de façon à les contrôler par en haut. Il est achevé par des institutions, sans caractère légal mais officieuses, qui, malgré leur faible envergure matérielle ont une portée considérable dans les relations entre ethnies ; ainsi la police des faubourgs de la ville est directement financée par les habitants et assurée par une organisation parallèle de gardiens arabes contrôlés par de petits cheikhs, des taxes foncières sont prélevées au nom du droit du plus ancien occupant. Le pouvoir est actuellement créateur des divisions ethniques. Les privés emboîtent le pas. Tel grand entrepreneur industriel afin de mieux dominer la main-d'œuvre, la divise en Persans et Arabes répartis dans des ateliers différents, recevant à travail égal des salaires innégaux, opposés par des procédés grossiers, « l'Arabe est paresseux » dit-il au Persan mieux rémunéré, « L'Ajami est menteur » dit-il à l'Arabe qui réclame un salaire égal.

Un jeu analogue de fragmentation et de réduction des groupements sociaux qui tendent à naître de la pratique collective est utilisé en maints domaines. Examinons l'action du pouvoir au sein des groupements de métiers artisanaux.

⁂

La crise économique de la ville de province engendre le besoin d'une action « corporative » (les tendances sont autant syndicales que corporatives, les regroupements professionnels portent toutefois, et cela est significatif, le nom habituel des

corporations, *Ethadieh Senfi*, littéralement : unions des métiers). Au temps de la prospérité, le sentiment de solidarité entre artisans d'un même métier était peu intense. Formellement il y avait bien, comme dans toutes les villes iraniennes, des regroupements de corps de métiers ; mais l'institution n'avait qu'une fonction administrative, ne correspondait pas à des intérêts collectifs vivants. De plus elle se heurtait, dans certains corps, aux conflits ethniques. Les essais pour lui donner vie avaient échoué ; la participation à l'élection des bureaux était faible, la formation de ceux-ci difficile et leur influence nulle.

Quelles sont, au moment de la crise, les revendications des corps de métiers ? Leur premier objectif est d'améliorer les termes de la concurrence avec les « commerçants », c'est-à-dire avec les produits fabriqués à l'extérieur de la ville. Ils proposent deux mesures principales. Ils réclament des allègements fiscaux du côté aussi bien du Ministère des Finances que de la Municipalité (taxes sur les artisans). Les métiers sont pensent-ils désavantagés par rapport au commerce ; les charges qui pèsent sur les premiers entravent leur développement au profit des commerçants qui jouissent d'un régime plus favorable et qui, grâce à l'influence, esquivent, estiment-ils encore l'impôt. Le rôle des corporations serait ainsi de représenter les producteurs artisanaux auprès des pouvoirs publics qui « nous ignorent » ou « se moquent de nous », et d'en obtenir une diminution des charges fiscales. Les artisans attendent aussi de l'administration des commandes qui, trop souvent, sont accordées à des entrepreneurs étrangers à la ville et, plus généralement, la protection de la production locale. « Résistance à l'invasion économique de la capitale » est le mot d'ordre de l'époque. Signe des temps. Tehran est le pôle de redistribution des produits importés, c'est aussi un centre d'industrialisation qui détient, en de nombreuses branches, une avance sur les villes de province et se trouve en mesure d'y expédier des produits mieux finis et normalisés (charpente métallique, meubles, par exemple). Opposition aux commerçants, opposition aux produits étrangers et tehranais sont une même chose ; il s'agit de la résistance de petits producteurs locaux à l'industrie non autochtone qui les voue à disparaître. Les corps de métiers sont cependant unanimes à souhaiter l'industrialisation d'Ahvaz qui, estiment-ils, leur profitera directement (développement des unités locales) ou indirectement (effets d'entraînement, sous-traitance). On ne

trouve dans nul autre groupement social une défense aussi cohérente et aussi vive des intérêts locaux. Les corps de métiers apparaissent les véritables champions de l'autonomie et du développement local. L'attitude défavorable des artisans à la contrebande n'est, par ailleurs, qu'un aspect de leur opposition à l'importation ; elle est particulièrement aiguë chez les tailleurs sévèrement concurrencés par l'introduction frauduleuse de vêtements. Une troisième revendication des corps de métiers, limitation du nombre des artisans, réglementation de leur activité, est une revendication corporative traditionnelle. Au temps de la prospérité, les occupations artisanales et commerciales se sont multipliées, principalement dans les branches de faible technicité et exigeant un investissement peu important. Avec la crise, les artisans songent en même temps qu'à protéger le marché urbain à freiner l'accroissement du nombre des unités de production ; certaines corporations attachent une importance essentielle à cette revendication. Quant à la réglementation de l'activité des métiers elle aurait surtout pour objet d'éviter une concurrence ruineuse à la baisse. A ces revendications de base certains artisans ajoutent des souhaits tels que la constitution de coopératives d'achat de matières premières de façon à éviter les hausses spéculatives, la formation de coopératives de production et même la fondation d'une société de garantie collective contre les faillites. Par son ampleur, par le fait qu'il tend à définir une politique économique spécifique s'opposant aux intérêts d'autres catégories sociales, ce programme montre que le milieu des artisans tend à former un groupement social et aspire à se donner une organisation apte à défendre ses intérêts.

L'attitude des corps de métier contient pourtant une contradiction essentielle : s'ils espèrent avoir une influence favorable sur l'Etat grâce à une organisation corporative, ils ne croient pas que cette organisation puisse voir le jour et être efficace sans l'assentiment et l'appui de l'Etat. La contradiction n'est pas moderne ; le désespoir dans la possibilité de l'action collective paraît être le fruit d'un rapport ancien entre pouvoir et citoyens. Voyons la conduite de l'Etat dans la conjoncture de la crise des années 1960.

Il ne s'oppose pas à la création des corporations, ou du moins à leur renouvellement puisque formellement elles existent déjà. Il facilite l'élection de bureaux nouveaux, se montre favorable aux revendications, promet de répondre à l'attente

des corps de métiers. En échange il obtient des avantages politiques, le soutien des organisations au cours des élections, la manifestation de sentiments loyaux. Il obtient aussi que soient nommés comme représentants corporatifs des hommes qui ont sa confiance. Le cap de la crise politique correspondant au début de la crise économique est ainsi dépassé, les artisans agissent immédiatement dans le sens désiré par le pouvoir, certains qu'ensuite l'on mettra en œuvre un programme conforme à leurs intérêts. En fait le pouvoir peut admettre la réglementation de l'accès à la profession, prête son autorité pour la mettre en pratique mais ne peut aller plus loin ni sur le plan fiscal ni sur le plan économique. Dans ces domaines les revendications « corporatives » sont contraires à l'organisation sociale et à sa dynamique. Cependant la décomposition de la corporation en tant qu'organisme de défense des métiers est poursuivie. Des avantages individuels sont promis ou offerts aux leaders corporatifs ; on attend d'eux qu'ils freinent, détournent, noient les revendications, qu'ils divisent les membres de leur organisation. Dans le même temps, arguant de l'existence des corparations, de la représentativité de leurs bureaux, on refuse toute expression des intérêts collectifs qui ne passe par leur canal. La corporation devient ainsi un corps vidé de l'espoir que les artisans plaçaient en lui ; elle n'intéresse plus qu'un certain nombre d'individus à l'affut de profits personnels, qui trouvent le moyen d'échanger un ralliement désormais recherché par le pouvoir contre quelque avantage. Elle n'est plus un organisme de représentation et de défense mais un instrument du pouvoir, une institution quasi étatique déguisée. Le corps de métier a fait une expérience décourageante de l'action collective. Il n'a pas rencontré d'opposition frontale, son action s'est épuisée dans la manœuvre d'absorption d'un ennemi insaisissable. L'échec renouvelle certainement des échecs plus anciens ; la situation même des corporations au temps de la prospérité n'était probablement que le résidu de quelque essai de regroupement antérieur et l'histoire des corporations n'est sans doute qu'un constant épuisement des mouvements collectifs, que la démonstration reprise maintes fois de l'inutilité d'une action commune dont le besoin cependant renaît sans cesse. Ainsi s'expliquerait la contradiction dans la conduite des artisans. L'étude historique un jour dira si ces conjectures sont exactes. Dans la situation actuelle le type de rapport entre Etat et citoyens

que l'on vient de décrire est généralisé ; on le retrouve notamment dans les relations entre le pouvoir et les salariés.

La production industrielle est en Iran un fait nouveau. A Ahvaz même, seules les activités pétrolières avaient, dix ans plus tôt, un caractère industriel. Le patronat lui-même n'a pas adopté une conduite économique. Les rapports avec le personnel conservent en particulier des traits caractéristiques du féodalisme dont l'une des conséquence est la pénurie d'ouvriers qualifiés dans le cadre général d'une main-d'œuvre en surnombre. Il n'existe pas et ne peut exister dans ces conditions de véritable prolétariat, de culture spécifiquement ouvrière comme on la voit naître à Abadan, ni de conscience de classe. On ne rencontre guère que le sentiment d'appartenir à la très large couche des citoyens défavorisés, exploités, dominés par des hommes injustes, mais nullement celui de la force possible du prolétariat, de la tâche qui pourrait lui revenir, de sa capacité de se constituer en classe dirigeante. Réciproques de la conduite du patronat, les techniques de défense ouvrière sont d'origine paysanne : absence de lutte collective concertée, organisée, de grèves, pratique individuelle, mais généralisée, du jeu de participation — résistance aux volontés de la direction qui aboutit notamment à l'extrême limitation des opérations de production effectuées par chacun. Cette attitude dans les relations du travail est liée à un bas niveau des besoins. Pour la minorité arabe de la ville ce niveau est pratiquement immobile et la recherche d'un suplément de gain n'existe pas en tant que motivation d'un supplément de travail. Dans la situation actuelle, le salaire distribué couvre des besoins à peine plus élevés que ceux de la population rurale extrêmement pauvre de la province. Une certaine rémunération obtenue, l'ouvrier tend à arrêter de travailler pour en jouir, au point que l'un des entrepreneurs les plus importants de la ville applique le principe : payer le moins possible pour obtenir le plus de travail possible ; il y parvient non seulement par le bas niveau des salaires mais encore par le retard des payements. Le repli ouvrier sur des conduites paysannes est toutefois aussi la conséquence de l'attitude du pouvoir à l'égard d'un mouvement ouvrier qui s'est déjà manifesté par quelques éclats significatifs sinon très cohérents, ressent le besoin de s'organiser et en cherche les moyens. L'organisation du mouvement ouvrier est, sans nul doute, la chose que le pouvoir craint au plus haut point. Ici encore il a permis et favorisé la création de syndicats

ouvrier dont les représentants sont (en principe) élus, qui sont rapidement devenus des institutions bureaucratiques contrôlées par l'Organisation de Sécurité (police politique). Les cadres syndicaux en raison de leur position, se voient accorder quelques privilèges ; ils ont, dès lors, pour fonction d'être les représentants ouvriers officiels et exclusifs, d'opérer le quadrillage des entreprises, d'enregistrer les doléances des ouvriers et d'en faire part aux autorités, d'éviter les manifestations revendicatives de masse et d'organiser celles qui ont pour objet l'affirmation du loyalisme au pouvoir. Ici s'arrêtent les similitudes entre les rapports du pouvoir avec les artisans d'un côté, les ouvriers de l'autre. Si les premiers constituent en effet une force sociale en déclin, les seconds l'inquiètent suffisamment pour qu'il marque à leur égard une sollicitude particulière. Il tâche de donner avant que l'on revendique, de façon à n'avoir pas à céder devant des revendications quitte à retirer d'une main ce qu'il offre de l'autre ; il a ainsi conservé de l'époque de Mossadegh une législation du travail et un système de sécurité sociale qu'il se garde de mettre en œuvre.

L'habileté politique du pouvoir, son art à dissoudre les mouvements collectifs par un mélange de souplesse et de violence déterminent à la fois la crainte de toute manifestation de revendication collective et le sentiment qu'il vaut mieux s'entendre avec une autorité qui présente toujours à la démarche individuelle un visage accueillant. Ces conditions expliquent que dans un domaine comme celui de l'habitat (construction, équipement, aménagement) où l'action collective est particulièrement difficile, il n'existe dans la ville d'Ahvaz aucune organisation de défense des résidents bien que chaque secteur urbain ait ses difficultés. Chacun en parle sous le manteau, nul publiquement n'élève la voix. L'action municipale ne peut donc être ni dirigée selon un programme ayant reçu l'assentiment d'une majorité de citoyens, ni contrôlée par une organisation de masse temporaire ou permanente. Il n'existe aucune vie municipale. Reste à élucider, afin de terminer le tableau de la place des différentes catégories d'agents économiques dans l'organisation sociale, le rôle des commerçants et industriels, de ce que l'on pourrait appeler la bourgeoisie.

⁂

Des commerçants de la belle époque beaucoup sont partis, d'autres règnent désormais sur des entrepôts vides et des maisons trop grandes pour eux, d'autres enfin se sont repliés sur le prêt usuraire et la spéculation foncière. Parmi ces derniers, les plus importants, grâce à des relations et à un prestige acnien, obtiennent au nom d'opérations commerciales fictives des crédits bancaires qu'ils redistribuent à un taux plus élevé ; la plupart ont largement profité de la spéculation foncière durant la période de prospérité. Ils y sont, en pleine crise, encore favorables. Elle active, disent-ils, la circulation de la monnaie, évite la thésaurisation de l'épargne par les particuliers ; ils proposent très sérieusement de la relancer afin d'amorcer la reprise économique. En quoi ils confondent cause et effet de leur propre prospérité : leurs profits étaient dus à une conjoncture favorable à l'extension urbaine, ils n'ont fait que stériliser les capitaux accumulés en les versant dans les opérations improductives du prêt à intérêt ; seuls les profits fonciers des petits et moyens spéculateurs ont été réinvestis dans la construction et ont ainsi servi à l'animation économique. Aussi l'action des grands spéculateurs et leur opinion à propos du marché des terrains les opposent-elles vivement aux boutiquiers, artisans et commerçants, qui reprochent, beaucoup plus valablement, à la spéculation de freiner la dépense et ralentir l'activité du marché. Par contre, usuriers-spéculateurs et boutiquiers se retrouvent dans une inimitié commune pour les grandes sociétés de distribution qui installent à Ahvaz des unités commerciales qui ont ruiné l'ancienne activité des premiers, concurrencent les seconds.

De la masse des anciens négociants plus ou moins laissés pour compte par l'évolution des fonctions de la ville, émerge un petit nombre d'individus qui ont trouvé la voie de la fortune dans les circonstances difficiles traversées par la société urbaine : les aventuriers. Décrivons l'activité de l'un d'entre eux.

Commerçant, il a des bureaux à Ahvaz, Khorramshar, Isfahan, Tehran et Londres ; il importe des fers, de la soie artificielle, de la farine, exporte des produits agricoles. Il est spéculateur et grand propriétaire foncier-lotisseur dans les banlieues de Ahvaz. Il est industriel à Ahvaz : fabrication de glace, raffinage des eaux, fabrication de briques, filature et tissage et à Tehran : fabrication de matérieux de construction. Il est encore l'un des plus grands propriétaires-exploi-

tants agricoles de la province. On le retrouve à la Chambre de Commerce, à la Municipalité, dans les comités de patronage des sociétés sportives et de bienfaisance, il est écouté du gouvernement et réputé influent aurpès du gourverneur provincial, c'est une des plus importantes fortunes de Ahvaz et du pays ; son crédit auprès des banques est grand. Il est le premier notable de la ville, craint par ses concurrents contre lesquels il ne dédaignerait pas d'user de son influence auprès des pouvoirs publics. Il appartient à une famille de commerçants d'origine isfahanaise venue il y a quelques décennies à Ahvaz mais sa fortune est récente.

Examinons quelques-unes de ses opérations. La première entreprise d'envergure est agricole. Profitant de la politique de distribution des terres des domaines dans la province, il fait attribuer 30 000 ha à une société dont il possède la majorité des actions et dont il est l'administrateur général. Le domaine, exploité grâce à une main-d'œuvre recrutée saisonnièrement dans les campagnes d'Isfahan, largement équipé par auto-fniancement devient rapidement prospère. Cependant les actionnaires ne sont jamais consultés et aucun dividende ne leur est distribué durant les 15 ans d'existence de la société. L'action tombe à un prix dérisoire et l'administration de l'affaire demeure de la seule compétence de notre homme. L'exploitation étant effectuée grâce à de la main-d'œuvre salariée, le domaine passe au travers de la réforme agraire; par ailleurs, bien que l'exemption de l'impôt sur les sociétés agricoles nouvelles ne soit valable que pour une période de 10 ans il n'a toujours pas à ce titre de dossier fiscal. L'entrepreneur a par la suite accaparé dans des circonstances obscures des terrains de la banlieue d'Ahvaz appartenant originairement aux Domaines mais, peut-être, passés entre temps dans les mains d'un établissement industriel d'Etat. Il rachète un autre lot important de cette même banlieue à un tiers qui le tenait aussi des Domaines en vue de la création d'une exploitation agricole. Avec l'appui des sociétés pétrolières, le terrain est loti à l'intention des employés de ces sociétés. L'opération permet un immense et rapide profit. L'aventurier n'en reste pas là. Il obtient que lui soit confiée la construction de l'usine des eaux destinée à l'alimentation du nouveau quartier ; il se fait avancer par les sociétés pétrolières une grande partie du montant de l'investissement ; mais, en cours de construction, déclare que les évaluations effectuées sont dépassées, et décide de récupérer par les droits de branchement

la valeur des investissements. Par ailleurs, bien qu'il s'y soit engagé, il refuse de réaliser les autres équipements nécessaires au lotissement. Vers la même époque, il loue dans des conditions avantageuses (quelques années plus tard, dans une conjoncture moins favorable et malgré la détérioration intervenue, le loyer sera plus élevé) une immense briquetterie appartenant à la Société Nationale Iranienne des Pétroles. Le matériel n'est pas entretenu et rendu deux ans plus tard dans un état désastreux. C'est à ce moment que notre industriel construit avce l'aide de capitaux et techniciens étrangers une briquetterie moderne. La production a meilleure apparence mais n'est pas de qualité supérieure aux productions locales traditionnelles ; toutefois, malgré un prix de vente de moitié plus élevé, des marchés d'Etat et para-étatiques sont obtenus ; c'est alors aussi que la seconde briquetterie moderne d'Ahvaz fait faillite et que la Société Nationale Iranienne des Pétroles décide, pour non rentabilité, la fermeture définitive de son usine, alors qu'un fonctionnement à régime réduit occasionnerait des pertes moins grandes qu'un arrêt total des fabrications. Vers 1960 le principal souci de notre capitaliste semble être de trouver de nouveaux moyens d'investissement grâce à la fondation de sociétés anonymes. Attirer les capitaux du Golfe Persique et l'épargne iranienne par l'offre d'actions, préoccupation combien capitaliste rejoignant celle de l'Etat qui songe à la création d'une bourse des valeurs ! Faut-il dire que l'expérience antérieure laisse planer dans l'esprit du public local quelques doutes sur les intentions de l'innovateur ?

L'accaparemment est la pratique habituelle de l'aventurier. D'abord il promet, attire la confiance de partenaires qui peuvent aussi bien être des individus ou des groupements privés que la puissance publique ; grâce à quoi il obtient monnaie, biens, contrats ; puis il s'approprie ; enfin il paye de mots, satisfait ses partenaires par de nouvelles promesses, par une argumentation subtile invoquant tantôt la lettre contre l'esprit tantôt une caricature de l'esprit contre la lettre. Le jeu cependant n'est possible qu'avec la connivence de l'Etat, non pas au niveau des lois qui sont très généralement celles d'une société libérale, mais à celui de la pratique administrative. Quelle est, en effet, la conduite de l'administration à l'égard des commerçants et industriels ? Quelques faits bruts d'abord. Toutes les relations sont déclarées scrupuleusement impartiales : calcul de l'impôt et sa perception, contrôle de

douanes et droits prélevés, contrats de travaux et leur exécution, crédits industriels et leur utilisation, exercice de la justice enfin. On serait en face d'une bureaucratie égalitaire. En fait l'arbitraire règne, toute décision est « personnalisée ». L'impôt réclamé n'est pas, ne peut pas être évalué sur des données exactes qui n'existent pas ; il est basé sur les déductions des agents du fisc, sans doute proches de la réalité, mais ensuite gonflées de façon à laisser place au marchandage. Le taux de l'impôt par ailleurs est lui-même compté en prévision de l'évasion fiscale. Finalement le montant de l'impôt payé est fixé par agrément entre l'agent du fisc et le contribuable, le second soudoyant fréquemment le premier. Il n'y a pas en outre de relevé systématique contrôlé et contrôlable des contribuables ; certains, très connus parfois, sont ignorés. Des revenus peuvent encore passer au travers des contrôles fiscaux parce qu'ils n'entrent pas dans les catégories reconnues ; il en est ainsi de ceux de certains cheikhs, entrepreneurs de fait mais percevant leur revenu par un prélèvement sur les salaires des ouvriers. L'égalité fiscale ne peut donc exister. Certes tel ou tel aspect de cette organisation fiscale peut être retrouvé dans le fonctionnement des sociétés bourgeoises. Ainsi existe dans certains cas, en France un « forfait » d'impôt fixé après discussion entre agent du fisc et contribuable. Mais ces pratiques y ont une moindre extension (le forfait n'existe que pour les artisans non assujetttis à la taxe sur la valeur ajoutée et les professions libérales) ; la tendance constante est la recherche d'une sorte d'objectivité (utilisation des signes extérieurs) et il n'entre pas dans les préoccupations des agents du fisc d'exercer une pression quelconque sur le contribuable mais, au contraire, dans l'ensemble au moins, de rechercher l'égalité devant l'impôt.

Quant à la réglementation économique, l'une de ses composantes essentielles dans la période considérée, le tarif des droits de douane, est sujette à de fréquentes modifications ayant souvent pour objet de favoriser des opérations particulières. Le recouvrement des droits, de son côté, est biaisé par de multiples fraudes dont, notamment, celles portant sur la spécification des produits, sans parler de la contrebande proprement dite dont on a souligné l'importance et dont les principaux agents ont pignon sur rue. Autre pièce maîtresse de la politique économique de l'époque, les crédits industriels, destinés à déclencher un développement accéléré, sont encore distribués selon des procédés qui laissent une grande place

aux relations personnelles et ont permis d'énormes accaparements. Ahvaz doit enfin une partie non négligeable de son activité aux ventes de matériel réformé par les sociétés pétrolières et aux opérations que ce matériel occasionne (réparation, distribution). En fait les adjudications semblent rarement répondre aux règles habituelles de publicité et de concurrence.

Les procédés qui permettent de tourner ces règles sont nombreux : remise d'une soumission non chiffrée qu'un membre de la commission d'adjudication remplira au moment opportun, définition imprécise soit de l'importance soit de l'état du lot de marchandises si bien que le gagnant peut être a posteriori favorisé ou défavorisé, délais de publicité insuffisants (un seul commerçant est au courant), entente entre des soumissionnaires peu nombreux qui, moyennant dédommagement, laissent l'opération à l'un d'entre eux. Sauf dans ce dernier cas, rare du reste, il y a entente entre soumissionnaire et adjudicateur. Par des moyens analogues ou différents les adjudications de travaux sont, elles aussi, fréquemment faussées. Prenons l'exemple de l'adjudication la plus importante passée au cours des dernières années à Ahvaz ; il s'agit de travaux de construction. On ne peut imaginer cahier des charges plus parfait. Les spécifications sont minutieusement précisées, le maître d'œuvre se donne tous les moyens pour superviser convenablement le travail et tenir l'entrepreneur qui par ailleurs s'engage à ne pas sous-traiter. En fait l'offre la meilleure, retenue, est inférieure au coût de production et l'adjudicataire s'en tire en économisant sur la qualité des matériaux (par exemple profilés plus faibles que ceux spécifiés), sur leur quantité et sur la qualification de la main-d'œuvre. Le contrôle en cours de chantier est évité par la corruption des superviseurs appointés par le maître d'œuvre et il ne peut évidemment y avoir de contrôle efficace après finition. Dans d'autres cas, le maître d'œuvre pour éviter ces manœuvres fixe-t-il un prix jugé raisonnable et choisit-il la soumission la plus proche, la prévarication n'est pas pour autant éliminée.

On pourrait poursuivre de telles analyses en d'autres domaines ; il est temps de s'interroger sur la signification de ces faits, sur leur fonction sociale. Leur aspect commun essentiel est que, par leur généralité, ils concourent à produire une vie économique « incertaine », qu'ils sont la négation même des institutions libérales. Les entrepreneurs, commerçants et

industriels, insistent effectivement sur cet aspect. Ils aspirent à une organisation (formellement) égalitaire de la société, à un Etat qui assure la sécurité des opérations économiques, la certitude des contrats, la stabilité de la réglementation économique, offre les services collectifs nécessaires aux entreprises, se refuse à effectuer lui-même des actes économiques. Ils aspirent, en un mot, à une société bourgeoise. Autant que faire se peut, ils tirent profit du système en place et, en même temps désirent le modifier, vivent en tension avec lui.

Si la loi bourgeoise est l'essence de la législation nationale, elle n'est pas l'instrument d'une bourgeoisie installée, mais l'alibi du pouvoir. L'absence de règlement, les complications introduites dans l'application de la loi, l'incertitude universelle des relations économiques, l'ambiguïté des statuts et des droits, la personnalisation des décisions, sont les règles réelles non écrites de la vie collective dominée par un pouvoir qui ne trouve pas dans la société urbaine sa raison d'être et poursuit des fins étrangères aux intérêts des classes urbaines. L'incertitude est l'instrument du pouvoir, la base de sa légitimité. La pratique de ce mode de domination est fondée sur le dédoublement de l'organisation d'Etat non pas en fonction de pouvoir et d'autorité d'un côté, fonction d'exécution de l'autre, division libérale, mais en fonction politique et fonction de menace. Nous retrouvons ainsi le jeu à trois qui nous est apparu si caractéristique du fonctionnement de la société rurale féodale. La basse et la moyenne administration multiplie les formalités (difficultés, détours, lenteurs), les intimidations, les chantages aux devoirs du citoyen (devoirs fiscaux notamment) ; c'est la mécanique administrative apparement incohérente, fonctionnellement incohérente. La haute administration sauve de la menace, aplanit les difficultés, simplifie les formalités, accélère la marche des services, lorsqu'on a recours à elle, lorsqu'elle le désire. Elle ne sauve pas aveuglément, n'avance pas les yeux bandés, ne rétablit pas égalitairement les individus dans un système de droits et de devoirs fixés à l'avance ; elle est le lion souverain portant glaive, dosant avantages et désavantages, dédaignant le plus grand nombre qui demeure dans les affres de la bureaucratie, facilitant la tâche de certains, élevant un petit nombre, les aventuriers.

Le mécanisme de cette pratique généralisée est extrêmement varié dans ses formes. Pour simplifier, disons que les faveurs sont accordées à des personnages influents soit (hom-

mes de l'appareil, propriétaires fonciers, commerçants, etc.) qui, les recherchant pour eux-mêmes ou pour d'autres, s'imposent parce qu'ils appartiennent à des groupements dont l'autorité est universellement reconnue, soit (aventuriers) qui laissent espérer au pouvoir des avantages politiques parce qu'ils sont des représetnants de familles influentes, des chefs de clans ou d'ethnies, des notables locaux ou encore des représentants d'organismes professionnels. La faveurs paye en quelque sorte une influence consacrée ou un ralliement ; elle cherche à obtenir au travers d'un individu l'attachement, l'adhésion ou la neutralité de l'ensemble du réseau qu'il domine. Les personnages favorisés profitent eux-mêmes directement de l'avantage obtenu, ou en cèdent l'usage à d'autres appartenant à leur clientèle, ils partagent alors avec eux, par avance ou après coup, les bénéfices escomptés ou réalisés. On est ici en présence d'un mécanisme essentiel de la société, d'une transaction politico-économique grâce à laquelle le pouvoir assure ses bases sociales moyennant la cession de droits à l'exploitation du pays.

Il convient de distinguer clairement ces transactions du pouvoir des pratiques de corruption, de pots de vin, fréquentes sinon régulières dans les relations entre basse et moyenne administrations d'une part, commerçants et industriels non introduits, non protégés, de l'autre. Ces dernières pratiques sont complémentaires des premières, inhérentes au désordre organisé dans lequel le pourvoir agit. Elles ne sont pas expressément voulues par en haut ; l'incertitude seule est recherchée, mais, à partir de là, elles sont inévitables. En l'absence de règlements définis, comment empêcher que le petit ou moyen fonctionnaire ne tende lui-même à jouer, en plus du rôle qui lui est assigné, une transposition du rôle des autorités politiques, ne se dédouble moyennant commission, ne sauve en même temps qu'il menace ? A la fois il trahit sa fonction puisqu'il prive le pouvoir de sa propre faculté de jouer, aussi ces agissements sont-ils considérés comme malhonnêtes, et lui reste fidèle puisque l'arrangement abaisse celui qui l'accepte, le soumet au système ; c'est pourquoi la pratique est largement tolérée. L'incertitude en laquelle le mode d'exercice de l'autorité plonge les citoyens n'est évidemment pas sans effet sur leur conduite. Examinons ici celle des entrepreneurs à l'heure du développement accéléré. Le premier souci du candidat entrepreneur est de « manger » le domaine foncier de l'Etat, les contrats de tra-

vaux qu'il passe, les crédits qu'il distribue. Le problème entrepreneurial essentiel est de savoir comment accaparer. Le souci économique est secondaire, ou même un alibi, une apparence nécessaire. Le prétendu entrepreneur ne calcule pas d'abord la combinaison des facteurs de production, il est, en premier lieu, un entrepreneur en relations personnelles dont l'objet de l'activité est de « prendre ». Certains se comportent ensuite en véritables entrepreneurs ; la plupart ne le font pas, non seulement parce que bien souvent, ils n'en ont cure, mais, aussi, parce que leur brusque promotion n'a point tenu compte de leur expérience et que les qualités d'entregent nécessaires pour « prendre » ne sont pas forcément conciliables avec celles exigées d'un entrepreneur avisé. L'entrepreneur amateur songe du reste à résoudre les problèmes de gestion comme il a résolu celui de la formation du capital. Il ignore souverainement le marché, investit par mimétisme : « Là où tel a réussi pourquoi ne réussirai-je pas moi-même ? » Il attend éventuellement de jeux d'influence l'ouverture de débouchés. Il n'ignore pas l'existence de problèmes économiques, financiers ,comptables, techniques mais ne les maîtrise pas et estime que la parole peut suppléer au manque de compétence, que quelque moyen sera toujours trouvé pour arranger les choses. Il craint les employés qualifiés, est réticent à l'égard des salaires élevés qu'il devrait leur donner, refuse de partager son autorité avec ceux qui possèdent la technique, pense que la fidélité est préférable à la compétence, choisit son personnel parmi ses réseaux de relation et reconstitue en fait un groupement féodal. Il n'attend d'ailleurs pas tant sa fortune d'une réussite industrielle à laquelle il ne croit guère que d'avantages immédiats : il triche fréquemment avec l'investissement ou s'intéresse personnellement aux marchés d'une entreprise à laquelle il ne parvient pas à s'identifier. L'entreprise industrielle construite dans ces conditions est souvent peu viable, elle est en outre chargée du remboursement des crédits obtenus. Elle manque donc fréquemment d'intérêt. Ou l'entrepreneur la néglige ou bien il cherche à s'assurer des marchés protégés (marché de l'Etat, fixation autoritaire des prix), ou encore tente de profiter des difficultés de sa situation pour obtenir de nouveaux avantages de l'Etat.

En poursuivant des buts politiques au travers de l'effort d'industrialisation, le pouvoir s'épuise. En même temps, s'il atteint ses objectifs politiques, s'il évite l'organisa-

tion de la classe bourgeoise, il retarde l'avènement d'une société économique, c'est-à-dire d'une société où l'acte économique, situé dans un univers certain, peut se développer spontanément. Il ne fait point de doute que les entrepreneurs, commerçants et industriels, aspirent à une organisation sociale de forme libérale, qu'une conscience des intérêts spécifiques de la catégorie existe. Ces aspirations, cette conscience ne parviennent toutefois pas à s'actualiser dans et par une aciton collective ; leur expression est enrayée par le rapport au pouvoir. La « personnalisation » de tous les actes administratifs rend chacun prudent. Chacun a ses combines (avec le fisc, les douanes, l'inspecteur du travail, etc.), qui ne sont pas tellement, des fraudes privées, cachées, mais des arrangements avec le pouvoir que tous ont, en conséquence, peur de mécontenter. La relation entrepreneur-Etat n'est pas une relation de tension, mais de tension-collaboration, l'une se changeant aisément dans l'autre ; la première, à condition de demeurer dans certaines limites, pouvant se monnayer grâce à la seconde. La protestation contre les institutions existantes demeure donc privée dans ses formes violentes, timide dans ses formes publiques. L'organisation d'une classe bourgeoise est, par là même, impossible. Apparemment il en existe pourtant des éléments.

La Chambre de Commerce d'Ahvaz multiplie communiqués et démarches, elle a une réputation de grande activité et construit en 1963 un magnifique bâtiment pour abriter ses bureaux. Que représente-t-elle au juste ? Une centaine de commerçants en détiennent la carte. Ce n'est qu'une formalité : les règlements administratifs exigent en effet que toute personne désirant effectuer des opérations de commerce international y soit inscrite. Parmi les adhérents, une vingtaine seulement sont réellement importateurs ou exportateurs, les autres ne sont là que par précaution. L'Etat, comme il le fait avec les corporations, coopère avec l'organisation professionnelle, se soucie de lui assurer la plus large participation. En fait la Chambre de Commerce d'Ahvaz n'intéresse effectivement guère plus d'un dizaine d'individus que l'on retrouve à son bureau elle est dominée par une famille d'aventuriers qui en sont pratiquement les représentants exclusifs. L'élection du bureau a peut-être été truquée, de toutes façons elle ne s'est pas déroulée dans des conditions permettant la libre expression des opinions. La Chambre de Commerce n'a ni archives, ni bibliothèque, elle ne met à la disposition de ses

membres aucune information sûre, aucun moyen de connaissance des marchés. Ses déclarations ne sont que d'incertaines généralités qui n'intéressent pas l'ensemble des commerçants de la ville et n'ont pas leur appui. Elle ne représente pas les intérêts d'une collectivité mais seulement ceux d'un petit groupe et particulièrement d'un homme ; le premier souhait (confidentiel) des commerçants de la ville est sa dissolution. La Chambre de Commerce a cependant une fonction importante dans l'organisation urbaine. L'administration considère qu'elle représente les commerçants de la ville et n'admet d'expression des intérêts collectifs que par son intermédiaire. Son bureau, élu avec l'accord et l'appui de l'administration, est une fiction qui devient ainsi réalité. Les déclarations de l'aventurier qui parle en son nom deviennent manifestation des commerçants de la ville ; publiquement nul ne désavoue. L'intérêt de l'opération est attaché à l'habileté de l'aventurier qui sait parler au nom des commerçants sans gêner le pouvoir (récriminations suffisamment vagues), qui bloque l'organisation de la classe bourgeoise tout en prétendant en être le mandataire. L'aventurier cependant fait payer ses services, à la fois il obtient des avantages personnels grâce à l'influence acquise, profite prioritairement des informations qu'il est le premier à recueillir et fait adopter au nom de l'intérêt général des mesures dont il est le seul à pouvoir bénéficier. Dans ces conditions, la Chambre de Commerce dont on aurait pu attendre qu'elle fut un élément de l'organisation des commerçants, n'a d'autre réalité que celle d'un instrument du pouvoir, d'un moyen de désorganisation d'une classe qui aspire à l'existence.

Les grandes lignes de l'action du pouvoir sont ici les mêmes que dans les rapports avec les corps de métiers ou les salariés. Le résultat recherché est, dans tous les cas, identique, éviter la formation de mouvements de revendication. Le moyen ne varie pas, personnaliser les rapports avec les citoyens, créer des organismes fictivement représentatifs mais jouissant d'un monopole de représentation, favoriser économiquement les cadres de ces organismes et en faire des collaborateurs du pouvoir, plus exactement des intermédiaires au rôle ambigu dont on attend qu'ils conservent l'allure de représentants de leur classe sociale. Arrivés à ce point, mettons en lumière trois aspects fondamentaux de la relation entre pouvoir et société.

La fortune d'un individu dépend de ses relations avec le pouvoir qui distribue avantages, faveurs et préjudices selon

la valeur présentée à ses yeux. Elle ne découle donc pas tellement du travail ou du capital et de l'entreprise ; l'accumulation n'est ni le seul ni le principal moyen de formation du capital ; l'accaparement en est un processus essentiel. On n'est donc pas dans une société capitaliste. Cependant les rapports sociaux de production dans les activités urbaines sont capitalistes et le pouvoir les laisse subsister. S'il freine le développement de l'entreprise capitaliste, si son jeu donne naissance à un type de formation du capital inconnu à cette échelle des sociétés capitalistes et rend incertaines et instables les conditions d'exploitation, il n'en laisse pas moins exister un secteur d'économie capitaliste et se propose de l'accroître. Ce sont des entreprises ayant pour objet le profit capitaliste dont il tend exclusivement à aider la constitution. Apparente contradiction dont-il faudra découvrir le sens.

Le troisième trait remarquable de la relation entre pouvoir et société est que les transactions caractéristiques de l'action du premier sont locales. Le pouvoir n'envisage pas la nation comme un tout ; il la fragmente en groupes de localité, et c'est à ce niveau qu'avec une certitude plus grande d'efficacité il poursuit la désorganisation des institutions cherchant à naître des différentes classes sociales. Cet aspect spatial du jeu du pouvoir tend pourtant, en la période actuelle, à perdre sa base objective : l'activité économique de la ville de province. Le mouvement de concentration des activités économiques dans la capitale par suite d'abord de la formation d'une bureaucratie centralisée puis de l'organisation des marchés par les firmes étrangères, de la centralisation bancaire et de la planification en vue de l'intégration au marché mondial détermine, par retroaction, une transformation des modes de domination du pouvoir.

L'organisation administrative au cours des années 60 est double. A l'échelon régional (Ahvaz par exemple), se trouvent les bureaux provinciaux de chaque ministère supposés suivre les directives données par les bureaux centraux et dont l'objet est surtout administratif, mais aussi le gouverneur provincial, nommé par le Ministère de l'Intérieur, dont l'objet est plus politique et qui doit, dans cette perspective, coordonner l'action des différents bureaux ministériels de la province, les chefs de ces bureaux formant autour de lui un Conseil Provincial. Les pouvoirs de décision dont disposait le gouverneur lui permettaient jusqu'ici de dominer la société

locale selon les moyens que l'on a décrits. La concentration des activités économiques à Tehran diminue la capacité de jeu de l'autorité politique locale puisque ce jeu est essentiellement fondé sur la distribution de récompenses et punitions économiques. Par ailleurs la complication des interventions économiques de l'Etat, leur caractère plus technique, leur envergure plus grande font que, même lorsqu'elle ont pour cadre la province, la décision n'est pas prise au niveau des directions locales de ministère mais à celui des bureaux centraux. Le gouverneur peut intervenir et intervient en fait dans ces actions mais il est, dans la capitale, concurrencé par d'autres « influents » qui ne sont pas des personnages locaux, des pièces de l'échiquier local mais des hommes introduits dans les milieux dirigeants, appartenant le plus souvent aux mêmes couches supérieures que les personnages dirigeants. Le jeu politique n'est point absent ici mais ignore la scène locale. Les nouveaux intermédiaires choisis par le pouvoir ne sont plus, par rapport à elle, que des « agents économiques » empochant des profits qui demeurent dans la capitale. Prenons un exemple. Dans le domaine de la construction, l'administration trouve en face d'elle trois catégories d'entrepreneurs : ceux de Tehran qui signent les contrats, sous-traitent, disparaissent, les moyens entrepreneurs locaux, peu nombreux qui s'entendent pour tenir les prix et ont des relations politico-économiques avec le pouvoir régional, les petits entrepreneurs de la ville dont les capacités sont variées, qui n'ont ni capital, ni existence juridique mais feront de toutes façons le travail. L'utilisation des derniers, seuls ou en concurrence avec les seconds, serait avantageuse pour l'administration, favorable au développement de la société locale ; mais il faudrait alors contrôler financièrement et techniquement un grand nombre d'individus. L'administration préfère choisir ses entrepreneurs parmi les premiers et les seconds ou poser des règles formelles rassurantes que seuls ils sont en mesure de satisfaire. Les sociétés pétrolières ne pratiquent pas autrement dans le cadre de la politique « d'intégration » à la société locale qui, en fait, aboutit à la création de toutes pièces d'entrepreneurs nouveaux disposant de monopoles.

Les deux types d'« influents » intermédiaires présentent apparemment, une étroite parenté. Les uns et les autres ont pour objet de transiger les rapports du pouvoir avec le monde de la production et des échanges, les uns sur un mode politi-

que : désamorcer le danger constitué par des classes socio-économiques constamment en voie de reconstitution, les autres sur un mode socio-technique : permettre l'intervention économique de l'administration qui, malgré sa pléthore, est impuissante à organiser, diriger, contrôler la multitude des petits entrepreneurs que la société produit spontanément.

En réalité, on voit bien que l'on aboutit par cette transformation des relations entre le pouvoir et les producteurs, comme par la création des réseaux centralisés de la banque et du commerce à l'appauvrissement de la ville de province et à sa prolétarisation. Ainsi les mécanisme de la concentration, profitant à Tehran et à la société qui s'y constitue, conduisent à la fois à un changement dans la distribution des pouvoirs au sein de l'administration, à une déséquilibration des ressorts politiques dans la ville de province et au nivellement de la société locale. Dans la capitale, les rapports entre l'administrations et les « influents » tendent aussi à se transformer : l'administration d'un côté doit répondre à un souci croissant d'efficacité qui la conduit à être, en apparence au moins, plus exigeante sur le plan technique ; les « influents » de l'autre, une fois installés forment une couche sociale puissante, la nouvelle « bourgeoisie » qui, appuyée sur l'étranger, a barre sur l'Etat. Ces tendances mènent à une situation limite où le jeu politique n'est plus possible, ni dans la ville de province ni dans la capitale ; mais où, par contre, l'une et l'autre s'opposent en tant que pôle d'exploitation et zone exploitée, leurs rapports n'étant plus réglés que par la force. Si dans l'immédiat, l'intervention économique de l'Etat et des organismes para-publics crée une population parasitaire d'aventuriers, grands accapareurs de fonds publics au détriment d'une population que l'on ne contribue ni à développer ni à enrichir, la restructuration économique et écologique du pays entraînera, à terme ainsi, une restructuration des rapports entre pouvoir et entrepreneurs et entre agents économiques. Tentons ici de comprendre le sens des éléments rencontrés en les resituant au sein de la dynamique générale de l'époque.

Nous avons vu que l'essence de la politique de la restauration est l'intégration au marché mondial, c'est-à-dire l'articulation de l'économie iranienne sur les économies dominantes et, donc, la destructuration économique-sociale de la société iranienne telle qu'elle tendait à se perpétuer jusque-là. La bourgeoisie nationale, ce secteur « capitalistique » formé de

négociants, de commerçants, de petits entrepreneurs « traditionnels », est inadaptée à cette orientation « nouvelle », elle est dysfonctionnelle et irrécupérable, en raison de la limitation des affaires qu'elle a l'habitude de traiter tant dans le domaine de la production que dans celui de l'échange, de l'organisation de chacune des unités (absence de règles précises de fonctionnement) et des relations entre agents économiques (fondées sur les rapports interpersonnels d'individus indépendants), de son incapacité à manipuler les marchés, de la nature de ses contacts avec l'étranger (réticence en face de la représentation exclusive, habitude d'utiliser des fonds propres, manque de relations directes avec les services de vente des grandes firmes étrangères), de son orientation politique enfin (la petite bourgeoisie nationale est mossadeghiste) liée à l'histoire et à l'actualité de ses rapports économiques-sociaux avec la « Nation », La destruction d'une bourgeoisie nationale indépendante est fonctionnelle à la restructuration de l'économie iranienne sur les économies étrangères : cette bourgeoisie présente une « arriération » par rapport à ce que la pénétration des économies étrangères exige de l'appareil économique local. La pénétration conduit par contre à la formation d'unités de production et d'échange importantes dont l'aire de marché couvre l'ensemble du pays, étroitement liées à l'étranger, organisées selon la rationalité économique des firmes monopolistiques, c'est-à-dire à la formation d'une bourgeoisie dépendante. Cette « nouvelle » bourgeoisie doit en outre être recrutée (impératif politique) parmi des individus fidèles à la restauration. L'extraordinaire gaspillage que détermine ce recrutement, au moins dans la période de formation de la nouvelle bourgeoisie, est, lui-même, fonctionnel à la logique des économies dominantes dont l'intérêt est de vendre des biens de consommation et de production à l'économie dominée quelles que soient l'utilité et l'utilisation de ces biens. En réalité, l'incohérence et le caractère dispendieux de la pratique économique observée sont corollaires de la désarticulation fondamentale de l'économie iranienne.

Si les moyens utilisés pour désorganiser la bourgeoisie nationale apparaissent anciens, ne serait-ce qu'en raison de leur haute élaboration, le contexte en lequel ils sont aujourd'hui utilisés leur donne un tout autre sens : il ne s'agit plus seulement de dominer mais de détruire. Si les déterminations économiques auxquelles l'Etat prête main forte, tendent à faire

disparaître cette bourgeoisie nationale dont l'implantation est locale, si, de même, le pouvoir tend à détruire toute autre organisation de classe et donc à dominer toutes les classes sociales à l'exception de la « nouvelle » bourgeoisie dépendante qui, à la différence des autres classes, est délocalisée, quelle peut être la fonction d'une organisation communale qui, tout autant qu'une organisation de classe, représenterait une limitation de l'autorité de l'Etat et qui, de toutes façons, ne peut qu'être l'expression d'une classe ou de plusieurs en conflit ? Que siginfie l'institution municipale mise récemment en place ? Commençons, ici encore, par observer la pratique immédiate.

∴

L'administration municipale est faible sinon par le nombre de ses employés du moins par leurs capacités ; elle n'a ni cadres techniques (équipement collectif, voierie, urbanisme, etc.) ni cadres financiers. Ses employés, mal payés, sont réputés s'enrichir aux dépens de leurs concitoyens et ne rien faire. Ils sont insoumis au maire dont ils se moquent ouvertement (« c'est une marionnette »), mais le renvoi ne peut sanctionner l'indiscipline ; ils sont invulnérables parce que protégés par le Gouverneur et les chefs des directions ministérielles provinciales qui traitent directement avec eux. Considérons la gestion financière, reflet de la vie municipale.

En 1961 le revenu municipal est constitué pour 67 % par le produit d'impôts indirects (taxes sur la consommation alimentaire, l'électricité, l'eau) et pour 19 % par le produit de l'impôt sur les automobiles. Par contre l'impôt sur les plus-values foncières ne forme que 5 % du revenu et il n'y a pas de politique foncière indépendante de la fiscalité. Les spéculateurs sont libres de prélever les valeurs créées par la collectivité urbaine dans sa croissance, et les rentes de rareté d'équipement que détermine leur propre liberté. Le domaine public est démagogiquement dilapidé au-dessous de son prix de marché au profit de catégories particulières (fonctionnaires) ou abandonné aux accapareurs, sans que l'équipement y soit réalisé, sans même que des provisions de terrains soient effectuées pour un équipement ultérieur. Au total, les valeurs créées par la croissance et l'activité urbaines, par les dépenses d'équi-

pement de la Municipalité, de l'Organisation du Plan, etc., ne retournent qu'en très faible partie à la collectivité. La politique financière de la Municipalité contribue à effectuer un transfert de monnaie de l'ensemble de la population aux propriétaires fonciers. Quant aux méthodes fiscales et budgétaires, il n'en existe pas. Au cours des 11 années 1951-1961 on ne compte pas moins de 33 modifications d'impôts et taxes (créations et suppressions). Pour décider d'une imposition on ne procède pas, au préalable, à la consultation des contribuables, ou de leurs représentants, à l'évaluation du produit attendu et des possibilités de recouvrement ; on fait des essais. Aucun budget prévisionnel n'est préparé. On décide occasionnellement de telle ou telle dépense et vit au jour le jour. Le budget est par ailleurs rarement équilibré. Pour combler le déficit, des « emprunts » sans intérêt, sont contractés, sur les instances du Gouverneur, auprès des municipalités riches de la province (Korramshar notamment). De 1948 à 1961 ont ainsi été empruntés 36 millions de rials qui n'ont donné lieu à aucune comptabilité particulière et dont rien n'indique qu'ils aient été, même partiellement, remboursés. La municipalité se révèle en outre incapable de respecter la répartition des dépenses décidée par la loi municipale.

La technique de levée des taxes n'est pas une technique bureaucratique, abstraite ; les finances municipales amplifient jusqu'à la caricature les méthodes des services fiscaux de l'Etat. Il n'existe pas d'enregistrement systématique des contribuables ; ordonnancement et perception de l'impôt ne sont pas isolés ; il n'y a ni contrôle administratif ni contrôle public de l'imposition demandée et de la contribution effective. Les arrangements entre agents de la fiscalité municipale et contribuables sont la règle. Une partie des percepteurs ne sont, du reste, que des vacataires sans garantie d'emploi, tous sont, comme les autres employés municipaux, mal payés et cherchent des compensations dans les arrangements individuels avec les contribuables. La municipalité qui prélève des taxes sur l'eau et l'électricité consommée dans la ville ne se préoccupe nullement des services publics correspondants. Ils étaient jusqu'ici aux mains de privés sans que la municipalité les contrôlat ; ils passent dans le domaine para-administratif sans qu'elle ait une plus grande part effective dans le programme, le financement ou la gestion. Elle n'a ainsi été que très formellement tenue au courant de projets concernant la

nouvelle usine municipale des eaux n'a nullement envisagé les moyens d'effectuer le règlement de la moitié de l'investissement qui lui incombe et ne se soucie pas davantage de la gestion. Quant à l'électricité, tout s'est décidé et se décide en dehors d'elle.

Si l'administration municipale fait ainsi preuve de quelque insouciance pour les intérêts communaux, elle marque, au contraire, une sollicitude particulière pour les administrations d'Etat ; on note que la moitié de ses dépenses sont effectuées pour le quartier administratif de la ville (résidence et bureaux) qui n'abrite guère plus de 10 % de la population urbaine, qu'elle rend gratuitement des services à certaines administrations et qu'elle abandonne à titre gracieux ou à bas prix la jouissance de certaines de ses propriétés immobilières à des organismes étatiques ou para-étatiques.

La municipalité est un organisme sous-développé, sans individualité bien définie, constituant une sorte de domaine-fief pour les administrations d'Etat. Elle vit sous la tutelle légale et extra-légale du pouvoir représenté par le Gouverneur et le Conseil de Province. La loi Municipale de 1331 (1952-1953) modifiée en 1334 (1955-56) institue un Conseil Municipal élu au suffrage universel nommant lui-même le Maire ; mais si décide la loi, le Conseil Administratif de Province juge que l'activité du Conseil Municipal est préjudiciable à l'ordre, il peut en demander la dissolution au Ministère de l'Intérieur qui décide par décret. Lorsque le Conseil Municipal n'existe pas, le Ministère de l'Intérieur en remplit les fonctions et le Gouverneur désigne le Maire. Le Gouverneur doit être tenu au courant des délibérations du Conseil Municipal ; s'il est, pour des raisons économiques ou politiques, en désaccord avec les résolutions adoptées, il peut demander une nouvelle délibération. Le désaccord persiste-t-il, le conflit est réglé par le Ministère de l'Intérieur. Par son imprécision, par les pouvoirs discrétionnaires qu'elle donne au Ministre et au Gouverneur, la loi est l'instrument d'un arbitraire que les conduites habituelles des citoyens autant que des administrateurs ne tendent pas à freiner.

En principe, seuls les fonctionnaires locaux ne peuvent pas être candidats aux élections municipales ; en fait la sélection est beaucoup plus sévère. L'absence de syndicats, de partis, d'associations locales, de tout instrument d'organisation des intérêts urbains est un obstacle à l'apparition de personnalités

ayant pour rôle spécifique la représentation de ces intérêts. Bien plus, la crainte universelle qu'inspire toute expression publique est un écran à la connaissance des besoins de la collectivité urbaine. La présence à Ahvaz d'une nombreuse population industrielle employée par les sociétés pétrolières pourrait constituer un facteur favorable à la vie municipale ; sous peine de graves sanctions, un règlement interdit, aux employés toute manifestation d'opinion sans autorisation hiérarchique et cette règle est interprétée comme interdisant toute prise de position dans les affaires municipales. La Société Nationale Iranienne des Pétroles, malgré la politique d'intégration poursuivie, ne tend point à redresser soit la règle soit son interprétation, agissant ainsi à l'encontre même de ses intérêts apparents, puisqu'elle cherche à incorporer ses secteurs résidentiels au domaine d'une municipalité qu'elle voudrait plus efficace. En définitive les candidats ne proviennent que de la couche de notables formée par les chefs de clans, commerçants arrivés, professions libérales, etc., les uns aventuriers, les autres plus indépendants du pouvoir. Parmi les candidatures, habituellement peu nombreuses, quelques unes sont parfois suscitées directement par le pouvoir, toutes sont contrôlées par lui. Ainsi, aux élections de 1341 (1962-63) pour 15 sièges à pourvoir, 22 personnes font acte de candidature, dont 5 sont déclarées inéligibles par le Conseil Administratif de la Province. Curieusement d'ailleurs, le conseil élu comprend une majorité d'originaires de Shushtar dont proviennent la plupart des petits et moyens fonctionnaires. Par ailleurs, si le système de sélection des candidats ne se révélait pas suffisamment efficace, le pouvoir aurait encore, pour s'assurer des résultats de l'élection, la possibilité de recourir au truquage électoral qui est monnaie courante. En définitive le conseil municipal n'est qu'une création administrative dont les membres sont recrutés parmi les notables tels que le système les crée. Ce n'est pas assez. Le Gouverneur et, secondairement, les chefs des directions ministérielles provinciales détiennent le pouvoir municipal effectif. Or si le premier souci (négatif) d'un Gouverneur est d'éviter les conflits politiques dans sa circonscription, le second (positif) est de se faire valoir, d'inventer quelque réalisation spectaculaire à laquelle son nom demeurera attaché, qui lui vaudra la reconnaissance de ses supérieurs hiérarchiques et des masses. La carrière d'un Gouverneur est toutefois incertaine et de toutes façons courte (1 à 3 ans) surtout

lorsqu'il considère que durant sa présence il doit non seulement concevoir mais encore réaliser et surtout inaugurer. Par ailleurs il n'a habituellement aucune formation dans les domaines de l'équipement, de l'aménagement, de la gestion urbaine où il va intervenir et ne dispose d'aucun conseiller qualifié. De toutes façons l'atmosphère d'intrigues et de coteries qui règne à la cour provinciale est peu favorable à la réflexion. On recherche donc des projets spectaculaires et rapidement exécutables dont les plans sont étudiés et arrêtés à la légère (lotissements pour les pauvres de terrains des domaines distribués à bas prix, l'équipement n'est pas prévu : quelques années plus tard, les quartiers construits sont parmi les plus misérables de la ville. Plantation d'arbres le long de la voierie urbaine ; les essences ne sont pas adaptées au climat, la plupart sèchent rapidement. Construction de galeries couvertes devant les boutiques de la grande allée commerçante de la ville ; elles emmagasinent la chaleur diurne et la restituent après le coucher du soleil, etc.). En outre le Gouverneur appuie les initiatives des directeurs des bureaux ministériels régionaux dont chacun désire, de son côté, se faire valoir auprès de ses supérieurs hiérarchiques et favoriser le personnel de son département ; d'où la fragmentation des réalisations rencontrées aussi bien dans la construction de secteurs résidentiels que dans l'équipement de santé ou de loisir. La Municipalité en tout cela n'est jamais consultée. Le Gouverneur agit à son égard autoritairement : aussi bien dans des opérations du genre de celles que l'on vient de mentionner, qui bien que partielles, concourrent à façonner le paysage urbain, que dans les projets de plus vaste envergure, comme ceux concernant l'eau et l'électricité, préparés par des organismes semi-publics et appuyés sans réserve, ou qu'à propos d'exigences arbitraires mettant directement à contribution le budget municipal.

L'ensemble urbain ne peut être identifié par l'organisation politico-administrative de la société, il passe entre une Municipalité dominée et impuissante et un pouvoir dont les intérêts ne coïncident pas avec ceux de la ville. La rupture entre besoins collectifs et organisation sociale explique l'absence, dans presque tous les domaines (régime foncier, équipement, urbanisme, finances municipales, etc.) d'une politique urbaine délibérée, même naïve, même sans autre appui qu'une connaissance empirique des besoins.

L'organisation de la société fait obstacle à l'affirmation d'une conscience collective des besoins urbains. Toutefois cette conscience existe bien à l'état latent. On s'en rend compte à l'examen de la conduite des notables formant le Conseil Municipal, qui révèle en outre un aspect majeur du rapport de la société urbaine au pouvoir. Selon les cas convergentes ou divergentes, les opinions des conseillers municipaux constituent des éléments à partir desquels une politique urbaine pourrait être définie. Tous sont ainsi favorables à l'équipement urbain, à l'adoption d'un plan compréhensif réalisable par étapes ; tous craignent des installations trop coûteuses sans relation avec le revenu moyen des habitants de la ville. Commerçants, propriétaires fonciers, d'une façon générale gens ayant des biens immobiliers et des revenus élevés, ils sont unanimes à refuser les impositions directes, celle des terrains notamment, et partisans de taxes frappant la consommation. Malgré le manque de ressources municipales, ils sont défavorables à toute augmentation de la charge fiscale ; en période de marasme économique ce serait, disent-ils, peu judicieux. Sur d'autres points, en fonction d'intérêts opposés, les opinions sont partagées. A propos de l'extension de la ville par exemple, les uns, la majorité, veulent limiter strictement aux vieux secteurs le domaine municipal, les autres souhaitent son élargissement ; ce sont les lotisseurs des terrains de banlieue qui aimeraient laisser à la ville le soin d'un équipement qu'autrement ils devraient financer. Dans l'ensemble le programme présenté, surtout dans ses propositions concrètes, est limité, restrictif, manque d'ampleur et d'ambition, semble peu à la mesure d'une ville dont la population s'accroît avec rapidité. Pourquoi cette attitude ? Prudence bourgeoise ? C'est peu probable de la part d'individus qui, dans leur majorité, ne doivent pas la fortune à l'épargne et à la sagesse économique. De fait la conduite publique est encore plus négative que les opinions exprimées privément. En conseil, les notables sont opposés à toute novation, sont incapables de prendre une décision, ne forment de majorité que pour refuser les propositions faites par l'un d'eux. Les propositions cependant sont rares, personne n'ose se mettre en avant. L'expectation est une composante essentielle de la conduite. On retrouve l'unanimité privée des conseillers municipaux pour protester contre la tutelle administrative et le fonctionnement de la Municipalité. Chacun se plaint que le Conseil ne soit consulté ni par

le Gouverneur, ni par l'Organisation du Plan, ni par le Maire, ni par les particuliers lorsqu'ils prennent des décisions intéressant la ville. Chacun se plaint aussi de l'absence des comptes municipaux et de l'impossibilité où se trouve le Conseil de vérifier la gestion communale (« en onze ans un seul compte de fin d'exercice a été présenté, il était faux »). Tous pensent que l'administration municipale a trop de moyens financiers pour l'usage qu'elle en fait et sont persuadés que le détournement est la pratique régulière des fonctionnaires de la commune. L'attitude malthusienne et expectante des conseillers n'a pas d'autre source que ce désespoir. Le lien apparaît de façon claire, sinon manifeste, dans le discours. Toutefois, contradiction nouvelle, en public chacun acquiesce à ce qu'il réprouve intérieurement, veut plaire aux autorités et particulièrement au Gouverneur, et, dans l'activité pratique, presque tous les conseillers tâchent d'obtenir de leur fonction quelque avantage particulier, se prêtent à l'échange que le pouvoir propose entre ralliement politique et privilège économique. Les intérêts publics sont abandonnés au profit d'intérêts privés (l'équipement, par la collectivité, de terrains privés, fixation à un taux élevé du prix d'un produit fabriqué, etc.).

Au point où nous sommes parvenus de l'analyse de la société locale, les contradictions du comportement des conseillers ne nous surprennent plus, elles sont analogues à celles rencontrées dans les milieux sociaux dont ils proviennent. A la fois le Conseiller Municipal est mécontent du statut fait à la commune, pleure sur son propre sort et sur son abjection lorsqu'il décrie les mœurs habituelles de ceux qui participent à la gestion municipale et profite, se fait instrument du système, collabore à la dégradation communale qui n'est autre que celle de la collectivité urbaine. Sa réflexion sur les besoins urbains n'est pas indépendante de ces conditions. Il défend les intérêts de la catégorie sociale dont il est issu, les possédants (à propos de la fiscalité notamment), mais n'adopte dans cette perspective que des positions restrictives, ne dépasse que rarement une position défensive qui est le seul plan sur lequel ses intérêts individuels rencontrent ceux de ses pairs. Il est incapable de rechercher ou d'accepter en pratique un programme positif, compréhensif qui contribue à l'affermissement et à l'essor d'une bourgeoisie. Il est persuadé que tout programme, c'est-à-dire tout plan de dépenses, ne peut que profiter à des intérêts particuliers et soupçonne derrière toute

proposition une pensée d'accaparement. Lui-même ne pratique pas autrement, ne propose que dans l'espoir d'accaparer, n'accepte que des projets que lui-même avance, ne se soucie nullement de l'accord du conseil mais seulement de l'appui des représentants du pouvoir susceptibles d'en favoriser la réalisation. Pour plaire à l'autorité il est d'ailleurs mieux de ne pas s'entendre entre pairs, c'est là flatter que de faire tout dépendre d'elle ; l'accord entre représentants de la commune n'est pas seulement inutile, il est dangereux. Les conseillers savent qu'ils ne sont pas responsables devant la population mais devant le pouvoir non pas, du reste, de leurs décisions mais de leur servilité. Il y a bien quelques individus (un ou deux à Ahvaz en 1963) qui tentent d'aller à contre-courant, se réclament des institutions écrites contre les habitudes, se font les avocats du bien public, mais ils sont investis par les modes de penser et d'agir collectifs et finalement inefficaces.

La vie municipale n'est, dans ces conditions, qu'une parodie ; c'est ainsi qu'elle est vécue par la population urbaine. Chacun raille amèrement l'impuissance et le désordre de l'organisation municipale et s'en désintéresse, refuse de se renconnaître dans un conseil perçu comme le rassemblement de quelques aventuriers à l'affût d'opérations fructueuses. Ce sont surtout les affaires foncières qui frappent l'imagination populaire ; l'image du conseiller municipal est celui d'un accapareur de terrains des domaines, équipant grâce aux dépenses communales et empochant les bénéfices. A cela les catégories sociales inférieures et moyennes (petits commerçants et artisans) ajoutent l'idée que le conseil municipal représente les intérêts des couches supérieures de la société. Opinion qui trouve ses fondements dans le fait que l'organisation de la municipalité ne profite pas seulement aux fonctionnaires et élus de la commune mais encore à l'ensemble des possédants (grâce au système fiscal) et à des catégories particulières telles que les propriétaires d'établissements rendant des services collectifs ou les spéculateurs fonciers qui mettent la main sur les plus-values essentiellement dues au dynamisme urbain, c'est-à-dire à la collectivité elle-même.

On n'est donc pas en présence d'une « commune » qui fonctionnerait différemment de la commune occidentale. La « commune » en réalité n'existe pas. Les institutions écrites, de type occidental, sont débordées par la réalité des rapports entre pouvoir et société locale. Pourquoi, peut-on alors se

demander, ces symboles inutiles, à quoi correspondent-ils ? Remarquons d'abord que les transformations de la société rendaient nécessaire une refonte des institutions propres aux collectivités urbaines. L'ancienne organisation a été détruite par la rapidité de la croissance démographique, la modification des besoins et la destructuration de la société « traditionnelle ». Dans une large mesure la ville était équipée, jusqu'à la fin du XIXe siècle, par les aristocrates et les commerçants qui dépensaient une partie de leur fortune en œuvres philanthropiques profitant à une clientèle rassemblée autour d'eux. Elle était ainsi une somme de quartiers dont la coordination était plus ou moins assurée par un consensus peu institutionalisé et par le pouvoir royal ou le prince local. Une telle organisation n'est pas adaptée à une croissance urbaine rapide : sa mise en place demande un certain temps, et la masse des besoins à satisfaire est alors trop grande. C'est particulièrement vrai pour une ville neuve comme Ahvaz qui, au contraire des villes anciennes, ne dispose pas d'un équipement construit au cours des phases antérieures et plus lentes de la croissance. En outre, au cours des quelques décennies passées, les besoins d'équipement se sont radicalement modifiés. Circulation, adductions d'eau, électrification par exemple ne posent ni techniquement, ni financièrement des problèmes de l'ordre de ceux que l'équipement traditionnel avait à résoudre, nécessitent des investissements considérables, ne cadrent guère avec l'échelle restreinte du quartier et impliquent une gestion parfois complexe. Tandis que les besoins collectifs s'accroissaient, le souci de la communauté au sein des couches supérieures de la population s'amenuisait au profit de préoccupations relatives à la jouissance individuelle et à l'accumulation. Ici encore, Ahvaz, née et grandie sous le seul signe du commerce, ne disposait pas de cette réserve d'habitudes qui, dans les vieilles villes iraniennes, résista davantage aux valeurs nouvelles.

Cet ensemble de transformations rend le besoin d'organisation urbaine beaucoup plus impérieux qu'autrefois. Il est de fait que les habitants d'Ahvaz sont rares qui mettent en doute la nécessité d'une municipalité même si les critiques qu'ils adressent à l'administration existante sont vives. Ce besoin venant de la base de la société est rejoint par une exigence reconnue au sommet qui résulte des difficultés rencontrées par les programmes d'équipement urbain. L'Etat, au

travers l'Organisation du Plan, peut procéder à des études et se charger d'une partie de l'investissement ; il ne peut guère faire davantage. La tâche est trop lourde pour une administration bureaucratique. L'Etat cherche donc à promouvoir des autorités locales responsables, capables de proposer des projets adaptés à une situation particulière, d'assurer (au moins) l'investissement complémentaire et de gérer les équipements mis en place. Quelques minimes que soient les fonctions d'une institution municipale, elle ne peut cependant subsister sans une certaine autonomie par rapport au pouvoir central. Le mossadeghisme (qui représente effectivement une conception globale de l'organisation de la société iranienne) n'envisageait la création des municipalités que dans le cadre de la restriction des pouvoirs d'un Etat centralisé et autoritaire ; il était donc cohérent avec lui-même. Il n'en est pas de même du régime qui lui succède dont les deux caractéristiques essentielles et fondamentalement liées sont l'intégration au marché mondial et la restauration de l'autorité du pouvoir central. Si ce régime souhaite le maintien ou l'établissement des municipalités c'est pour diverses raisons : suivre le modèle des sociétés libérales auquel les experts en planification économique et sociale Nord-Américains désirent identifier (formellement) les pays dominés, maintenir (formellement) une acquisition du mossadeghisme à laquelle les populations sont attachées, faciliter (source d'efficacité) la politique d'équipement collectif urbain. La municipalisation est pourtant contradictoire avec l'origine même de la Restauration appuyée par les forces sociales (intérieures et extérieures) les plus autoritaires et avec sa politique économique : accélérer la consommation des produits étrangers autant par les individus que par les collectivités urbaines ce qui conduit à forcer celles-ci à effectuer des équipements utilisant une grande quantité de biens produits à l'extérieur et donc à accroître la pression fiscale sans accroissement parallèle de la production intérieure. Aussi, le pouvoir ne peut-il accepter les tendances disruptives qui apparaissent immanquablement lorsque la nation est consultée : c'est contre lui qu'elle cherche à s'affirmer. Il désire faire l'économie de l'affranchissement des communes : il organise les consultations, intervient dans la désignation des représentants, peuple les conseils municipaux de ses créatures, refuse une gestion autonome des municipalités. Dès lors celles-ci ne sont plus que des organisations fantoches. Le pouvoir n'en

reste pas là, il tire désormais argument de la gabegie municipale contre la société locale et ses notables : elle est incapable de se diriger, n'est pas mûre pour l'autonomie ; il convient de la maintenir en tutelle. On ne le dit certes pas publiquement, la vérité est alors la municipalisation effective des villes ; mais c'est l'opinion que l'on répand avec consternation dans les milieux dirigeants et que l'on donne à entendre aux couches inférieures de la société (elles-mêmes mises dans l'incapacité d'agir, afin de leur exprimer la sollicitude du pouvoir et de les détacher des catégories d'où proviennent les représentants soi-disant élus. La fonction de la Municipalité se résoud finalement en quelque chose de très analogue à la fonction de la Chambre de Commerce ou des corporations ; elle est vide de son propre contenu et pleine des jeux du pouvoir, sous la façade d'un moyen d'expression de la société urbaine, elle en est un instrument de désorganisation. Elle devient un instrument de pillage économique et de domination politique. Le statut de la Municipalité est d'ailleurs solidaire de celui des autres organisations collectives ; une commune vivante n'est guère concevable sans de multiples groupements d'intérêts rassemblant les habitants en vue d'objectifs divers en des camps parfois concurrents. Elle n'est guère concevable non plus sans la circulation d'informations et l'expression publique des opinions. En fait, l'expression orale, à propos de la vie politique, des rapports avec l'autorité, est double, se modelant tantôt, en public, sur ce qui est attendu du pouvoir, dévoilant tantôt, en privé, les sentiments réellement éprouvés. Qu'en est-il d'ailleurs de la presse ?

On lit peu à Ahvaz (4 800 quotidiens, 11 500 journaux et revues hebdomadaires, 1 500 mensuels) et seulement la presse de Tehran. Deux journaux locaux existent, l'un hebdomadaire, l'autre paraissant tous les deux jours. Ils sont financés, au travers des publications d'adjudications, par les administrations d'Etat, les Sociétés Pétrolières et la Municipalité. Le tirage est faible, les principaux acheteurs sont les administrations elles-mêmes. La publicité occupe jusqu'à 80 % de leurs colonnes et l'on n'y trouve par ailleurs aucune information sur des sujets tels que la situation économique locale, les possibilités d'investissement, la situation des marchés, la main-d'œuvre ou les loisirs, ni aucune discussion des problèmes régionaux comme ceux des barrages et de l'irrigation, de l'électricité, ou des relations entre ethnies. En dehors des

mondanités de préfecture les quelques articles que l'on y peut lire sont généraux, mal documentés, mal rédigés, éventuellement de mauvaise foi, de toutes façons sans intérêt. Les deux journaux n'ont guère d'autre objet que de légitimer les subsides dispensés à deux plumitifs ralliés au pouvoir. Si l'on excepte les bulletins des entreprises pétrolières, dont l'objet est strictement limité, les autres feuilles éditées dans la province ont le même contenu et la même fonction que celles qui le sont à Ahvaz. Ni la ville ni la province n'ont, en propre, d'organe de presse digne du nom ; les conjonctures, les difficultés, les besoins qui leur sont spécifiques ne trouvent point de place non plus dans la presse de la capitale. Ils n'ont donc aucun moyen d'expression. Le peu d'intérêt que l'on montre pour la presse est lié à son inactualité ; il fut, rapporte-t-on, des époques où on lisait davantage.

La ville est muette et désorganisée. La désarticulation apparente du développement est corollaire d'une désarticulation plus profonde entre, d'une part, les besoins ressentis, les tendances et les aspirations de la population et, d'autre part, l'organisation qui, d'en haut, lui est imposée. La commune n'existe que dans le discours administratif et dans les aspirations des habitants. Elle est désorganisée par un pouvoir (en principe) sans limites, qui la réorganise sur ses propres fins étrangères aux besoins de la ville et ne rencontrant ceux-ci que par raccroc. En présence des jeux du pouvoir les individus renoncent à œuvrer en vue des intérêts collectifs ; constamment surpris, ils se réfugient dans l'attentisme et n'acceptent de collaborer qu'en contrepartie d'avantages économiques. La solution est-elle la bureaucratisation absolue de la société ? L'administration d'Etat doit-elle ajouter à ses tâches actuelles celles de la gestion urbaine ? Le pouvoir lui-même hésite devant une telle éventualité. Il n'ignore pas l'inefficacité de son administration. De fait, les fonctions de menace et d'exaction traditionnellement et actuellement dévolues à la basse administration ont façonné des modes de conduite incompatibles avec une gestion rationnelle aussi bien des collectivités locales que des entreprises industrielles par exemple. Une administration œuvrant technocratiquement en vue du « bien public » (quelle que soit la conception de ce bien) n'est encore qu'un rêve puisque les rôles adaptés à un tel objet n'ont pas été façonnés par l'histoire et ne pourraient l'être que par l'abandon préalable d'un certain mode d'administration.

En réalité, la tentative de « développement » selon la voie de l'intégration au marché mondial, place le pouvoir dans une situation contradictoire. D'un côté, cette intégration entraînant des tensions économiques-sociales majeures, les mécanismes de contrôle, de domination qui ont fait leurs preuves ne peuvent être abandonnés. De l'autre, la consommation d'équipements urbains, rendue nécessaire par cette intégration, et (afin de diminuer le mécontentement populaire) le souci de rendre ces équipements efficaces impliquent soit une certaine autonomie locale, et donc l'amenuisement du pouvoir de l'administration, soit l'abandon des conduites administratives habituelles et la mise en place d'une importante bureaucratie technique. Comment la contradiction tendra-t-elle à être résolue ? Essayons de caractériser le procès actuel de transformation de la société iranienne en reprenant les mécanismes fondamentaux de son fonctionnement et de sa dynamique.

***

Commençons par identifier les mécanismes de fonctionnement qui nous paraissent anciens parce qu'ils sont inscrits dans les conduites habituelles, les attitudes, les représentations et le langage. La société est dominée par un pouvoir qui, trouvant en lui-même sa justification, élimine toute tendance à l'organisation spontanée de la société et la réorganise en fonction de ses propres objectifs. Il y parvient par des moyens avant tout politiques fondés sur une stratégie de la retraite qui évoque certaines règles de l'art militaire oriental : il fait mine de se plier aux revendications des populations et aux tendances spontanées à l'organisation pour les pénétrer de ses propres intérêts et les dévier de leurs objectifs. Il reprend ainsi les oppositions entre groupements ethniques et en tire profit à des fins de domination ; il les maintient, les sclérose et s'impose entre eux comme médiateur. Il reprend à son avantage les oppositions d'intérêt entre catégories sociales, tout en se gardant ici de les accuser. Il accueille les tendances spontanées à l'organisation des classes pour se couler dans leurs vêtements et en faire des instruments de leur désorganisation. Loin de nier les revendications des populations, il prétend y répondre, lui-même. En fait leur satisfaction devient subsidiaire à la poursuite de ses propres objectifs. Le but

que constamment il poursuit est de s'assurer partout des complicités, de former des réseaux dépendants. Il place ses hommes ou attire ceux qui surgissent comme leaders des groupes sociaux ; sa pratique courante est l'échange entre ralliement politique et avantages économiques. Il utilise ce jeu à l'égard des individus et de catégories sociales entières ; ses fonctionnaires et le personnel des entreprises d'Etat (chemins de fer, silo, etc.) notamment. Il crée ainsi des populations plus ou moins protégées qui doivent leur situation économique non pas à leur fonction dans la production mais aux desseins du pouvoir.

Son action est caractérisée par une très grande souplesse, par une grande variété de moyens, par une faculté aiguë de s'ouvrir aux manifestations des besoins et aux tendances à l'organisation des populations dominées, d'absorber la société tout en paraissant se laisser absorber par elle. Cette conduite n'est toutefois possible que parce qu'un mécanisme plus profond lui permet de s'imposer, force individus et groupements à accepter sa présence. Ce mécanisme est la généralisation du jeu à trois qui consiste à organiser les rapports sociaux de telle sorte que tout individu, groupe ou groupement soit menacé par un autre individu, groupe ou groupement et soit ainsi contraint de recourir au pouvoir, de s'en remettre à son arbitrage. Les oppositions spontanées entre ethnies, entre classes sont utilisées dans ce sens ; d'une façon générale le pouvoir s'intéresse à toute tension interpersonnelle ou sociale ; c'est son mode habituel d'immixtion dans la société. Lui-même cependant crée la pièce maîtresse du jeu à trois. Il fait de sa propre bureaucratie non pas un moyen d'administration mais un instrument de menace sur l'ensemble des individus, il peut ainsi apparaître comme sauveur, à son propre avantage. Toute l'organisation administrative de fait est disposée à cette fin. Les fonctionnaires sont isolés du public et lui sont opposés, éventuellement par leur origine (Ahvaz semble être un cas particulier), généralement par leur caractère parasitaire (surnombre, rémunération, inactivité), par les avantages dont ils jouissent (équipements particuliers) et par les activités vers lesquels ils sont orientés (jeux d'argent tolérés voire encouragés dans des institutions para-administratives). Ils sont séparés dans leur vie non-professionnelle même, privilégiés, orientés vers la consommation par opposition au public dont le sort ordinaire est le travail et le besoin.

Le corps administratifs est en outre rendu étroitement dépendant des hiérarchies. Par sa fragmentation d'abord : les bureaux des différents ministères sont auto-suffisants et étrangers les uns aux autres ; à l'intérieur même d'une direction administrative chaque service est isolé ; les relations horizontales sont rares, les canaux de communication verticaux. Par une législation foisonnante et non codifiée, par un formalisme inextricable ensuite qui ralentissent, entravent l'expédition des affaires : des choix, des décisions sont constamment nécessaires ; seul le pouvoir détient, en principe, l'autorité de dénouer l'écheveau bureaucratique. Par la tolérance enfin dont celui-ci fait preuve à l'égard des abus des fonctionnaires inférieurs et moyens qui, ce faisant, violent pourtant la règle précédente : il tolère et ainsi tient. La vie administrative repose donc entièrement sur les couches d'autorité.

Pour le citoyen (« le sujet » devrait-on dire) l'administration est une menace, en raison de sa lenteur, de son absurdité, de ses contradictions, de ses prétentions démesurées qui résultent de la rencontre de l'imbroglio législatif et réglementaire et des mœurs des fonctionnaires. La relation du citoyen à l'administration ne peut se passer d'une relation personnelle levant l'hypothèque bureaucratique, soit avec des fonctionnaires d'exécution, lorsque ni le citoyen ni le pouvoir ne trouvent avantage à se rencontrer face à face, la reconnaissance est alors fréquemment rémunérée, soit, dans le cas contraire, avec des fonctionnaires d'autorité. De toutes façons, malgré les principes affirmés, l'insécurité est la règle. Le citoyen voyage dans l'incertain. Des dangers qui résultent de son statut juridique il cherche à se protéger politiquement. Il se tait, se cache ou pactise avec le pouvoir qui réussit ainsi dans son œuvre de destruction des puissances de contestation. Les classes sociales ne vivent qu'à l'état d'aspirations. La conscience des intérêts de classe existe fréquemment, notamment chez les artisans et les marchands ; existe aussi le besoin d'une organisation apte à exprimer les revendications collectives ; pratiquement la classe ne parvient jamais à dépasser un niveau velléitaire, ni à s'organiser ni à agir en tant que groupement ; elle est tenue en permanent état de latence. Le pouvoir par son jeu dissout les tendances à l'organisation et à l'action collective ; bien plus, il installe en chacun le désespoir. Nul ou bien peu estiment une organisation ou une action de classe possible — sans l'accord du pouvoir. Tous, dans leurs diffé-

rents rôles, ceux de la profession, de la résidence, de la représentation municipale, etc., sont persuadés qu'une organisation collective ne peut servir que les intérêts de quelques-uns. La contradiction se situe dans la conscience de chacun, déchirée entre des intérêts de groupement, de classe, c'est-à-dire entre des intérêts individuels qui ne pourraient être satisfaits que dans le cadre d'institutions définies par la collectivité des pairs et des intérêts de participation au pouvoir, c'est-à-dire la recherche d'une réussite, en quelque sorte occasionnelle, obtenue grâce à un accord particulier.

L'individu est dominé, exploité par le pouvoir mais cherche à profiter et peut effectivement profiter d'une alliance avec lui. Les organisations, celles qui pourraient exprimer les classes en particulier, colonisées, sont délaissées au profit de relations individuelles avec l'autorité soit directes, soit médiatisées par des hiérarchies personnelles qui prennent la forme de réseaux de clientèles. La conduite a l'égard de l'organisation municipale n'est qu'un cas parmi d'autres. Le sort de la commune est en outre solidaire du statut de l'ensemble des organisations par lesquelles les besoins urbains pourraient s'exprimer. Le comportement analysé implique une image définie de l'Etat et ce n'est pas une des moindres réussites du pouvoir que d'avoir, au cours de l'histoire, imposé une image fonctionnelle à ses intérêts et à sa reproduction. Certes, on retrouve constamment affirmée, parfois de façon violente, la revendication d'un Etat juste, égalitaire, répondant selon les cas aux intérêts d'une classe ou d'une autre et, plus généralement, la notion d'un Etat idéal rendant à chacun ce qui lui est dû. Mais l'image motrice, guidant les conduites individuelles est celle d'un Etat instrument d'accaparement et de redistribution des revenus au profit de ceux qui détiennent le pouvoir ou disposent de relations avec lui. Il ne s'agit pas d'une simple constatation, du procès-verbal d'une situation de fait que l'on regrette et tend à redresser, mais d'une image à laquelle les conduites s'adaptent consciemment et généralement. Aussi bien chez ceux qui profitent de leur situation dans les établissements de l'Etat ou de leur influence sur eux, fonctionnaires qui tournent les administrations en corps indolents, parasitaires, vivant sur eux-mêmes, influents qui par la tradition considèrent les marchés de la collectivité publique comme des sinécures, que chez ceux qui pâtissent de la situation créée, se protègent de l'oppression non par l'action collective mais par l'attentisme et

la dissimulation, gardent secrètement l'espoir de s'associer un jour à l'appareil de domination. Haï, le pouvoir est ce vers quoi chacun tend. La société n'est pas imperméable à l'image qu'il propage de lui-même. S'il prend le plus possible pour rendre le moins possible, le citoyen de son côté lui donne le moins possible et lui prend le plus possible. Dans son organisation comme dans les conduites des citoyens à son égard, dans les images comme dans la réalité, l'Etat n'est pas une bureaucratie méthodique, organisatrice, égalitaire, égalisatrice ; il est un instrument de mainmise sur le revenu d'une partie de la nation au profit de l'appareil de domination, mais rend l'opposition entre nation et appareil indécise et mouvante par les multiples complicités qu'il s'assure dans la nation ; loin d'égaliser, il fragmente, individualise par le caractère personnel des privilèges plus ou moins grands, plus ou moins durables grâce auxquels il ménage ses franges.

Dans ce contexte, que signifie la revendication d'un Etat juste et, plus généralement, l'affirmation brutale de l'opposition originelle, irréconciliable entre *Mellat* (Nation) *et Dowalt* (Etat, gouvernement) ? L'Etat y apparaît bien comme un corps séparé de la Nation, opposé à elle, vivant selon ses propres règles, non pas gestionnaire des intérêts collectifs mais s'immisçant à son profit dans la société. La Nation désigne ceux qui travaillent, qui produisent et commercent, créent la richesse par l'activité et l'échange. Il y aurait beaucoup à dire sur cette opinion collective et sur sa transposition religieuse (pour le shî'isme duodecimain, le pouvoir est mauvais, originellement, parce qu'il n'est pas aux mains des Alides) ; elle atteste, en tout cas, que l'opposition entre pouvoir et nation, fait objectif, est aussi fait de conscience. En même temps, dans le cadre des compromis qui lient les individus au pouvoir, l'affirmation du divorce prend une autre signification ; elle fait partie du jeu de conflit-concours dont on rencontre, en d'autres domaines, maints aspects tant à la ville qu'à la campagne. Elle affirme l'identité de l'individu face au pouvoir, l'altérité de ses intérêts ; à la fois elle étaye sa résistance aux entreprises de l'autorité et donne plus de prix aux compromis qu'il accepte. Elle cache en outre aux yeux des pairs la collaboration acceptée, affirme la solidarité au moment où, dans les faits, elle est niée. Elle installe pourtant l'ambiguïté au sein de l'individu qui l'assume avec cynisme ou désespoir et au sein

de la société où le mot de solidarité n'a plus qu'un sens mythique indirectement efficace.

La société apparaît structurée par la rencontre de deux tendances. L'une, en quelque sorte, spontanée, celle d'une société caractérisée par certaines activités de production et d'échange, certaines formes économiques-sociales prévalant dans ces activités et par certains modes de vie collective (regroupement urbain), qui ressent, en conséquence des besoins relatifs à l'organisation tant de son ensemble (ville notamment) que de ses catégories d'intérêts (classes sociales). L'autre imprimée par un pouvoir qui ne trouve pas son origine dans une classe sociale particulière et cherche à réorganiser la société en fonction de ses intérêts et de sa durée, ou, plus exactement, étant donné que lui-même n'a pas, et pour cause, de vue globale originale sur l'organisation de la société, à utiliser à son profit les tendances spontanées à l'organisation, les détruisant ainsi de l'intérieur, évitant leur actualisation tout en paraissant les favoriser.

Le maintien, voire le développement d'une loi bourgeoise après l'échec du mouvement constitutionnaliste, ne fait qu'enregistrer le poids des tendances à l'organisation selon certains rapports de production. La loi n'a pas d'autre réalité, elle n'est pas forme effective. Le pouvoir n'émane pas de la bourgeoisie et ne l'appuie pas. Bien plus, dans la situation actuelle, il ne paraît ni émaner d'une classe sociale ni s'appuyer particulièrement sur l'une d'entre elles. Il transforme la nation en un vaste champ de compétition, exacerbe les contradictions entre individus et classes, évite de réduire ou de dépasser les tensions, de façon à vivre de l'équilibre qu'il maintient. Lui-même crée l'élément fondamental de ce jeu, l'administration, menace universelle qui lui permet d'avoir barre sur chaque individu, et de réorganiser la société en fonction de ses intérêts. Il tend à la diviser en une hiérarchie de catégories dans lesquelles les individus se rangent selon les rôles qu'ils jouent par rapport à lui et les avantages qu'ils obtiennent en raison de ces rôles.

On peut, en première analyse, distinguer trois catégories principales. En haut un ensemble de couches privilégiées étroitement liées au pouvoir. Parmi elles, la couche numériquement la plus importante regroupe des individus appartenant à de vieilles familles influentes, propriétaires fonciers féodaux, aristocrates de souche ancienne ou plus récente, acquis dès le

départ ou ralliés au pouvoir depuis plus ou moins longtemps. La seconde couche est celle des aventuriers, c'est-à-dire d'individus dont la fortune a été assurée en contrepartie d'avantages politiques ; grâce à eux le pouvoir maintient son emprise sur les classes et fractions de classes. Les agents d'autorité de l'Etat forment une autre couche, étroitement liée à la première (notamment par des liens de parenté), elle est aussi constamment renouvelée grâce au prélèvement dans la société des personnalités les plus fortes qui deviennent des aventuriers d'un autre genre, des aventuriers de pouvoir. La catégorie supérieure se distingue donc mal du personnel dirigeant de l'Etat, elle constitue une classe de pouvoir, rassemble les membres de l'appareil d'exploitation ou de domination.

Au-dessous l'on distingue une catégorie intermédiaire (intermédiaires de pouvoir) composée de sous-catégories définies par le secteur d'activité où ses membres sont recrutés. Les avantages économiques concédés en échange du ralliement politique sont ici strictement mesurés, ils n'autorisent pas une ascension rapide et la fortune repose dans une large mesure sur l'activité individuelle. On trouve notamment dans cette couche les marchands et les artisans ou du moins les représentants les plus avancés de ces catégories dont l'activité dépend autant du capital et des capacités entrepreneuriales que de la bienveillance du pouvoir.

Ces deux premières catégories, la première plus activement, la seconde plus passivement, sont des instruments de désorganisation des classes sociales et de la Nation dans son rapport à l'Etat et c'est au détriment de la troisième catégorie (boutiquiers, ouvriers, employés, sous-prolétaires, la grande majorité de la population) qu'elles s'allient au pouvoir. Dans le système, la troisième catégorie n'obtient en effet que des avantages illusoires. Elle tente de se sauver des menaces qui pèsent sur elle par les combines, la dissimulation, les patronages ; en fait, par des canaux divers, elle est conduite à entretenir le pouvoir, l'administration et les catégories privilégiée et intermédiaire. Toutefois telle ou telle de ses fractions peut être apparemment et momentanément favorisée lorsque le pouvoir trouve intérêt à menacer ou à faire contrepoids à une partie de ses catégories supérieures ; l'avantage accordé, tout relatif, est d'ordinaire rapidement vidé de son contenu. Il en est de même des moyens par lesquelles le pouvoir veut montrer sa sollicitude pour l'ensemble du « peuple » dont il recherche le ralliement. Exa-

minons à ce sujet comment est réalisé le développement, aspiration collective à laquelle le pouvoir affirme se consacrer entièrement.

***

Quel objectif le développement pousuivi cherche-t-il à atteindre ? Satisfaire les besoins du peuple, répondent les autorités. On ne reprendra pas ici la critique de la notion de besoin. Disons seulement que les biens individuels et collectifs de consommation et de production mis à la disposition de la population lui sont à l'évidence fondamentalement étrangers. Ils ne sont pas produits par la société considérée et ne correspondent pas à la dynamique de son appareil de production ; le « besoin » qui en est éventuellement ressenti est donc postérieur à leur importation. En outre, ils sont inadaptés aux possibilités de payement des populations auxquelles ils sont destinés et ne peuvent donc répondre à son sentiment de la nécessité. En réalité, les équipements collectifs mis en place ne peuvent être finalement payés que par les revenus extérieurs de l'Etat, c'est-à-dire, avant tout, par ses revenus pétroliers. De même, les biens de consommation individuels importés, offerts sur le marché, ne peuvent être acquis que par les revenus individuels supplémentaires distribués, correspondant aussi aux revenus extérieurs. En d'autres termes les « besoins » considérés comme ceux du peuple ne sont pas étrangers aux exportations du pétrole ; en dernière analyse, ils représentent une justification idéologique des achats effectués à l'étranger en contrepartie des ventes de produits pétroliers. Comme l'exportation du pétrole est déterminée non par la dynamique de l'économie iranienne mais par la demande des économies dominantes, les importations de biens consommés le sont par l'offre de ces mêmes économies. La consommation du pays périphérique devient, tout comme l'est celle des populations du centre, une fonction de la production industrielle des économies dominantes.

Dans le domaine des équipements collectifs cette fonction est très simplement et officiellement imposée par la planification. Comment se pose en effet le problème du plan dans le cadre de l'intégration au marché mondial ? L'Iran fournit aux économies développées du pétrole en quantités croissantes et

tend, dans son rapport avec ces économies, à se spécialiser dans ce rôle ; pour différentes raisons, l'industrie et surtout les activités de pointe, grosses consommatrices de capital, n'ont pas intérêt à s'implanter dans le pays périphérique : manque de main-d'œuvre qualifiée, absence d'un milieu industriel riche et diversifié, exiguité du marché, etc. Le Plan pourrait, théoriquement, être conçu de façon à lever ces difficultés, il serait alors un instrument du changement de rapport au marché mondial. Le problème principal de la planification d'un pays périphérique est, au contraire, d'organiser l'utilisation non productive des revenus extérieurs de l'Etat et surtout, puisque l'approvisionnement en biens de consommation individuels est confiée au marché libre, de prévoir les équipements collectifs utilisant du matériel importé. Ces derniers sont évalués d'après les normes des nations occidentales par des experts auprès du Plan provenant de ces mêmes nations. Il ne s'agit toutefois là que d'un aspect secondaire, l'essentiel étant la nécessité dans laquelle le pays périphérique, exportateur de matières premières, se trouve d'acheter des biens de consommation individuels et collectifs provenant des pays dominants. Le mal ne serait certes pas grand si les ressources en matière premières étaient inépuisables ; le pays pourrait prétendre perpétuer son existence et s'enrichir grâce à une rente minière. Ce n'est malheureusement pas le cas. Le « bien du peuple » au nom duquel on agit est donc bien une notion démagogique.

Pourtant, le « peuple » donne l'apparence de ressentir les besoins correspondant à cette rationalité économique externe. En fait, aucune autre possibilité ne lui est laissée. Si le pouvoir s'engage dans une politique de développement de la consommation sans se soucier de l'avenir même de cette consommation, le « peuple », désorganisé par les moyens que nous avons rencontrés, adopte une attitude d'irresponsabilité et de dépendance, de « besoin », sans préoccupation quant à la dynamique économique dans laquelle il est engagé. Cette attitude n'implique pourtant aucune confiance dans les desseins du pouvoir.

L'ancienne perception de l'opposition de l'Etat et de la Nation et les pratiques qu'elle entraîne se perpétuent et s'avivent. Les absurdités, incohérences, inadaptations, du « développement », résultat de l'intégration au marché mondial, de l'obligation dans laquelle le pays producteur de matières premières se trouve d'importer des biens correspondant au système de production-consommation des pays dominants, sont

perçues comme le résultat de cette opposition. La perception dominante est celle d'un Etat ayant pour fonction de distribuer des revenus ou des occasions de prélèvement des surplus de la Nation à des individus qui dépendent de lui, deviennent ses obligés politiques : on est corvéable ou prébendier, l'Etat n'est pas considéré comme un instrument du dynamisme de la Nation.

Cette perception se vérifie d'ailleurs dans le processus de « développement » iranien. Il peut être analysé comme une application des rapports et conduites propres à la société féodale orientale ; la conjonction des deux explications trouve son origine dans le fait que l'intégration au marché mondial s'est effectué grâce au renforcement des forces et formes sociales les plus rétrogrades du pays. L'une et l'autre explications sont en outre justifiées par le fait que l'intégration et les rapports sociaux féodaux ont le même résultat logique : le gaspillage qui est l'aspect le plus manifeste du « développement » iranien. Soulignons pourtant que l'intégration au marché mondial constituant l'élément moteur du devenir actuel de la société est l'instrument de reproduction réel des rapports « traditionnels », comme dans la société féodale, l'Etat n'accorde pas une place privilégiée aux producteurs et entrepreneurs qui naissent spontanément de la dynamique économique-sociale interne. L'un et l'autre appartiennent au domaine général en lequel s'exerce l'exploitation du pouvoir. Ils ne peuvent devenir privilégiés qu'à titre individuel, grâce à un accord particulier, politique ; et l'importance de cet accord dans la fortune prive le travail, l'effort entrepreneurial, l'accumulation d'une grande part de leur intérêt. L'organisation sociale oriente en outre l'activité économique dans des voies improductives. L'insécurité des opérations de production et d'échange, en raison des changements de réglementation, du jeu des rapports personnels, d'une protection juridique insuffisante, détourne les détenteurs de capitaux de l'investissement ou de la participation aux affaires par le canal de la société anonyme, les oriente vers l'usure et la banque, vers les opérations foncières, vers les activités d'accaparement en période de pénurie nationale ou locale. Aussi les secteurs de production et de l'échange manquent-ils de capitaux et doivent-ils recourir au capital financier qui les débite. Pas plus aujourd'hui qu'au plein temps du système féodal la bourgeoisie nationale ne peut donc s'épanouir.

Pourtant, le « développement » de l'Iran, poursuivi depuis 1953 par l'Etat, a nécessité le recours à des « entrepreneurs », pour les opérations industrielles, les travaux publics, les transports et des activités d'échange international intensifiées. Mais de quels entrepreneurs ? Se poser la question revient à s'interroger sur les conditions de l'accumulation dans le processus de développement engagé. En réalité, la disposition de capital n'est pas un préalable nécessaire pour entreprendre. D'un côté, l'Etat jouit de moyens financiers considérables qu'il met à la disposition des entrepreneurs sans être trop regardant sur les moyens propres de ces derniers, de l'autre, les firmes des pays dominants, cherchant à conquérir les marchés de la périphérie mondiale et profitant des possibilités de crédit à taux réduit, financent la distribution de leurs produits, soit directement, en constituant des réseaux de vente, soit par l'intermédiaire de facilités de payement offertes aux distributeurs nationaux. Les qualités essentielles de l'entrepreneur, objectivement requises par le processus de développement, ne sont ainsi ni la disposition de capital ni les capacités entrepreneuriales mais l'importance des relations dans le pays et à l'étranger, l'habileté à les manœuvrer et utiliser en vue de saisir les opportunités de faire fortune, la faculté enfin d'inspirer confiance. Ainsi naît une nouvelle « bourgeoisie », en réalité une classe d'aventuriers dont la fortune est liée à l'intégration de l'Iran au marché mondial.

Rien ne s'opposait, en principe à la mutation qui eut transformé la bourgeoisie nationale en la nouvelle. Deux incompatibilités principales y ont, dans les faits, mis obstacle. D'un côté, les pratiques économiques habituelles de la bourgeoisie nationale l'écartaient du genre d'activités correspondant au nouveau cours : habitude par exemple pour les grands commerçants des bazars d'utiliser leur propre capital, de choisir leurs fournisseurs et non de se constituer représentants exclusifs et dépendant d'une firme étrangère. Par ailleurs, la politique économique de Mossadegh avait été très favorable aux activités habituelles de la bourgeoisie nationale. Celle-ci, s'était, en conséquence, politiquement engagée dans le soutien du leader nationaliste ; la Restauration ne le lui pardonna pas et freina son ascension dans le cadre des institutions correspondant à l'intégration au marché mondial. Ce sont ainsi les conditions mêmes qui concourrent à la formation de la bourgeoisie nouvelle qui entraînent le déclin de la bourgeoisie

nationale : importance de l'Etat et plus précisément des relations personnelles avec les détenteurs du pouvoir, dans l'activité de l'entrepreneur ; changement des rapport entre l'entrepreneur périphérique et la firme dominante qui est l'expression de la restructuration brutale de l'économie périphérique sur l'économie dominante. Le premier mécanisme, qui reproduit les difficultés de l'accumulation au sein du système féodal est repris, comme nous l'avons vu, par le second qui, en l'amplifiant, en grossit l'une des conséquences essentielles, le gaspillage, fonctionnel aux structures du capitalisme mondial. Celles-ci ont bien d'autres effets sur l'organisation économique sociale du pays périphérique ; évoquons pour terminer le statut des groupements de localité qui en résulte.

***

Lorsque l'actuelle dynastie iranienne s'installe, dans les années 1920, les provinces du pays jouissent d'une relative autonomie fondée non pas sur les bourgeoisies locales mais sur des puissances féodales liées au pouvoir central par un rapport ambigu d'inféodation-indépendance. Ces puissances à leur tour dominent les villes qu'elles n'administrent pas à la façon bourgeoise (quoique des tendances de cet ordre paraissent bien exister) qu'elles n'administrent même pas du tout. Elles s'imposent en effet nécessairement à elles puisqu'elles sont l'unique canal de prélèvement de la rente foncière, ressource principale de la collectivité urbaine. Elles dominent la bourgeoisie marchande qui vit des productions urbaines et des échanges inter-urbains et interdisent l'organisation bourgeoise des villes ; toutefois c'est au sein de celles-ci que, dans une large mesure, se décide le destin des citoyens, de leurs groupements et de la collectivité urbaine. Les conflits et les jeux du pouvoir entre le prince régnant et les féodalités provinciales se situent, dans une large mesure, au-delà.

Durant l'entre-deux-guerres mondiales, la destruction par le pouvoir central des souverainetés féodales sur les provinces, conséquence nécessaire des tensions internationales, de l'impérialisme, ne se fait pas au profit de la bourgeoisie, mais d'un pouvoir autoritaire centralisé qui couvre le pays de ses délégués, gouverneurs provinciaux et départementaux, et les assiste

d'une administration elle aussi centralisée et formée sur le principe bureaucratique. L'autonomie locale disparaît ; toutes les décisions importantes sont désormais prises dans la capitale. Apparemment le mode des rapports entre pouvoir central et nation n'est pas modifié ; le mode traditionnel de gouvernement est transposé dans la nouvelle organisation politique. L'échelon intermédiaire des féodalités provinciales éliminé, le pouvoir tend à mener ses jeux d'équilibration-déséquilibration au sein des tensions spontanées ou provoquées des sociétés locales. L'administration en particulier, malgré sa forme, n'est pas une bureaucratie mais un instrument de menace qui renvoie au pouvoir. Celui-ci, pas plus que précédemment, n'est un pouvoir bourgeois qui aurait pour premier souci l'égalité formelle des citoyens et leur seule différenciation par la position par rapport aux instruments de production. Pourtant les rapports sociaux globaux sont fondamentalement modifiés.

Le pouvoir central ne pouvait, jusque-là, subsister sans des liens de conflit-concours avec l'ensemble de la féodalité au travers de laquelle il recevait une partie de ses revenus (l'autre partie étant essentiellement constituée par la rente qu'il prélevait directement de ses propriétés). Le jeu qu'il menait pour dominer la féodalité le liait à elle. Il n'en est plus de même au moment où il est politiquement appuyé sur l'étranger.

Les conditions objectives d'exercice du pouvoir tendent à l'autonomiser par rapport à la nation ; elles ne contiennent plus la nécessité du compromis. Ses apparences sont pourtant maintenues (partiellement) d'abord parce qu'il est un mode culturel habituel, dans ce sens sa réalité fuit puisque toute transaction, tourne finalement à l'avantage du pouvoir, ensuite parce qu'économiquement le pouvoir central est encore lié à la rente foncière prélevée par l'intermédiaire de la féodalité et ne peut se permettre une confrontation directe et générale avec elle. Les conditions seront différentes après la Restauration de 1953. Non seulement les circonstances de cette restructuration réaffirmeront la subordination du pouvoir à l'étranger mais l'accroissement consécutif des revenus pétroliers de l'Etat rendra le pouvoir pratiquement autonome de la nation en le rendant totalement dépendant de l'étranger. La Réforme Agraire sera alors possible et un exercice de plus en plus brutal du pouvoir.

Le moment où la présente étude fut réalisée (le début de

1963) se situe à la charnière de ce processus. Les conséquences sur l'organisation sociale globale de l'autonomisation grandissante du pouvoir central viennent de s'affirmer : la Réforme Agraire qui a débuté en 1962, s'étend. Dans les villes, les rapports de la période antérieure en lesquels autoritarisme et compromis se mélangent prévalent encore. Pourtant, un autre processus tend à faire disparaître les possibilités même de compromis et notamment d'échange d'avantages économiques contre le ralliement politique, du moins de compromis ayant une signification à l'échelle urbaine. Progressivement, la pratique administrative a tendu à vider la ville de province de ses entrepreneurs, ceux-ci cherchant à se rapprocher des instances décisives (cas plus ancien des commerçants), où le pouvoir, suivant la pente même où l'entraînent sa centralisation et son autonomisation, engageant des opérations d'une taille telle qu'elles ne peuvent intéresser des entrepreneurs locaux et que l'on doit avoir recours à des entreprises de la capitale elles-mêmes suscitées par le pouvoir ou appuyées sur des entreprises étrangères (procès récent). L'intervention, accélérée depuis 1953 des organisations économiques occidentales les plus puissantes, des firmes multinationales notamment, a des effets analogues. Elles couvrent le pays de réseaux centrés sur Tehran. La ville de province perd son animation (ses établissements deviennent des succursales, des sous-traitants, etc.), s'appauvrit (les profits se dirigent vers la capitale), ses ressorts politiques se détendent aussi bien au niveau des relations entre le pouvoir et les notables qu'entre ceux-ci et la population urbaine ; les moyens économiques grâce auxquels les implications étaient obtenues à l'un ou l'autre niveau tendent à disparaître. On se dirige ainsi vers une situation où capitale et province s'opposent comme classe exploitante et classe exploitée, où, par ailleurs, les instances administratives régionales n'ayant plus les occasions de jeu d'autrefois deviennent de simples instruments de domination au profit de la capitale. Les banques, les grandes affaires commerciales, les entrepreneurs de Tehran concentrent dans leurs mains une part grandissante de l'activité de la nation, y font affluer les profits et le capital. Qu'entre certains des secteurs des tensions existent, notamment entre celui de la production et ceux du commerce et de la banque, est incontestable ; les intérêts sont pourtant identiques quant à la tendance générale. Ils conduisent à un capitalisme d'unités géantes appuyées sur l'Etat et les firmes

étrangères, jouissant d'avantages légaux et extra-légaux aussi bien dans la formation du capital que dans les conditions d'activité, prenant la place des unités de type « traditionnel » dans les secteurs les plus profitables, n'ayant, en raison de l'appui attendu de l'Etat qu'un souci atténué de rentabilité. Ils conduisent d'abord à la généralisation de l'économie de marché (l'un des sens de la Réforme Agraire) ensuite et de façon accélérée, à l'organisation d'une société de consommation, c'est-à-dire où la consommation est dirigée et intensifiée. Ces intérêts économiques extrêmement puissants recherchent évidemment, des conditions politiques favorables, et ont les moyens de les exiger, d'abord stabilité politique reculant les menaces de nationalisation, et répression des mouvements sociaux mettent en cause le niveau des profits, ensuite, organisation socio-spatiale de la nation qui favorise la conquête et l'organisation du marché : accroissement des facilités de communications, élimination des particularismes locaux, de toute protection des bourgeoisies provinciales, etc.

Il existe donc des facteurs extrêmement forts propices à l'affermissement du type d'organisation politico-économique décrit dont un des aspects essentiels est la domination de la province par la capitale, cette domination se développant, actuellement, du domaine économique (fonctions urbaines) au domaine politique (fonctionnement de la ville) après s'être développé du second au premier. La municipalisation des villes iraniennes n'a donc, ni passé ni avenir. Elle n'a pas de tradition ; les besoins urbains ne se manifestaient pas, n'étaient pas satisfaits au travers d'institutions communales mais par l'intermédiaire d'implications multiples canalisées par les réseaux verticaux liant pouvoir féodal, bourgeoisie et population urbaine. Elle n'est pas non plus une institution que laisse présager la restructuration politico-économique en cours de la société iranienne. Dans l'organisation qui se dessine la ville de province sera davantage dominée par la capitale, gérée par des représentants du pouvoir central au profit des intérêts qui lui sont liés et qui siègent dans la capitale même. Qu'il le veuille ou non, le pouvoir sera conduit à un essai de direction technocratique du pays et, particulièrement, des villes de province.

TÉHRAN, 1967.
Paris, 1972.

IV

ÉTAT ET FÉODALITÉ

A la veille de la « Révolution Blanche » des années 1960 qui a éliminé la grande propriété foncière, comment fonctionne la société iranienne* ? Quels sont en particulier les rapports entre propriétaire foncier, Etat et paysans entre lesquels va se jouer le drame ? Qu'est-ce qu'un propriétaire, qu'est-ce que l'Etat ? En d'autres termes que signifie la notion de propriété, surtout de propriété foncière dans une société en très grande majorité agraire ?

Sans réponse sur ces questions, il est difficile d'interpréter l'histoire iranienne des dernières décennies (disons depuis un siècle), la « Révolution Blanche » et les institutions mises en place depuis. Ainsi, après disparition de la grande propriété foncière un Etat demeure qui est à la fois modifié par cette disparition et héritier de ce qu'il était auparavant ; sa dynamique nouvelle ne peut être comprise hors de cette perspective. Notre objet n'est pas ici de faire œuve historique, il n'est pas davantage de décrire le présent, plutôt d'essayer de comprendre la nature des rapports sociaux globaux en Iran dans la première moitié du XXe siècle, de construire un modèle qui en rende compte et soit en mesure de donner les clefs du devenir de la société considérée.

Quelques observations préliminaires tout d'abord. Le mode de production asiatique s'il a probablement existé en Iran jusqu'à une époque qu'il paraît difficile de préciser, n'existe plus durant celle qui nous occupe. Sans doute la communauté

* Texte repris de l'*Homme et la Société*, 17, oct.-déc. 1970, modifie seulement en ses dernières lignes qui évoquaient un sujet sur lequel, je me suis, depuis, plus longuement expliqué.

villageoise demeure-t-elle une valeur, une image de référence sinon une image guide, sans doute est-elle le fondement de bien des aspirations paysannes. Certaines des institutions qui lui étaient propres subsistent : le conseil des aînés, des chefs de lignage, existe dans la plupart des villages, la redistribution périodique de la terre entre les familles était encore récemment pratiquée dans certaines provinces. Sans doute aussi la parentèle joue-t-elle encore dans la vie des campagnes un rôle majeur, il n'est pas d'individu qui n'appartienne à un lignage, ne fasse corps avec un clan et ne soit reconnu au travers de lui. Enfin il y a cette idée remarquable du village comme unité sociale, unité de production.

Mais de quoi ces faits, ces idées ou idéaux sont-ils indicatifs, quelle structure les recompose-t-elle ?

L'unité du village n'est q'une fiction commode, opérationnelle pour le propriétaire foncier. La terre est en fait divisée entre des ménages nucléaires. Il n'y a ni propriété ni possession commune des terres cultivées individuellement ou, éventuellement, par petits groupes familiaux, il n'y a pas de propriété commune des terres exploitées collectivement (des pâturages) qui appartiennent au propriétaire foncier, il n'y a ni propriété, ni possession des lignages. La terre est répartie par le propriétaire foncier ; il avait l'habitude de la redustribuer occasionnellement ou périodiquement dans un souci d'utilisation rationnelle des forces productives. Dans de telles conditions le conseil des aînés ne peut avoir qu'une importance figurative et les chefs de lignage sont privés de la base économique de leur pouvoir : s'ils ne le perdent pas totalement, c'est pour d'autres raisons qu'il nous faudra analyser. Le propriétaire foncier défait la communauté villageoise et celle du lignage, mais en utilise les notions dans la stratégie de la domination qui lui est propre. Au total, la communauté villageoise n'a pas plus d'existence que la propriété indivise dans le cas de villages ayant plusieurs propriétaires quoique le fondement de cette seconde fiction soit bien différent. Elle a en effet pour origine le retard des opérations cadastrales sur la division réelle de la propriété. Est catalogué indivis tout ensemble (village ou partie de village) de propriétés dont les limites n'ont pas été bornées. Les opérations de vente et d'achat sur chacune des parties n'en sont pas pour autant entravées.

L'affirmation encore actuelle de l'existence d'une communauté villageoise (elle a d'ailleurs survécu à la « Révolution

Blanche » qui a fixé les paysans sur les lots qu'ils cultivaient jusque-là) jette, soit dit en passant, quelques doutes sur les observations du XIXe siècle à propos de cette communauté. Comment les observateurs occidentaux étaient-ils informés ? N'ont-ils pas été abusés par un mythe commode des couches dominantes repris d'ailleurs par les couches dominées ? Pour quiconque connaît l'évasivité du langage dans la société iranienne, comme dans beaucoup d'autres, la chose paraît possible. Nous n'entreprendrons pas ici un travail de critique historique.

Insistons donc dès le départ sur ce fait essentiel que le rapport entre la communauté paysanne et l'Etat tel qu'il définit le mode de production asiatique et tel qu'il subsiste encore ailleurs clairement n'a plus aucune réalité dans la société iranienne de la première moitié du XXe siècle du fait même que la communauté n'y existe pas. Si cette hypothèse ne peut être retenue, quelle autre peut-on faire ? Celle de la féodalité, d'une féodalité orientale, est très controversée. De fait, elle doit résoudre un problème central, celui des rapports entre deux institutions qui paraissent avoir des bases contradictoires. L'Etat et la propriété foncière. Le premier apparaît particulièrement puissant ; non seulement il dispose de longue date d'immenses domaines, les *Khaleseh* (dans le Kouzistan par exemple) et distribue les revenus fonciers de vastes fondations religieuses (comme celle de l'imam Reza dans le Korassan) ce qui lui procure un pouvoir de pression considérable sur l'appareil religieux surtout il a l'habitude de s'approprier les terres qu'il convoite aux dépens des « propriétaires fonciers ». A bien des égards la réforme agraire (point essentiel de la « Révolution Blanche ») ressemble à d'autres gigantesques confiscations de terres que l'histoire du pays a connues. L'Etat maintient-il la propriété foncière dans une situation faible ? Est-il le continuateur de l'Etat-communauté supérieure du mode de production asiatique ? A-t-il des fonctions économiques collectives relatives à l'irrigation, à la production, à la circulation des biens, etc. ; trouve-t-il dans une nécessaire réglementation technico-économique le fondement de son pouvoir ? Il ne le semble pas ; les grands systèmes hydrauliques sont rares en Iran à l'époque moderne et jusqu'à la construction récente de barrages ; l'Etat s'attribue certains monopoles, certains droits de réglementation économique qui ne trouvent pas leur justification dans une nécessaire organisation de la vie collective.

Sans doute la notion d'Etat appelle-t-elle dans les mentalités celle de communauté supérieure ; mais du côté des sujets ce lien exprime une revendication et du côté des représentants de l'Etat un alibi plus qu'un constat de réalité. Dans les représentations religieuses, profondément adoptées par le peuple sur ce point, l'Etat ne peut actualiser sa relation idéale avec la nation, devenir communauté supérieure que lorsqu'il est aux mains des Alides, des descendants du prophète par sa fille Fatima. Perspective évidemment très pessimiste sur les chances d'une retrouvaille.

L'Etat est-il donc un corps autonome fondé sur l'intérêt commun, ou la somme des intérêts individuels de ceux qui exercent le pouvoir ou est-il lié à la propriété foncière malgré leur apparente opposition ? La propriété est mouvante, prise par l'Etat et reprise, passe d'un individu à un autre dans des conditions non contractuelles, n'est jamais assurée. L'introduction entre les deux guerres mondiales d'institutions bourgeoises de garantie de la propriété (enregistrement, code civil, etc.) a été débordée par la réalité des rapports sociaux réels. La propriété vient-elle donc de l'Etat ; mais en raison de quelles circonstances, dans quelle perspective les droits sont-ils accordés ? Quels que soient les rapports entre les propriétaires fonciers et l'Etat, la dualité de l'autorité ne manque pas de poser des questions quant aux relations des paysans avec l'un et les autres, quant à leur statut.

Pour répondre à l'ensemble de ces interrogations on ne peut en rester aux affirmations du droit ni à celles du langage (dont l'objectif n'est pas descriptif), on ne peut utiliser des concepts de propriété, de possession, d'Etat, de féodalité, etc., étrangers à la société considérée ; il convient de partir de l'observation des rapports sociaux de fait, des conduites habituelles pour tenter de définir des concepts appropriés à cette société et de recomposer un modèle d'ensemble. Sans doute la tentative de construire un modèle valable pour le proche passé (pour le siècle écoulé) peut-elle paraître hasardeuse lorsque les observations utilisées sont faites, autour de 1960, dans une période de profonds changements préludant à la « Révolution Blanche ». Elle est justifiée par plusieurs considérations. Jusqu'à une époque très récente les changements ont été lents, ils se sont accélérés après la nationalisation du pétrole en 1952, ils ont été surtout d'ordre quantitatif et se sont appliqués à des secteurs géographiques et à des aspects

du comportement limités. Ainsi les échanges internationaux en lent accroissement jusqu'en 1954 se sont brusquement développés à partir de cette époque. Les effets ont été limités dans les campagnes (lente transformation de l'équilibre des activités, faible accroissement des échanges) ; ils ont été plus importants dans les villes avec l'apparition d'un nouvel appareil commercial et bancaire, et surtout à Téhran, point de contact entre économies nationale et internationale, mais la contradiction entre le secteur capitalistique et le reste de l'économie n'est pas apparue à ce moment là ; on peut en relever des indices depuis fort longtemps dans l'histoire. De même la croissance de l'appareil de l'Etat liée aux contradictions internationales et aux possibilités offertes par les revenus pétroliers n'a modifié qualitativement que des aspects limités du rapport habituel entre pouvoir et sujets (ce que nous en voyons aujourd'hui est fort proche de ce que Gobineau par exemple nous en rapporte), jusqu'à la réforme agraire elle avait eu fort peu d'incidence dans les campagnes et son principal effet avait été de diminuer les autonomies régionales et le pouvoir des tribus.

Le troisième ordre de transformations qui touche le comportement des propriétaires fonciers : abandon progressif des villes de province et concentration à Tehran, mercantilisation de la terre, aurait pu avoir une plus grande importance dans la vie des campagnes si la première de ses composantes n'avait été limitée par de fréquents séjours en province et par le maintien d'appareils locaux de domination et si la seconde n'avait pas été très lente. Pratiquement l'on peut dire que jusqu'à la « Révolution Blanche » la transformation en cours de la société iranienne avait touché des aspects certes importants mais limités de la structure sociale ; certaines forces collectives étaient en ascension, d'autres en déclin ; mais ni les campagnes d'un côté, ni les conduites habituelles de l'autre n'avaient été profondément atteintes.

Afin de construire le modèle d'organisation de la société iranienne, d'une part nous nous appuierons sur l'observation actuelle de ces grands pans de la société qui ne semblent point encore avoir été modifié vers 1960, d'autre part nous utiliserons pour retrouver les aspects qui se sont transformés les données de l'histoire surtout de cette histoire orale encore si vivante dans un pays où, comme en maints autres, l'usage de l'écriture était limité.

Après avoir élaboré le modèle nous tâcherons de montrer à grands traits qu'elle a été la dynamique de son évolution dans les circonstances où l'époque contemporaine le plongeait.

Commençons par décrire une institution fondamentale, les caractères habituels des rapports sociaux, dont la saisie est nécessaire à l'élaboration ultérieure.

*
* *

L'un des traits les plus frappants de la société, l'un de ses schémas d'organisation les plus constants est ce que nous avons appelé le jeu à trois dans lequel un sujet quelconque se trouve renvoyé d'une menace à une protection qui l'exploite. La menace la plus générale est constituée par la moyenne et basse administration (gendarme, agent du fisc principalement) ; elle fait pression sur les paysans, sur les commerçants petits et moyens, sur les artisans ; c'est-à-dire, d'une façon générale, sur les petits producteurs, et les force à trouver refuge auprès des représentants de la couche dominante (haute administration, possesseurs fonciers, alliés du pouvoir dans d'autres secteurs ; on peut distinguer plusieurs catégories) qui en tire des avantages économiques et politiques. Sont aussi maniées dans ce but toutes les tensions interpersonnelles et sociales : relations de l'usurier au débiteur, de l'intermédiaire féodal au paysan, concurrences économiques, oppositions culturelles et ethniques, antagonismes familiaux. Le pouvoir sauve des oppositions entre individus, groupes et groupements, et en même temps les aiguise ; il s'établit sur des équilibres grâce à la médiation. La division constante, la lutte universelle qui caractérise chacune des unités d'organisation de la société, sont réciproques du mode d'action du pouvoir ; elles l'entretiennent et sont entretenues par lui. La subordination (banissons immédiatement la connotation d'obéissance) est obtenue par ce que l'on pourrait appeler, qui est objectivement une contrainte, mais qui subjectivement est davantage le résultat d'une transaction nécessaire, la menace étant présentée et apparaissant étrangère au protecteur. Le jeu à trois est donc fort voisin des transactions caractérisées, qui elles-mêmes ne sont pas ou pas toujours saisies comme telles, mais sont aussi un fait constant de la société étudiée : marchandages opérés dans le cadre des groupements féodaux

entre possesseur foncier et paysans au sujet de la composition des exploitations (lien établi entre différentes cultures — entre riz et thé par exemple, entre culture et élevage, etc.) ; échange, offert par le pouvoir, d'avantages économiques en contrepartie d'une alliance politique ; inféodation obtenue des jeunes par les aînés des lignages en échange de la disposition des femmes, de la satisfaction des pulsions sexuelles exacerbées par la culture, etc. L'organisation sociale repose de façon généralisée sur des transactions, sur des marchandages, sur des équilibrations.

Dans une perspective économique-sociale globale le jeu de protection-menace permet de distinguer trois grands ordres : l'appareil d'exploitation (la féodalité), les producteurs, l'appareil de menace (l'administration) ; il marque aussi les rapports inter-individuels et sociaux entre ces corps à leurs différents niveaux et à l'intérieur de ces corps : relations entre féodaux et paysans, entre paysans (qui ont pour effet l'organisation en lignages et groupes de lignages) ; rapports à l'intérieur de l'appareil d'exploitation qui conduisent petits et moyens personnages à s'assurer auprès de personnages plus influents ; stratégie du pouvoir et tensions à l'intérieur de l'administration qui déterminent la formation de « clans » dans l'appareil de menace.

La généralisation du jeu à trois conduit, tendanciellement au moins, à la constitution de chaînes personnelles verticales de protection menant du petit producteur aux individus les plus puissants dans lesquelles chaque niveau a pour objet de se réassurer au niveau supérieur ; ne peuvent y échapper (plus ou moins) que ceux qui parviennent à se cacher, à passer inaperçus du pouvoir et de l'appareil de menace — ce qui peut notamment advenir dans les villes. Cette règle d'organisation de la société peut s'exprimer en d'autres termes : les hommes n'ont pas de statut « individuel », leurs droits et devoirs ne sont pas universellement définis au sein de la Nation par l'Etat, leur position dans la société dépend de la chaîne des protecteurs dont ils relèvent, de la relation personnelle qu'ils entretiennent avec des patrons, du rôle qu'ils jouent pour eux. Mais comment, de la masse des petites gens au prince, sommet de la pyramide sociale, se regroupent les chaînes de protection ? Autrement dit, quels sont les points où s'articulent les marchandages et les actions réciproques de menace et de protection ? De façon constante les tendances spontanées à

l'organisation, les regroupements que la vie, la communauté d'intérêt, les affinités primaires, tendent à déterminer, deviennent la base de l'organisation des hiérarchies personnelles.

Les besoins collectifs imposent ainsi l'existence d'une organisation villageoise, d'une organisation des quartiers urbains hier, d'une organisation de l'ensemble urbain aujourd'hui ; dans les villes des modes capitalistes de production et d'échange conduisent à la formation de groupements d'artisans et de commerçants ; d'une façon générale le rôle de la relation personnelle dans la reconnaissance des individus privilégie les liens de parenté, contribue à donner à la parentèle une fonction sociale éminente. Le système de pouvoir ne contrecarre pas ces regroupements spontanés, il en fait son assise ; il considère comme unités signifiantes les groupements de localité, les groupements familiaux, les groupements d'intérêts professionnels, respecte les institutions qu'ils tendent à se donner ; fait notamment de leurs leaders ses auxiliaires, les charges d'administrer en son nom. Il s'instaure en quelque sorte protecteur des groupements « naturels ». En même temps il les désagrège par de multiples voies. Au nom de l'intérêt du groupement, il intervient dans la désignation du leader. Il fait de lui son allié par la combinaison de protections, d'avantages individuels et de pressions. Par le même jeu, il force les membres du groupement à le conserver comme intermédiaire dans les relations avec les instances supérieures. Il évite en outre que le leader acquière une trop grande puissance ou le groupement une trop grande cohésion en cultivant les tensions internes : il dresse les lignages les uns contre les autres à l'intérieur du village, oppose les familles à l'intérieur du lignage, met en concurrence les fractions à l'intérieur des groupements professionnels et de localité, etc. Sur ces corps naturels dominés, il surimpose ses propres hiérarchies et achève ainsi de les maintenir en un stade infantile : ils ne parviennent pas à constituer de vastes confédérations horizontales, sont désormais intégrés par fragments à des regroupements verticaux en lutte permanente pour le pouvoir. L'action des hiérarchies imposées tend ainsi à substituer des liens de dépendance aux liens horizontaux fondés sur la poursuite de buts collectifs.

La réponse des individus aux jeux des couches dominantes est le repli sur les intérêts individuels, le refus de s'identifier à des organisations désormais factices. L'ensemble du système apparaît alors comme l'organisation de la lutte universelle de

chacun contre tous, de la poursuite individuelle de la puissance et de la fortune au travers de la concurrence politique généralisée. Les choses sont toutefois complexes. Les groupements ne disparaissent pas pour de multiples raisons.

C'est d'abord qu'ils répondent à des déterminations des conditions de production, d'échange, de vie collective ; les obstacles permanents qu'ils rencontrent dans leur tentative pour s'actualiser ne suppriment pas leur nécessité. C'est ensuite que la reconnaissance d'un protecteur est indispensable à l'existence dans un univers incertain : la conduite frontale doit reconnaître au leader l'intention de réaliser les fins collectives et, éventuellement, quelqu'efficacité dans cette perspective. Les puissances de menaces cherchent en outre à miner la cohésion du groupement (relations entre pairs, relations entre membres et leader), à en diminuer la capacité de défense de façon à s'approprier une partie du revenu des individus qui le forment : si en face de l'autorité de protection, l'intérêt de la solidarité est fréquemment dépassé par d'autres attentes, et si, en dehors de dangers externes, la conduite de déférence envers le leader n'est que formelle, en présence de forces de menaces dont on ne peut rien expecter, la cohésion est vigoureusement affirmée à la fois dans le sens vertical et horizontal. Les groupements sont ainsi détournés de la fonction qui les fait naître par leur insertion dans une organisation dont les fins sont différentes ; en même temps ils conservent le souvenir de leur origine. De même qu'ils deviennent des institutions ambiguës, la conduite des individus à leur égard se dédouble, mélangeant opposition et participation, conflit et concours, chaque orientation prenant le pas sur l'autre selon les circonstances mais ne se départissant jamais complètement de l'autre.

Inversement, le protecteur d'un groupement dont l'objet fondamental est l'accaparement ne peut totalement ignorer les besoins qui motivent son existence. En effet le poids des protecteurs dans la société est mesuré à l'ampleur et à la cohésion des groupements qu'ils dominent à leur capacité d'en orienter les choix politiques, c'est-à-dire les alliances et oppositions à d'autres groupements. Aussi les liens de dépendance sont-ils en quelque sorte réciproques. Si le protégé agit en vue de maximiser la protection attendue, le protecteur, afin d'accroître sa valeur politique, a intérêt à renforcer (pratiquement ou verbalement) la cohésion verticale du groupement et à répondre à certaines des aspirations collectives de ses subor-

donnés. Les courants et contre-courants d'obligations économiques et politiques sont certes inégaux, c'est la loi même du système ; mais la pression du protecteur est justement limitée par la possibilité d'un renforcement réactionnel de la solidarité entre pairs ou de l'apparition d'un concurrent plus avantageux dans la protection du groupement, éventualités qui ruinent son intérêt politique. Les limites de la pression sont variables, elles dépendent de la disposition des instances supérieures à l'égard du protecteur (les tensions internes, verticales, peuvent être ou n'être pas exploitées, les menaces sur le groupement être accrues ou atténuées), de la solidarité des membres du groupement (plus ou moins résistants aux manœuvres de désagrégation), des relations du protecteur avec les individus qui pourraient le remplacer, de son habileté. La position du protecteur dépend des mêmes facteurs, il est toujours sujet de conjonctions plus ou moins favorables sur lesquelles il a plus ou moins de prise. Il se trouve constamment dans un équilibre précaire qui conditionne sa domination et son droit au revenu.

La caractéristique de l'ensemble des rapports sociaux est leur instabilité au moins latente. Les équilibres peuvent être et sont effectivement sans cesse remis en question, les statuts des individus et leurs rôles ne sont pas fixés à l'avance. Il existe bien des règles universelles, des contrats qui représentent un effort de fixation des rapports sociaux et répondent au besoin de certitudes qu'éprouvent les producteurs et les agents d'échange. Mais ces règles sont débordées par l'importance des relations interpersonnelles dans la réalité sociale ; elles ne sont plus qu'un élément dans le rapport des forces. Les couches supérieures de la société ne s'assignent pas leur application pour objet. Les habitudes déterminent la « fluidité des systèmes de régulation » qui est l'une des caractéristiques majeures de la société iranienne et sans doute aussi de quelques autres (1). Cette fluidité est-elle liée à des traits psychologiques, à certains caractères de l'« âme orientale » ? Elle fait d'abord partie d'un système d'organisation sociale. La société iranienne n'est pas une société juridique où les parties sont liées deux à deux par des règles générales ou contractuelles certaines, durables pour une période de temps définie, modifiables selon certaines règles ; elle est une société

(1) L'expression est de C. Camilleri à propos de la société tunisienne.

de l'incertitude où la relation d'un individu à un autre est toujours fonction d'une autre relation. La propriété à proprement parler n'existe pas ; elle se réduit à une possession temporaire, toujours précaire.

Après avoir tenté de dégager les caractères habituels des rapports sociaux, essayons de définir l'organisation globale de la société, d'examiner les problèmes complémentaires de classe et de pouvoir.

La société iranienne est-elle une société de classes, le pouvoir peut-il être considéré, selon la théorie classique de la sociologie occidentale comme un ordre secondaire et dérivé ou est-il, comme le veut K. Wittfogel, créateur d'une classe fonctionnelle bureaucratique utilisant l'appareil de l'Etat à son profit ? (2).

***

Les observations que l'on vient de faire à propos des groupes s'appliquent directement aux couches dominées. Chez les commerçants, les artisans et dans la paysannerie existent des habitudes, une culture, une conscience de classe, l'aspiration à une organisation de classe. L'extension des rapports personnels, de la personnalisation des décisions et donc des statuts au niveau de l'ensemble national est un obstacle à cette organisation. Les seules voies offertes à l'ascension des individus sont celles de la composition avec le système établi par l'intermédiaire de la multitude des liens personnels qui relient les individus au pouvoir. Pour le système toute opposition ne peut relever que de motifs particuliers, il ignore la signification collective d'actes individuels, si bien qu'en fin de compte, l'opposition la plus violente sur la base de la défense même des intérêts collectifs devient le meilleur gage d'une réussite individuelle. Le pouvoir qui n'affirme pas d'idéologie politique particulière, présente l'ascension individuelle dans ses propres cadres comme le moyen de réalisation des aspirations collectives qu'un individu fait valoir ; il capte ainsi celui-ci et étouffe celles-là. Sans organisation, la classe devient un fait ambigu

(2) Le Despotisme Oriental, étude comparative du pouvoir total, Paris, Editions de Minuit, 1964, 671 p.

dans ses autres aspects. En face de ces classes dominées incertaines, y a-t-il une classe dominante et comment se définit-elle ?

Il n'y a pas, avons-nous dit, de propriété au sens occidental du terme et notamment pas de propriété foncière privée. Est-ce à dire que la propriété est maintenue dans une situation « faible » ? La terre, plus généralement les biens immobiliers et même mobiliers sont-ils soumis au contrôle de l'Etat, immense appareil ayant une vocation de direction universelle ? La nation apparaît-elle comme une immense unité de production soumise à l'appareil de l'Etat dont l'ensemble des membres constituent une classe fonctionnelle définie par l'objet qui lui est assigné : la direction ? Les individus de l'appareil, du fait même qu'ils sont la classe dominante, sont-ils privilégiés par rapport aux citoyens (3) ? La thèse du despotisme oriental est-elle applicable à l'Iran ?

Il n'est pas vrai tout d'abord que l'appareil de l'Etat soit une organisation directoriale. Observons d'abord la moyenne et basse administration. Elle n'est pas, même dans les années récentes et autrement que dans les principes affirmés, une bureaucratie ayant pour objet d'appliquer les décisions de la hiérarchie. Elle n'a rien de ce que M. Weber entend par bureaucratie dans les sociétés occidentales. Le recrutement des administrateurs n'est qu'apparemment méthodique, fondé sur la compétence ; les relations de personne, de loyauté (temporaire) jouent, malgré les concours et les critères de sélection, un rôle fondamental ou, plus exactement, les règles disposées permettent d'abriter le jeu des relations. Dans une large mesure les postes sont fixes, leur création et leur suppression ne dépendent pas de décisions arbitraires ; de même l'avancement est soumis à des règles ; en fait, la modification des fonctions d'un poste déterminé, la facilité des mutations, l'extension des mises en disponibilité laissent une place considérable aux mesures personnelles. Les fonctionnaires, par ailleurs en surnombre et se disputant les postes « actifs », sont finalement divisés en clientèles de personnages influents, appartenant ou non à l'administration, ils forment des clans luttant pour le pouvoir au sein de l'appareil.

Les rapports à l'intérieur de l'administration, entre l'administration et les « clients » sont définis par des règles de type proprement bureaucratique. La pratique administrative est

(3) *Idem.*, p. 406 et suivantes.

en fait beaucoup plus complexe ; elle est faite de trois aspects complémentaires : une observance très stricte, quasi rituelle de la loi qui couvre à la fois le rôle de menace de la moyenne et basse administration, et le rôle de recours, de protection de la haute administration ; la règle étant en fin de compte tournée au gré des relations personnelles.

Décrivons plus précisément les principaux aspects des mœurs administratives ce qui nous conduira à définir un type d'autorité et de légitimité. Le pouvoir édicte des règles extrêmement nombreuses, plus ou moins cohérentes, plus ou moins accompagnées de règlements d'application, par ailleurs ni répertoriées ni codifiées ; les agents d'autorité conservent ainsi une large liberté d'appréciation ; ils sont les devins, les mages de la loi. Ils exigent par ailleurs des inférieurs un strict respect de la règle et des règlements ; ce qui, en raison de l'imprécision du domaine, entraîne d'une part une conduite « bureaucratique » au sens ici de complications, d'impossibilités d'aboutir, d'exigences hors de mesure, d'autre part un recours à l'autorité lorsque le petit, le moyen fonctionnaire ou le client désirent sortir de l'imbroglio. Les couches inférieures et intermédiaires de l'administration sont tenues en main (et donc ne peuvent agir sans remonter constamment à la couche de pouvoir), non seulement par l'insécurité fondamentale des positions, mais encore par le bas niveau des salaires, signe d'un statut inférieur et moyen de pression économique. Un salaire décent n'est pas un droit, n'est pas dû pour l'application de règles universelles ; mais il peut être complété par des revenus qui récompensent une conduite loyale, c'est-à-dire pliée au bon plaisir de l'autorité. Le mode de prélèvement de ces revenus, obtenus par transaction directe entre clients et petits et moyens fonctionnaires, est une entorse à la règle générale. En réalité, il œuvre indirectement dans le même sens ; il est toléré dans la mesure où il plie aussi les administrés au système, récompense et compromet les agents de l'administration et ne contrecarre pas les desseins du pouvoir qui cherche à se réserver les transactions économico-politiques les plus importantes. Il est l'objet de reproches aussitôt qu'il dépasse les limites assignées, aussitôt que l'on désire punir quelque agent subalterne.

A quelque niveau que les transactions personnelles interviennent, les règles ne sont interprétées ou tournées que sous les couvertures légales les plus sûres. Chacun cherche ainsi à

se protéger des critiques des supérieurs hiérarchiques, de concurrents à l'exercice du pouvoir ou à l'occupation du poste. La règle est donc revêtue d'une haute valeur, qui ne provient ni de la légitimité qu'on lui reconnaît en vertu de sa rationalité ou de son caractère traditionnel, ni tellement de l'autorité qui découle du fait qu'elle exprime le pouvoir, mais davantage de son rôle dans la stratégie des rapports interpersonnels et de clans : rapports entre personnages luttant pour le pouvoir à un échelon et dans un secteur de l'appareil, rapports entre supérieurs et inférieurs, etc. Dans cette stratégie directement liée à l'organisation de la société en clans, tout écart par rapport à la règle est considérée non comme erreur ou comme conduite justifiée par les circonstances, mais comme faute, il est exploité afin de diminuer le prestige et l'autorité de son auteur et éventuellement de son clan. Nous retrouvons ici le respect général des codes, le comportement frontal qui a pour objet de signifier que l'individu en agissant se fait l'instrument de forces qui le dépassent, se plie à la nécessité, au fatum, conduite liée à la segmentation de la société.

En fait, sous les systèmes de règles qui servent de couverture ou d'alibi, courent d'autres règles, celles d'intérêts individuels (ceux particulièrement des hiérarchies des clans, groupements ou groupes formés au sein de l'administration ou qui en débordent des frontières). Comment ces règles sous-jacentes s'imposent-elles aux individus ? Ce n'est pas par une légitimité de type rationnel puisqu'elles ne représentent pas la formalisation d'une rationalité universelle ; ce n'est pas non plus une légitimité de type traditionnel puisque ni l'autorité ni les règles qu'elle applique ne sont considérées comme se conformant aux revendications traditionnelles, à celle notamment du shî'isme duodécimain ; ce n'est pas enfin une légitimité de type sharismatique puisque la confiance en un leader est toujours mêlée de crainte, ambiguë et momentanée.

Les décisions de l'autorité administrative sont d'abord très généralement acceptées parce que, si elles ne se conforment pas à un quelconque canon de valeurs traditionnelles, elles n'en suivent pas moins des méthodes habituelles, à la fois objet constant de scandale et entrées dans les mœurs. Mais elles le sont surtout par contrainte et calcul. L'autorité joue en effet de telle sorte que l'inférieur ou l'administré soit conduit par intérêt, en pesant avantages et inconvénients, à se plier à ses volontés, de telle sorte que se conformer constitue

soit un moindre mal — non pas en raison de la menace d'une punition mais de celle d'un danger venant d'ailleurs, apparemment indépendant de la relation actuelle, soit produise un avantage qui n'est pas attribué comme une récompense étalonnée *a priori*, mais comme un contre-don mesuré à l'attente qui peut être celle du partenaire dans la position qui est la sienne.

La relation « administrative » est ainsi fondée sur une rationalité, non pas celle de l'universalisme bourgeois mais celle d'échanges particuliers où chacun, si l'on peut dire, doit trouver son compte. La notion de bureaucratie (au sens Weberien) est étrangère à la société considérée, de même que les notions de fidélité à un homme ou à une tradition ; les conduites correspondantes supposent ou l'intériorisation de normes ou l'identification à des volontés extérieures à l'individu. La société iranienne, surtout dans son organisation officielle, ignore très généralement ces conduites. La règle n'est pas intériorisée ni son esprit de telle sorte qu'on lui demeurerait fidèle en la tournant. Le respect rituel de la règle ne fait que couvrir le souci de la tourner ou de l'utiliser comme terme de marchandage. Respectant ou tournant la règle, le fonctionnaire n'a pas en vue l'efficacité de l'organisation mais une fin personnelle : tirer le meilleur parti de sa position, ce qui revient à dire qu'il n'est jamais neutre vis-à-vis des clients. Les desseins des individus qui exercent le pouvoir ne peuvent s'actualiser qu'au travers des calculs de leurs subordonnés et des clients : le respect de la règle, formelle ou informelle doit apparaître nécessaire ou profitable. Le légitime se situe entre le nécessaire (point de vue objectif), le fatal (point de vue subjectif) et l'avantageux.

*
* *

Il n'y a donc pas en Iran de bureaucratie impersonnelle, universaliste, égalitaire, telle qu'elle peut exister dans et au service des démocraties bourgeoises. Les rouages bureaucratiques sont un instrument de menace, rejettent les individus vers le pouvoir et les protecteurs. Il apparaît ainsi que les couches inférieures et moyennes de l'appareil ne font pas partie de la classe fonctionnelle de pouvoir (si tant est que

cette classe existe) et qu'elles jouent par rapport aux couches supérieures un rôle second, subordonné et cependant spécifique et indispensable.

Des méthodes de domination de la société, on peut encore conclure que l'on n'est pas en présence d'un despotisme tel que K. Wittfogel a pu le décrire. Le despotisme suppose réglementation autoritaire, minutieuse, appliquée rigoureusement. Il broie les individus et les groupes. Ici au contraire le pouvoir opère par compromis qui sont, sans doute, effectués dans les termes d'un rapport qui lui est favorable, mais qui n'en incluent pas moins toujours un élément de transaction personnelle. Le statut qu'un individu se voit conférer, le traitement auquel il est soumis est mesuré à la protection dont il peut faire état, si bien que l'action du pouvoir a pour effet de rendre nécessaire l'insertion des individus au sein de groupements verticaux dominés par des protecteurs, par des personnages influents appartenant ou non à l'appareil de l'Etat. Arrivés à ce point, l'on retrouve, mieux circonscrit, le problème des relations entre l'Etat et la Nation. Quelle est la couche ou la classe dominante de la société, comment se définit-elle ? Est-ce l'ensemble des individus qui occupent des postes d'autorité dans l'appareil administratif et qui formeraient alors une classe fonctionnelle dans un sens restreint ? Est-ce l'ensemble des personnages influents vivant à l'extérieur de l'appareil, accaparant grâce à leur puissance l'autorité de l'Etat et formant une sorte de classe féodale ? Tentons de reconstruire le schéma des rapports entre propriétaires fonciers et Etat tel qu'il a existé jusque vers 1930 et tendu à se perpétuer jusqu'à la réforme agraire sous des apports organisationnels nouveaux. Dans cette tentative nous nous appuierons encore sur certaines des conduites les plus habituelles, apparentes et profondes de la société contemporaine et nous nous aiderons des caractéristiques les plus globales de la société traditionnelle. La comparaison de l'organisation de la société iranienne à celle qui caractérisa la société féodale en Europe nous sera utile. Du moins au départ puisqu'il ne s'agit pas tant de comparer les deux sociétés, aspect après aspect, que de tenter de reconstruire la structure d'ensemble de la société iranienne.

Point essentiel d'abord et sur lequel on a constamment et à juste titre insisté à propos d'autres sociétés orientales, aujourd'hui comme hier, bien que sous des formes différentes, l'Etat existe bien dans la société iranienne, il y dispose d'un

pouvoir qui n'a pas d'équivalent dans les sociétés féodales européennes fondées sur la dislocation des Etats centralisés. Encore que l'antithèse féodalité-royaume ou empire ne doive point être exagérée à propos de l'Europe où les seconds subsistèrent en s'adaptant, en essayant de reconstruire leur autorité sur la notion de vassalité, il ne fait pas de doute que la capacité d'intervention du monarque et de l'Etat en Iran dans le domaine de la possession fut sans équivalent en Europe. Mais la précarité de la possession, c'est-à-dire du droit à la domination et au prélèvement du revenu, ne résulte pas de façon privilégiée de l'action de l'Etat, elle est plus généralement l'effet des habitudes prévalant dans la couche elle-même des familles influentes, et notamment des possesseurs fonciers qui ne tendent pas, comme le font les classes dominées, à protester et à s'organiser contre elle. L'action de l'Etat dans ce sens est d'ailleurs constamment entrelacée aux luttes à l'intérieur de cette couche dont chaque fraction, chaque clan cherche à s'assurer les appuis les plus puissants ; aussi pouvons-nous déjà poser l'absence d'opposition globale entre la couche de pouvoir au sein de l'appareil d'Etat et la couche des familles influentes. En outre, la précarité de la possession apparaît, n'est qu'un aspect de l'incertitude des rapports hiérarchiques et des rapports entre pairs à l'intérieur des couches dominantes, caractéristiques de la société iranienne qui contraste vigoureusement avec la pratique des contrats synallagmatiques (hommage vassalique) obligeant, dans les féodalités européennes, les deux parties de façon durable pour une période fixée à l'avance.

A l'opposition du certain et de l'incertain correspond d'ailleurs une autre symétrie lorsque l'on compare féodalité européenne et société iranienne. La première s'est affirmée comme caste guerrière ; son histoire est une histoire militaire, les relations de suzerain à vassal y comportant avant tout des obligations militaires réciproques : protection de l'inférieur par le supérieur, droit pour celui-ci de requérir, lorsqu'il se trouve militairement engagé, le concours de celui-là. Une telle tradition est très généralement étrangère à l'Iran. Les obligations militaires dans la ligne des relations hiérarchiques sont inexistantes. L'affrontement des puissants ne s'y produit habituellement pas sur les champs de bataille mais dans l'arène politique ; l'art suprême n'y est pas celui de la guerre mais de la politique dont le thème central est l'isolement de l'adver-

saire. Certes, il existait des milices, voire des armées privées, qui n'ont tendu à disparaître que dans la première moitié de ce siècle ; à quelques exceptions près, elles n'avaient pas, en temps ordinaire, le caractère définitivement militaire des groupes armés de la féodalité occidentale. Il s'agissait davantage de paysans, de nomades armés qui habituellement, dans les concurrences entre féodaux, étaient utilisés comme force potentielle, comme menace à l'appui d'une politique plus que comme force réelle dans un affrontement armé. L'autorité politique, la cour, tenait, dans ses arbitrages et dans ses propres orientations, le nombre d'hommes composant un clan comme argument politique, tout en s'employant par ailleurs à affaiblir, diviser les clans trop puissants et à leur opposer des clans de poids équivalent. L'épreuve de force militaire advenait surtout, mais toujours entremêlée au jeu politique, lorsque le pouvoir était vacant, de même que dans les familles féodales la mort du père était le signal d'épreuves de force entre ses fils. La base contractuelle des rapports dans la féodalité occidentale permettait et sans doute rendait la guerre nécessaire dans la solutions des conflits de pouvoir. En s'installant dans l'incertitude, c'est-à-dire dans le rapport politique généralisé, la société iranienne dans une large mesure l'écartait.

Si l'on s'en tient aux caractères que l'on vient d'examiner : rôle de l'Etat, droit de possession, organisation des rapports hiérarchiques, place de la guerre dans le comportement de la couche dominante, on peut d'autant moins affirmer l'existence d'une féodalité en Iran que l'inverse des traits observés ici est apparu important dans la définition de la féodalité en Europe. Cependant, ici et là, les bases économiques-sociales paraissent fort voisines. Les échanges y sont faibles et fragmentés. En Iran, jusqu'aux années récentes, une grande partie de la population vit en économie de subsistance et troque une partie des biens qu'elle produit contre la protection attendue. L'économie de marché alimentée par le surplus que les possesseurs fonciers font affluer vers les villes, n'affecte guère que celles-ci.

Malgré l'importance, surtout à l'époque actuelle, de l'appareil de l'Etat dans la société iranienne, la juridiction publique n'y assure pas la protection des individus, elle ne concourt pas à en faire des hommes libres, ce que, de son côté, l'Etat, à l'époque de la féodalité européenne, ne parvenait pas à réaliser malgré la tradition qui l'y poussait. Ici et là, par des moyens différents, les individus sont contraints à chercher des

protections : la relation politique fondamentale est une relation personnelle ; l'autorité de l'Etat est émiettée dans le pouvoir d'individus qui se posent en chefs, en protecteurs, et obtiennent en contrepartie de leur rôle politique, des droits sur les revenus des protégés.

Cette relation personnelle généralisée est, en Iran comme en Europe, hiérarchisée quoique de façon plus mobile, et en conséquence moins apparente. Des deux côtés elle est d'abord fondée sur la parentèle, mais la déborde largement ; en Iran l'on cherchait fréquemment, avec sans doute une certaine efficacité, à consacrer les alliances politiques par des alliances matrimoniales ; ce qui tend à montrer à la fois l'importance des relations familiales et leur subordination.

En Iran comme en Europe encore, le ressort de la puissance n'est pas tant la possession de terres, de biens immobiliers ou mobiliers, que la domination des hommes (guerriers ou « êtres politiques »). Ici et là la terre n'a d'intérêt que parce qu'elle est le moyen le plus sûr de disposer des hommes. Plus généralement le pouvoir est lié à la place dans une hiérarchie de relations personnelles qui est d'ordre davantage militaire ou davantage politique ; la part des richesses produites que l'on peut espérer s'approprier, par des moyens certes différents, est aussi liée à cette place. Dans les deux cas le pouvoir, le prestige et la fortune sont attachés à la domination des hommes et non à la propriété.

Objectera-t-on enfin à la notion d'une féodalité iranienne la mobilité du personnel qui constitue la couche des possesseurs fonciers et des personnages influents ? Il convient ici de se défaire d'un double gauchissement des représentations. D'une part la fixation des hiérarchies féodales fut en Europe une acquisition tardive ; au premier âge de la féodalité le contrat de vasselage était viager ; les droits concédés l'étaient pour une durée correspondant à celle du dévouement et, comme le soulignait March Bloch : « dans le désordre général, la place de l'aventurier était trop grande, la mémoire des hommes trop courte, la régularité du classement social trop mal assurée pour permettre la stricte constitution de classes régulières » (4). C'est lentement que la classe s'affirma, notamment en adoptant le principe héréditaire et en créant sa propre

(4) *La société féodale, les classes et le gouvernement des hommes*, Paris, Albin Michel, 1940, p. 245.

culture qui l'un et l'autre se trouvaient en germe dans les formes économiques-sociales sur lesquelles elle était fondée.

D'autre part, si en Iran, en raison de l'incertitude des liens personnels, les hiérarchies sont sans doute infiniment plus mobiles qu'en Europe, si les fluctuations de la puissance et de la fortune y sont beaucoup plus nombreuses et rapides, il semble bien, malgré des disparitions et des apports nouveaux, que les familles influentes présentent au travers de périodes, de revers et d'essor, une plus grande stabilité qu'on ne l'affirme souvent. Ceci reste à démontrer. Quoi qu'il en soit, une culture des couches dominantes existe, qui rappelle par certains aspects la culture de la féodalité occidentale (non-valeur du travail par exemple), lui est opposée par beaucoup d'autres : à l'exaltation des vertus militaires, de l'honneur, de la fidélité au chef, correspond ainsi la « culture politique », fondée sur le savant maniement du langage, la dissimulation des fins réellement poursuivies sous des signes et des symboles qui leur sont étrangers.

Il ne fait pas de doute que l'on rencontre en Iran une classe dont la fonction est analogue à celle de la féodalité européenne, même si l'on n'y retrouve pas certains traits caractéristiques par lesquels celle-ci s'est actualisée dans l'histoire. Réserver le mot féodal aux formes occidentales, ou l'appliquer aussi à la classe dont nous avons dessiné les contours pour l'Iran, est donc un problème de terminologie relatif aux caractères secondaires des classes, c'est-à-dire à leur mode d'apparition dans des histoires différentes et non à ce qui définit leur nature et permet de distinguer la « féodalité » de la bourgeoisie ou d'une classe fonctionnelle par exemple.

Il n'est toutefois pas possible d'affirmer l'existence d'une féodalité en Iran sans expliciter ses rapports avec l'Etat, avec la couche de pouvoir de l'appareil étatique. On a déjà, ici et là, donné quelques indications à ce sujet. Le problème toutefois est central, il convient de l'examiner dans sa généralité.

Entre la catégorie des possesseurs fonciers et la couche de pouvoir de l'appareil d'Etat, les échanges de personnel sont nombreux. Les individus qui occupent des postes importants

de l'appareil sont souvent des propriétaires fonciers ou appartiennent à des familles féodales. En sens inverse, les fonctionnaires de l'Etat d'origine roturière se retrouvent fréquemment après un certain temps, possesseurs fonciers. Les deux catégories ne peuvent pas être clairement distinguées par les individus qui les forment, elles constituent deux ensembles qui se recouvrent partiellement ou, davantage, la couche de pouvoir de l'appareil d'Etat tend à être un sous-ensemble de la catégorie des propriétaires fonciers. Les échanges ne sont pas que des faits morphologiques. Ils ne peuvent l'être, étant donné la confusion générale entre statut public et statut privé, entre droit public de fait et droit privé : les propriétaires fonciers soit exercent à leur profit (directement ou par l'intermédiaire de personne interposée) une part plus ou moins grande du pouvoir de l'Etat, soit disposent d'influences sur son appareil ; les fonctions publiques permettent de constituer, de maintenir ou d'agrandir des domaines fonciers privés, plus généralement de s'assurer, de défendre et d'accroître des droits au revenu.

Ces échanges, cette symbiose sont corollaires de la structure du pouvoir pris dans son ensemble, au niveau de la société globale. L'autorité centrale émane finalement des pouvoirs féodaux et joue avec eux. Elle naît d'une certaine conjonction entre grands appareils verticaux, c'est-à-dire entre des pouvoirs partiels et se maintient par des équilibres qu'elle-même doit rechercher. Elle s'appuie plus particulièrement sur certains clans, sur ceux qui ont favorisé son installation, et qui profitent directement de sa domination ; elle passe des compromis avec les groupements les plus puissants qui n'entrent pas dans ses alliances mais dont le pouvoir est d'un ordre comparable au sien : elle cherche à éviter des hostilités ouvertes qui, dans un univers en équilibre instable, représentent un trop grand risque. Elle cherche en même temps à fragmenter les clans qui rivalisent avec elle, à isoler et à éliminer les leaders concurrents, à les remplacer par des hommes qui ont sa confiance et vont renforcer le parti dominant. En fait l'opposition est sans cesse renaissante ; les rapports entre autorité centrale et pouvoirs féodaux sont en voie de restructuration constante. L'Etat, dans ses assises mouvantes, apparaît ainsi comme le dernier échelon des hiérarchies organisatrices de la société, et n'agit pas de façon différente du féodal dans le groupement qu'il contrôle. Comme lui, davantage que lui si une comparaison est possible entre deux niveaux de l'organi-

sation sociale, il est réciproquement lié aux forces qu'il domine. Il se trouve investi par elles, son pouvoir s'émiette dans leur diversité. C'est dans cet enchevêtrement qu'il doit trouver sa voie ; son action passe par les desseins des clans et leurs rivalités. Inversement d'ailleurs, comme on l'a déjà noté, l'Etat représentant l'autorité la plus élevée, les coucurrences entre factions se poursuivent nécessairement jusqu'en son sein. Dans leur ensemble, Etat et pouvoirs féodaux partiels non seulement ne s'opposent pas mais s'interpénètrent et constituent deux parties d'un même système d'organisation. Montrons ici en quoi l'Etat, que nous pouvons désormais nommer l'Etat féodal, couronne le système féodal. D'une part, grâce à la menace formée par la moyenne et la basse administration, il force tous les individus à rechercher des protections. Il est donc un agent essentiel de l'inféodation nécessaire des individus aux hiérarchies verticales. Il représente pour l'ensemble des pouvoirs féodaux (fonciers ou non), un instrument collectif de pression sur les individus ; il constitue par là-même un obstacle à la formation de groupements horizontaux, de classes et notamment de classes urbaines. Il remplit ainsi une première fonction, essentielle, de maintien de l'organisation féodale globale. D'autre part, devenant en raison même de son origine et de la constitution de son pouvoir le centre des luttes entre factions et clans, il établit comme règle pratique essentielle de la société, l'insécurité de la possession foncière, autrement dit, il rend permanente la liaison féodale originelle entre la puissance et le droit au revenu ; il évite la fixation des droits féodaux qui met en place le processus de disparition de la féodalité.

En Iran, l'Etat loin d'être opposé à la féodalité comme il le fut en Europe, en est le prolongement. Autant que la notion de féodalité au sens occidental, c'est celle d'Etat dans la même acception qui apparaît inapplicable ici. Or, c'est en particulier en raison d'une organisation supposée de ce type que le caractère de société féodale ne pourrait, pense-t-on, être reconnu en Iran. En fait, l'Etat émane ici des pouvoirs féodaux partiels qui jouent avec lui, se partagent son autorité et sont joués par lui ; il a pour rôle fondamental de maintenir le système féodal, d'organiser l'insécurité et l'instabilité nécessaires à sa durée. On est en présence d'une organisation globale de type féodal différente de celle de l'Occident.

Le caractère féodal de la société est établi par sa base

socio-économique : l'échange politico-économique, protection-droit au revenu dans une société dangereuse recourant de façon limitée à la monnaie ; l'organisation politique est fondée sur des rapports personnels proches et relativement étroits. Dans le système d'ensemble, les appareils verticaux d'intégration menacent (le hors-groupe) et protègent (l'en-groupe). En Iran, les maîtres féodaux dominent en outre les groupements grâce à des contraintes et transactions fondées sur l'insécurité des statuts. L'Etat joue le même jeu. Il a un versant menace (de l'ensemble de la Nation, des individus, au travers de la « bureaucratie »), et un versant protection (grâce à la couche du pouvoir). Mais il ne fait pas que suivre les modèles de conduite de la féodalité. Celle-ci, formée par les individus qui grâce à leur puissance politique sont capables d'assurer la protection et donc de prélever un revenu, se structure autour de l'Etat, elle l'appuie et le transforme, elle est appuyée et modifiée par lui. L'Etat a certes un rôle dans la possession, il contribue au déplacement des droits au revenu ; mais cela n'établit pas l'existence d'une classe fonctionnelle puisqu'il est lui-même dépendant de la classe des possesseurs. Tâchons de donner une expression synthétique des observations faites jusqu'ici.

La classe féodale est composée par tous ceux, appartenant à la couche de pouvoir de l'Etat, exerçant en dehors de lui et éventuellement sur lui leur puissance et leur influence, qui disposent grâce à leur pouvoir de protection des droits sur les revenus agricoles, artisanaux, commerciaux, industriels. Tout comme une classe bourgeoise, cette classe est en recomposition, en rééquilibration, en compétition constantes non pas au travers de concurrences « économiques » mais de conflits politiques. Les clans qui la forment cherchent à s'éliminer mutuellement, à s'arracher la puissance et les droits au revenu ; ils utilisent à cet effet, dans la mesure de leurs relations, l'appareil de l'Etat, si bien qu'à chaque instant ils peuvent être classés bénéficiaires, victimes ou objets des ménagements de l'appareil étatique selon une partition qui tôt ou tard sera modifiée. Les luttes entre clans expliquent que la conscience de classe est réduite ou nulle chez les membres dirigeants des appareils de protection ; le sentiment d'appartenance à des groupements verticaux concurrents est par contre vigoureux. De même, l'opposition à l'Etat est d'ordinaire vivement affirmée (il remet constamment en cause

les situations acquises) ; mais cette opposition ne s'exprime pas dans les termes de l'opposition populaire Etat-Nation, *Dowlat-Mellat* ; les familles dominantes n'appartiennent pas au *Mellat*, chacune revendique son droit au *Dowlat*.

L'organisation de la nation en groupements de protection est l'instrument fondamental de son asservissement à la classe féodale et au pouvoir de l'Etat. L'insécurité générale des statuts permet de maintenir l'institution, dresse un obstacle à l'évolution de la société, à l'affirmation des classes sociales.

Ignorant le contrat, la féodalité orientale emprunte une voie plus complexe, plus difficile que la féodalité occidentale ; elle exige apparemment moins de l'individu, il demeure « libre », disponible, il se soumet à une nécessité et non pas à un contrat « librement » consenti ou à la violence ouverte. Plus intelligente, plus subtile, la féodalité iranienne tient par des moyens détournés ; au premier degré elle est conciliation, laisse à chacun l'usage de son libre arbitre ; au second, elle est aussi violence et asservissement.

La féodalité orientale mord ainsi d'autant plus pleinement sur la réalité sociale qu'en apparence au moins, elle ne s'impose pas mais est rendue nécessaire par les conditions que par ailleurs elle crée. Aussi les hiérarchies féodales, venues d'en haut, paraissent-elles se prolonger dans les institutions spontanées, villageoises, urbaines, familiales, professionnelles, etc., transformées en courroies de transmission du pouvoir ou, plus exactement, en raison de l'ambiguité de leur rôle, en « intermédiaires » du pouvoir.

Les mêmes modèles de rapports sociaux sont à l'œuvre dans les relations entre Etat et féodaux d'une part, entre féodaux et catégories, groupements et groupes dominés d'autre part ; mais alors qu'ils organisent la continuité mouvante de la classe féodale, ils désorganisent les autres classes soumises à des formes qui leur sont étrangères. Ils ne peuvent d'ailleurs jouer avec la même intensité, la même facilité, dans l'un et l'autre cas. Les membres de la couche de pouvoir se trouvent en face de personnalités puissantes, disposant parmi eux de relations et d'influences, ayant une culture identique à la leur, jouissant de revenus et du temps nécessaires à la politique, dominant des groupements complexes, d'importance mesurable à celle de l'Etat. Les féodaux se trouvent par contre en présence de producteurs ou de

commerçants isolés, s'exprimant dans les termes d'une culture qui n'est pas la leur, sans grands moyens, et pouvant être aisément remplacés dans la fonction économique et dans le rôle politique qu'ils remplissent.

Ces rapports sociaux sont marqués par deux traits principaux complémentaires. D'un côté ce que la société bourgeoise appellerait abus, despotisme, est la tendance constante du rapport du supérieur à l'inférieur à tous les niveaux hiérarchiques ; il ne s'agit en fait que de la règle de la société féodale : la force, la puissance individuelles créent le droit. Il convient d'ajouter immédiatement que cette règle ne peut jouer que dans certaines limites du fait des implications réciproques du supérieur et de l'inférieur aussi bien au niveau des rapports de l'Etat avec les personnages les plus influents, qu'à celui des relations du possesseur féodal avec ses tenanciers. Le supérieur tient son importance politique, en partie du moins, de l'appui de ses protégés ; de trop grandes exigences ruinent son pouvoir. L'abus, le despotisme, tendent en définitive à ne s'exercer qu'aux dépens des individus isolés, sans soutien, sans relations dans leur groupe ou groupement d'origine et qui n'ont donc ni force ni intérêt politique. Que les jeux du supérieur jouent fréquemment un grand rôle dans cet isolement est incontestable, mais l'on voit que le despotisme ne peut s'exercer aussi gratuitement qu'on le laisse fréquemment entendre : il n'est que la conclusion de jeux plus subtils. Si l'histoire nous en a laissé tant de témoignages au point qu'elle paraît faite d'« abus », c'est qu'ils en sont les « événements » qui jalonnent la trame quotidienne de la « politique ». La société féodale orientale a ses mécanismes d'équilibre, différents de ceux de la société féodale occidentale qui étaient basés sur la notion de contrat ; il s'agit d'un équilibre des pouvoirs différent aussi, bien entendu, de l'équilibre des pouvoirs dans la société bourgeoise. Cet équilibre s'est progressivement dégradé depuis le début du siècle jusqu'à ce que la « Révolution Blanche » vienne supprimer la féodalité elle-même. Ainsi a disparu une organisation traditionnelle dont la perfection peu apparente sous un désordre foisonnant donnait à la société un certain équilibre et permettait au système de durer.

En terminant, mettons en valeur cette perfection, mettons en évidence les notions iraniennes de statut, d'Etat, de politique, de temps et de relations entre classes sociales, les

rapports entre ces notions, leur combinaison et leurs contrastes avec les notions correspondantes dans la féodalité européenne.

***

Féodalité occidentale et iranienne sont toutes deux au départ organisées sur des individualités puissantes, sur des hommes ayant la capacité politique ou militaire de protéger et rassembler d'autres hommes ; mais dès le départ, la féodalité européenne maintient deux institutions fondamentales des sociétés pré-existantes, le contrat et l'Etat qui l'un et l'autre tendaient à situer l'individu au-delà des contingences du rapport personnel, à lui donner un statut déterminé, fixé à l'avance pour un certain temps du moins. En conservant l'Etat monarchique, même démuni de toute possibilité d'intervention, la féodalité européenne ménageait la possibilité de la réaffirmation de l'Etat, surtout elle se privait de l'instrument de régulation pour son propre système que l'Etat féodal a constitué en Iran. La notion de contrat est parente de celle de loi. Le contrat est un frein à l'arbitraire comme la loi prétend établir à l'intérieur de catégories plus ou moins larges d'individus des règles universelles et durables. Il limite le pouvoir féodal. Les notions occidentales de contrat et d'Etat rendent possible la fin de la féodalité, la transformation de celle-ci en noblesse, la fixation de la propriété nobiliaire parente de la propriété bourgeoise.

La société iranienne ne connaît pas le contrat (plus exactement elle l'ignore dans la pratique) et son pouvoir de fixation des statuts, de libération de l'insécurité aussi bien pour le supérieur que pour l'inférieur ; elle est installée dans la circonstancialité et le relatif. Le pouvoir d'un individu ne peut être et n'est pas dans ces conditions fondé sur une légitimité (traditionnelle, rationnelle, charismatique) mais sur des rapports de force, sur des marchandages, sur des calculs, sur le sentiment du nécessaire. L'Etat, menace ou recours, est l'instance supérieure de l'organisation féodale. Il est l'instrument de l'incertitude générale, du hasard, du danger ; il est aussi la plus haute protection et le chemin le

plus efficace de la puissance. Il garantit la fluidité de la société et la stabilité du système.

A l'incertitude des rapports dans la société iranienne est liée la place que la « politique » y occupe. L'affrontement militaire requiert une confiance raisonnable dans la conduite des partenaires au combat (alliés, subordonnés). Dans l'Europe féodale, la féauté rendait la guerre possible entre factions ; elle la rendait aussi nécessaire à la modification de la plupart des équilibres existants. La politique ne pouvait avoir qu'un rôle limité. En Iran l'incertitude des rapports sociaux fait repousser l'action militaire à l'extrême limite de la politique qui, par ailleurs, peut être, pour la même raison, efficace. Le processus militaire n'y fait que couronner une opération politique dont l'issue ne fait plus, ou du moins ne doit plus faire de doute dans l'esprit des assaillants. D'où l'importance non seulement des tractations qui sont l'aspect rationnel de la politique mais aussi de la propagande, des affirmations de certitude dans la victoire, de faiblesse de l'adversaire, etc. qui cherchent à imposer l'idée que le parti adopté est le meilleur.

A l'époque de l'Etat centralisé, il est certes anachronique d'évoquer la possibilité de compétitions militaires entre féodaux rivaux ; mais ce que l'on a dit demeure valable pour les autres formes d'affrontement collectif. Dans l'ensemble, l'engagement individuel se fonde moins sur une valeur morale (fidélité, solidarité, idée du droit et de la justice, etc.) que sur un jugement d'opportunité. Ainsi la coïncidence entre les aspirations, les choix les mieux définis et l'engagement est souvent épisodique, elle n'advient qu'en des circonstances favorables. Le développement en vagues des mouvements et des conflits collectifs est, en conséquence, beaucoup plus accentué qu'il ne l'est dans les pays occidentaux.

Les notions iraniennes de statut, d'Etat, de politique impliquent une notion du temps fort différente de l'européenne. L'idée de contrat, de droit tend à arrêter le temps, à fixer des rapports, des droits et des devoirs. Elle coupe le devenir en périodes d'arrêts et en changements. La société iranienne s'installe dans l'immédiat, c'est-à-dire dans le mouvant ; l'homme n'y a pas une continuité de statut, de valeur, mais une continuité de devenir ; son statut est celui qu'à chaque instant la conjoncture politique arrête ; il vit dans le temps continu de la politique généralisée.

Dans le cadre de cette opposition des temps vécus, l'expression frontale de l'Iran apparaît fort comparable à l'hommage dans la société occidentale. Celui-ci engage pour une certaine durée, pour la vie ; la relation en est fixée une fois pour toutes et n'a pas à être réaffirmée. Dans une société où les institutions réelles ignorent la permanence des statuts et des contrats, la frontalité, reprise perpétuelle et stéréotypée des codes de conduite proposés par en haut, est aveu de loyauté (indéfectible, inconditionnelle) constamment renouvelée aussi longtemps que la conjoncture le rend nécessaire. S'il n'est pas tenu par une obligation (intérieure) fondée sur la valeur morale du contrat, s'il est en conséquence « libre », l'homme iranien est tenu par des signes extérieurs qui ne l'engagent pas moins ; ils deviennent sa propre réalité ou du moins en conditionnent le développement.

Ceci nous conduit à mettre en lumière un nouvel aspect de l'opposition des sociétés iranienne et européenne, qui concerne les rapports entre classes sociales. Le conflit occidental est un conflit qui porte sur des droits, qui cherche à modifier des lois, des droits, des statuts ; le rapport de force tend à se transformer en règles. La bourgeoisie s'est ainsi affirmée en arrachant des chartes aux seigneurs et la notion féodale de contrat contenait la bourgeoisie comme possible. En Iran, les classes urbaines tentent aussi d'arracher à la féodalité, au pouvoir, une réglementation favorable à leur activité. Plus facilement peut-être qu'en Europe elles obtiennent la reconnaissance de leurs droits, la satisfaction de leurs revendications ; mais les concessions n'ont guère de sens au-delà des circonstances qui leur ont donné naissance ; elles sont immédiatement périmées. Aussi les conflits de classe se déroulent-ils de façon permanente sous d'autres formes : dissimulation, restriction de pensée, utilisation des codes frontaux à des fins de protection, etc. Ces méthodes sont uniquement défensives, elles freinent l'action des puissants mais laissent les individus isolés et ne permettent pas l'affirmation et le développement des classes sociales. Ces rapports entre classes dominante et dominée supposent le contact permanent des individus qui composent la première et les secondes ; ce qui ne fut pas le cas en Europe. Sans doute la féodalité orientale eut-elle été rurale, eut-elle, comme l'européenne, abandonné les villes à la bourgeoisie, celle-ci aurait pu actualiser ses propres institutions, affirmer ses

certitudes, s'organiser avant de s'imposer à la féodalité. Supposition bien vaine ; l'implantation urbaine de la féodalité orientale n'est pas un caractère fortuit, isolé de sa constitution d'ensemble. Elle apparaît notamment liée à l'aspect politique (et non militaire) de la classe et à sa relation à l'Etat : la ville est le lieu où rivalisent les forces féodales concurrentes, où elles rencontrent le pouvoir de l'Etat. L'écologie n'est que la traduction spatiale de caractères essentiels de la structure. Celle-ci paraît en définitive avoir atteint une grande perfection. Là où le féodalisme occidental demeurait ouvert, l'iranien semble clos sur lui-même : l'absence de contrat et la relation à l'Etat font obstacle à la fixation des statuts et de la possession, la domination des villes à l'organisation des classes qui tendent à contester l'ordre féodal.

La clef du ciel iranien ne nous semble se situer ni dans le maintien de la communauté paysanne, ni dans le despotisme du pouvoir ou l'existence d'une classe bureaucratique fonctionnelle mais dans la forme générale des rapports sociaux, dans des institutions profondément féodales puisqu'elles font dépendre la possession, le droit au revenu de la seule puissance, de la capacité des individus à s'imposer comme protecteurs, comme médiateurs nécessaires dans les rapports sociaux. L'Etat a pour objet de perpétuer cette situation, il est fonctionnel au féodalisme. La couche de pouvoir de l'appareil a pour objet d'éliminer les individus faibles ; ses couches moyenne et inférieure ne sont pas formées de « co-participants à l'exercice du pouvoir total » (5) ; les libertés qui leur sont laissées n'ont d'autre objet que de les tenir et de contribuer à l'accroissement de leur fonction essentielle, la menace qui rejette les sujets vers les individus forts.

La thèse selon laquelle, en Orient, l'Etat n'est pas, comme dans les sociétés libérales un « ordre secondaire » mais principal n'apparaît pas recevable pour l'Iran. L'Etat n'y est ni secondaire ni principal mais réciproquement lié à la classe des protecteurs possesseurs fonciers, et plus généralement des protecteurs possesseurs de droits au revenu. Appliquée à l'Iran, cette thèse constituerait une extraordinaire simplification des rapports sociaux réels entre le prince, les féodaux, l'appareil de l'Etat et la Nation. Division et fonctions des parties de l'appareil, modes d'implantation du pouvoir dans

(5) K. Wittfogel, *op. cit.*, p. 407.

la Nation, ambiguité des conduites, mobilité des statuts, jeux à trois, etc., de la complexité réelle de la société iranienne, bien peu transparaît dans la description du « despotisme oriental ». Certes K. Wittfogel évoque fort peu le cas de l'Iran et n'indique pas clairement la mesure dans laquelle sa thèse peut être appliquée à ce pays. Une inquiétude générale subsiste cependant. Bien des faits qu'il rapporte sont retrouvés en Iran : conduite des agents de l'appareil, mobilité de la propriété, terreur dont peut faire usage le prince, opposition peuple-appareil, paralysie de la lutte des classes par exemple ; mais l'interprétation, l'organisation des faits donnés par l'auteur, l'image de la structure sociale qu'il nous offre ne correspondent pas à ce que nous avons observé. Ainsi K. Wittfogel tient l'organisation de services de renseignements, la multiplication des contrôles dans la société orientale comme un indice de despotisme (6). Il est certain que ces institutions peuvent effectivement faire partie d'une telle organisation. L'exemple iranien montre qu'elles peuvent aussi appartenir à une structure plus complexe : le pouvoir central produit d'une conjonction de forces est à la merci d'une conjonction contraire ; renseignements et contrôles ont pour objet de connaître les modifications en cours de la conjoncture politique afin de les prévenir, de repérer les coteries en formation, et de leur opposer des contrepoids. Ils sont ainsi indicateurs d'une organisation politique fragile, d'un équilibre facilement renversé, plus que d'un pouvoir sans faille.

K. Wittfogel pense aussi que le gouvernement par la terreur est le propre du despotisme asiatique : « le gouvernement hydraulique est un gouvernement par intimidation » (7). L'histoire de l'Iran n'est pas plus exempte de cruauté que celle d'autres pays hydrauliques ou pas ; mais ce que l'on y voit aussi c'est d'abord que les châtiments corporels, la violence physique n'y sont pas l'apanage du monarque, du gouvernement, mais de toutes les autorités quelle que soit leur nature, et surtout que la cruauté légendaire des princes persans ne s'exerçait qu'à l'égard soit d'individus isolés (domestiques, fonctionnaires, ministres, etc.) arrivés grâce au seul appui du potentat concevant tout à coup jalousie ou méfiance à l'égard d'un protégé, soit de personnages déjà

(6) *Idem.*, pp. 112 et suivantes, 408 et suivantes.
(7) *Idem*, pp. 208 et suivantes.

vaincus politiquement ; la violence n'étant alors que le dernier temps d'un combat et non sa totalité. Les individus (influents ou faibles) sont d'ordinaire protégés de l'arbitraire par les groupements verticaux auxquels ils appartiennent. Prenons un dernier exemple : K. Wittfogel insiste sur le fait que les conflits dans la société orientale sont nombreux mais que ce sont essentiellement des rivalités personnelles entre individus appartenant à la même branche ou à des branches différentes de l'appareil d'Etat (8). L'observation superficielle de la société iranienne confirme bien cette proposition ; un examen plus attentif montre toutefois que ces conflits couvrent fréquemment des conflits de familles, de clans, de pouvoirs partiels.

Parmi les faits présentés à l'appui de la thèse du despotisme oriental, nombreux apparaissent ceux susceptibles d'appartenir à des structures (orientales) différentes. On peut se demander toutefois si K. Wittfogel n'a pas plaqué sur les faits une interprétation a priori. Sa thèse n'est, à tout prendre, qu'un schéma socio-centrique assez simple. L'image de la société orientale qu'il nous propose n'est-elle pas, finalement, que le négatif des sociétés occidentales : leur contraire puisque les règles, les lois, l'équilibre dans les institutions du pouvoir n'existent pas, mais leur contraire seulement, leur symétrique puisque l'organisation bâtie autour du monarque apparaît quasi-militaire, rigide, et que l'autorité du prince ne rencontre point de frein d'un autre type que dans ces sociétés ? K. Wittfogel, cherchant au pouvoir de l'Etat dans la société orientale des contrepoids (systèmes de lois et règlements, parlement, etc.) qui n'y existent pas, ne conclut-il pas trop rapidement au despotisme sans voir que d'autres contrepoids, les pouvoirs féodaux partiels, peuvent y trouver leur place, sans voir que les rapports sociaux globaux et l'organisation de l'Etat peuvent y être fondamentalement différents ?

Il est par contre certain que dans le cas de l'Iran le despotisme, la puissance non balancée du pouvoir central apparaît, à l'époque contemporaine, comme corollaire de la désagrégation du système féodal. Sans doute est-ce d'ailleurs une évolution qui, sous d'autres influences, est apparue maintes fois dans l'histoire sans parvenir à se stabiliser ; sans doute aussi cette tendance n'est-elle pas un fait spécifique-

(8) *Idem*, pp. 442 et suivantes.

ment iranien. Entre les deux guerres mondiales, les tensions internationales ont eu pour effet en Iran comme dans maints pays le renforcement du pouvoir central. Les facteurs de cette transformation ne sont pas absolument clairs. Dans le cas qui nous occupe, il semble bien que des facteurs internes (craintes des possesseurs fonciers) ont joué tout autant que des facteurs externes. Quoiqu'il en soit, le premier acte du pouvoir central renforcé fut de briser les autonomies régionales et la puissance des tribus nomades, pièces essentielles de l'organisation globale traditionnelle. Cette déséquilibration initiale devait, à plus ou moins brève échéance, entraîner une restructuration totale de la société et la disparition de la féodalité. Celle-ci a cependant, dans un premier temps, investi le pouvoir central et ainsi préservé durant plusieurs décennies sa dominantion sur les campagnes où la vie pouvait se poursuivre sans que les cadres en soient sensiblement modifiés.

Par contre les villes étaient le siège de changements de plus vaste envergure, accélérés par la croissance des revenus pétroliers : gonflement de l'appareil d'Etat, croissance démographique, apparition d'un secteur commercial (et plus généralement capitaliste) nouveau, appuyé à la fois sur l'étranger et le pouvoir, développement des couches sociales nouvelles mal intégrées aux hiérarchies féodales proprement dites, et concentration de ces effets dans la capitale. Dans ces transformations le pouvoir trouvait des conditions favorables pour se libérer de ses attaches avec la propriété foncière. Une crise économique-politique fut l'occasion de la « Révolution Blanche », révolution par en haut qui est, quelque soit la complexité du jeu des forces qui ont joué au cours de la crise, une incontestable victoire de l'appareil d'Etat sur l'ensemble de ces forces ; les années qui suivent sont marquées par un nouveau gonflement de l'appareil d'Etat et par une extension nouvelle de ses attributions. L'Etat tend à prendre la place des possesseurs fonciers évincés sous des formes institutionnelles variées (agences de développement rural, sociétés paysannes anonymes, organismes de commercialisation, coopératives, etc.) ; tout se passe comme si l'appareil se concevait dans le secteur agricole, comme une « classe » de direction technique, comme ayant des fonctions de « communauté supérieure ». Mais cette montée actuelle de l'Etat est, en définitive, liée à une circonstance nouvelle, la restructuration de

l'économie iranienne sur le marché mondial, l'exportation massive de pétrole, le rôle de l'Etat dans la redistribution des ressources qui sont tirées de cette exportation, et, par suite, son autonomisation de fait par rapport à la Nation (9).

Paris 1969.

(9) Cf. P. Vieille, A.H. Banisadr, *Pétrole et Violence*, Paris, Anthropos, 1974, 347 p. (note 1975).

TABLE DES MATIERES

Reconnaissance 7

Introduction 9

I. **UN GROUPEMENT FEODAL** 35

Rapports de production et cultures (37) — Villages et intermédiaires féodaux (51) — Le cas particulier des pasteurs (56) — Les comptes du maître de la terre (62) — Le changement d'autorité et l'équilibre du groupement (67) — Possession de la terre et alliances matrimoniales (71) — Hommes et femmes (74) — Groupement et hors-groupement (79).

II. **NAISSANCE, MORT, SEXE, DANS LA SOCIETE ET LA CULTURE POPULAIRE** 87

Explication de la haute natalité, état de la question (87) — Le problème de la frontalité (95) — Naissance et mort dans l'organisation traditionnelle (109) — Notion de la mort (123) — Notion de la naissance (127) — Valeur de l'enfant en bas âge (133) — Valeur de la fille (135) — Surévaluation de la sexualité (140) — Les rôles dans la sexualité (143) — Le statut de la femme (145) — Les stimuli au rapprochement des sexes (150)

— Le rôle de la femme (152) — Conditions de l'accès aux femmes (159) — Le malheur sexuel (165) — Sens de la contradiction entre la surévaluation du sexe et le malheur sexuel (166) — Le harem, les cousins et le pouvoir (169) — La dialectique du comportement (172).

III. **BOURGEOISIE NATIONALE ET BOURGEOISIE DEPENDANTE — FONCTIONS ET FONCTIONNEMENT D'UNE VILLE IRANIENNE** (Ahvaz en 1963) 183

Le problème (183) — Présentation de la ville (187) — Transformations de l'organisation politique et économique de la société et de l'espace iranien depuis 1922 (189) — Disparition des activités urbaines secondaires (197) — Apparition de nouvelles activités après 1954 (200) — La crise économique de 1960 (202) — Les désarticulations de l'organisation économique (206) — Les désarticulations du développement urbain (212) — Le fonctionnement de la société locale, l'administration (219) — Les groupements ethniques (222) — Les travailleurs artisanaux et industriels (225) — Les entrepreneurs et les aventuriers (237) — La Municipalité (245) — Conclusions, Pouvoir et Nation (253) — Pouvoir et Développement (264) — Les tendances de longue période (268).

IV. **ETAT ET FEODALITE** 273

Mode de production asiatique ou mode de production féodal ? (273) — Caractères habituels des rapports sociaux (278) — La notion de bureaucratie (283) — La féodalité (289) — L'Etat féodal (292) — L'originalité de l'organisation féodale iranienne (298).

ACHEVÉ D'IMPRIMER
DURANT LE 2e TRIMESTRE 1975
PAR L'IMPRIMERIE CH. CORLET
- 14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU -

Dépôt légal :
Editions Anthropos, n° 244
12, avenue du Maine
75015 Paris
N° d'Imprimeur : 12533

LE LION SYMBOLE DE LA PUISSANCE ET DE LA JUSTICE

Lion astrologique — Lion sur tente de chasse — Lions kadjar sur porte marchande — Lions portant sabre sur timbres — Lions d'arbre de vie sur tapis kurde — Lions de la porte de l'armée — Lion, puissance et justice, soleil-femme derrière lui.

Les planches photographiques sont dues à G. Bouquillon

1
ch
POSTES PERSANES

یك
شاهی
POSTES PERSANES
1
1

DATE DUE

GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

AUX EDITIONS ANTHROPOS

Sous la direction de Paul VIEILLE
et Abol-Hassan BANISADR

PETROLE ET VIOLENCE
Terreur blanche et résistance en Iran
346 pages : 40 F

Kamuran Bekir HARPUTLU
LA TURQUIE DANS L'IMPASSE
Une analyse marxiste de l'empire ottoman à nos jours
344 pages : 45 F

Paul VIEILLE
MARCHE DES TERRAINS ET SOCIETE URBAINE
Recherche sur la ville de Tehran
316 pages : 38 F

Elbaki HERMASSI
ETAT ET SOCIETE AU MAGHREB
Etude comparative
264 pages : 45 F

Samir AMIN et Kostas VERGOPOULOS
LA QUESTION PAYSANNE ET LE CAPITALISME
295 pages : 35 F

Sous la direction de Samir AMIN
L'AGRICULTURE AFRICAINE ET LE CAPITALISME
380 pages : 55 F

MORRIS LIBRARY–SIUC
3 1911 00477 9436

PAUL VIEILLE

Paul VIEILLE a séjourné près de huit ans en Iran dans les années 1960 ; il a dirigé de nombreuses recherches sociologiques dans le cadre de l'Institut d'Etudes et de Recherches Sociales (Université de Tehran). Outre de nombreux articles, il a publié sur l'Iran, aux Editions Anthropos, « Marché des terrains et société urbaine » (*1970*) *et, en collaboration,* « Pétrole et violence » (*1974*).

LA FÉODALITÉ ET L'ÉTAT EN IRAN

Quelle est cette société qui brusquement émerge comme relais de l'impérialisme dans le Proche-Orient ? De quelle formation économique-sociale est-elle héritière ? Avant la grande rupture des années 1960, par qui les surplus du travail sont-ils prélevés, comment l'autorité qui les prélève s'impose-t-elle aux paysans, comment sont organisés les groupements de production et les groupes de localité ruraux ? Quel est le rapport villes-campagnes ? Comment les classes urbaines se définissent-elles, à partir de la propriété ou en fonction de leur relation au pouvoir, quel est le statut de la ville dans l'organisation sociale de la Nation ?

L'Etat a toujours existé, il a toujours prétendu à l'absolutisme, le statut de la propriété a toujours été faible ; mais qu'est-ce que l'Etat, quels sont ses rapports avec les possesseurs fonciers, quelle est l'origine de la faiblesse de la propriété ?

Le concept de mode de production asiatique ou un concept voisin, n'est pas applicable à l'Iran. L'Etat n'est pas supérieur au possesseur foncier. Il est l'instrument de la société féodale, de l'incertitude généralisée, du danger et de la fluidité de la propriété foncière. Il émane des pouvoirs féodaux partiels qui jouent avec lui, se partagent son autorité et sont joués par lui ; il a pour fonction fondamentale de reproduire le système féodal, d'organiser l'insécurité et l'instabilité nécessaires à sa durée.